



**Perspectives
économiques
2010-2015**

Mai 2010



Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale.

A cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales.

Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Internet

URL: <http://www.plan.be>

E-mail: contact@plan.be

Publications

Publications récurrentes:

Les perspectives économiques

Le budget économique

Le "Short Term Update"

Planning Papers (les derniers numéros)

L'objet des "Planning Papers" est de diffuser des travaux d'analyse et de recherche du Bureau fédéral du Plan.

107 *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique: projection de référence*

B. Hertveldt, B. Hoornaert, I. Mayeres - Février 2009

108 *Les charges administratives en Belgique pour l'année 2008*

Ch. Kegels - Janvier 2009

Working Papers (les derniers numéros)

13-10 *Electric cars: Back to the future?*

D. Devogelaer, D. Gusbin - Mai 2010

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Impression: Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie

Editeur responsable:

Henri Bogaert

Dépôt légal: D/2010/7433/22



Table des matières

I	Synthèse	1
II	Environnement international et marchés financiers	13
	A. Environnement international à court et moyen terme	15
	B. Risques et incertitudes	22
III	Evolutions macroéconomiques et sectorielles	25
	A. La croissance du pib effectif et potentiel	27
	B. Les composantes de la croissance économique	30
	1. Aperçu général	30
	2. Le commerce extérieur	32
	3. La demande intérieure	34
	4. L'évolution par branche d'activité	46
	C. Prix et coûts	52
	D. Secteurs institutionnels	57
	1. Les grands équilibres des secteurs intérieurs	57
	2. Le compte du reste du monde	60
IV	Marché du travail	63
	A. Démographie et offre de travail	66
	B. Formation des salaires et productivité dans le secteur des entreprises	71
	1. Réduction des cotisations sociales et subventions salariales	71
	2. Coût salarial et salaire brut	80
	3. Coût unitaire du travail	82
	4. Suivi de la norme salariale	84
	5. Rôle de l'indexation des salaires pendant la crise	89
	C. Emploi	93
	D. Chômage et réserve de main-d'œuvre	101
V	Finances publiques	105
	A. Solde de financement et endettement public	107
	1. Orientation budgétaire à politique constante	107
	2. Comparaison avec le Programme de stabilité	109
	3. Endettement public et charges d'intérêt	113

B.	Recettes et dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques	115
1.	Recettes	115
2.	Dépenses primaires	118
C.	Evolutions par sous-secteur des administrations publiques	122
1.	Vue d'ensemble	122
2.	Pouvoir fédéral	125
3.	Administrations de sécurité sociale	132
4.	Communautés et régions	142
5.	Pouvoirs locaux	146
VI	Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	149
A.	L'objectif de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto et les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020	151
1.	L'objectif de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto	151
2.	Les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020	151
3.	Politiques et mesures	152
B.	Evolution de la demande d'énergie	154
1.	Evolution de l'intensité en énergie du PIB	154
2.	Analyse sectorielle de la consommation finale d'énergie	155
3.	Analyse par produit énergétique de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale énergétique	157
C.	Evolution des émissions de gaz à effet de serre	159
1.	Les émissions de CO ₂ liées à l'énergie	159
2.	Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	166
3.	Emissions de CH ₄ et N ₂ O	166
4.	Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF ₆)	168
5.	Emissions totales de GES	169
VII	Annexes	173
A.	Principales hypothèses de la projection	173
B.	Résultats macroéconomiques	179
C.	Comptes sectoriels	188
D.	Finances publiques	194
E.	Résultats par branche d'activité	204



Liste des encadrés

ENCADRE 1 -	Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international	18
ENCADRE 2 -	Nouvelle méthode d'identification de la tendance de la productivité totale des facteurs	29
ENCADRE 3 -	Mesures alternatives au PIB	31
ENCADRE 4 -	Des dépenses de consommation finale des ménages à leur consommation finale effective	40
ENCADRE 5 -	Hypothèses relatives à la politique de réductions de cotisations patronales dans le secteur marchand	77
ENCADRE 6 -	Hypothèses relatives à la politique de subventions salariales dans le secteur marchand	78
ENCADRE 7 -	Allègement des charges pour les jeunes peu rémunérés ou peu qualifiés dans le secteur marchand en 2010-2012	79
ENCADRE 8 -	Variante de rattrapage progressif du handicap salarial	91
ENCADRE 9 -	Nouvel objectif de taux d'emploi dans la stratégie EU2020	99
ENCADRE 10 -	Taux de croissance des dépenses compatible avec un retour à l'équilibre en 2015	111
ENCADRE 11 -	Coût budgétaire d'une hausse des taux d'intérêt applicables aux emprunts publics belges	114
ENCADRE 12 -	Financement exceptionnel de la sécurité sociale en réponse à la crise	132
ENCADRE 13 -	Nouveau système de financement de l'assurance maladie, loi du 31 janvier 2007	135
ENCADRE 14 -	Les enveloppes budgétaires réservées aux adaptations au bien-être	138
ENCADRE 15 -	Principales mesures récentes concernant les prestations de sécurité sociale (2008-2015)	140
ENCADRE 16 -	Le système européen d'échange de permis d'émission de CO ₂ pour les installations industrielles	164



Synthèse

L'économie mondiale retrouve une croissance positive tirée par l'Asie...

Le scénario d'une reprise de l'économie mondiale, amorcée dès le deuxième trimestre de 2009, se confirme. La croissance de l'économie mondiale redeviendrait positive en 2010, surtout sous l'impulsion des grandes économies émergentes d'Asie (Chine et Inde) et de l'économie américaine (3,2 %); la reprise de l'économie japonaise (2,2 %) et celle de la zone euro (1,2 %) seraient plus timides. Les échanges internationaux augmenteraient ainsi en 2010 (7,0 %) après avoir connu un véritable effondrement en 2009. Cette reprise, somme toute rapide compte tenu de l'ampleur de la récession de fin 2008 et de début 2009, résulte principalement de la vigueur des politiques budgétaire et monétaire de réponse et des opérations de soutien au secteur financier. En particulier, si la puissance des stabilisateurs automatiques a constitué l'élément principal de soutien à l'activité économique dans la zone euro, les mesures discrétionnaires de relance de grande ampleur prises aux Etats-Unis et en Chine ont joué un rôle moteur pour la reprise de ces économies et de l'économie mondiale. En 2011, la reprise serait confirmée sans être renforcée, avec une croissance qui atteindrait 3,1 % aux Etats-Unis, 1,6 % au Japon et 1,5 % dans la zone euro.

Importations mondiales (taux de croissance)



...mais la reprise est fragile et les défis à moyen terme sont nombreux.

Cette reprise reste cependant fragile et tributaire de la capacité des autorités à coopérer au niveau international pour maîtriser les principaux risques susceptibles de la compromettre. Les principaux motifs d'inquiétude résident dans la difficulté à mettre en place des dispositifs efficaces de surveillance des risques systémiques au niveau du secteur financier, l'explosion des déficits et des dettes des Etats et les déséquilibres macroéconomiques persistants au niveau mondial et au sein de la zone euro.

Au-delà de 2011, l'hypothèse, retenue dès le début de l'an passé, d'une reprise insuffisamment vigoureuse pour retrouver le niveau d'activité économique qui aurait été atteint en l'absence de crise, est maintenue. Pour la zone euro par exemple, il faudrait attendre 2012 pour dépasser le niveau d'activité économique de 2008.

Sur la période 2012-2015, la croissance de l'économie américaine s'établirait à 2,7 %, celle de la zone euro à 2,1 %. Un tel scénario est synonyme d'une révision à la baisse, suite à la crise, de la croissance potentielle des principales économies développées sur l'ensemble de la période de projection. Celle-ci s'établirait pour la zone euro à 1,4 % en moyenne annuelle sur 2010-2015; le niveau d'activité éco-

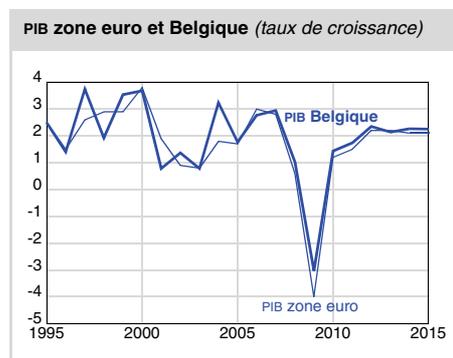
nomique resterait inférieur au potentiel tout au long de la période de projection. Ce scénario suppose néanmoins pour ces économies une sortie réussie des politiques budgétaires de réponse à la crise, à savoir une résorption des déficits indispensable au retour à une trajectoire soutenable à court-moyen terme des finances publiques, mais dont le timing et les modalités permettent d'éviter tout choc récessif.

La hausse des prix à la consommation ne devrait pas dépasser les 2 % dans la zone euro.

Après avoir été en baisse en 2009 (0,3 % pour l'indice des prix à la consommation), le rythme d'inflation dans la zone euro remonterait nettement en 2010 (1,2 %) sous l'impulsion de l'augmentation du prix du pétrole. Cette augmentation resterait supérieure à la hausse des prix à la consommation à l'horizon 2015, mais la remontée des taux d'intérêt directeurs de la BCE permettrait de contenir l'inflation à un niveau de 2 %.

L'économie belge est sortie de la récession et retrouverait en 2012 un rythme de croissance proche de la moyenne historique.

L'économie belge, qui est sortie de la récession dès le troisième trimestre de 2009, enregistrerait une croissance du PIB en 2010 (1,4 %) et 2011 (1,7 %) légèrement supérieure à celle de la zone euro, conformément à une tendance observée sur l'ensemble de la décennie écoulée et qui s'était même confirmée en 2009 (-3,0 % pour l'économie belge contre -4,0 % pour la zone euro). A moyen terme, la croissance économique serait proche de la tendance historique (2,3 % par an en moyenne au cours de la période 2012-2015). Un tel scénario, qui à l'instar de celui retenu au niveau international est dépourvu de rebond conjoncturel puissant, va de pair avec l'hypothèse d'une non-récupération du déficit d'activité attribuable à la crise. Sur l'ensemble de la période de projection, la croissance potentielle atteindrait dès lors 1,6 % par an en moyenne et l'output gap, fortement négatif en 2009 et en 2010 (-3,2 %), ne serait pas entièrement résorbé en 2015 (-0,8 %).



La consommation privée repart timidement à la hausse dès 2010 et l'investissement seulement l'année suivante.

Le recul de la confiance des ménages dû à la crise et ses répercussions, en particulier sur le marché du travail et sur leur patrimoine, avait entraîné, en 2009, un bond spectaculaire du taux d'épargne, porté à 20 % du revenu disponible; le plongeon subséquent de la consommation privée (-1,5 %) avait cependant été freiné par la forte hausse du revenu disponible réel, soutenu par l'effet retardé de l'inflation élevée de 2008 sur l'indexation des salaires et des prestations sociales et par des stimulants fiscaux temporaires. En 2010, le schéma s'inverse: les pertes d'emploi et une indexation inférieure à la hausse des prix de la consommation privée font reculer le revenu disponible réel (-0,7 %), mais la croissance de la consommation privée redeviendrait positive (+0,8 %) du fait de la baisse du taux d'épargne, qui se maintiendrait cependant à un niveau élevé (18,6 %, à comparer avec 16,4 % en moyenne sur la période 2000-2008). L'investissement total serait en recul (-1,4 %), quoique dans une moindre mesure qu'en 2009, alors qu'après l'énorme déstockage de 2009 la variation des stocks aurait un apport positif à la croissance économique (0,2 point de pourcentage). Au total, la demande intérieure renouerait avec une croissance faiblement positive (0,7 %), à laquelle contribue la hausse de la consommation publique (1,5 %). En 2011, l'investissement repartirait à la hausse et la demande intérieure se raffermirait. Sur la période 2012-

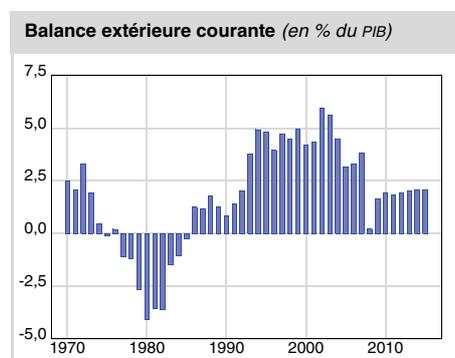
2015, la progression de la consommation privée, de la consommation publique et de la demande intérieure totale avoisinerait les 2 % en moyenne annuelle et celle de l'investissement des entreprises les 3,5 %.

Les marchés à l'exportation se redressent mais les exportateurs belges continuent à perdre des parts de marchés.

L'effondrement parallèle subi par les marchés potentiels à l'exportation et par les exportations belges de biens et services en 2009 (pratiquement -11 %) serait suivi par une remontée des marchés potentiels en 2010 et en 2011 (5 % par an) et des exportations (4,7 % en 2010, 3,7 % en 2011). La contribution de l'exportation nette à la croissance économique serait ainsi franchement positive en 2010 (0,7 point de pourcentage) et plus faible en 2011 (0,1 point), compte tenu de la croissance des importations (3,8 % en 2010, 3,6 % en 2011). A partir de 2012, la croissance annuelle moyenne des marchés potentiels et de l'exportation (6,5 % et 4,5 % respectivement) redeviendrait proche de la tendance historique. L'écart entre ces deux indicateurs traduit la persistance de pertes de parts de marchés extérieurs subies par l'économie belge.

Net redressement de la balance des opérations courantes.

Le net redressement, en 2009, de la balance extérieure des opérations courantes du fait de la baisse du prix des matières premières, s'affirme dès 2010 et 2011 grâce à une exportation nette largement positive et ce malgré une détérioration des termes de l'échange due à la nouvelle poussée des prix du pétrole et (en 2010) à la dépréciation de l'euro. L'excédent extérieur courant se renforce légèrement à moyen terme, passant de 1,9 % du PIB en 2010 à 2,1 % en 2015.



La tertiarisation de l'économie continue au-delà de la crise financière.

La chute du commerce mondial à la fin 2008 a touché le plus durement les branches de l'industrie manufacturière, leur valeur ajoutée reculant de 8,0 % en 2009. Mais certaines branches de services ont également enregistré un important repli de leur valeur ajoutée, en particulier les branches "commerce et horeca" (-6,5 %) et "transports et communication" (-5,4 %), alors que la branche "crédit et assurances" n'a vu sa valeur ajoutée baisser que de 0,5 % en 2009. Dans ce marasme quasi généralisé, seule la branche "santé et action sociale" a enregistré une croissance importante de sa valeur ajoutée (5,0 %). Cette branche devrait continuer à progresser, sur la période 2010-2015, plus rapidement (3,1 % en moyenne par an) que l'ensemble des branches d'activité marchande (2,3 %). L'industrie manufacturière serait par contre à la traîne avec une croissance annuelle moyenne de seulement 1,4 %. Par conséquent, sa valeur ajoutée en volume ne représenterait plus en 2015 que 15,6 % du total de l'économie contre encore 17,1 % en 2008.

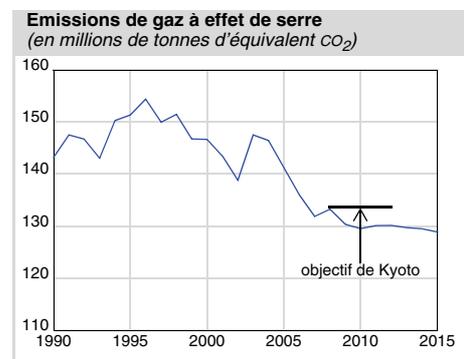
Des indicateurs de la performance économique en débat.

La crise a été l'occasion de la résurgence d'un débat et d'une réflexion, d'une part, sur les mérites comparés de différents indicateurs de performance économique, d'autre part, sur la nécessité d'évaluer l'état et la durabilité du développement des sociétés en tenant compte, à côté de la dimension économique, des dimensions sociales et environnementales. Ces questions ne sont pas nouvelles mais elles ont fait irruption en 2009 au niveau politique le plus élevé, notamment via le "rapport Stiglitz" commandé par les autorités françaises et la communication

dite "Beyond GDP" de la Commission européenne. Au niveau des indicateurs économiques susceptibles d'affiner la mesure du pouvoir d'achat de la nation et celle de la consommation privée, le rapport Stiglitz met notamment en avant le revenu national disponible net réel et la consommation finale effective des ménages. Le revenu national disponible net réel connaîtrait une progression un peu plus faible que celle du PIB (1,6 % par an en moyenne sur la période 2010-2015, contre 2,0 % pour le PIB), du fait du rythme de hausse de la consommation de capital et de la détérioration des termes de l'échange. La consommation finale effective des ménages, qui avait déjà été nettement moins affectée par la crise en 2009 que la consommation privée, enregistrerait ensuite une croissance légèrement supérieure (sur l'ensemble de la période de projection, 1,8 % en moyenne annuelle, contre 1,6 % pour la consommation privée) du fait du dynamisme de la consommation individuelle à charge des administrations publiques, qui comprend essentiellement les dépenses de soins de santé, de culture et d'enseignement.

La Belgique en bonne voie pour satisfaire à ses engagements internationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre...

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre (GES) constitue un indicateur important dans le cadre d'une approche multidimensionnelle de la performance. A cet égard, l'objectif auquel la Belgique a souscrit dans le cadre du protocole de Kyoto serait largement respecté: sur la période 2008-2012, les émissions de GES par la Belgique seraient de l'ordre de 131 millions de tonnes d'équivalent CO₂ par an, soit près de 4 millions de tonnes de moins que le niveau maximum prévu dans le protocole.



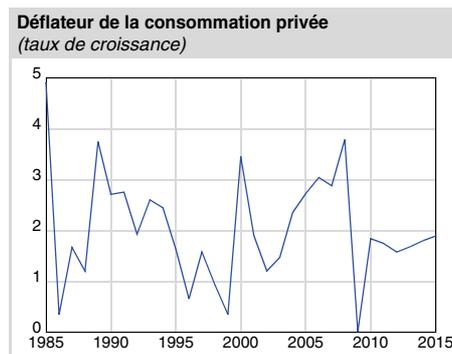
La Belgique participe également, dans le cadre du Paquet Climat-Energie de l'UE, à l'effort européen de réduction des émissions de GES à l'horizon 2020 de 20 % par rapport au niveau des émissions de 1990 (soit de 14 % par rapport à 2005). Cet objectif est ventilé en une réduction au niveau européen de 21 % (par rapport à 2005) pour les secteurs soumis au régime des permis d'émission et de réductions définies au niveau national pour le reste de l'économie. Dans ce dernier cas, la Belgique doit atteindre un objectif de -15 % (par rapport à 2005). A l'horizon 2015, la trajectoire des émissions de GES des secteurs non soumis au régime des permis d'émission paraît, à politique inchangée, compatible avec cet objectif, notamment du fait de la forte réduction des émissions de ces secteurs engrangée dès 2010.

...mais les objectifs en matière d'énergies renouvelables restent un défi.

L'Europe s'est fixée pour objectif de porter la part des énergies renouvelables dans la consommation brute finale d'énergie à 20 % en 2020, la Belgique devant réaliser un objectif de 13 %. D'après les présentes Perspectives, une part de 6,5 % devrait être atteinte en 2015. D'importants efforts devront dès lors encore être consentis afin de réaliser l'objectif de 2020. L'Europe a fixé un objectif distinct pour le secteur européen des transports, celui-ci devrait consacrer d'ici 2020 au minimum 10 % de sa consommation totale aux énergies renouvelables. Cet objectif a été assigné à tous les Etats membres. En 2009, en Belgique, moins de 3 % des carburants livrés à la pompe étaient des biocarburants et une part de 5,5 % devrait être atteinte à l'horizon 2015.

L'inflation redevient positive en 2010 mais resterait sous la barre des 2 % à l'horizon 2015.

Après avoir connu en 2009 une stagnation des prix à la consommation, l'économie belge renouerait avec une inflation nettement positive, surtout due aux prix de l'énergie – entraînés par la remontée du prix du pétrole – et à l'augmentation du prix des matières premières. La hausse des prix de la consommation privée atteindrait ainsi 1,8 % en 2010 mais resterait sous la barre des 2 % pendant toute la période de projection. Le maintien d'une inflation modérée à moyen terme refléterait essentiellement la modération des coûts salariaux et le maintien d'un écart de production (output gap) négatif persistant sur toute la période de projection, dans un contexte de remontée progressive des taux d'intérêt réels de court terme.

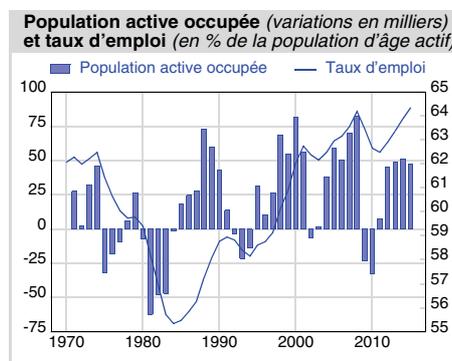


Bien aidé par les dispositifs mis en place, l'emploi recule de façon limitée en 2009 mais ne bénéficiera véritablement de la reprise économique qu'à partir de 2012...

Au vu de l'ampleur du recul de la valeur ajoutée des branches d'activité marchande en 2009 (-3,6 %), la baisse de l'emploi apparaît somme toute limitée (-0,6 %). Cette bonne résistance de l'emploi, qui réagit classiquement avec retard aux fluctuations de l'activité, traduit une forte baisse tant de la durée du travail (-1,6 %) que de la productivité horaire (-1,5 %). Les dispositifs favorables à la rétention d'emploi, tels que le chômage temporaire, contribuent à ce phénomène. Pour l'essentiel, de telles inflexions ne peuvent cependant qu'avoir un caractère temporaire et on s'attend, dans le courant de l'année 2010, à un rattrapage de la productivité horaire (+2,0 %) et de la durée du travail (+0,6 %). L'emploi, bien que soutenu par la hausse de la valeur ajoutée (+1,7 %), devrait forcément en pâtir (-0,9%). La durée du travail devrait continuer à augmenter en 2011 (+0,7 %) pour rejoindre son niveau tendanciel, ce qui limiterait l'impact favorable du raffermissement de la croissance de la valeur ajoutée (+1,9 %, toujours dans les branches d'activité marchande) sur l'emploi (+0,2 %). A partir de 2012, la réduction de la durée du travail reprendrait sa très faible tendance décroissante (-0,1 % par an en moyenne) alors que la productivité horaire devrait progresser en moyenne de l'ordre de 1,4 %, soit une croissance conforme à la tendance des années 2000. La progression soutenue de la valeur ajoutée dans les branches d'activité marchande (2,5 % par an en moyenne) se traduirait par une hausse de l'emploi de l'ordre de 1,2 % par an.

...de sorte que le taux d'emploi ne retrouverait son niveau d'avant-crise qu'en 2015...

Compte tenu d'une hausse de l'emploi des administrations publiques ralentie par rapport à la période d'avant-crise, l'emploi intérieur total perdrait 33 000 unités en 2010, progresserait de 7 000 unités en 2011 et augmenterait ensuite en moyenne de 48 000 unités par an. Le taux d'emploi évalué par rapport à la population âgée de 15 à 64 ans retomberait à 62,5 % en 2011 (alors qu'il avait atteint 64,2 % en 2008) et ne retrouverait son niveau d'avant-crise qu'en 2015¹.



1. La nouvelle stratégie européenne dite "EU 2020" s'oriente vers la formulation d'objectifs d'emploi en termes de taux d'emploi évalués pour la classe d'âge 20-64 ans et basés sur l'Enquête sur les Forces de Travail. Selon un calcul approximatif, le taux d'emploi ainsi défini passerait de 66,0 % en 2011 à 67,7 % en 2015.

...alors qu'une part toujours plus importante proviendrait des services.

Principale victime de la récession économique, l'industrie manufacturière a vu son emploi reculer de 26 000 unités en 2009 alors que la baisse dans la construction se limitait à 1 000 unités et que les services marchands enregistraient même une très légère progression (4 000 unités) grâce à la continuation d'une forte croissance dans la branche "santé et action sociale" (plus de 14 000 unités) et des emplois "titres-services" (13 000 unités). Sur la période 2010-2015, l'industrie manufacturière devrait encore perdre près de 73 000 emplois, alors que les services marchands en créeraient plus de 220 000 dont plus de 40 % proviendraient de la branche "santé et action sociale". La part des services dans le total de l'emploi intérieur passerait ainsi de 78 % en 2008 à 81 % en 2015 (dont près de 63 % dans les services marchands).

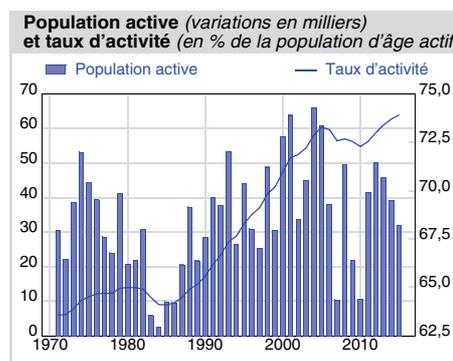
Recul des coûts salariaux unitaires en 2010, croissance faible en 2011-2012 qui se raffermirait à l'horizon 2015.

La hausse du salaire horaire brut avant indexation dans les branches d'activité marchande serait pratiquement nulle (0,2 %) en 2010, vu le contexte déprimé du marché du travail et les dispositions du dernier accord interprofessionnel; comme l'indexation (0,6 %) devrait être de plus de 1 point de pourcentage inférieure à l'inflation mesurée par les prix de la consommation privée – pour moitié du fait de la non-répercussion sur l'indice-santé de la hausse du prix des carburants et pour moitié du fait des mécanismes de lissage des variations de l'indice-santé –, le salaire brut horaire réel serait en recul de 0,9 %. Vu la reprise de la productivité, les coûts salariaux nominaux par unité produite enregistreraient une baisse – fait exceptionnel – de 1,1 %. A partir de 2011, le scénario retenu suppose que les évolutions salariales restent encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité et donc soient plafonnées par les hausses salariales attendues en moyenne chez nos trois principaux partenaires commerciaux. Pour 2011-2012, ces hausses sont tellement faibles que la croissance autorisée du coût salarial nominal horaire n'atteindrait que 2 % en moyenne annuelle, bloquant toute hausse des salaires bruts horaires avant indexation en 2011 et limitant celle-ci à 0,6 % en 2012. Cette croissance serait nettement plus forte à partir de 2013 – de l'ordre de 1,5 % par an – dans la foulée d'une accélération des augmentations salariales projetées chez nos trois principaux partenaires commerciaux; les coûts salariaux par unité produite s'accroîtraient dès lors de près de 2 % par an en moyenne, soit un rythme presque identique à l'inflation.

Sur la période de projection, la croissance nominale du coût salarial dépasse légèrement celle du salaire brut (de 0,1 point de pourcentage par an en moyenne), à cause du tassement des réductions de cotisations sociales employeurs. Ce constat s'inverse après prise en compte des subventions salariales, qui réduisent la hausse du coût du facteur travail de 0,2 point de pourcentage par an en moyenne sur la période de projection.

Affaiblissement de la progression de la population active en 2009-2010, mais retour à une augmentation plus importante par la suite...

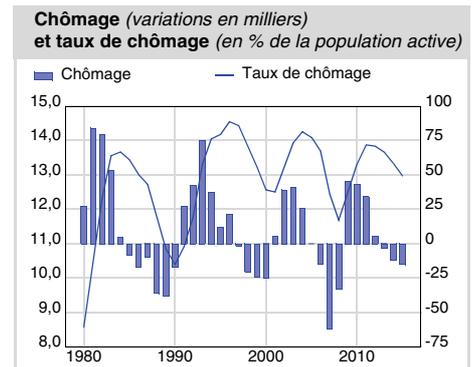
Conséquence de la crise, le rythme d'augmentation de la population active s'est fortement réduit sur la période 2009-2010 (soit + 22 000 unités en 2009 et + 10 000 unités en 2010) et semble surtout être influencé par les comportements dans les classes d'âge les plus jeunes. Comme il s'agirait essentiellement de reports d'entrée sur le marché du travail, l'évolution de la population active ne serait que peu



affectée à moyen terme. Ce scénario est corroboré par le fait que, jusqu'à présent, la détérioration de la conjoncture n'a pas entraîné un recours massif aux sorties prématurées du marché du travail. Le rétablissement graduel des taux d'activité dans les classes d'âge les plus jeunes permettrait une forte accélération de la croissance de la population active (soit une augmentation de respectivement 42 000 et 50 000 unités en 2011 et 2012). Celle-ci se ralentirait toutefois en fin de période (+ 32 000 unités en 2015). La progression de la population active est soutenue sur l'ensemble de la période de projection par des évolutions démographiques qui supposent que le flux migratoire se maintienne au niveau élevé observé au cours des dernières années.

...n'autorisant une lente décline du nombre de chômeurs qu'à partir de 2013.

Compte tenu du recul attendu de l'emploi, le nombre de chômeurs¹ augmenterait en 2010 de 43 000 unités. En 2011, la reprise de l'emploi serait trop faible par rapport à celle de la population active pour éviter une nouvelle hausse du chômage (de 34 000 unités). Le taux de chômage frôlerait alors les 14 % de la population active (alors qu'il avait reculé jusqu'à 11,7 % en 2008). Le nombre de chômeurs n'entamerait une lente décline qu'à partir de 2013, mais toucherait encore pratiquement 700 000 personnes en 2015. Le taux de chômage atteindrait alors les 13 %, soit un niveau encore supérieur d'un demi point de pourcentage par rapport à celui enregistré en 2009. La crise implique donc un choc durable à la hausse sur le taux de chômage, ce dernier baissant durant la reprise à un rythme inférieur à celui observé au cours des cycles conjoncturels passés.



Des facteurs structurels contribuent au déficit des finances publiques pendant la crise.

La situation fortement déficitaire des finances publiques en 2009 (-5,9 % du PIB) avec, pour la première fois depuis près d'un quart de siècle, un solde primaire négatif (-2,2 % du PIB), n'est pas uniquement attribuable à la baisse de l'activité économique. En effet, la partie structurelle du déficit est estimée à 3,1 % du PIB, soit plus de la moitié du déficit effectif. Au déficit structurel s'ajoute une composante cyclique estimée à 1,7 % du PIB et l'impact d'éléments ponctuels pour 1,1 % du PIB. Le déficit en 2009 et sa persistance à un niveau élevé sur l'ensemble de la période de projection participent d'une dégradation structurelle des finances publiques depuis le début des années 2000, accentuée par la révision à la baisse de la croissance potentielle suite à la crise.

Le déficit recule en 2010...

Les mesures d'assainissement prises dans le cadre des budgets 2010, la disparition de l'impact de certaines mesures de relance et éléments ponctuels qui ont alourdi le déficit de 2009 et le profil de l'indexation améliorent significativement le surplus primaire en 2010, qui reste cependant négatif (-1 % du PIB), ainsi que le déficit (-4,8 % du PIB). L'indexation des salaires de l'Etat, des prestations sociales et des principales composantes des dépenses publiques de soins de santé serait en 2010 nettement inférieure à la hausse du déflateur du PIB et contribuerait ainsi à cette amélioration à concurrence de 0,5 % du PIB.

1. Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.

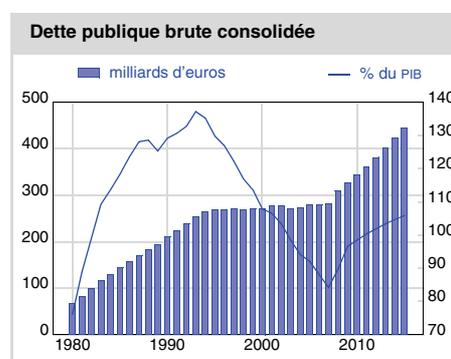
Le relèvement du surplus primaire serait attribuable pour 0,4 % du PIB à la hausse des recettes fiscales et parafiscales, pour 0,3 % du PIB aux recettes non fiscales et pour 0,5 % du PIB à la baisse des dépenses primaires.

...mais à politique inchangée, il repasserait au-dessus de 5 % du PIB de 2011 à 2015.

A moyen terme, à politique inchangée, donc sans anticiper sur les mesures à prendre par les différents niveaux de pouvoir pour atteindre l'objectif annoncé d'équilibre budgétaire en 2015 pour l'ensemble des administrations publiques, le déficit serait légèrement supérieur à 5 % du PIB dès 2011 et se maintiendrait à peu près à ce niveau jusqu'en 2015. Les recettes seraient pratiquement stables en pour cent du PIB. Les fluctuations des dépenses primaires et du solde primaire seraient essentiellement dues à la poussée attendue des investissements des pouvoirs locaux à l'approche des élections communales de 2012 et à leur recul subséquent. Au sein des dépenses primaires, on enregistre une évolution divergente des dépenses de prestations sociales, qui s'accroissent (+ 1,1 % du PIB sur l'ensemble de la période de projection) alors que les autres dépenses primaires sont en recul. Sur la période 2011-2015, le solde primaire fluctuerait autour de -1,1 % du PIB.

Les charges d'intérêt sont en hausse et alimentent l'endettement public.

La dette publique passerait de 96,6 % du PIB en 2009 à 105,9 % du PIB en 2015, entraînant un accroissement des charges d'intérêt (qui passent de 3,7 % du PIB en 2009 à 4,5 % en 2015), amplifié par la remontée des taux. L'effet boule de neige est ainsi réenclenché depuis 2009.



A moyen terme, le déficit de l'Entité I se creuse, celui des communautés et régions et se réduit.

La répartition du déficit budgétaire global entre niveaux de pouvoir indique que c'est le pouvoir fédéral, dont la situation avant crise était déjà déficitaire, qui a payé le plus lourd tribut à la crise: son déficit a été porté en 2009 à -4,2 % du PIB. Mais la sécurité sociale et les communautés et régions ont également été affectées et présentent en 2009 un déficit important (respectivement -0,8 % du PIB et, pour l'ensemble des communautés et régions, -0,7 % du PIB). L'évolution de ces chiffres à moyen terme est extrêmement contrastée: les communautés et régions reviendraient progressivement à l'équilibre à l'horizon 2015, alors que l'Entité I (pouvoir fédéral et sécurité sociale considérés globalement) verrait son déficit se creuser après 2010, après l'avoir réduit de 1,1 % du PIB cette année et ainsi ramené à -4 % (soit -3,5 % du PIB pour le pouvoir fédéral et -0,5 % du PIB pour la sécurité sociale). En 2015, le déficit du pouvoir fédéral atteindrait -3,8 % du PIB et celui de la sécurité sociale -1,1 %, soit une dégradation de 0,9 % du PIB pour l'ensemble de l'Entité I sur la période 2011-2015.

Les transferts du pouvoir fédéral à la sécurité sociale jouent un rôle clé en 2010-2011.

Le recul du déficit de la sécurité sociale tant en 2010 qu'en 2011 résulte de la décision de transférer du pouvoir fédéral à la sécurité sociale les moyens nécessaires pour que son déficit soit conforme à la trajectoire du Programme de stabilité, à savoir -0,5 % du PIB en 2010 et -0,3 % du PIB en 2011. En 2011, il en résulte un gonflement temporaire du déficit du pouvoir fédéral qui passerait ainsi à -3,9 % du PIB. En 2012, en l'absence de cette dotation exceptionnelle, le déficit du pouvoir fédéral se réduirait à nouveau pour atteindre -3,3 % du PIB et celui de la sécurité sociale augmenterait fortement et représenterait -1,1 % du PIB.

Les pouvoirs locaux sont dans le rouge.

Les pouvoirs locaux seraient également confrontés, toujours à politique inchangée et en l'absence de mesures nouvelles, à une situation déficitaire: le déficit de -0,2 % du PIB en 2009 gonflerait jusque -0,7 % du PIB en 2012, – année d'élections communales traditionnellement marquée par une poussée des investissements – puis redescendrait à -0,4 % du PIB.

Le problème de l'assainissement budgétaire reste entier.

Le problème de l'assainissement budgétaire reste donc entier pour l'ensemble des administrations publiques comme pour le pouvoir fédéral, la sécurité sociale et les pouvoirs locaux. L'approche agrégée des finances des communautés et régions retenue dans ces Perspectives fait l'impasse sur les évolutions spécifiques de chacune d'entre elles; il apparaît cependant que les communautés et régions ont mis en place une politique budgétaire restrictive de court et de

moyen terme qui devrait permettre, en tout cas pour ces entités considérées dans leur ensemble, de restaurer l'équilibre de leurs finances. Cependant, le difficile problème du partage de l'effort d'assainissement entre l'Entité I et l'Entité II (communautés et régions, pouvoirs locaux) en vue de réaliser l'équilibre global pour 2015 reste posé; l'Entité II est par ailleurs confrontée à la nécessité de procéder au rééquilibrage des finances des pouvoirs locaux. En tout état de cause, la partie de l'assainissement budgétaire à prendre en charge par l'Entité I constitue un défi énorme, vu l'ampleur probable de l'effort nécessaire, la nature des arbitrages à effectuer (entre hausse des recettes et baisse des dépenses, entre le pouvoir fédéral et la sécurité sociale, entre les diverses catégories de recettes et dépenses) et le poids des postes budgétaires liés à des dispositions législatives.

Les "Perspectives économiques 2010-2015" ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles le 15 avril 2010.

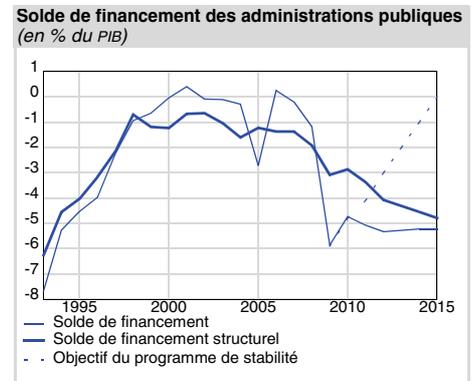


TABLEAU 1 - Principaux résultats macroéconomiques

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne de période	
								2004-2009	2010-2015
DEMANDE ET PRODUCTION (euros chaînés, année de référence 2000)^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée ^a	-1,5	0,8	1,2	1,8	1,9	2,0	2,0	0,9	1,6
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,5	1,5	1,2	2,2	2,0	2,0	2,1	1,9	1,8
- Formation brute de capital fixe	-4,1	-1,4	3,0	3,1	1,7	2,3	2,6	4,0	1,9
. Entreprises ^b	-6,1	-1,1	2,5	3,4	3,8	3,3	2,9	4,6	2,5
. Administrations publiques	9,6	-2,9	15,7	5,2	-12,9	-2,4	3,3	3,4	1,0
. Logements	-2,8	-2,0	0,3	1,7	1,6	1,0	1,3	2,9	0,6
- Variations de stocks ^c	-1,8	0,2	0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0	-0,0	0,0
- Dépenses intérieures totales	-3,1	0,7	1,6	2,2	1,9	2,1	2,1	2,2	1,8
- Exportations de biens et services	-10,9	4,7	3,7	4,6	4,6	4,4	4,4	1,9	4,4
- Total des utilisations finales	-6,8	2,4	2,5	3,3	3,1	3,2	3,2	2,0	2,9
- Importations de biens et services	-11,1	3,8	3,6	4,5	4,3	4,3	4,4	2,3	4,1
- PIB	-3,0	1,4	1,7	2,3	2,1	2,3	2,3	1,5	2,0
- PIB (prix courants)	-1,9	3,0	3,4	4,0	3,8	3,9	4,0	3,5	3,7
PRIX ET TAUX D'INTERET^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée	0,0	1,8	1,7	1,6	1,7	1,8	1,9	2,5	1,8
- Indice santé	0,6	1,3	1,6	1,5	1,6	1,8	1,9	2,0	1,6
- Formation brute de capital fixe	-2,1	1,2	1,4	1,6	1,8	1,7	1,6	1,9	1,6
- Exportations de biens et services	-5,1	2,8	1,7	1,3	1,7	1,9	2,0	1,7	1,9
- Importations de biens et services	-7,1	3,6	2,0	1,3	1,8	2,0	2,1	2,0	2,1
- Termes de l'échange	2,1	-0,7	-0,2	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,3	-0,2
- Déflateur du PIB	1,1	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	2,0	1,6
- Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)									
. nominal	3,9	3,7	4,0	4,7	4,8	4,8	4,8	4,0	4,5
. réel	3,9	1,9	2,3	3,1	3,1	3,0	2,9	1,5	2,7
- Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)									
. nominal	0,7	0,5	1,3	2,1	2,5	2,8	3,0	2,5	2,0
. réel	0,6	-1,4	-0,5	0,5	0,9	1,0	1,1	0,1	0,3
EMPLOI ET CHOMAGE									
- Emploi total, en milliers	4437,6	4404,8	4412,2	4457,3	4505,9	4557,2	4604,4	4340,3	4490,3
. différence en milliers	-23,3	-32,8	7,4	45,0	48,6	51,3	47,1	46,2	27,8
. variation en %	-0,5	-0,7	0,2	1,0	1,1	1,1	1,0	1,1	0,6
- Chômage total, définition BFP, en milliers	645,7	688,9	723,0	728,2	725,3	713,1	698,0	665,9	712,7
. différence, en milliers	45,0	43,2	34,1	5,2	-2,9	-12,1	-15,1	-6,5	8,7
- Taux de chômage, définition BFP	12,5	13,3	13,9	13,8	13,7	13,3	13,0	13,1	13,5
- Demandeurs d'emploi, en milliers	550,9	600,6	636,2	643,1	641,0	628,8	614,0	552,2	627,3
. différence en milliers	51,1	49,7	35,6	6,9	-2,0	-12,3	-14,8	2,1	10,5
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) ^(*)	-1,5	2,0	1,0	1,4	1,3	1,3	1,5	0,6	1,4
REVENUS									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) ^(*)	2,2	-0,9	-0,1	0,6	1,3	1,5	1,5	0,2	0,6
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) ^(*)	4,3	-1,1	0,9	0,8	1,8	1,9	2,0	2,0	1,0
- Revenu disponible réel des particuliers ^(*)	2,7	-0,7	1,3	1,9	2,0	1,9	1,9	1,5	1,4
- Taux d'épargne des particuliers ^a	20,0	18,6	18,6	18,6	18,7	18,6	18,4	16,5	18,6
- Masse salariale en % du revenu national	52,4	51,3	51,0	50,8	50,9	51,1	51,3	50,4	51,1
- Taux de marge des entreprises ^d	28,1	30,0	30,4	30,9	30,8	30,7	30,6	29,5	30,5
- Taux de rentabilité brute du capital ^e	15,8	17,0	17,4	17,9	18,0	18,0	18,2	16,8	17,7

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne de période	
								2004- 2009	2010- 2015
FINANCES PUBLIQUES									
- Taux de prélèvement obligatoire(**)	42,9	43,3	43,4	43,3	43,2	43,2	43,4	43,7	43,3
- Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques									
. en milliards d'euros	-20,1	-16,9	-18,5	-20,1	-20,6	-21,2	-22,1	-5,7	-19,9
. en % du PIB	-5,9	-4,8	-5,1	-5,4	-5,3	-5,3	-5,3	-1,7	-5,2
- Dette publique totale									
. en % du PIB	96,6	98,5	100,4	101,9	103,4	104,7	105,9	90,9	102,5
BALANCE EXTÉRIEURE									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	8,3	9,1	9,1	10,0	10,9	11,8	12,4	10,4	10,5
. en % du PIB	2,4	2,6	2,5	2,7	2,8	2,9	3,0	3,3	2,7
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	5,6	6,5	6,5	7,2	7,8	8,3	8,7	8,7	7,5
. en % du PIB	1,7	1,9	1,8	1,9	2,0	2,1	2,1	2,8	2,0
CROISSANCE DES BRANCHES D'ACTIVITÉ(*)									
(valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)									
- Industrie (total), dont	-5,7	1,0	1,3	1,7	1,6	1,8	1,7	0,7	1,5
. Industries manufacturières	-8,0	1,2	1,2	1,6	1,5	1,6	1,6	-0,3	1,4
. Construction	-2,9	0,7	2,1	2,7	2,4	2,8	2,5	2,5	2,2
- Services marchands, dont	-2,8	1,9	2,1	2,8	2,7	2,8	2,8	1,8	2,5
. Transports et communication	-5,4	0,7	2,2	3,3	3,4	3,5	3,5	0,2	2,8
. Autres services marchands ^f	-2,5	2,1	2,0	2,8	2,6	2,7	2,7	2,0	2,5
- Services non marchands	0,1	0,7	0,8	1,4	1,3	1,3	1,3	0,9	1,1

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

f. Y compris commerce et horeca, crédit et assurances, santé et action sociale.

(*) Taux de croissance en %.

(**) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.



Environnement international et marchés financiers

L'aggravation de la crise financière et sa propagation à l'économie réelle ont entraîné les économies avancées ainsi que certains pays émergents dans une récession sans précédent à la fin de l'année 2008 et au début de 2009. La croissance mondiale s'est par conséquent fortement ralentie en 2008 et, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, le PIB mondial s'est affiché en net recul en 2009, passant d'une hausse de 3 % en 2008 à une baisse de 0,6 % en 2009. La zone euro a connu une contraction de son PIB de 4 % l'année dernière. Dès le deuxième trimestre 2009, les premiers signes d'une reprise ont été constatés au niveau mondial et ensuite en Europe, sous l'effet de mesures exceptionnelles pour venir en aide au secteur financier, sous l'impulsion de politiques monétaires très accommodantes et de plans de relance budgétaire, ainsi que grâce au jeu des stabilisateurs automatiques. Cette reprise s'est traduite avant tout par un redémarrage des échanges commerciaux et par un ralentissement du déstockage.

Le maintien de ces mesures budgétaires expansionnistes et d'une politique monétaire accommodante dans de nombreux pays soutient encore maintenant la croissance mondiale qui devrait être de l'ordre de 4,2 % en 2010. Elle serait freinée par une reprise sans tonus dans les économies avancées, l'activité dans les pays européens en particulier restant toujours peu dynamique. Ainsi, on s'attend à 1,2 % et 1,1 % de croissance pour la zone euro et l'Union européenne respectivement pour l'année en cours, et à 3,2 % aux Etats-Unis.

En supposant la normalisation du fonctionnement des marchés financiers ainsi qu'un retrait très progressif des mesures budgétaires de relance, on peut tabler sur une croissance mondiale et européenne qui continue à s'accélérer très légèrement en 2011.

Le scénario macroéconomique retenu au-delà de 2011 suppose le retour à un rythme de croissance de l'économie mondiale comparable à celui enregistré en moyenne avant le déclenchement de la crise. Pour la zone euro et l'Union européenne, la croissance remonterait à 2,1 et à 2,2 % respectivement en moyenne sur la période 2012-2015. Quant à la croissance américaine, elle atteindrait 3,1 % en 2011 puis 2,7 % en moyenne pour le reste de la période de projection.

Les marchés potentiels à l'exportation pertinents pour la Belgique se redresseraient significativement en 2010 (5 %), et ce grâce à un quatrième trimestre 2009 en forte progression. Ce rythme de croissance (5 %) se poursuivrait en 2011 et, entre 2012 et 2015, on retrouverait un rythme de 6,5 %, proche de celui observé sur la période 1995-2008.

Après avoir atteint un taux plancher en 2009, l'inflation dans la zone euro s'accélérait légèrement en 2010 pour atteindre un taux moyen de 1,2 %, tirée principalement par la hausse des prix du pétrole et, dans une moindre mesure, par celle des prix des autres matières premières. Au-delà de 2010, le rythme d'inflation remonterait encore, tout en ne dépassant pas la barre des 2 % à l'horizon 2015. Cette maîtrise de l'inflation s'explique-

rait par l'évolution assagie du prix des matières premières importées (dans un contexte de stabilisation de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar), par le maintien d'une évolution modérée des coûts salariaux unitaires, par la remontée des taux d'intérêt réels de court terme et par la persistance d'un output gap négatif jusqu'en fin de période.

Le degré d'incertitude lié au scénario international retenu est très élevé, en particulier en ce qui concerne la solidité de la reprise observée dans les économies avancées. Un important facteur de risque est à mettre en relation avec le juste équilibre à trouver par les autorités entre, d'une part, le maintien de mesures de relance soutenant encore la croissance actuellement et, d'autre part, des politiques de consolidation visant à assainir la situation de finances publiques fortement déficitaires depuis 2009. La dégradation des comptes publics pourrait effectivement susciter des doutes quant à la capacité des Etats les plus déficitaires à honorer leur dette et, par là, venir miner la crédibilité et la stabilité du système monétaire et financier tout entier.

A. Environnement international à court et moyen terme

Reprise de la croissance mondiale dès le deuxième trimestre 2009.

L'aggravation de la crise financière et sa propagation à l'économie réelle ont entraîné les économies avancées ainsi que certains pays émergents dans une récession sans précédent à la fin de l'année 2008 et au début de 2009. La croissance mondiale s'est par conséquent fortement ralentie en 2008 et, pour la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale, le PIB mondial s'est affiché en net recul en 2009, passant d'une hausse de 3 % en 2008 à une baisse de 0,6 % en 2009.

Le commerce international, qui s'est révélé être un vecteur puissant de transmission de la récession, s'est effondré pendant cette période, comme l'indique la baisse de 20 % des échanges mondiaux entre juillet 2008 et janvier 2009. Les investissements des entreprises et la construction immobilière sont les deux autres composantes qui ont été les plus touchées dans les économies avancées.

Dès le deuxième trimestre 2009, les premiers signes d'une reprise ont été constatés, sous l'effet de mesures de soutien au secteur financier, sous l'impulsion de politiques monétaires accommodantes et de plans de relance budgétaire (coordonnés au niveau international ou laissés à la discrétion des Etats), ainsi que grâce au jeu des stabilisateurs automatiques. La reprise de l'activité mondiale s'est surtout concrétisée par un rebond des échanges commerciaux et par un ralentissement du déstockage. Les premiers pays à sortir de la crise ont été les pays asiatiques qui ont pu profiter du rebond de la demande chinoise générée par l'assouplissement de l'octroi de crédits et par des plans de relance très ambitieux, finançant notamment de grands projets d'infrastructure. Grâce au maintien de mesures budgétaires expansionnistes et de politiques monétaires accommodantes dans nombre de pays durant l'année en cours, la croissance mondiale devrait être de l'ordre de 4,2 % en 2010. Cette reprise serait toutefois modérée, notamment dans les économies avancées qui ont connu la baisse du PIB la plus importante en 2009.

En supposant la poursuite de la normalisation pour les marchés financiers ainsi qu'un retrait très progressif des mesures budgétaires de relance, on peut tableer sur une croissance mondiale qui continue à s'accélérer très légèrement en 2011. De nombreuses incertitudes entourent toutefois cette prévision (voir section B).

Union européenne et zone euro : croissance « molle » en 2010, qui devrait perdurer en 2011.

Touchée de plein fouet par la récession dès le quatrième trimestre 2008 et lors du premier semestre 2009, la zone euro a connu une baisse de son PIB moyen annuel de 4 % en 2009. La zone euro a vu son activité reprendre dès la seconde moitié de 2009 dans la foulée du reste du monde par la reprise du commerce extérieur, par un moindre déstockage de la part des entreprises ainsi que grâce au rôle stabilisateur joué par la consommation privée (cette dernière n'a baissé que de 1 % l'année dernière, augmentant même dans certains pays comme la France, l'Allemagne ou l'Autriche). Cette contribution de la demande intérieure a été favorisée par les plans de relance mis en place dans la plupart des pays européens et par le libre jeu des stabilisateurs automatiques.

Durant l'année 2010, la croissance dans la zone euro devrait encore continuer à se redresser pour atteindre 1,2 % (1,1 % dans l'UE). L'accélération de l'activité au niveau mondial, de meilleures conditions financières, le maintien de taux d'intérêt bas ainsi que le stimulus apporté par les politiques de relance toujours en place durant cette année devraient soutenir la croissance européenne. Cependant, cette

reprise se heurte à des vents contraires et des incertitudes qui la ralentissent : tout d'abord, les investissements des entreprises seront freinés par la sous-utilisation persistante des capacités de production et l'investissement résidentiel devrait rester faible en raison de la baisse des prix immobiliers survenue dans certains pays. En outre, les dépenses de consommation des ménages resteront influencées par les mauvaises conditions sur le marché du travail et par des taux d'épargne qui devraient rester élevés afin de permettre aux ménages d'améliorer leur situation financière.

Dans le courant de 2011, l'économie européenne devrait poursuivre son redressement et, sur l'ensemble de l'année, le PIB de la zone euro devrait augmenter de l'ordre de 1,5 % (1,7 % au niveau de l'UE).

Etats-Unis : retour d'une croissance significative en 2010.

La croissance américaine, déjà marquée par un sérieux ralentissement en 2008 (0,4 %), a connu une baisse de son PIB de 2,4 % en 2009, en raison d'un quatrième trimestre 2008 (acquis de croissance très négatif) et d'un premier trimestre 2009 désastreux. Seules les exportations nettes, moins négatives que précédemment, (et dans une très faible mesure la consommation publique) ont contribué à la croissance durant cette période, en raison d'une baisse de la demande intérieure plus importante que chez leurs partenaires commerciaux. Des mesures de soutien massif décidées par les autorités publiques ainsi que l'intervention appuyée de la Federal Reserve ont permis de sortir de cette récession à partir du troisième trimestre 2009 et la réaction de la consommation privée à ces mesures a été plus importante qu'attendue.

En 2010, l'économie américaine continuera d'être soutenue par les mesures de relance temporaires et par l'amélioration des conditions financières et, dès lors, une croissance de l'ordre de 3,2 % est attendue. En 2011, on prévoit une hausse d'un ordre de grandeur identique, malgré la fin des mesures de relance (croissance du PIB de 3,1 %).

Japon : retour de la croissance en 2010, après une baisse du PIB spectaculaire en 2009.

Le Japon, qui avait déjà connu une baisse de son PIB en 2008 (-1,2 %), a essuyé une de ses pires récessions en 2009, avec un PIB se réduisant de 5,2 % en moyenne annuelle. Cette chute accentuée reflète la forte dépendance du pays à son commerce extérieur (en forte baisse) et la chute de l'investissement des entreprises. Une impulsion budgétaire massive a permis de sortir de la crise dès le second trimestre de 2009. Le Japon a également profité de l'ambitieux plan de relance chinois, via la demande adressée au secteur des biens d'investissement.

En 2010 et 2011, cette reprise devrait se poursuivre avec des croissances du PIB de l'ordre de 2,2 % et de 1,6 % respectivement, soutenue par la demande extérieure, l'amélioration des conditions financières et par les mesures de relance.

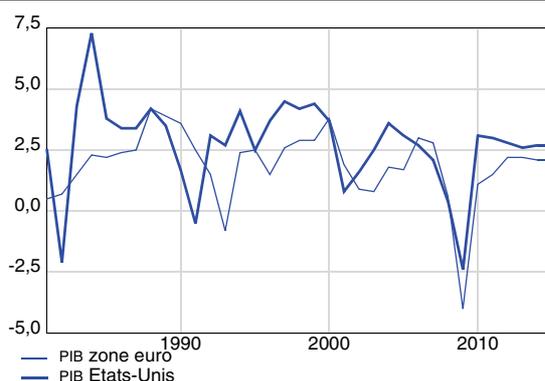
La croissance mondiale tirée par les économies émergentes asiatiques.

Les économies émergentes et en développement ont connu une croissance modeste de 2,4 % en 2009, principalement en raison de la baisse du commerce mondial, de la chute des prix des matières premières et des contraintes de financement. En 2010, la croissance dans ce groupe de pays devrait atteindre 6,3 % en moyenne, pour s'accélérer encore en 2011. Ces taux de croissance, bien que supérieurs à ceux en vigueur dans les années nonante, sont encore inférieurs à ceux enregistrés en moyenne lors de la période 2003-2008. Cependant, des disparités importantes existent entre les pays, en fonction des conditions économiques en place avant la crise ainsi que de l'ampleur et du type d'intervention publique.

Grâce à un plan de relance de grande envergure de deux ans (soit un total de 12 % du PIB) dans des projets d'infrastructure, qui a permis de soutenir la demande intérieure, la Chine est sortie de la crise dès le second trimestre de 2009 et a encore enregistré une croissance de 8,7 % en moyenne sur l'année. Celle-ci devrait atteindre environ 10 % en 2010 et une petite décélération est prévue pour 2011, les mesures du plan de relance venant à terme. L'ensemble des économies émergentes asiatiques devrait tirer la croissance mondiale ces deux prochaines années, dans la foulée de la Chine.

Retour en 2012-2015 à des taux de croissance d'avant-crise pour l'économie mondiale.

GRAPHIQUE 1 - PIB zone euro et Etats-Unis
(taux de croissance en pour cent)



Le scénario macroéconomique retenu au-delà de 2011 suppose le retour à un rythme de croissance de l'économie mondiale comparable à celui enregistré en moyenne avant le déclenchement de la crise. Pour la zone euro, la croissance remonterait à 2,2 % en moyenne sur la période 2012-2015. Pour l'ensemble de l'Union européenne, la croissance du PIB devrait se situer aux alentours de 2,3 %. Quant à la

croissance américaine, celle-ci atteindrait 2,8 % en 2012 puis 2,7 % en moyenne pour le reste de la période de projection. Il est à noter que le scénario sous-jacent inclut des mesures de consolidation budgétaire à moyen terme dans les pays de l'OCDE, suite à la dégradation importante des finances publiques ces deux dernières années. Ainsi, des hypothèses conventionnelles¹ de consolidation fiscale (d'une ampleur de 1 % du PIB pendant 3 ou 6 ans) sont incorporées pour les pays ayant un déficit budgétaire attendu supérieur à 2,5 % du PIB en 2011. Selon ces hypothèses, tous les pays membres de la zone OCDE devraient enregistrer un surplus primaire en 2017.

A l'image de la croissance européenne, les marchés potentiels à l'exportation de la Belgique, qui avaient nettement ralenti en 2008 (2,3 % contre 6,3 % en 2007), ont subi une baisse particulièrement spectaculaire en 2009, avec une chute de 10,6 %. Dès 2010, on assisterait à un redressement significatif des marchés potentiels d'exportation de 5 %, et ce grâce à un effet de niveau dû à un quatrième trimestre 2009 en forte progression. Ce rythme de croissance (5 %) se poursuivrait en 2011 et, entre 2012 et 2015, on retrouverait un rythme moyen de 6,5 %, proche de celui observé sur la période 1995-2008.

1. Ces hypothèses ne correspondent pas nécessairement aux mesures annoncées étant donné le caractère préliminaire de celles-ci.

ENCADRE 1 - Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international

L'environnement international des perspectives économiques de moyen terme est constitué d'un ensemble d'hypothèses provenant de différentes sources.

En ce qui concerne les années 2010-2011, les hypothèses sont basées sur le budget économique de février 2010, éventuellement adaptées sur base des dernières prévisions du "Consensus Forecasts"¹. En outre, on notera que les hypothèses relatives aux taux de change, aux taux d'intérêt et aux prix des matières premières sont basées sur les cotations des marchés à terme de début avril.

En ce qui concerne la période 2012-2015, le dernier scénario disponible de l'OCDE² constitue la source principale. En outre, on notera que :

- les *marchés potentiels d'exportation* suivent l'évolution des importations mondiales pondérées en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique.
- les *prix mondiaux* sont pondérés en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique (pour les prix à l'exportation) et en fonction de l'importance relative des différents marchés d'approvisionnement (pour les prix à l'importation).
- les *taux de change* bilatéraux nominaux sont maintenus constants.

1. Consensus Forecasts : "Digest of International Economic Forecasts", avril 2010.

2. OCDE : "The OECD Medium-Term Reference Scenario EO86", novembre 2009.

TABLEAU 2 - Environnement international et indicateurs financiers
(taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne	
									2004-2009	2010-2015
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	2,3	-10,6	5,0	5,0	6,7	6,5	6,4	6,4	3,9	6,0
PIB zone euro	0,6	-4,0	1,2	1,5	2,2	2,2	2,1	2,1	1,0	1,9
PIB Etats-Unis	0,4	-2,4	3,2	3,1	2,8	2,6	2,7	2,7	1,6	2,8
Prix à la consommation zone euro	2,9	0,3	1,2	1,4	1,6	2,0	2,0	2,0	2,0	1,7
Prix mondiaux, biens & services hors énergie en USD										
Exportations	9,2	-11,9	-0,4	0,9	1,4	1,8	1,9	1,9	3,1	1,2
Importations	7,9	-11,0	-0,4	0,2	1,5	1,8	1,9	1,9	2,2	1,2
Prix mondiaux, biens & services hors énergie en EUR										
Exportations	1,8	-7,0	2,0	0,9	0,7	1,8	1,9	1,9	-0,7	1,5
Importations	0,6	-6,1	2,0	0,2	0,8	1,8	1,9	1,9	-1,5	1,4
Prix du baril (Brent, USD)	96,9	61,6	80,1	84,7	88,5	92,8	97,3	102,1	64,8	90,9
Taux de change (niveau)										
.EUR en USD (x 100)	147,1	139,3	136,0	136,0	137,0	137,0	137,0	137,0	133,0	136,7
Taux d'intérêt nominaux à court terme (3 mois)										
Zone euro	4,6	1,2	0,8	1,6	2,5	2,9	3,2	3,5	2,9	2,4
États-Unis	3,0	0,7	0,5	1,7	2,8	3,2	3,6	4,0	3,2	2,6
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)										
Zone euro	4,2	3,7	3,6	3,9	4,7	4,8	4,8	4,8	3,9	4,4
États-Unis	3,6	3,2	3,8	4,2	5,0	5,0	5,1	5,1	4,1	4,7
Taux d'intérêt belges										
Court terme	3,7	0,7	0,5	1,3	2,1	2,5	2,8	3,0	2,5	2,0
Long terme (OLO 10 ans)	4,4	3,9	3,7	4,0	4,7	4,8	4,8	4,9	4,0	4,5

Des prix énergétiques qui sont repartis à la hausse en 2009.

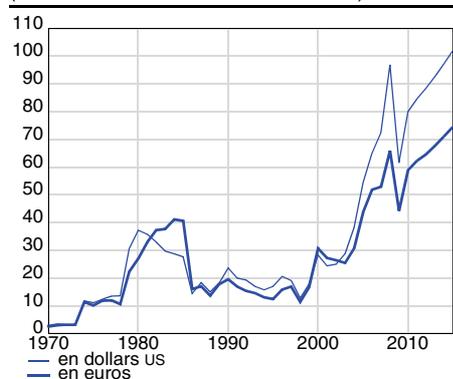
Après l'effondrement du prix du baril de Brent lors du second semestre de 2008 (le prix du Brent est passé de 144 dollars, prix maximum atteint en juillet 2008, à 40 dollars en moyenne en décembre de la même année), le cours est monté progressivement tout au long de l'année 2009. Il a terminé l'année à environ 80 dollars. Cette évolution pour 2009 s'explique bien entendu par la reprise de la demande, particulièrement en provenance des pays émergents asiatiques, alors que la production avait été ajustée à la baisse par les pays de l'OPEP en début d'année. La forte dépréciation du dollar au cours de l'année a également exercé une pression à la hausse sur le cours du pétrole.

En 2010, compte tenu de stocks pétroliers très élevés et de la sous-utilisation des capacités de production, le prix du Brent est supposé se maintenir en moyenne à 80,1 dollars, et ce malgré la hausse de la demande mondiale. Exprimé en euros, le prix du baril atteindrait en moyenne 58,9 euros, ce qui impliquerait une augmentation moyenne dépassant les 30 %.

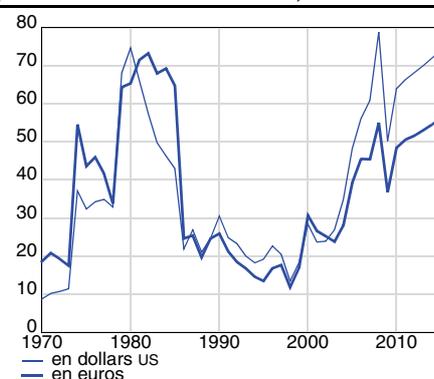
A partir de 2011, le scénario retient un redressement progressif du prix du baril et, en fin de période, celui-ci atteindrait 102,1 dollars en termes nominaux, soit un niveau supérieur à celui atteint en 2008 (voir graphique 2)¹.

On notera qu'en termes réels (voir graphique 3), les cours du Brent exprimés en euros resteraient nettement en-dessous de leurs niveaux du début des années quatre-vingt. Par contre, les cours réels du Brent exprimés en dollars avaient déjà rejoint leur niveau de 1980 lors de la forte hausse de 2008. Ce serait également le cas à l'horizon 2015.

GRAPHIQUE 2 - Prix du pétrole brut
(baril de Brent - en termes nominaux)



GRAPHIQUE 3 - Prix du pétrole brut
(baril de Brent - en termes réels)¹



1. Cours nominaux déflatés à l'aide de l'indice des prix de la consommation privée des Etats-Unis ou de la zone euro (base 2000=100).

Les prix des matières premières non énergétiques également en hausse en 2009 et en 2010.

Tout comme celui du pétrole, le prix des produits de base hors énergie a rebondi en 2009 par rapport à celui enregistré à la fin de l'année 2008. En ce qui concerne les matières premières industrielles, la baisse de l'offre mondiale de certains métaux conjuguée à l'accroissement de leur demande, principalement par la Chine, expliquent cette tendance. Les prix des matières premières alimentaires ont suivi l'évolution du prix du pétrole (l'un des principaux facteurs de coût) et, en ce qui concerne certaines denrées (le thé et le cacao), les prix ont été surtout sujets à des effets d'offre négatifs, à cause de récoltes faibles.

1. Le prix du baril est supposé s'accroître de 3 % par an en termes réels après 2011.

Les prix mondiaux des biens et services hors énergie (exprimés en dollars) subiraient une légère baisse en 2010 et ce malgré la hausse attendue du prix des matières premières non énergétiques. A partir de 2011, les prix mondiaux hors énergie augmenteraient lentement, atteignant un rythme de croissance de 1,9 % par an à la fin de la période de projection.

Une inflation contenue à partir de 2009 dans la zone euro.

L'inflation dans la zone euro (mesurée par l'indice harmonisé des prix de la consommation privée) a baissé régulièrement entre juillet 2008 et juillet 2009 en raison de la sous-utilisation des capacités de production et de la baisse du prix des matières premières (en particulier, énergétiques et alimentaires). L'inflation dans la zone euro s'est établie en moyenne à 0,3 % en 2009 (contre un taux particulièrement élevé de 2,9 % en 2008).

En 2010, l'inflation s'accélérait légèrement pour atteindre un taux moyen de 1,2 %, tirée principalement par la hausse du prix du pétrole et, dans une moindre mesure, par celle des prix des autres matières premières. Au-delà de 2010, le rythme d'inflation remonterait encore, tout en ne dépassant pas la barre des 2 % à l'horizon 2015. Cette maîtrise de l'inflation s'expliquerait par l'évolution assagie du prix des matières premières importées (dans un contexte de stabilisation de la valeur de l'euro vis-à-vis du dollar), par le maintien d'une évolution modérée des coûts salariaux unitaires, par la remontée des taux d'intérêt réels de court terme et par la persistance d'un output gap négatif jusqu'en fin de période.

Retour à un fonctionnement normal des marchés financiers, qui restent néanmoins fragilisés.

La débâcle du système financier international, qui s'est inscrite dans le prolongement de la crise des subprimes, laquelle a vu le jour en 2007 aux Etats-Unis, a marqué l'année 2008 ainsi que le début de l'année 2009. La liquidité interbancaire s'est considérablement affaiblie durant cette période¹ et les marchés boursiers et obligataires privés se sont effondrés. Depuis mars 2009 surtout, grâce aux mesures de soutien au secteur financier (extension de la garantie des dépôts, injection de capitaux publics, nationalisation des activités bancaires), les marchés financiers ont retrouvé un fonctionnement quasi normal, les banques ayant la possibilité d'emprunter à court terme à des taux très bas et de faire de la sorte des bénéfices élevés qu'elles utilisent afin de consolider leurs bilans. Les marchés d'actions et d'obligations privées se sont redressés suite à l'amélioration des perspectives économiques et à l'afflux de liquidités. Néanmoins, ces marchés financiers sont toujours sous l'influence des mesures d'urgence prises lors de la crise et les conditions d'accès au crédit bancaire restent plus difficiles qu'auparavant pour les entreprises et les particuliers, en raison du besoin de consolidation du capital des banques et de la possibilité de nouvelles dépréciations d'actifs. En outre, les obligations d'Etat de certains pays européens (notamment la Grèce, le Portugal, l'Espagne et l'Irlande) sont soumises à des pressions croissantes de la part des investisseurs.

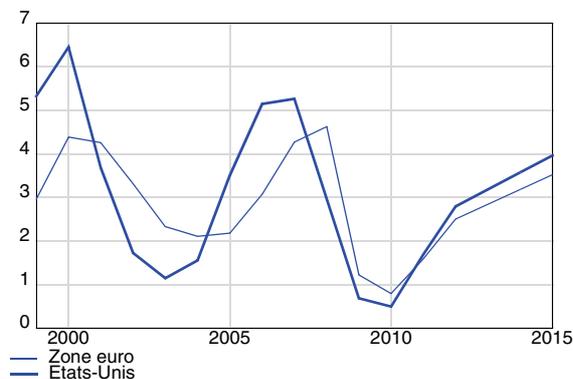
Poursuite de la baisse des taux d'intérêt de court terme en 2010, remontée ensuite.

Depuis le quatrième trimestre 2008 et tout au long de l'année 2009, le taux d'intérêt interbancaire à trois mois (Euribor) a chuté de façon vertigineuse, passant de 4,6 % en moyenne en 2008 à 1,2 % en moyenne en 2009. La mise en place d'une politique monétaire accommodante au sein de la zone euro, impliquant des baisses successives du taux directeur (qui est passé de 4,25 % en octobre 2008 à 1 % en

1. tel que l'indique l'écart entre les taux d'intérêt à 3 mois appliqués entre banques et ceux dont elles doivent s'acquitter auprès des banques centrales, qui a atteint un sommet historique de 330 points de base en octobre 2008 aux Etats-Unis.

mai 2009), ainsi que la disparition complète de la prime de risque, sont à l'origine de cette évolution. Le taux à court terme devrait encore baisser en 2010 (il vaudrait 0,8 % en moyenne) pour remonter ensuite progressivement, passant de 1,6 % en 2011 à 3,5 % en fin de période, soit environ 1,5 % en termes réels. Cette remontée reflète la volonté des autorités monétaires européennes de retourner vers une normalisation de la politique monétaire.

GRAPHIQUE 4 - Taux d'intérêt courts en zone euro et aux Etats-Unis (en pour cent)



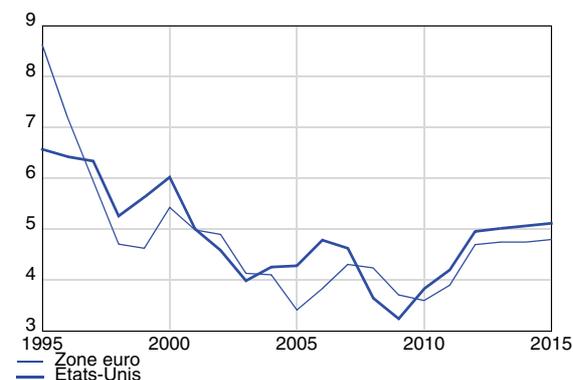
Quant aux taux interbancaires américains, ils ont sensiblement baissé en 2008 et 2009 (passant de 5,3 % en 2007, à 3 % en 2008 et à 0,7 % en 2009), en raison de la politique d'assouplissement monétaire menée de manière accélérée par la Federal Reserve (FR) en vue de lutter contre la crise financière et de venir en aide aux secteurs immobilier et financier. Tout comme en Europe, la prime de risque a fortement chuté tout

au long de l'année 2009 pour disparaître complètement. Pour l'année 2010, il en résulterait un taux court de 0,5 % en moyenne. En raison de la reprise de l'activité et de la volonté d'éviter de nouvelles bulles spéculatives, une hausse des taux courts américains est à prévoir dès la fin de l'année en cours, pour atteindre 1,7 % en moyenne sur l'année 2011. A moyen terme, le taux américain remonterait de manière régulière pour avoisiner les 2 % en termes réels.

Taux longs : stabilisation des taux européens, redressement des taux américains en 2010.

Lorsque la crise financière a éclaté en septembre 2008, les investisseurs se sont massivement tournés vers les obligations d'Etat américaines. Par conséquent, les taux américains à long terme ont chuté (jusqu'à 2,4 % à peine en décembre 2008). La disparition du spectre d'une dépression mondiale, l'aversion moindre pour le risque et, enfin, les inquiétudes face au déficit gigantesque outre-Atlantique ont entraîné en 2009 une hausse importante de ces mêmes taux longs américains (jusqu'à 3,2 % en moyenne). En projection, ils pourraient encore progresser sous l'effet d'une offre supposée abondante d'obligations d'Etat, du rebond de l'activité économique et de l'arrêt du rachat par la FR des obligations d'Etat. En moyenne, les taux américains atteindraient 3,8 % cette année, 4,2 % en 2011 et augmenteraient encore à moyen terme.

GRAPHIQUE 5 - Taux d'intérêt longs en zone euro et aux Etats-Unis (en pour cent)



Les taux longs européens, qui ont moins fléchi au plus fort de la crise, sont restés très stables l'an dernier (3,7 % en moyenne). Toutefois, le déficit budgétaire de l'ensemble de la zone euro s'est nettement creusé, quoique dans une moindre mesure que le déficit américain ou britannique. Cette année encore, les taux devraient rester pratiquement inchangés. Cette stabilité s'explique vrai-

semblablement par les perspectives de croissance moins favorables pour la zone euro et par la plus grande crédibilité de la BCE sur le terrain de la maîtrise de l'inflation (ce qui pourrait être favorable à une réduction de la dette publique des pays de la zone euro). Les taux européens à long terme devraient ainsi s'établir à 3,6 % cette année, 3,9 % l'an prochain et continuer à progresser à moyen terme.

Au sein de la zone euro, le différentiel de taux des obligations d'Etat des différents pays de la zone euro par rapport à l'Allemagne a fortement progressé au plus fort de la crise, lorsque les investisseurs se sont tournés vers les obligations d'Etat considérées comme les plus sûres et les plus liquides. Dans le courant 2009, le différentiel de taux s'est réduit pour la plupart des pays (il est passé de 120 à 40 points pour la Belgique). En revanche, il a considérablement augmenté pour plusieurs pays (Grèce, Portugal et Espagne) depuis la fin de 2009 compte tenu de la situation très précaire de leurs finances publiques. Le problème s'est posé de manière si aiguë pour la Grèce que l'on a craint un défaut de paiement. La zone euro se voit donc contrainte d'accorder des aides/prêts conditionnels si nécessaire, de concert avec le FMI. Le différentiel de taux entre la Belgique et l'Allemagne est resté stable, à quelque 40 points de base. Cela pourrait sembler étrange puisque la Belgique a le troisième taux d'endettement le plus élevé de la zone euro. Toutefois, son déficit structurel est limité et elle a déjà prouvé par le passé sa capacité à réduire son endettement (période 1993-2007).

B. Risques et incertitudes

Le degré d'incertitude lié au scénario international présenté dans la section A est très élevé, en particulier en ce qui concerne la solidité de la reprise de la croissance observée dans les économies avancées et, dans une moindre mesure, de la croissance observée dans les pays émergents.

Plusieurs facteurs pourraient en effet venir contrecarrer dans un délai plus ou moins éloigné le retour de la croissance observé depuis 9 mois environ au niveau mondial.

Les déficits publics ont explosé dans nombre de pays, en raison des mesures exceptionnelles prises pour faire face à la crise économique et financière et sous l'action des stabilisateurs automatiques en période de récession. Les plans de relance, notamment, ont grevé fortement les budgets nationaux mais se sont révélés plutôt efficaces car ils ont permis une sortie de crise plus rapide que prévu et soutiennent encore la reprise à l'heure actuelle. En outre, les pays européens vont être confrontés ces prochaines décennies au vieillissement de leur population, phénomène qui va accentuer la pression sur les finances publiques par la baisse de la population active et par la hausse des dépenses en matière de pensions et de soins de santé. Des doutes quant à la soutenabilité des finances publiques et la capacité de remboursement de la dette souveraine de certains pays européens sont ainsi à l'origine de spéculations contre l'euro sur les marchés des capitaux. Ils poussent également à la hausse les taux d'intérêt de long terme par des accroissements de la prime de risque sur les obligations d'Etat, gonflant le service de la dette de ces Etats et aggravant encore leur situation financière. Un défaut de paiement avéré de la part d'un pays entraînerait une nouvelle crise du système bancaire et financier à un moment où les banques sont encore sous-capitalisées, avec les conséquences pour l'économie réelle que nous connaissons. Dans le cas de la Grèce par exemple, les obligations d'Etat sont en majorité détenues par des banques

hors du pays. En outre, (l'éventualité d') un défaut dans un pays pourrait être contagieux : si la Grèce (par exemple) fait défaut, pourquoi pas d'autres ?

Des institutions internationales comme la Commission européenne ou l'OCDE appellent par conséquent leurs pays membres à la mise en place de politiques de consolidation afin de ramener les déficits publics à des niveaux plus soutenables (en particulier dans le cadre du " Pacte de stabilité et de croissance " pour les pays de la zone euro). Le calendrier de la mise en place de ces mesures d'austérité va être d'une importance cruciale dans le contexte actuel de croissance faible et le risque de voir cette dernière à nouveau s'effondrer existe réellement. Préserver la reprise suppose donc un équilibre délicat entre les politiques de relance budgétaire d'une part et les politiques de consolidation d'autre part.

Quant aux marchés financiers, leurs conditions de fonctionnement se sont nettement améliorées depuis plusieurs mois, mais ils sont toujours sous l'effet des mesures d'urgence prises durant la crise. Ces effets (ainsi que certaines de ces mesures elles-mêmes) seront amenés à disparaître progressivement, laissant planer une certaine incertitude quant au fonctionnement futur de ces marchés.

En outre, la restauration des bilans des entreprises et des ménages pourrait contribuer au maintien de taux d'épargne élevés, freinant la reprise de la demande.

Un dernier risque concerne les prix des matières premières (énergétiques et autres). Ceux-ci sont effectivement prévus à la hausse ces prochaines années mais on ne peut exclure des augmentations beaucoup plus rapides que dans notre scénario.

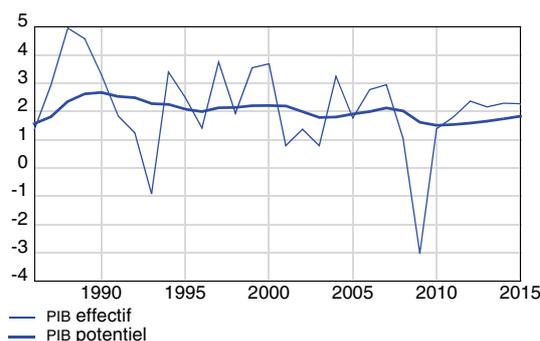
A l'inverse, on ne peut pas nier la possibilité d'un renforcement de l'activité plus important qu'attendu dans les économies avancées, si le dynamisme des économies émergentes, asiatiques en particulier, s'avère plus fort que prévu et engendre un surcroît de croissance externe pour le reste du monde.



III Evolutions macroéconomiques et sectorielles

La crise économique, qui a atteint son apogée fin 2008 - début 2009, s'est soldée par une contraction de 3,0 % du volume du PIB belge en 2009, soit la baisse la plus importante des soixante dernières années. Le PIB belge a également enregistré, et ce de façon inédite en soixante ans, un recul en termes nominaux (-1,9 %). Dans le sillage du redressement de la conjoncture internationale, le PIB belge repartirait à la hausse en 2010 (1,4 %), sa croissance étant largement soutenue par celle des exportations (nettes), le rétablissement de la demande intérieure se révélant plus lent et progressif. En 2011, par contre, la croissance de la demande intérieure serait plus vigoureuse. Dans le même temps toutefois, la croissance des exportations serait temporairement ralentie, de sorte que la croissance du PIB atteindrait 1,7 %. L'année suivante, tant la demande extérieure que la demande intérieure afficheraient des progressions soutenues, permettant à la croissance du PIB de s'accélérer (2,3 %). A partir de 2013, la dynamique d'évolution de la demande intérieure et de la demande extérieure serait stabilisée à des rythmes de progression proches de la tendance historique, et par conséquent aussi celle du PIB (croissance annuelle moyenne de 2,2 % au cours de la période 2013-2015). Ce scénario de croissance, dépourvu de rebond conjoncturel puissant, implique que la perte d'activité attribuable à la crise ne serait pas récupérée à moyen terme, et ce conformément aux exemples de crises bancaires passées.

GRAPHIQUE 6 - Evolution du PIB effectif et potentiel
(taux de croissance en pour cent)



La récession devrait affecter temporairement la croissance potentielle : cette dernière serait ralentie avant de graduellement rejoindre un rythme de progression plus proche de celui prévu avant le déclenchement de la crise. Ainsi, le potentiel de croissance atteindrait 1,5 % en 2010 et 2011, avant de se redresser progressivement pour atteindre 1,8 % en 2015 (cf. graphique 6). En 2009, l'écart entre le niveau du PIB effectif et le niveau du PIB potentiel

(output gap) s'est fortement creusé. Le retour à une croissance du PIB effectif supérieure à celle du PIB potentiel à partir de 2011 devrait permettre une résorption régulière de l'output gap. Toutefois, étant donné l'ampleur de ce dernier (-3,2 % en 2010) et une reprise relativement timide par la suite, l'output gap resterait négatif à l'horizon 2015 (-0,8 %).

Les branches de l'industrie manufacturière, très largement dépendantes de la demande extérieure, sont celles qui ont été le plus affectées par la crise économique, et ce tant en termes d'activité que d'emploi. Bien que n'ayant pas été épargnés, les services marchands, davantage centrés sur l'approvisionnement du marché intérieur, semblent, de façon géné-

rale, avoir mieux résisté. Parmi eux, toutefois, certaines branches ont été plus touchées que d'autres, à commencer par les "transports et communication" et le "commerce et horeca". La branche "santé et action sociale", dont l'activité est peu liée aux fluctuations conjoncturelles, a, par contre, soutenu très massivement la croissance de la valeur ajoutée et celle de l'emploi. La crise n'aurait donc fait qu'accélérer la tertiarisation de l'économie belge. A moyen terme, une part toujours plus importante du volume de la valeur ajoutée (74,7 % en 2015) proviendrait en effet des branches de services. Ce poids atteindrait 62,3 % si seuls les services marchands sont pris en compte. A l'inverse, le poids de l'industrie manufacturière se contracterait (pour ne plus représenter, en 2015, que 15,6 % du total de la valeur ajoutée).

Après avoir atteint un sommet au milieu de l'année 2008 à la suite de la forte hausse du prix des matières premières, l'inflation belge s'est sensiblement réduite en 2009, l'indice des prix de la consommation privée s'affichant même en baisse une bonne partie de l'année. L'inflation devrait toutefois se redresser progressivement en 2010, sous l'influence du relèvement du prix des matières premières. A moyen terme, la croissance du déflateur de la consommation privée, certes plus soutenue, resterait en-deça des 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE.

Alors que la capacité financière de la Belgique était devenue légèrement négative en 2008, suite à la forte détérioration du compte des sociétés, 2009 a permis de restaurer une capacité financière positive pour le total des secteurs intérieurs. Ce redressement a toutefois été de pair avec une forte détérioration des comptes de l'Etat. En projection, la capacité financière de l'ensemble de l'économie resterait largement positive, malgré la persistance d'un important déficit public.

Bien que le PIB et la consommation privée constituent les indicateurs classiques de base de la performance économique, une réflexion récente, portée notamment par le rapport dit "Stiglitz", a mis en avant des indicateurs alternatifs. Deux de ces indicateurs sont passés en revue dans le présent chapitre, à savoir le revenu national disponible net réel et la consommation finale effective des ménages.

A. La croissance du PIB effectif et potentiel

Une mesure de l'offre potentielle basée sur une fonction de production.

Les mesures de la croissance potentielle constituent un indicateur de la capacité d'une économie à générer une croissance soutenable et non-inflationniste. Comme le niveau de l'output potentiel n'est pas directement observable, il existe différentes approches pour l'estimer. Le Bureau fédéral du Plan utilise depuis 2003 la méthode harmonisée développée par la Commission européenne reposant sur une fonction de production dans laquelle le niveau d'activité potentielle est déterminé de façon explicite par les facteurs de production mis en œuvre¹.

La progression du PIB potentiel est ralentie suite à la crise financière.

Même si le contexte actuel rend l'estimation du PIB potentiel particulièrement incertaine, l'analyse de l'impact de crises financières écoulées tend à montrer que celles-ci affectent, au moins temporairement, la croissance potentielle². Ainsi le potentiel de croissance de l'économie belge serait passé de 2,0 % en 2008 à 1,6 % en 2009 et n'atteindrait plus que 1,5 % cette année. Le PIB potentiel devrait néanmoins graduellement retrouver un rythme de progression plus proche de celui prévu avant le déclenchement de la crise, impliquant malgré tout que la perte d'activité attribuable à la crise ne serait pas regagnée à moyen terme, et ce conformément aux exemples de crises bancaires passées³.

TABLEAU 3 - PIB effectif, potentiel et déterminants
(taux de croissance annuel moyen en pour cent)

	1981-1990	1991-2000	2001-2009	2010-2015
PIB effectif	2,2	2,2	1,3	2,0
PIB potentiel	2,0	2,2	1,9	1,6
Contributions :				
- Productivité horaire structurelle	2,3	1,6	1,1	1,1
dont :				
intensité capitalistique	0,7	0,6	0,3	0,3
productivité totale des facteurs	1,6	1,0	0,7	0,7
- Emploi potentiel (en heures)	-0,3	0,6	0,8	0,6
dont :				
population en âge de travailler	0,3	0,1	0,6	0,4
taux d'activité	0,2	0,7	0,3	0,2
taux de chômage non-inflationniste	-0,4	-0,1	0,0	0,1
durée du travail	-0,4	-0,1	-0,1	-0,1

La contribution de l'intensité capitalistique et de la productivité totale des facteurs reste faible...

Avec le retour d'une croissance du PIB dépassant la barre des 2 % à partir de 2012 (voir la section B du présent chapitre), le déclin structurel des gains de productivité serait interrompu. En moyenne sur la période 2010-2015, la productivité horaire structurelle progresserait à un rythme identique à celui des neuf dernières années. Un point bas serait atteint en 2010 avant une très lente reprise à l'horizon

1. Denis C., Grenouilleau D., Mc Morrow K. and Röger W., "Calculating potential growth rates and output gaps - A revised production function approach -", European Economy, Economic Paper No. 247, mars 2006.
2. Haugh D., Ollivaud P. and Turner D., "The Macroeconomic Consequences of Banking Crises in OECD Countries", OECD Economics Department Working Paper No. 683, mars 2009.
3. Abiad A., Balakrishnan R., Koeva Brooks P., Leigh D. and Tytell I., "What's the Damage? Medium-term Output Dynamics After Banking Crises", IMF Working Paper No. 09/245, novembre 2009.

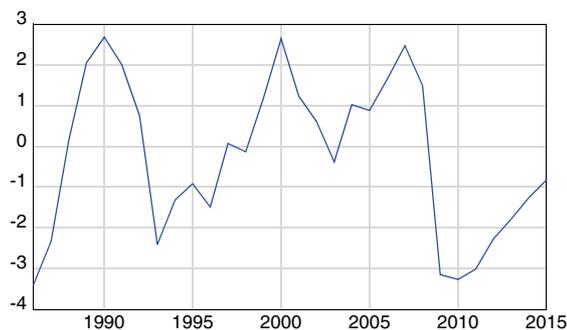
2015. Touchée par le relèvement du coût de financement des investissements, la contribution de l'intensité en capital devrait rester faible, en particulier comparée aux années nonante. En repli constant depuis la seconde moitié des années quatre-vingt, la contribution de la productivité totale des facteurs à la croissance du PIB potentiel devrait par contre se redresser quelque peu. Signalons que dans le contexte de crise caractérisé par une chute brutale du degré d'utilisation des capacités de production, la méthode d'identification des composantes cyclique et tendancielle de la productivité totale des facteurs a été revue, comme il est expliqué dans l'encadré 2.

....alors que celle de l'emploi potentiel recule.

Après avoir atteint un niveau record en 2007 (1,1 %), la contribution de l'emploi à la croissance potentielle s'est effondrée en 2009 et cette tendance au recul ne devrait s'inverser qu'en fin de période de projection. La contribution de l'emploi potentiel ne s'élèverait donc plus qu'à 0,6 % en moyenne sur la période 2010-2015, contre 0,8 % au cours des neuf années écoulées. Ce repli serait attribuable à la fois au moindre accroissement de la population en âge de travailler et à l'augmentation plus lente du taux d'activité. Le taux de chômage non-inflationniste devrait, après une stagnation en 2009 et 2010, retrouver une trajectoire baissière entamée en 2005 et ainsi contribuer positivement à la croissance du PIB potentiel. La durée du travail continuerait, comme au cours des périodes précédentes, à peser négativement sur la contribution de l'emploi potentiel exprimé en heures.

L'output gap se résorbe lentement mais reste largement négatif durant la période 2010-2015.

GRAPHIQUE 7 - Output gap
(en pour cent du PIB potentiel)



L'output gap, défini comme l'écart entre le PIB effectif et son potentiel exprimé en pour cent de ce dernier, mesure le degré d'utilisation des facteurs de production et indique ainsi la position de l'économie dans le cycle. D'après la mesure retenue du PIB potentiel, le sommet conjoncturel atteint en 2007 serait comparable à ceux enregistrés en 1990 et 2000. La chute serait cependant plus

abrupte qu'au cours des deux cycles précédents et le creux atteint en 2010 nettement plus bas que celui enregistré en 1993. Le retour à une croissance du PIB supérieure au potentiel à partir de 2011 autoriserait une résorption régulière de l'output gap. Toutefois, étant donné l'ampleur de ce dernier et une reprise relativement timide par la suite, l'output gap resterait négatif à l'horizon 2015.

ENCADRE 2 - Nouvelle méthode d'identification de la tendance de la productivité totale des facteurs

Les résultats présentés au tableau 3 reposent sur une fonction de production de type Cobb-Douglas. Formellement, une telle relation entre la valeur ajoutée et les facteurs de production s'écrit comme:

$$Y = (L^*H)^\alpha K^{(1-\alpha)} TFP$$

avec Y , L , H , K , TFP et α représentant respectivement le PIB, l'emploi en nombre de personnes, la durée du travail, le stock de capital, la productivité totale des facteurs et la part des salaires dans la valeur ajoutée. Comme toutes les variables sont observées à l'exception de la productivité totale des facteurs, celle-ci peut être calculée comme un résidu (dit de Solow) par inversion de l'équation précédente:

$$TFP = Y / [(L^*H)^\alpha K^{(1-\alpha)}]$$

Les résidus de Solow captent donc, outre les erreurs de mesure, l'efficacité des facteurs (E_L et E_K) ainsi que leur degré d'utilisation (CU_L et CU_K):

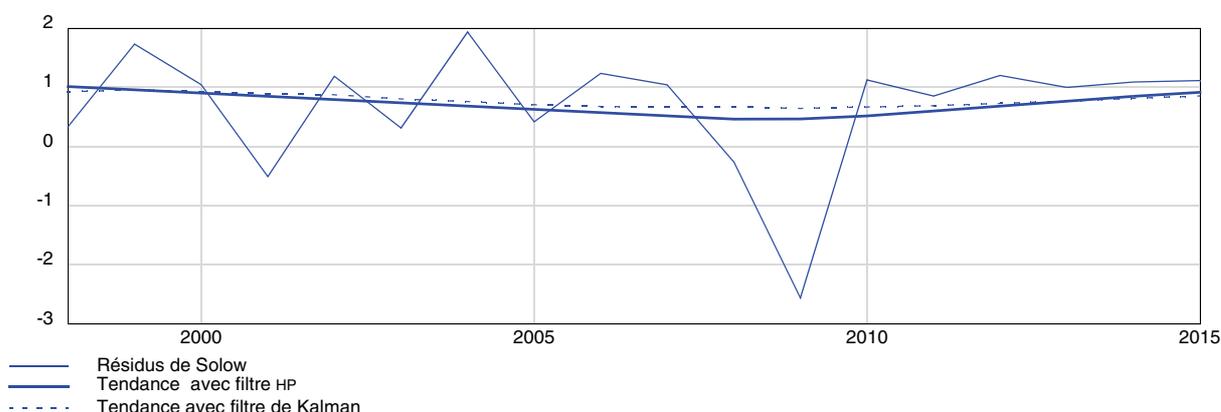
$$TFP = (E_L^\alpha E_K^{(1-\alpha)}) * (CU_L^\alpha CU_K^{(1-\alpha)})$$

Puisque la définition du PIB potentiel se réfère à un niveau de production pouvant être réalisé avec un degré d'utilisation "normal" des facteurs de production, seule l'efficacité des facteurs entre dans le calcul du potentiel. D'un point de vue statistique, cette distinction entre efficacité d'une part et degré d'utilisation de l'autre, revient à l'identification de la composante tendancielle et cyclique de la productivité totale des facteurs. Jusqu'à présent, une technique univariée purement statistique, à savoir le filtre d'Hodrick-Prescott, était utilisée à cette fin.

La nouvelle méthode vise à utiliser l'information contenue dans les enquêtes sur le degré d'utilisation des capacités de production afin de permettre une identification plus précise de la composante cyclique¹. Une telle approche fait appel au filtre de Kalman, technique également employée pour l'identification du taux de chômage non-inflationniste². Elle établit une relation économétrique entre le degré d'utilisation des capacités de production et la composante cyclique des résidus de Solow.

Comme le montre le graphique 2a ci-dessous, la prise en compte du degré d'utilisation des capacités de production, extrêmement faible en 2009, permet d'attribuer une part plus importante de la chute observée de la productivité des facteurs à sa composante cyclique, réduisant ainsi le ralentissement de la composante tendancielle par rapport à l'estimation faite à l'aide du filtre d'Hodrick-Prescott. Elle relève de ce fait légèrement l'estimation de la croissance potentielle au cours de la période 2000-2012.

GRAPHIQUE 2a - Evolution de la productivité totale des facteurs
(taux de croissance en pour cent)



1. Planas C., Roeger W. and Rossi A., " Does capacity utilization help estimating the TFP cycle ? ", Mimeo, European Commission, décembre 2009.
2. Le concept de taux de chômage non-inflationniste ("NAIRU") définit le niveau de chômage compatible avec une inflation (salariale) stable. Au niveau empirique, ce concept est généralement associé au taux de chômage structurel, voir l'encadré à la page 86 des Perspectives économiques 2006-2011, mai 2006.

B. Les composantes de la croissance économique

1. Aperçu général

Au sortir de la récession économique la plus sévère subie par l'économie belge depuis soixante ans, la croissance du PIB devrait s'établir, en moyenne, à 2,0 % par an au cours de la période 2010-2015 (cf. tableau 4). La croissance de l'activité serait portée tant par la demande extérieure que par la demande intérieure.

TABLEAU 4 - Contributions à la croissance du PIB
(moyennes annuelles en point de pourcentage)

	1992-1997	1998-2003	2004-2009	2010-2015
Demande intérieure	1,5	1,5	1,7	1,7
- Consommation des particuliers	0,9	0,9	0,5	0,8
- Consommation publique	0,3	0,5	0,4	0,4
- Investissements totaux	0,2	0,3	0,8	0,4
- Investissements en logements	0,1	-0,1	0,1	0,0
- Investissements des entreprises ^a	0,0	0,3	0,6	0,4
- Investissements publics	0,0	0,0	0,1	0,0
- Variations des stocks	0,1	-0,2	-0,0	0,0
Exportations nettes	0,4	0,6	-0,2	0,3
- Exportations	3,3	3,2	1,3	3,5
- Importations	-2,9	-2,7	-1,5	-3,2
Total (croissance du PIB)	1,9	2,0	1,5	2,0

a. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans les investissements publics.

L'évolution des différentes composantes de la croissance économique est décrite en détail dans les sous-sections suivantes. Auparavant, l'encadré 3 expose différents concepts, autres que le Produit Intérieur Brut généralement utilisé, permettant de mesurer l'"activité" d'une économie. Dans le même ordre d'idées, l'encadré 4 présente une mesure alternative du concept traditionnellement utilisé de la "consommation privée".

En effet, bien que le PIB et la consommation privée constituent les indicateurs classiques de base de la performance économique, la crise a été l'occasion de la résurgence d'un débat et d'une réflexion, d'une part, sur les mérites comparés de différents indicateurs de performance économique et, d'autre part, sur la nécessité d'évaluer l'état et la durabilité du développement en tenant compte, à côté de la dimension économique, des dimensions sociales et environnementales. Ces questions ne sont pas nouvelles mais elles ont fait irruption en 2009 au niveau politique le plus élevé, notamment via le rapport "Stiglitz" commandé par les autorités françaises¹ et la communication dite "beyond GDP" de la Commission européenne².

1. Stiglitz J., Sen A. et Fitoussi J.P., "Rapport de la Commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social", 2009.
2. Commission des Communautés européennes, "Le PIB et au-delà - Mesurer le progrès dans un monde en mutation", Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen, 2009.

ENCADRE 3 - Mesures alternatives au PIB

Le Produit Intérieur Brut (PIB) qui représente la valeur brute des biens et services produits au sein du pays au cours d'une année est la mesure que nous privilégions dans ces perspectives pour évaluer le niveau de l'activité économique et son évolution.

Cette mesure est toutefois loin d'être parfaite. Ainsi, elle convient surtout pour mesurer la production marchande, mais convient moins pour mesurer le bien-être économique. D'autres agrégats de comptabilité nationale, souvent éclipsés par le PIB, existent pourtant et mériteraient également une présentation.

Du PIB au PIN

Une première critique du PIB a trait au fait que ce dernier ne tient pas compte de la dépréciation des biens d'équipement¹. Or, selon Stiglitz et al. (2009), la partie de la production qui doit être mise de côté afin d'assurer le renouvellement des biens d'équipement vient réduire d'autant les possibilités de consommation de la société. Le Produit Intérieur Net (PIN) doit donc être privilégié si l'on veut mesurer l'évolution des niveaux de vie.

Notons que le PIN a évolué en général moins rapidement que le PIB et que l'écart entre les deux agrégats a eu tendance à se creuser ces dernières années. Ainsi, alors que le PIB en volume de la Belgique s'est accru en moyenne de 2,2 % sur la période 1995-2008, le PIN n'a augmenté que de 2 % par an sur la même période, la consommation de capital fixe s'étant accrue de 3,4 % en moyenne. En 2008, l'écart entre les deux mesures a atteint quelque 17 %.

Du Produit intérieur au revenu national

Si l'on s'intéresse à l'évolution du revenu des habitants d'un pays, il est plus pertinent de discuter de la formation du revenu national, plutôt que celle du produit intérieur.

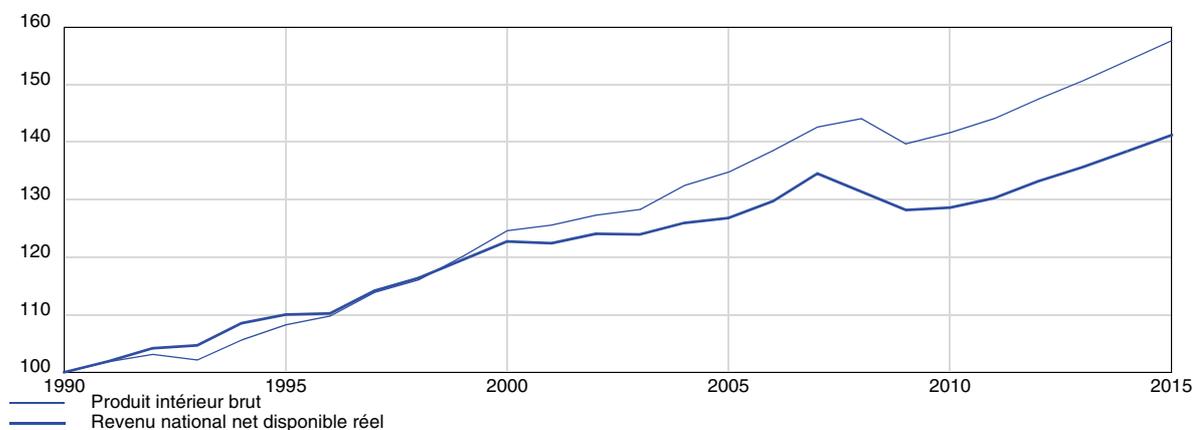
A cet égard, plusieurs mesures coexistent:

Le revenu national réel est obtenu en ajoutant au produit intérieur en volume le solde des revenus primaires réels du vers le reste du monde (à savoir les revenus du travail- rémunération des travailleurs- de la propriété- versement d'intérêts, dividendes,...-et les impôts sur la production et les importations nets de subventions), compte tenu également d'une correction pour tenir compte de l'évolution des termes de l'échange. Le revenu national réel peut être exprimé net de la dépréciation du capital (on a alors le revenu national net réel).

Si, par ailleurs, on ajoute au revenu national (brut ou net) le solde des transferts courants réels en provenance/vers le reste du monde (comprenant les impôts sur le revenu et le patrimoine, les contributions et prestations sociales et les autres transferts courants), on obtient le revenu national disponible réel (brut ou net). C'est le revenu national disponible (RNDB ou RNDN) qui reflète sans doute le mieux l'évolution de la richesse de la population.

Tout comme pour le PIB et le PIN, un écart significatif s'est creusé entre le PIB et le RNDN. Sur la période 1995-2008, le RNDN s'est accru en moyenne de seulement 1,4 %. On voit notamment que la détérioration sensible des termes de l'échange en 2008 a eu pour effet de réduire significativement le RNDN (ce dernier a baissé de 2,3 % alors que le PIB a augmenté de 1 %) et de creuser fortement l'écart entre les deux mesures.

GRAPHIQUE 3a - Produit intérieur brut et revenu national net disponible réel
(indice 1990=100)



1. Si le PIN prend en compte la dépréciation des biens d'équipement (et notamment des ordinateurs et logiciels, qui ont une durée de vie moindre que les biens d'équipement traditionnels), il ne tient pas compte de la dégradation de la qualité de l'environnement naturel.

2. Le commerce extérieur

Effondrement des exportations et des importations en 2009.

Dans un contexte de crise économique internationale profonde, le volume des échanges mondiaux s'est effondré à la fin de l'année 2008 et au début de l'année 2009, avant de se redresser au second semestre 2009 (cf. chapitre II). L'évolution des débouchés extérieurs de la Belgique a suivi ce même profil. Au final, sur base annuelle, les marchés potentiels d'exportation pertinents pour la Belgique ont chuté de près de 11 % en 2009.

Dans leur sillage, le volume des exportations belges s'est également contracté de près de 11 %, soit la croissance la plus négative jamais observée en soixante ans. A l'instar de celle du commerce mondial, cette évolution globale annuelle masque toutefois deux évolutions distinctes intervenues au cours de l'année, à savoir un repli très marqué des exportations belges au début de l'année suivi d'un redressement lors du second semestre, ce qui a permis de fournir un point de départ favorable (acquis de croissance positif) pour l'année 2010.

A l'effondrement de la demande extérieure s'est ajoutée l'importante chute de la demande intérieure (-3,1 %). Le recul du volume des importations a donc été très significatif (-11,1 %), du même ordre de grandeur que celui des exportations. En conséquence, la contribution du volume des exportations nettes à la croissance économique s'est révélée quasiment nulle (0,1 point de pourcentage) en 2009 (contre -1,2 point de pourcentage en 2008, année où le ralentissement de la croissance des exportations avait été beaucoup plus marqué que celui des importations).

Ce contexte de récession économique généralisée s'est également traduit par un ralentissement de l'inflation à l'échelle mondiale, et en particulier par un effondrement des prix internationaux des matières premières. Au niveau belge, bien que substantiel, le recul des prix à l'exportation¹ (-5,1 %) a été dépassé par celui des prix à l'importation² (-7,1 %). En conséquence, les termes de l'échange se sont sensiblement améliorés (2,1 %). Cet effet prix positif associé au léger surplus du volume des exportations nettes a permis à la balance extérieure belge³ d'afficher, en 2009, un surplus de 2,4 % du PIB, en nette progression par rapport à 2008 (0,9 % du PIB) (cf. aussi section D du présent chapitre).

Contribution largement positive des exportations nettes à la croissance économique en 2010.

En 2010, parallèlement à l'évolution des échanges mondiaux et des débouchés extérieurs de la Belgique, la croissance des exportations belges devrait quelque peu s'affaiblir dans le courant de l'année. Cependant, compte tenu d'un acquis de croissance largement positif fin 2009, la progression du volume des exportations belges exprimée sur base annuelle devrait être relativement vigoureuse en 2010 et s'élever à 4,7 %.

Parallèlement, la croissance du volume des importations redeviendrait positive en 2010 (3,8 %), quoique inférieure à celle du volume des exportations, et ce en raison du redressement beaucoup plus lent de la demande intérieure (cf. sous-section suivante) par rapport à la demande extérieure. Les exportations nettes devraient, par conséquent, soutenir significativement la croissance économique en 2010 (contribution de 0,7 point de pourcentage à une croissance totale du PIB de 1,4 %).

1. Exprimés en euros.

2. Exprimés en euros. L'évolution des prix à l'importation est explicitée à la section C du présent chapitre (cf. infra).

3. Définie comme le total des exportations exprimées à prix courants diminué du total des importations exprimées à prix courants.

Dans le même temps, sous l'impulsion de la reprise de l'activité mondiale, la croissance des prix internationaux redeviendrait positive et serait telle qu'elle effacerait pratiquement la chute observée en 2009. La forte hausse du prix des matières premières renforcée par une nouvelle dépréciation de l'euro face au dollar américain explique l'important rebond de la croissance des prix à l'importation (3,6 %), laquelle dépasserait celle des prix à l'exportation (2,8 %). Cette dégradation des termes de l'échange en 2010 (-0,7 %) serait cependant compensée par l'augmentation du volume des exportations nettes, de sorte que le surplus de la balance extérieure serait en légère progression pour atteindre 2,6 % du PIB en 2010.

En 2011, ralentissement de la croissance des exportations.

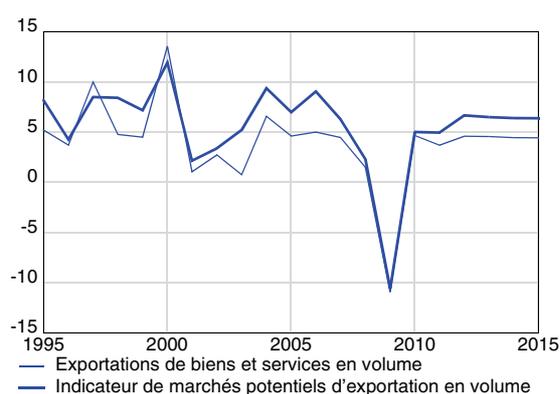
Le scénario international retenu pour encadrer ces perspectives économiques de moyen terme suppose, pour 2011, une croissance des marchés extérieurs pertinents pour la Belgique identique, sur base annuelle, à celle de 2010 (5,0 %). Le profil trimestriel sous-jacent à cette évolution annuelle identique est toutefois sensiblement différent (ralentissement de la croissance trimestrielle au cours de l'année 2010; accélération de cette croissance au cours de l'année 2011).

Malgré un redressement progressif en cours d'année des exportations belges (parallèle à celui des débouchés extérieurs), celles-ci afficheraient, en 2011, une croissance annuelle (3,7 %) inférieure de un point de pourcentage à celle de 2010, le taux de croissance annuel des exportations de 2011 bénéficiant d'un acquis de croissance nettement moins positif que celui de 2010.

La croissance du volume des importations serait, elle, par contre proche (3,6 %) de celle de 2010, stimulée par le redressement significatif de la demande intérieure en 2011. Par conséquent, la contribution des exportations nettes en volume à la croissance n'est que faiblement positive (0,1 point de pourcentage). Dans le même temps, les termes de l'échange seraient légèrement dégradés (-0,2 %).

A partir de 2012, retour à une progression tendancielle des composantes du commerce extérieur et légère progression du surplus extérieur belge.

GRAPHIQUE 8 - Evolution des exportations et de l'indicateur de marchés potentiels d'exportation (taux de croissance en pour cent)



Au cours de la période 2012-2015, les marchés extérieurs pertinents pour la Belgique retrouveraient une croissance semblable à celle enregistrée, en moyenne, au cours des quinze dernières années, soit 6,5 % par an. Cette progression tendancielle des débouchés extérieurs, associée à la stabilisation du taux de change euro-dollar et à une croissance du coût salarial horaire belge alignée sur celle de nos trois principaux partenaires commerciaux, se solderait par une croissance du volume des exportations belges, elle aussi, comparable à celle enregistrée en moyenne au cours des quinze dernières années, à savoir 4,5 % par an en moyenne. L'écart entre la croissance des marchés potentiels d'exportation et la croissance effective des exportations persisterait, signifiant le maintien de pertes de parts de marché de l'ordre de 2 points de pourcentage par an à moyen terme (cf. graphique 8)¹.

1. Pour une étude récente relative à l'évolution de la part de marché à l'exportation de la Belgique, voir Matte M. et Michel B., "La part de marché à l'exportation de la Belgique 1993-2008: changements structurels et compétitivité", Working Paper 6-10, Bureau fédéral du Plan, Mars 2010.

Parallèlement, sous l'impulsion d'une demande finale¹ qui renouerait avec une croissance légèrement supérieure à 3 %, les importations devraient retrouver leur rythme de progression tendancielle et augmenter quasiment à la même vitesse (4,4 %) que les exportations. Malgré cette hausse des importations, les exportations nettes exprimées en volume devraient fournir une contribution (légèrement) positive à la croissance économique (+0,2 point de pourcentage, en moyenne au cours de la période 2012-2015).

Les termes de l'échange devraient être très légèrement dégradés, en moyenne, sur la période 2012-2015 (-0,1 %). Étant donné la hausse régulière mais relativement modeste des prix des matières premières supposée à partir de 2012, et conformément à l'évolution des prix mondiaux, les prix à l'exportation devraient croître, en moyenne, de 1,7 % par an, les prix à l'importation de 1,8 % par an.

Le surplus extérieur, exprimé en pour cent du PIB, devrait remonter légèrement pour passer de 2,5 % en 2011 à 3,0 % en 2015.

3. La demande intérieure

Recul significatif de la demande intérieure en 2009.

Dans un climat de récession économique grevant lourdement la confiance des particuliers et des entrepreneurs, les dépenses publiques (consommation et investissements) sont les seules composantes de la demande intérieure à avoir affiché un taux de croissance positif de leur volume en 2009 (de, respectivement, 1,5 % et 9,6 %, cf. tableau 1). Pour la première fois depuis 1993, les ménages ont réduit leur volume de consommation privée (-1,5 %). Ils ont également réduit leurs investissements en logements (-2,8 %), et ce pour la troisième année consécutive. Après cinq années de croissance très soutenue (au minimum de 4,4 % et au maximum de 9,0 % entre 2004 et 2008), le volume des investissements des entreprises a nettement reculé (-6,1 %). Enfin, la contribution de la formation des stocks à la croissance de 2009 a été très largement négative (-1,8 point de pourcentage).

Redressement progressif de la demande intérieure en 2010 et 2011.

Dans un contexte d'amélioration de la conjoncture internationale, la demande intérieure devrait graduellement se redresser en 2010 et 2011, nettement plus lentement toutefois que la demande extérieure.

Ainsi, en 2010, la demande intérieure retrouverait un taux de croissance positif mais relativement limité (0,7 %). Les investissements seraient en baisse comme en 2009, quoique moins sévèrement (-1,4 %), tandis que la consommation privée repartirait timidement à la hausse (0,8 %). Le taux de croissance de la consommation publique serait identique à celui de 2009 (1,5 %). Enfin, les variations de stocks devraient soutenir la croissance à hauteur de 0,2 point de pourcentage en 2010².

La croissance de la demande intérieure deviendrait plus vigoureuse en 2011 (1,6 %). Les investissements des entreprises et des ménages renoueraient avec une croissance, certes, positive mais relativement faible (respectivement 2,5 % et 0,3 %). La consommation privée serait également encore dans une phase de tran-

1. Définie comme la somme de la demande intérieure et des exportations.

2. À partir de 2011, l'impact des variations de stocks sur la croissance est supposé neutre.

sition (1,2 %) tandis que le rythme de progression de la consommation publique fléchirait quelque peu par rapport à l'année précédente (1,2 %). A la veille des élections communales de 2012, les investissements publics afficheraient, par contre, une croissance très soutenue (15,7 %).

Retour à une croissance de la demande intérieure oscillant autour de 2 % à partir de 2012.

A partir de 2012, toutes les composantes de la demande intérieure devraient rejoindre leur croissance tendancielle, permettant à la demande intérieure globale de progresser chaque année à un rythme légèrement supérieur à 2 %. L'année 2013 consisterait toutefois une exception, en raison du net recul des investissements publics après les élections communales de 2012. En moyenne, au cours de la période 2012-2015, la demande intérieure progresserait de 2,1 % par an, soit un rythme à peine inférieur à celui observé, en moyenne, au cours de la période 1995-2008 (2,2 %). La consommation privée devrait afficher une croissance annuelle moyenne plus soutenue qu'en 1995-2008 (1,9 % contre 1,6 % pour 1995-2008), à l'inverse des investissements (2,4 % contre 3,1 %). Le rythme de progression de la consommation publique serait identique au cours des deux périodes (2,1 %).

a. Consommation des particuliers¹

Recul historique de la consommation des particuliers et très nette remontée du taux d'épargne en 2009.

En 2009, dans un contexte de récession d'ampleur historique et de grande incertitude quant à la durée et aux impacts (notamment en termes d'emploi) de cette récession, les particuliers ont pris le parti de relever très significativement leur épargne de précaution. Pour ce faire, ils ont nettement diminué leurs dépenses de consommation (-1,5 %) alors que, dans le même temps, leur pouvoir d'achat enregistrait une progression soutenue. Notons que la remontée du taux d'épargne² (de 16,6 % en 2008 à 20,0 % en 2009, cf. graphique 9) s'explique également par la volonté des particuliers de reconstituer leur patrimoine, entamé en 2008.

Depuis le début des années septante, seules deux années s'étaient caractérisées par un repli des dépenses de consommation privée, à savoir 1983 et 1993. L'ampleur de ces baisses avait toutefois été nettement moindre puisqu'elle n'avait atteint, respectivement, que -0,1 % et -0,5 %.

Ce recul historique de la consommation des particuliers aurait toutefois pu être encore plus important si, dans le même temps, le pouvoir d'achat^{3,4} n'avait pas fortement progressé (2,7 %). Tout d'abord, l'indexation des salaires (2,5 % pour les salaires du secteur privé et 3,0 % pour les salaires du secteur public) et des allocations sociales (2,0 %) a été largement positive alors que l'inflation, elle, a stagné. En effet, d'une part, la croissance de l'indice santé (0,6 %) a été plus rapide que celle de l'indice national des prix à la consommation (-0,1 %). D'autre part, l'indexation des salaires et des allocations sociales intervient toujours avec un certain retard par rapport à l'évolution de l'indice santé. Par conséquent, la masse des rémunérations perçue par l'ensemble des particuliers a enregistré une progression de 1,2 %⁵ en termes réels en 2009, et ce alors que l'emploi s'est replié de 23 000 unités. En outre, les impôts sur le revenu à charge des personnes physiques

1. Ménages et ISBL au service des ménages.
2. Épargne des particuliers en pour cent de leur revenu disponible.
3. Le "pouvoir d'achat" dont il est question ici est le pouvoir d'achat au sens macroéconomique du terme, c'est-à-dire le revenu disponible réel de l'ensemble des particuliers.
4. Une analyse détaillée de l'évolution des revenus des agents est présentée dans la section D du présent chapitre.
5. Notons toutefois une asymétrie importante: alors que la masse salariale des fonctionnaires a progressé, en termes réels, de 4,7 % (soutenue notamment par une progression de l'emploi public), celle des salariés du secteur privé n'a progressé que de 0,1 %.

ont considérablement reculé en 2009 (-5,6 % en termes réels). Cette baisse temporaire s'explique principalement par la réduction d'impôt des personnes physiques accordée par la Communauté flamande à chaque travailleur résidant en Flandre en 2009 et par l'enrôlement accéléré de l'impôt des personnes physiques¹. Enfin, la croissance des prestations de sécurité sociale reçues par les ménages a été très dynamique en 2009 (hausse de 6,2 % en termes réels).

Recul du pouvoir d'achat et progression timide de la consommation privée en 2010.

L'amélioration du climat conjoncturel général apparaît encore très fragile en 2010. De plus, les perspectives relatives au marché du travail belge sont encore sombres. Dans un tel contexte, les particuliers devraient rester prudents et n'augmenter que modestement leur volume de consommation (0,8 %).

Ce résultat serait toutefois honorable dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat (-0,7 %), plombé par l'accélération de l'inflation (1,8 %). Les trois principaux éléments qui soutenaient le pouvoir d'achat en 2009 devraient disparaître en 2010. Tout d'abord, alors que les salaires du secteur public et les allocations sociales ne devraient pas être indexés, les salaires du secteur privé ne le seraient que dans une faible mesure (0,6 %). Cet élément conjugué aux nouvelles – très nombreuses – destructions d'emplois se solde par une croissance réelle négative (-1,1 %) des rémunérations reçues par les ménages. En outre, les effets temporaires à la baisse sur les impôts sur le revenu payés par les ménages sont en grande partie supprimés en 2010: la réduction d'impôt accordée par la Communauté flamande est fortement rabotée tandis que l'accélération des enrôlements disparaît. En conséquence, les impôts sur le revenu à charge des ménages devraient augmenter de 3,8 % en termes réels en 2010. Enfin, le rythme de progression des transferts de sécurité sociale serait nettement ralenti (1,3 % en termes réels)².

Le taux d'épargne des particuliers repartirait donc à la baisse (18,6 % en 2010), tout en atteignant toujours un niveau largement supérieur à celui observé avant le déclenchement de la récession.

Croissance semblable, mais relativement limitée, du pouvoir d'achat et de la consommation des particuliers en 2011 et 2012.

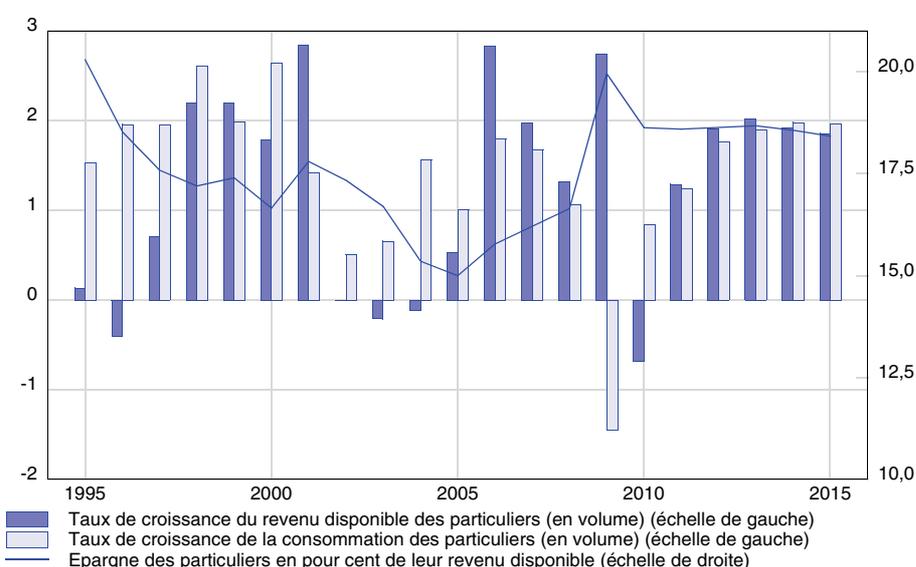
En 2011, et plus encore en 2012, la transition vers un retour à des évolutions conformes à celles observées en moyenne sur le passé devrait être de mise. Le pouvoir d'achat des particuliers devrait en effet progressivement rejoindre une pente ascendante (en augmentant de, respectivement, 1,3 % et 1,9 %). Les principales composantes du revenu primaire devraient participer à cette accélération, et plus particulièrement les rémunérations ainsi que les revenus de la propriété. Dans le même temps, des créations nettes d'emplois devraient revoir le jour, mais pas dans une ampleur suffisante toutefois que pour absorber le surplus de population active. Le nombre de chômeurs devrait donc continuer d'augmenter en 2011 et, dans une mesure nettement moindre, en 2012. Dans ce contexte encore relativement mitigé, les consommateurs belges devraient choisir d'aligner la croissance de leurs dépenses de consommation (respectivement, 1,2 % et 1,8 %) sur celle de leur pouvoir d'achat et donc de stabiliser leur taux d'épargne. Ce dernier vaudrait 18,6 % en 2012.

-
1. Au final, l'enrôlement accéléré entraîne un glissement des remboursements aux contribuables de 2010 vers 2009.
 2. Cela peut sembler paradoxal étant donné la hausse importante du nombre de chômeurs en 2010 mais cela s'explique par un effet prix défavorable qui affecte toutes les catégories de prestations sociales (la croissance de l'indice national des prix à la consommation atteint 1,8 % alors que l'indexation des prestations sociales est nulle), par une forte baisse du nombre de chômeurs temporaires et, enfin, par la quasi absence d'entrée en vigueur en 2010 (et contrairement à 2009) de nouvelles mesures de revalorisation des allocations de chômage.

A partir de 2013, retour à une croissance soutenue du pouvoir d'achat dans un contexte de stabilisation du taux d'épargne.

A partir de 2013, le revenu disponible réel des particuliers augmenterait de 1,9 % par an en moyenne. Cette évolution reflète principalement des taux de croissance plus élevés des rémunérations des salariés^{1,2}. En outre, la contribution des transferts sociaux à la croissance du revenu disponible des particuliers est, elle aussi, relativement soutenue, en raison, notamment, des effets du Pacte de solidarité entre les générations et du vieillissement de plus en plus marqué de la population belge. Enfin, la contribution des revenus de la propriété à la croissance du revenu disponible redevient significative. Dans un contexte de persistance d'un taux d'inflation relativement modéré (1,8 % en moyenne pour 2013-2015) et de baisse, après plusieurs années de hausse ininterrompue, du taux de chômage, les particuliers ajustent la croissance de leur consommation (1,9 % en moyenne en 2013-2015) à celle de leur revenu disponible. Il en résulte une quasi stabilisation du taux d'épargne des particuliers. Ce dernier se maintiendrait à un niveau élevé (18,4 % en 2015), l'absence – à politique inchangée – d'assainissement des finances publiques n'étant pas de nature à rassurer le consommateur quant à l'évolution de ses revenus futurs.

GRAPHIQUE 9 - Consommation, revenu disponible et taux d'épargne des particuliers



La structure de consommation des ménages devrait rester relativement stable à moyen terme.

La structure de consommation intérieure des ménages ne devrait pas connaître de bouleversement majeur au cours de la période de projection (cf. tableau 5). Quelques évolutions peuvent néanmoins être soulignées.

Deux catégories de consommation, à savoir les loyers et les dépenses en soins médicaux et de santé (partie privée), devraient connaître une importante progression de leur part dans le budget des ménages au cours de la période de projection. Le poids de ces deux postes dans le total des dépenses des ménages passerait de, respectivement, 15,3 % en 2008 à 16,6 % en 2015 et de 5,5 % à 6,0 %. La part de ces deux catégories s'était déjà nettement accrue dans le passé. Elle n'atteignait en effet, respectivement, que 13,0 % et 3,8 % en 1980.

1. Les rémunérations des salariés (en termes réels) fourniraient une contribution positive de 2,1 points de pourcentage à la croissance de 1,9 % du revenu disponible des ménages (moyenne sur la période 2013-2015).
2. Le chapitre IV présente, de manière détaillée, l'évolution des salaires.

L'évolution de la part du budget des ménages allouée aux dépenses d'énergie (dépenses de chauffage, d'électricité et de transport) suit largement celle des fluctuations des prix internationaux de l'énergie. Ainsi, la flambée des prix de l'énergie de 2008 a eu pour corollaire une nette poussée de la part des dépenses de consommation en énergie, cette dernière passant de 7,2 % en 2007 à 8,3 % en 2008. Cette part a ainsi franchi le seuil des 8 % pour la première fois depuis le milieu des années quatre-vingt. En 2009, la chute des prix internationaux de l'énergie a toutefois quasiment ramené la part à son niveau de 2007. Cette dernière devrait cependant à nouveau rebondir en 2010 (pour atteindre 7,8 %), suite à la nouvelle forte hausse des prix des produits énergétiques. A partir de 2011, l'hypothèse d'un prix de l'énergie progressant à un rythme relativement modéré mais demeurant à un niveau élevé couplée à une quasi stagnation du volume d'énergie consommé par les ménages (croissance de 0,1 % en moyenne annuelle) se solde par un recul progressif de la part du budget des ménages consacrée à l'énergie qui devrait atteindre 7,5 % en 2015.

La part des dépenses des ménages allouée à l'alimentation et aux boissons a connu une baisse structurelle au cours des trente dernières années. Alors que les ménages consacraient encore 21,3 % de leurs dépenses totales de consommation à l'alimentation et aux boissons en 1980, cette part ne s'élevait plus qu'à 13,6 % en 2008. La récession de 2009 aurait toutefois amené les ménages à recentrer leurs dépenses sur les biens de première nécessité. Le poids de cette catégorie dans le budget des ménages aurait significativement augmenté en 2009 pour atteindre 14,1 %. Par la suite, il reprendrait sa tendance à la baisse, pour atteindre 13,6 % en 2015.

Au cours des cinq dernières années, ayant notamment vu l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer sur le lieu de travail et dans les établissements Horeca¹, la quantité de tabac consommée par les particuliers a diminué de 3,3 % en moyenne par an. Dans le même temps, le prix de cette catégorie de consommation, et en particulier sa composante "accises", a été significativement relevé (croissance annuelle moyenne du prix du tabac de 4,7 %). En conséquence, la part du budget des ménages allouée au tabac ne s'est que légèrement réduite, passant de 2,1 % en 2004 à 1,9 % en 2009. Durant la période de projection, le volume de tabac consommé devrait continuer à diminuer (-0,6 % par an en moyenne), mais dans une ampleur moindre toutefois qu'au cours des dernières années, les hausses de prix prévues (basées, notamment, sur les hausses d'accises actuellement connues) étant moins importantes. La part des dépenses consacrée au tabac dans le total des dépenses des ménages devrait baisser quelque peu pour atteindre 1,7 % en 2015.

1. Plus précisément dans les établissements Horeca dont un tiers ou plus du chiffre d'affaires provient de la vente de repas.

TABLEAU 5 - Structure et croissance de la consommation des ménages
(en pour cent)

	Structure à prix courants			Taux de croissance annuel moyen (volumes)	
	2001	2008	2015	2004-2009	2010-2015
- Alimentation et boissons	14,1	13,6	13,6	-0,5	0,9
- Tabac	1,9	1,9	1,7	-3,3	-0,6
- Habillement et chaussures	4,8	4,7	4,3	2,2	1,1
- Loyers	15,3	15,3	16,6	1,3	2,1
- Services médicaux, dépenses de santé	4,8	5,5	6,0	1,3	2,8
- Energie	7,8	8,3	7,5	-1,5	0,2
- Chauffage et électricité	4,8	5,2	4,6	-1,3	0,3
- Transport (carburants)	3,0	3,1	2,9	-1,8	0,0
- Autres biens et services	51,3	50,5	50,3	1,3	1,9
Total	100,0	100,0	100,0	0,8	1,6

Les dépenses de consommation des ménages dont il a été question jusqu'à présent correspondent au concept généralement utilisé, que la comptabilité nationale qualifie de "dépenses de consommation finale". Il existe toutefois également un concept plus large de dépenses de consommation des ménages, appelé "consommation finale effective". Ce concept, recommandé notamment dans le rapport "Stiglitz", est décrit dans l'encadré 4.

ENCADRE 4 - Des dépenses de consommation finale des ménages à leur consommation finale effective

A côté de la mesure traditionnelle de la consommation des ménages, il convient également de distinguer une mesure de la consommation qui tient compte des services dispensés à titre gratuit par l'Etat et les ISBL au service des ménages. Cette mesure est obtenue en ajoutant aux dépenses de consommation finale des ménages les dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques et des ISBL au service des ménages. Ces dépenses représentent essentiellement les services de santé fournis à titre gratuit par les administrations publiques (repris en tant que prestations sociales en nature dans la consommation publique) et les dépenses d'éducation (également reprises en consommation publique, pour la partie prise en charge par les administrations publiques).

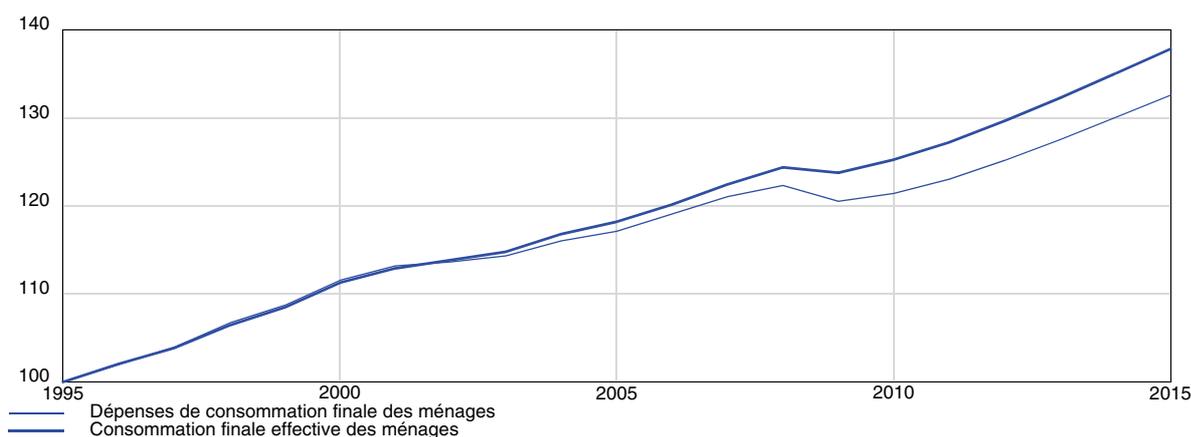
Le tableau 4a permet d'évaluer l'importance de cette correction. On note que la prise en compte des dépenses de consommation à la charge des administrations publiques et des ISBL accroît le niveau de la consommation finale des ménages de quelque 31 % en 2008. De plus, la part des services fournis à titre gratuit, par rapport à l'ensemble des autres biens et services, a augmenté régulièrement depuis 2000 et l'écart entre les deux concepts de consommation s'est donc également accru de manière constante (voir tableau 4a).

TABLEAU 4a - Consommation finale effective des ménages
(niveaux en milliards d'euros courants et évolution en %)

	1995	2008	croissance annuelle moyenne 1995-2008
1. Dépenses de consommation finale des ménages	110,4	175,3	3,6
2. Dépenses de consommation individuelle à la charge des ISBL au service des ménages	1,9	3,9	5,7
3. Dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques	26,9	49,8	4,9
4. Consommation finale effective des ménages	139,1	229,0	3,9

En projection, l'écart entre les dépenses de consommation finale des ménages et leur consommation finale effective devrait continuer à augmenter (voir graphique 4b).

GRAPHIQUE 4b - Dépenses de consommation finale des ménages et consommation finale effective
(indice 1995=100)



Notons, pour être complet, que la correction intervenant au niveau de la consommation des ménages trouve son équivalent, dans le compte des ménages, au niveau du calcul de leur revenu disponible ajusté. Ce dernier est obtenu en ajoutant au revenu disponible calculé de manière traditionnelle les transferts sociaux en nature, correspondant exactement aux dépenses de consommation individuelle à la charge des administrations publiques et des ISBL au service des ménages. Tout comme la consommation finale effective vis-à-vis des dépenses de consommation finale, le revenu disponible ajusté s'est accru plus rapidement que le revenu disponible (ce serait également le cas en projection, dans le cadre des présentes Perspectives).

b. Investissements

Après avoir chuté en 2009 et 2010, le poids des investissements dans le PIB progresse quelque peu en 2011 et 2012 avant de se stabiliser.

Entre 2004 et 2008, la part des investissements dans le PIB¹ a enregistré une très forte progression; elle a gagné près de 4 points de pourcentage en passant de 18,8 % en 2003 à 22,6 % en 2008. Elle se replie en 2009 et 2010, avant de quelque peu se redresser en 2011-2012 et de se stabiliser à ce niveau jusqu'en fin de période de projection. Cette part atteindrait 21,3 % en 2015, soit un niveau largement en-deçà de celui de 2008. Cette évolution est largement guidée par celle de la part des investissements des entreprises² dans le PIB qui, après avoir constamment augmenté entre 2004 et 2008, recule nettement en 2009 et 2010, avant de repartir à la hausse à partir de 2011. En fin de période de projection, elle n'aurait cependant pas regagné son niveau antérieur au déclenchement de la crise. En vue des élections communales de 2012, le taux d'investissement des administrations publiques devrait être relativement élevé en 2011 et 2012, avant de chuter en 2013 et 2014. Quant au taux d'investissement des ménages, après avoir enregistré une progression ininterrompue entre 2002 et 2006, il s'est stabilisé en 2007 et 2008 et devrait être en baisse constante tout au long de la période de projection. En 2015, il serait néanmoins encore supérieur à son niveau de 2002.

Net repli des investissements des entreprises en 2009 et 2010, croissance supérieure à celle du PIB par la suite.

En 2008, et pour la cinquième année consécutive, les entreprises belges ont significativement augmenté le volume de leurs investissements (6,6 % en 2008; 6,3 % en moyenne chaque année entre 2003 et 2007). Ce résultat annuel élevé relatif à l'année 2008 résulte toutefois, en grande partie, d'un important effet d'acquis de croissance de 2007. Les investissements des entreprises ont, en effet, déjà commencé à diminuer dans le courant de l'année 2008.

Cette évolution n'a fait que se renforcer en 2009, le climat économique général très défavorable se traduisant par de lourdes pertes de confiance des entrepreneurs et par des perspectives de débouchés – tant intérieurs qu'extérieurs – très sombres. Les degrés d'utilisation des capacités de production ont aussi nettement reculé en 2009. De plus, malgré la chute des prix énergétiques, la rentabilité des entreprises³ s'est nettement contractée, en raison de la progression très rapide du coût salarial par unité produite (4,3 % en termes nominaux et réels) causée, en grande partie, par l'écroulement de la productivité et les effets retardés de l'indexation des salaires. Cette diminution de la rentabilité a réduit les capacités financières propres des entreprises, et donc les possibilités de financement interne des projets d'investissement. En outre, les conditions de financement externe se sont durcies suite au déclenchement de la crise financière. Dans ce contexte global très déprimé, le niveau des investissements des entreprises (en volume) a chuté (-5,2 %).

En 2010, et pour la deuxième année consécutive, le volume des investissements des entreprises devrait se replier (-1,0 %), dans une ampleur moindre toutefois qu'en 2009. Ce résultat refléterait une évolution contrastée des différents éléments pris en considération par les entreprises dans leur décision ou non d'investir. Les perspectives de débouchés, bien que plus dégagées qu'en 2009, de-

1. En termes nominaux.

2. Par "entreprises", il faut comprendre, sauf mention contraire, l'ensemble des branches d'activité à l'exception des branches "Administration publique", "Education" et "Services domestiques". Le champ couvert par ce concept est identique à celui de notre définition des "branches d'activité marchande".

3. Excédent brut d'exploitation des entreprises en pour cent de la valeur ajoutée brute des entreprises. Notons que ce taux n'est pas corrigé pour le revenu des indépendants.

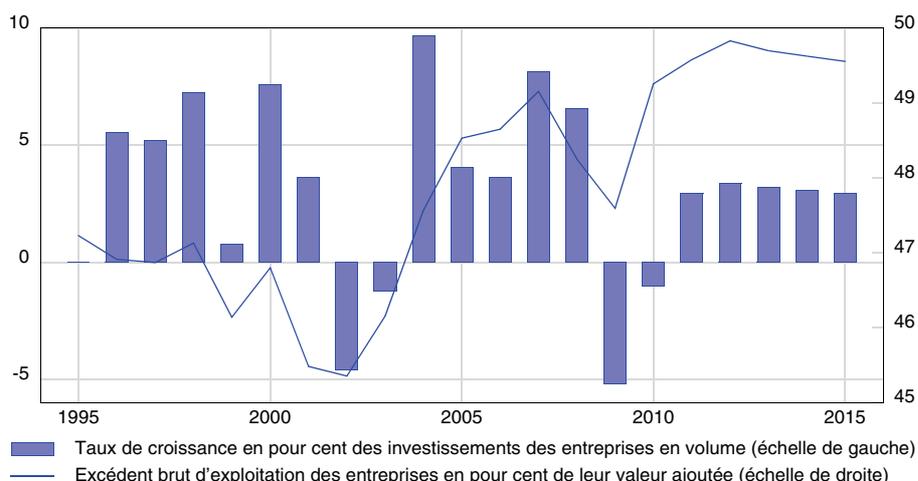
meurent fragiles. L'accès au crédit externe resterait soumis à des conditions plus strictes qu'avant le déclenchement de la crise bancaire. Les capacités de financement propre des entreprises devraient, par contre, augmenter. En effet, malgré le retour de prix énergétiques en hausse qui érodent les termes de l'échange et, par conséquent, les marges bénéficiaires, le taux de rentabilité des entreprises devrait nettement se redresser grâce à la combinaison d'une baisse marquée du coût salarial horaire réel (-0,8 %) et d'une nette augmentation de la productivité horaire (2,0 %). En outre, les taux d'intérêt enregistreraient une nouvelle baisse et se maintiendraient à un niveau relativement bas.

L'année 2011 (tout comme 2012 d'ailleurs) constituerait encore une année de transition vers un retour à une situation stable de croissance tendancielle. La perspective d'un retour à une croissance soutenue de la demande intérieure et extérieure se confirmerait et stimulerait les investissements. Les conditions de financement interne des projets d'investissement seraient à nouveau améliorées étant donné la poursuite du relèvement du taux de rentabilité des entreprises, rendue possible par la stagnation du coût salarial horaire réel des entreprises et la progression de la productivité (1,0 %). Les taux d'intérêt entameraient, par contre, leur remontée progressive. Dans ce contexte, la progression du volume des investissements atteindrait 3,0 % en 2011.

En 2012, les taux d'intérêt de long terme seraient significativement relevés, ce qui augmente le coût du facteur de production capital. Dans le même temps, toutefois, la persistance d'une croissance salariale modérée (croissance du coût salarial horaire réel de 0,6 %) et de gains de productivité horaire relativement soutenus (1,4 %) permettrait au taux de rentabilité des entreprises d'augmenter pour la troisième année consécutive et d'atteindre un niveau historiquement élevé (cf. graphique 10 ainsi que la section D). Le volume des investissements des entreprises belges devrait progresser de 3,4 % en 2012.

A partir de 2013, le taux de croissance réelle des investissements des entreprises oscillerait autour de son taux de croissance tendancielle. Il s'établirait en effet à 3,1 % par an en moyenne au cours de la période 2013-2015, soit une progression identique à celle observée, en moyenne, au cours de la période 1980-2008. Cette évolution s'inscrit dans un contexte de double stabilisation : celle des perspectives de débouchés et celle des taux d'intérêt à long terme. La rentabilité des entreprises serait, pour sa part, en légère baisse mais tout en restant à un niveau élevé. Le maintien de gains de productivité (qui atteindraient 1,4 % en moyenne au cours de la période 2013-2015) compenserait quasiment l'accélération des coûts salariaux horaires réels (croissance de 1,5 % par an en moyenne au cours de la période 2013-2015), permettant de contenir la progression, en termes réels, des coûts par unité produite.

GRAPHIQUE 10 - Evolution des investissements des entreprises et de leur taux de rentabilité



Progression des investissements en logements nettement ralentie par rapport au passé récent, surtout en début de période de projection.

Après avoir crû très vigoureusement au cours de la période 2003-2006 (croissance réelle annuelle moyenne de 6,4 %), les investissements en logements des ménages ont enregistré, durant trois années consécutives, un recul (de -0,8 % en 2007, -1,6 % en 2008 et -2,8 % en 2009). La remontée des taux hypothécaires en 2007, après plusieurs années de maintien à un niveau très bas, constitue un élément d'explication. Le recul des deux dernières années s'est encore renforcé en raison du contexte économique général très déprimé et de la grande incertitude ambiante qui ont miné les décisions d'entreprendre des projets de grande envergure et de longue haleine que sont la construction ou la rénovation de logements. De plus, les banques ont durci les conditions à remplir pour l'octroi de crédits hypothécaires. A cela est encore venu s'ajouter l'effondrement, en 2008, du patrimoine financier des ménages suite à la crise bancaire. En 2009, par contre, le repli des investissements résidentiels a été freiné par la mesure temporaire de diminution de la TVA dans la construction¹.

En 2010, et malgré la baisse des taux hypothécaires déjà entamée en 2009, le volume des investissements résidentiels devrait poursuivre son recul (-2,0 %), la nette hausse du taux de chômage et le recul du pouvoir d'achat des ménages n'incitant pas ces derniers à investir.

L'année suivante, le climat conjoncturel plus favorable devrait permettre aux investissements en logements de recouvrer une croissance positive, très faible toutefois (0,3 %). La (légère) remontée des taux hypothécaires, la poursuite de la hausse du taux de chômage et la progression encore relativement modérée du revenu disponible réel des ménages viennent en effet contrebalancer des perspectives économiques plus favorables.

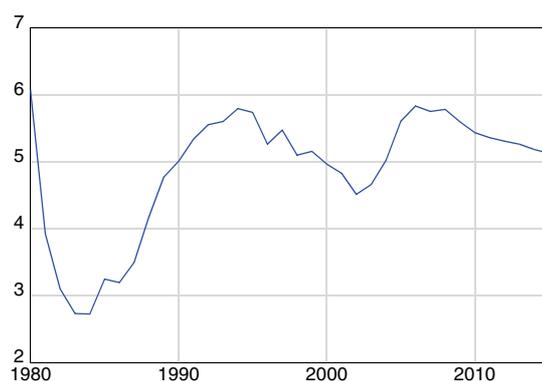
En 2012, le relèvement des taux hypothécaires (de 4,8 % à 5,5 %) ne devrait pas empêcher une croissance plus soutenue des investissements en logements (1,7 %), après cinq années de croissance très morose. La très légère baisse du taux

1. L'une des mesures du Plan de relance belge consistait à diminuer temporairement le taux de TVA à 6 % sur les nouvelles constructions, travaux de rénovation et logements sociaux. En ce qui concerne les nouvelles constructions, la baisse du taux de TVA est limitée à un plafond de 50 000 euros. Cette mesure devait initialement s'appliquer aux demandes de permis introduites avant fin 2009 mais a, ensuite, été prolongée de trois mois.

de chômage, après trois années consécutives de hausse, et une croissance relativement plus dynamique du pouvoir d'achat devraient y contribuer.

A partir de 2013, à la faveur d'une stabilisation du coût de financement, d'une stabilisation de la progression du pouvoir d'achat des ménages et d'une confiance des ménages restaurée (le taux de chômage, qui est l'un des indicateurs de cette confiance, étant en baisse entre 2013 et 2015), le volume des investissements résidentiels devrait croître de 1,3 % par an en moyenne. Ce rythme de progression est semblable à celui du passé récent (1,2 % par an en moyenne au cours de la période 1995-2008).

GRAPHIQUE 11 - Investissements en logements
(en pour cent du PIB)



La part nominale des investissements en logements dans le PIB serait continuellement en baisse durant la période de projection, passant de 5,6 % en 2009 à 5,1 % en 2015. Malgré ce recul, elle demeurerait à un niveau supérieur à celui qui était de mise avant la période 2003-2006 de progression très dynamique des investissements en logements des ménages (part de 4,5 % en 2002; cf. graphique 11).

La croissance des investissements publics est fortement influencée par le cycle des élections communales.

Le profil d'évolution des investissements des administrations publiques est largement déterminé par la politique d'investissement des pouvoirs locaux¹. Généralement, ceux-ci suivent un cycle étroitement lié à la périodicité des élections communales puisque les pouvoirs locaux intensifient leurs dépenses d'investissement à l'approche des élections communales pour ensuite les réduire.

En 2009, les investissements publics ont soutenu la croissance économique et ont quelque peu compensé le recul des dépenses d'investissement des ménages et des entreprises en affichant une croissance de leur volume de 9,6 %. Conformément au Plan de relance belge visant à soutenir la croissance économique, plusieurs projets d'investissements publics ont en effet été accélérés.

Cette année, le rythme de progression du total des investissements publics devrait, par contre, être en recul (-2,9 % en volume). Cela s'expliquerait notamment par un très net repli des investissements des communautés et régions. A l'inverse, les investissements des pouvoirs locaux connaîtraient déjà une accélération en prévision des élections communales de 2012.

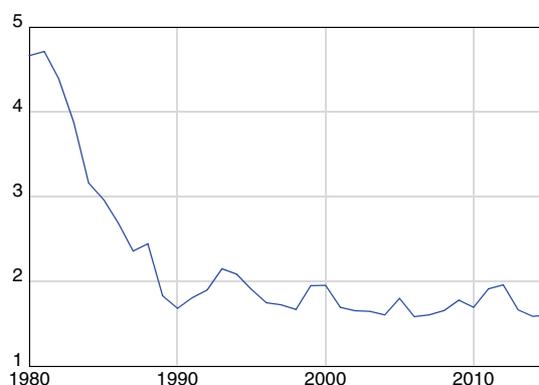
Cette intensification des efforts d'investissement des autorités locales serait prolongée et même renforcée en 2011 et 2012 (croissance du total des investissements publics de, respectivement, 15,7 % et 5,2 %).

Enfin, le volume des investissements publics devrait se replier en 2013 et 2014, années post-électorales (croissance du total des investissements publics de,

1. En termes nominaux, les investissements des pouvoirs locaux représentent environ 45 % du total des investissements publics. L'autre sous-secteur responsable d'une part importante du total des investissements publics (un peu moins de 40 %) est celui des communautés et régions.

respectivement, -12,9 % et -2,4 %) avant de repartir à la hausse la dernière année de la projection (3,3 %).

GRAPHIQUE 12 - Investissements publics
(en pour cent du PIB)



Historiquement, la part nominale des investissements publics dans le PIB reste faible depuis la baisse structurelle enregistrée dans les années quatre-vingt (cf. graphique 12). Au cours de la période de projection, cette part augmente quelque peu entre 2008 (1,7 %) et 2012 (2,0 %) avant de redescendre à son niveau de 2007 (1,6 %) en 2015. Ces taux restent nettement en-deçà de la moyenne de la zone euro qui, en 2008, s'élevait à 2,5 %.

c. Consommation publique

A moyen terme et à politique inchangée, la part de la consommation publique dans le PIB se maintient à un niveau historiquement élevé.

En 2009, les investissements publics et la consommation publique ont été les seules composantes du PIB à afficher un taux de croissance positif. Le volume de la consommation publique a ainsi crû de 1,5 %, en nette décélération toutefois par rapport à 2007 (2,6 %) et 2008 (3,3 %). Cette progression a largement été portée par celle des dépenses de soins de santé¹ (croissance de 5,5 % de leur volume). La croissance des rémunérations du secteur des administrations publiques² a, pour sa part, été relativement modérée (0,8 %) tandis que celle des achats nets de biens et services était en recul (-3,1 %).

Une situation très semblable à celle de 2009 devrait être de mise en 2010 et 2011 : la croissance du total de la consommation publique en volume (respectivement, 1,5 % et 1,2 %) serait à nouveau très largement soutenue par celle des dépenses de soins de santé (respectivement, 4,0 % et 3,3 %) ainsi que, dans une moindre mesure, par celle des rémunérations du secteur public (respectivement, 1,1 % et 1,4 %) tandis que les dépenses d'achats nets de biens et services afficheraient une nouvelle chute (respectivement, -4,7 % et -7,2 %).

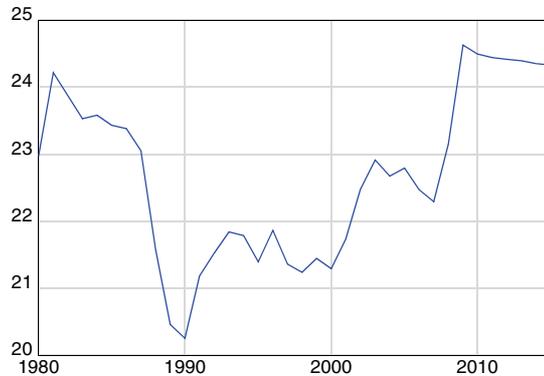
L'accélération, en 2012, du taux de croissance de la consommation publique (2,2 %) résiderait principalement dans le net rebond de la croissance des achats nets de biens et services (4,0 %)³.

A partir de 2013, la croissance de la consommation publique en volume devrait osciller autour de 2,0 %. La progression des dépenses de soins de santé (3,6 % en moyenne au cours de la période 2013-2015) devrait être systématiquement supé-

1. Plus précisément, il s'agit des prestations sociales en nature. Ces dernières sont essentiellement composées des dépenses de soins de santé.
2. Le terme "rémunérations du secteur des administrations publiques" doit ici être compris au sens large (c'est-à-dire y compris les cotisations fictives qui recouvrent principalement les pensions des fonctionnaires, les allocations familiales des fonctionnaires et les mises en disponibilité).
3. Suite principalement à la baisse, en 2012, des ventes de biens et services, laquelle s'explique largement par l'entrée en régime de croisière des indemnités versées par les institutions financières pour le fonds spécial de protection des dépôts.

rieure à cette évolution globale, à l'inverse de celle des rémunérations du secteur public (1,5 %) et des achats nets de biens et services (0,0 %).

GRAPHIQUE 13 - Consommation publique
(en pour cent du PIB)



La part nominale de la consommation publique dans le PIB a considérablement augmenté en 2008 et 2009, passant de 22,3 % en 2007 à 23,2 % en 2008 (soit 2,7 points de pourcentage de plus que la moyenne de la zone euro) et à 24,6 % en 2009. Ce niveau historiquement très élevé (le pic précédent avait été atteint en 1981 et s'élevait à 24,2 %, cf. graphique 13) serait quasiment maintenu jusqu'en fin de

période de projection (part de 24,3 % en 2015). Rappelons toutefois que la présente projection est réalisée sous l'hypothèse de politique inchangée. L'analyse des diverses composantes de la consommation publique est détaillée au chapitre V.

4. L'évolution par branche d'activité

La récession économique a touché le plus durement les branches de l'industrie manufacturière, les "transports et communication" et le "commerce et horeca".

Les branches d'activité les plus sévèrement affectées par la récession économique, à savoir la fabrication de "biens intermédiaires" et de "biens d'équipement", ont enregistré un recul d'environ 9 % du volume de leur valeur ajoutée en 2009, lequel faisait déjà suite à un léger recul (pour les "biens d'équipement", -0,3 %) ou à une quasi-stagnation (pour les "biens intermédiaires", 0,2 %) en 2008. Ces branches, qui exportent une grande partie de leur production, ont subi de plein fouet l'effondrement de la demande extérieure. Le net recul de la demande d'investissements a également fortement pénalisé la branche "biens d'équipement". La troisième composante de l'industrie manufacturière, à savoir les "biens de consommation", a également enregistré une lourde perte de sa valeur ajoutée (-1,1 % en 2008 et -6,0 % en 2009).

Les services marchands, dont l'activité est, de façon générale, davantage orientée vers l'approvisionnement du marché intérieur, ont également vu le volume de leur valeur ajoutée se contracter en 2009 (-2,8 %), mais nettement moins que celle de l'industrie manufacturière, et ce dans le sillage d'un recul beaucoup moins marqué de la demande intérieure que de la demande extérieure. Parmi les services marchands, des disparités importantes se sont toutefois manifestées. Ainsi, les deux branches les plus affectées ont été le "commerce et horeca" (dont le volume de valeur ajoutée s'est contracté de 0,5 % en 2008 et de 6,5 % en 2009, après, il est vrai, une très forte augmentation en 2007: 6,5 %) et les "transports et communication" dont l'activité s'est écroulée en 2009 (-5,4 %, après une progression soutenue en 2008 de 2,6 %). Le volume de la valeur ajoutée des "autres services marchands¹" a reculé un peu moins (-2,7 %) que la moyenne de l'ensemble de l'économie (-3,1 %), et ce après quatre années de croissance très soutenue (croissance annuelle moyenne de 4,4 % entre 2004 et 2008) au cours desquelles le poids

1. Cette branche regroupe tant des services aux entreprises (services informatiques, de consultance, bureaux d'interim, ...) qu'aux ménages (services sportifs, culturels, ...).

de cette branche dans l'économie belge s'est très nettement renforcé, gagnant plus de deux points de pourcentage. Enfin, la branche "crédit et assurances" a surtout été affectée en 2008 (-1,5 %), nettement moins en 2009 (-0,5 %).

La "construction", pour sa part, a enduré les suites de l'écroulement des investissements des entreprises et des ménages; les investissements des pouvoirs publics ont par contre nettement progressé, soutenant la demande adressée à cette branche. Le volume de la valeur ajoutée de la branche s'est contracté de 2,9 % en 2009, après déjà un léger recul (-0,1 %) en 2008.

Enfin, trois branches, dont l'activité est soumise moins directement aux fluctuations de la conjoncture, sont parvenues à maintenir un taux de croissance positif de leur valeur ajoutée en 2009: les "services non-marchands" (0,1 %), l'"énergie" (1,6 %) et, surtout, la "santé et action sociale" (5,0 %).

Retour à des taux de croissance positifs, mais encore relativement faibles, pour l'ensemble des branches en 2010.

En 2010, la demande extérieure se rétablit nettement, contrairement à la demande intérieure dont le redressement est plus lent. L'industrie manufacturière devrait profiter de ce surplus de demande extérieure pour enregistrer un rebond de la croissance de sa valeur ajoutée (1,2 %). Les branches "construction" (0,7 %), "transports et communication" (0,7 %), "biens de consommation" (0,8 %) et "crédit et assurances" (0,9 %) afficheraient encore une croissance assez molle. A l'inverse, la branche "santé et action sociale" enregistrerait à nouveau une croissance très dynamique (3,7 %) et soutiendrait encore largement la croissance de 2010, tout comme elle l'avait déjà fait en 2009. L'activité prévue de cette branche est largement liée à la projection de la croissance des dépenses de soins de santé, décrite au chapitre V.

En 2011, accélération de la croissance de la "construction", des "transports et communication" et des "autres services marchands".

Au niveau macroéconomique, l'année 2011 se caractérise par une accélération de la demande intérieure ainsi que par un ralentissement, par rapport à 2010, de la croissance des exportations. Ces évolutions macroéconomiques ont, bien entendu, des implications sur l'activité des différentes branches. La hausse de la demande intérieure permet aux branches "transports et communication", "crédit et assurances" et "autres services marchands" d'accélérer la croissance de leur activité. La progression du volume de la valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands serait toutefois quasiment identique en 2010 (1,9 %) et en 2011 (2,1 %) et ce, en raison de la nette décélération, en 2011, de la croissance de la valeur ajoutée des branches "santé et action sociale" (2,0 %) et, dans une moindre mesure, "commerce et horeca" (1,5 %). La "construction" (2,1 %) bénéficierait du rebond des investissements. A l'inverse, et compte tenu de la décélération de la croissance des exportations, l'évolution de branches très ouvertes sur l'extérieur, telles que les "biens intermédiaires" et les "biens d'équipement", serait en (léger) retrait par rapport à 2010.

A partir de 2012, retour à des progressions davantage conformes aux observations du passé.

A partir de 2012, le retour à une dynamique davantage stabilisée des différentes composantes de la croissance économique permet aux différentes branches d'activité de rejoindre des évolutions plus conformes aux observations du passé.

La croissance de la valeur ajoutée de l'ensemble des services marchands devrait rester soutenue au cours de la période 2012-2015 (2,8 % en volume), tout comme au cours de la période 1995-2008 (2,6 %). Leur poids dans la structure de la valeur ajoutée belge continuerait à croître en projection (de 60,6 % de la valeur ajoutée totale en volume en 2008 à 62,3 % en 2015). Parmi les services marchands, la bran-

che “transports et communication” est celle qui devrait enregistrer la croissance annuelle moyenne la plus élevée (3,4 %). Elle serait favorablement influencée par le développement des transports publics (notamment le RER) et par la progression des dépenses de consommation en communication. Viennent ensuite la “santé et action sociale” (3,3 %), soutenue par une croissance dynamique des dépenses de soins de santé dans un contexte de vieillissement de la population belge et les “autres services marchands” (3,0 %), qui avait apporté, et de loin, la contribution la plus importante à la croissance économique belge au cours des années précédant la crise.

Au cours de la période 2012-2015, l’industrie manufacturière verrait le volume de sa valeur ajoutée progresser de 1,6 % en moyenne, soit un rythme comparable à celui de la période 1995-2008 (1,8 %). Son poids continuerait de diminuer en projection, passant de 17,1 % du total de la valeur ajoutée en volume en 2008 à 15,6 % en 2015.

La croissance attendue de l’activité des branches “construction” (2,6 % en moyenne au cours de la période 2012-2015) et “biens d’équipement” (1,7 % en moyenne) trouve notamment son origine dans la demande de biens d’investissements des autres branches d’activité ainsi que des autres secteurs institutionnels (ménages et secteur public) de l’économie belge, qui redevient relativement soutenue dès 2011, après deux années successives de recul.

En progressant à un rythme moyen (1,3 %) inférieur à celui de la valeur ajoutée de l’ensemble des branches d’activité (2,3 %), les services non marchands voient leur part dans la valeur ajoutée totale diminuer entre 2012 et 2015 (de 13,0 % en 2011 à 12,5 % en 2015), tout comme cela avait déjà été le cas au cours de la période 1995-2008.

TABLEAU 6 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base
(en pour cent)

	Structure à prix courants			Structure en volume (année de référence 2000)			Taux de croissance annuel moyen (volumes)	
	2001	2008	2015	2001	2008	2015	2004- 2009	2010- 2015
Agriculture	1,3	0,7	0,7	1,3	1,1	1,1	-0,1	1,6
Energie	3,1	2,7	3,0	3,0	3,1	3,0	3,1	0,6
Industries manufacturières	18,1	15,2	13,7	18,8	17,1	15,6	-0,4	1,4
- Biens intermédiaires	7,2	6,7	5,9	7,6	6,8	6,2	-0,9	1,4
- Biens d'équipement	4,4	3,3	2,9	4,5	3,7	3,3	-1,8	1,6
- Biens de consommation	6,5	5,3	4,8	6,7	6,6	6,1	1,0	1,4
Construction	4,9	5,3	4,8	5,0	5,1	5,2	2,5	2,2
Services marchands	58,8	62,1	63,9	58,5	60,6	62,3	1,7	2,5
- Transports et communication	8,1	8,3	7,6	8,1	7,8	8,0	0,2	2,7
. Transports ferroviaires	0,8	0,3	0,3	0,9	0,4	0,5	-10,3	4,5
. Transports urbains et routiers	2,0	1,9	1,7	2,0	1,6	1,7	-0,9	3,3
. Transports par eau et aériens	0,2	0,4	0,2	0,2	0,3	0,3	1,5	2,3
. Services auxiliaires de transports et communications	5,0	5,7	5,4	5,1	5,3	5,3	1,1	2,5
- Commerce et horeca	13,6	14,5	14,0	13,5	13,8	13,2	0,2	1,9
- Crédit et assurances	5,6	5,2	4,5	5,9	6,3	6,5	2,6	2,1
- Santé et action sociale	6,7	7,4	8,5	6,6	6,3	7,2	2,1	3,1
- Autres services marchands	24,9	26,7	29,3	24,4	26,5	27,5	2,8	2,7
Services non marchands	13,7	14,0	13,9	13,5	12,8	12,5	0,8	1,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1,3	2,1

A moyen terme, la majeure partie des créations d'emplois est générée par les branches de services.

L'évolution macroéconomique et sectorielle de l'emploi est présentée de manière détaillée au chapitre IV (section C). Seules quelques grandes caractéristiques sont reprises ci-dessous.

Traditionnellement, l'évolution de l'emploi s'adapte à celle de l'activité économique avec un peu de retard. Alors qu'en 2009, la valeur ajoutée de l'ensemble des branches d'activité a reculé de 3,1 %, l'emploi total, lui, n'a diminué "que" de 0,5 %. Ce chiffre global masque toutefois des disparités importantes. La contraction de l'emploi de l'industrie manufacturière, frappée dès la fin 2008 par l'effondrement de la demande extérieure, a atteint 4,4 % en 2009. Dans le même temps, l'emploi total des services marchands a encore connu une (légère) progression (0,2 %). Ce résultat global n'est toutefois pas non plus représentatif de la performance de chaque branche de services marchands considérée individuellement: alors que les "transports et communication" et "crédit et assurances" enregistraient déjà des pertes importantes en 2009 (respectivement, -1,7 % et -2,0 %), la "santé et action sociale", dont l'activité est peu sensible aux fluctuations de la conjoncture internationale, a vu son emploi nettement progresser (3,0 %). Les "autres services marchands" ont également connu une croissance positive de leur emploi en 2009 (0,3 %) mais cette dernière est entièrement attribuable à la composante "indépendants" de l'emploi (en progrès de 1,6 %, tandis que l'emploi salarié était déjà en recul (-0,5 %)) et à la progression du nombre d'emplois titres-services (+13 000 unités en 2009). C'est également grâce à une augmentation de son emploi indépendant que la branche "construction" a pu li-

miter ses pertes en 2009 (-0,5 %). L'augmentation de l'emploi public (0,5 %) a, aussi, permis d'atténuer les pertes d'emploi de 2009.

L'année 2010 devrait être la plus sombre en termes de pertes d'emploi (-0,7 %). Seules trois branches devraient pouvoir échapper à une contraction de leur nombre de travailleurs: les "services non-marchands" (0,0 %), l'"énergie" (2,1 %) et la "santé et action sociale" (2,9 %). Cette dernière branche soutiendrait largement la croissance de l'emploi de l'ensemble des services marchands. Le recul de ce dernier (-0,1 %) serait nettement moins conséquent que celui de l'emploi manufacturier (-5,2 %). Dans les services marchands, la baisse la plus forte, en termes relatifs, serait enregistrée par la branche "transports et communication" (-2,0 %), talonnée par la branche "crédit et assurances" (-1,9 %).

En cumulé au cours des années 2009 et 2010, l'industrie manufacturière devrait perdre un peu plus de 55 000 emplois. Dans le même temps, l'emploi des services marchands progresserait de près de 3 000 unités. Si l'on exclut les emplois titres-services, cependant, l'emploi des services marchands serait en recul de près de 18 000 unités.

En 2011, malgré la reprise de l'activité (déjà entamée en 2010), l'emploi ne retrouverait – en raison de son décalage par rapport à l'activité – qu'un taux de croissance faiblement positif (0,2 %). A partir de 2012, il évoluerait à des taux de croissance proches de son évolution tendancielle (1,1 % par an en moyenne au cours de la période 2012-2015). La projection suggère un renforcement des tendances observées au cours des années précédant la récession: l'emploi progresserait donc à moyen terme dans chacune des branches de services (à l'exception de la branche "crédit et assurances" où il stagnerait) et dans la construction; il continuerait à se contracter dans les industries manufacturières, l'"agriculture" et l'"énergie". Les gains d'emplois les plus importants concerneraient, tout comme au cours de la période 2004-2008, les branches "autres services marchands" (en ce compris les titres-services et emplois ALE) (+80 000 unités entre 2012 et 2015) et "santé et action sociale" (+49 000 unités).

Le différentiel entre les gains de productivité horaire de l'industrie et ceux des services reste élevé en projection.

La productivité horaire des branches d'activité marchande de la période 2004-2009 a enregistré une croissance annuelle moyenne de 0,6 % (cf. tableau 7), plombée, il est vrai, par l'effondrement de la productivité de 2009 (-1,5 %). La période 2010-2015 comprend, elle, par contre, l'année 2010 qui devrait se caractériser par un important rebond des gains de productivité (2,0 %). A partir de 2011, la productivité horaire des entreprises devrait croître à un rythme annuel moyen de 1,3 %, très proche de celui de la période 1998-2003 (1,2 %).

La croissance de la productivité des branches industrielles est nettement supérieure à celle des branches de services, ce qui permet aux premières, plus sensibles à la concurrence internationale, de limiter la hausse de leur coût salarial unitaire. Ainsi, au cours de la période 1998-2008, la croissance moyenne de la productivité horaire du travail a été nettement plus forte dans les branches industrielles (2,1 %) que dans celles des services marchands (0,7 %). Ce diagnostic est encore plus marqué lorsque l'on considère les seules branches de l'industrie manufacturière (2,5 %). Il est également intéressant de diviser cette période en deux sous-périodes (1998-2003 et 2004-2008). Cela permet de constater une grande stabilité de la croissance de la productivité: cette dernière a progressé de, respectivement, 2,0 % et 2,1 % par an en moyenne dans l'industrie, de, respectivement, 2,6 % et 2,3 % dans l'industrie manufacturière et de, respectivement,

0,8 % et 0,6 % dans les services marchands. Si l'on exclut des services marchands les emplois titres-services (caractérisés par des gains de productivité très faibles), la productivité a crû de 0,9 % au cours des deux sous-périodes.

A moyen terme, ce constat de croissance plus rapide de la productivité dans l'industrie que dans les services marchands serait maintenu. L'ordre de grandeur du différentiel de croissance serait, en outre, stabilisé à un niveau très proche de celui observé au cours des dernières années.

Notons que les services marchands regroupent en leur sein des activités très hétérogènes (tant en termes d'exposition à la concurrence internationale qu'en termes d'intensité en travail), ce qui peut occulter des développements plus différenciés. Ainsi, la branche des "autres services marchands" (en ce compris les emplois titres-services) devrait, en moyenne, enregistrer une progression très faible de sa productivité du travail, à l'inverse de la branche "crédit et assurances", par exemple, qui, de façon constante sur le passé, a engrangé des gains de productivité nettement supérieurs à ceux de l'ensemble des services marchands et même supérieurs à ceux de l'industrie.

TABLEAU 7 - Evolution de la productivité horaire du travail des branches d'activité marchande
(moyenne de période, en pour cent)

	1998-2003	2004-2008 ^a	2004-2009	2010-2015
Agriculture	1,5	0,8	0,9	2,6
Industrie	2,0	2,1	1,8	2,3
- dont industries manufacturières	2,6	2,3	1,9	3,0
Services marchands	0,8	0,6	0,1	1,1
- Transports et communication	2,7	1,5	0,7	2,1
- Commerce et horeca	1,0	1,0	-0,1	1,6
- Crédit et assurances	4,2	4,8	4,2	2,8
- Santé et action sociale	0,6	-0,4	0,1	0,5
- Autres services marchands (y compris les titres-services et emplois ALE)	-1,1	-0,7	-0,8	0,6
Total	1,2	1,0	0,6	1,4

a. Vu le caractère très particulier de l'année 2009, il nous a semblé intéressant, pour la période récemment observée, de présenter tant la moyenne de période intégrant l'année 2009 (2004-2009) que celle l'excluant (2004-2008).

C. Prix et coûts

Après avoir atteint un sommet au milieu de l'année 2008 à la suite de la forte hausse du prix des matières premières, l'inflation s'est sensiblement réduite en 2009, devenant même négative une bonne partie de l'année. L'inflation devrait toutefois se redresser progressivement en 2010, sous l'influence du relèvement du prix des matières premières. A moyen terme, la croissance du prix de la consommation privée resterait en-deçà des 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE.

Inflation nulle en 2009...

Alors que l'année 2008 avait été marquée par une forte poussée de la hausse des prix, l'année 2009 a vu la disparition de l'inflation. Celle-ci s'est même affichée avec des taux négatifs durant une bonne partie de l'année passée. Ce phénomène d'inflation négative, qui n'avait plus été observé en Belgique depuis 1960, est fondamentalement expliqué par l'effondrement du prix des matières premières énergétiques. L'inflation est toutefois redevenue positive, dans la foulée du redressement plus récent du cours des produits pétroliers. En moyenne, l'Indice National des Prix à la Consommation (INPC) est finalement resté stable en 2009, le recul observé durant la première partie de l'année ayant été compensé par le mouvement de reprise intervenu ensuite.

L'évolution du prix de la consommation privée en 2008 et 2009 a été largement tributaire des importantes fluctuations du prix de l'énergie sur les marchés mondiaux.

Alors que le prix du baril de Brent atteignait encore 144 dollars en juillet 2008, il ne valait plus en moyenne que 34 dollars en décembre 2008. Il s'est ensuite progressivement redressé pour atteindre 74 dollars en décembre 2009. Les fluctuations subies par le prix du baril de pétrole ont donc été impressionnantes, un écart de pas moins de 110 dollars ayant été enregistré entre le prix maximum de juillet 2008 et le minimum de décembre 2008. Dans l'autre sens, le prix du baril a gagné pas moins de 40 dollars entre décembre 2008 et décembre 2009.

...mais redressement progressif de l'inflation en 2010.

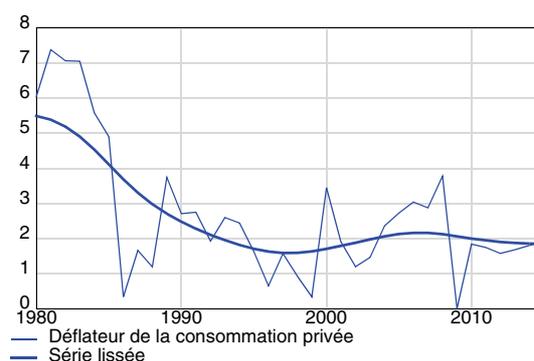
Le redressement de l'inflation devrait se confirmer en 2010. La hausse du prix des matières énergétiques sur les marchés internationaux (ainsi que de la cotation des autres matières premières) exercerait une pression non négligeable sur les prix des produits de base. En moyenne, les prix des produits énergétiques consommés par les ménages devraient ainsi s'accroître de 7,4 % en 2010 (mais ils avaient baissé de près de 13 % en 2009) et, dans la foulée, le taux d'inflation se redresserait graduellement pour atteindre 1,8 % en moyenne pour l'ensemble de l'année.

Epuré de ses composantes énergétique et alimentaire¹ (y compris tabac et boissons), le prix de la consommation privée a également subi une nette décélération en 2009. Dans le contexte du ralentissement de la croissance, puis de la chute de l'activité (ainsi que de la forte chute des prix des produits de base), le rythme de croissance de l'inflation "sous-jacente" est redescendu à 1,1 % en moyenne annuelle. L'inflation "sous-jacente" devrait certes se redresser à nouveau en 2010, mais ce redressement serait relativement limité en rythme annuel, la croissance de cet indice ne dépasserait pas 1,2 %, dans un contexte de reprise, somme toute modeste, de l'activité économique (et de maintien d'un output gap très négatif).

1. L'évolution du prix de la consommation privée, épuré de ses composantes énergétique et alimentaire est également désigné sous le terme d'inflation sous-jacente.

Maintien d'un rythme modéré d'inflation entre 2011 et 2015...

GRAPHIQUE 14 - Prix de la consommation privée
(taux de croissance en pour cent)



A moyen terme, la croissance du déflateur de la consommation privée devrait se cantonner entre 1,6 et 1,9 % et donc rester sous la barre des 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE. L'inflation serait tout d'abord en légère baisse en 2011 (1,7 %), puis en 2012 (1,6 %), avant de remonter progressivement à 1,9 % en fin de période. La décélération de l'inflation en 2011 et 2012

aurait pour origine la stabilisation du prix du baril de pétrole (qui ne gagnerait plus que 4,6 dollars en 2011 et moins de 4 dollars en 2012), et, dans sa foulée, un ralentissement de la hausse des prix des produits pétroliers¹. Corrigée de ses composantes énergétique et alimentaire, l'inflation serait par contre en léger progrès en 2011 et 2012, en ligne avec l'amélioration de la conjoncture et la résorption graduelle de l'output gap. Au-delà de 2012 et en l'absence de nouveau choc sur les prix des matières premières, l'inflation intérieure remonterait progressivement. Cette légère accélération serait également observée pour les prix hors énergie et alimentation et serait liée à un certain redressement de l'évolution des coûts intérieurs.

...grâce à une hausse limitée des prix à l'importation et des coûts intérieurs.

Le maintien d'une inflation modérée à moyen terme refléterait fidèlement une évolution assagie des prix à l'importation hors énergie. L'évolution des prix internationaux de l'énergie serait par ailleurs plus "neutre" : après la forte chute qui a été observée en 2009 et le redressement des cotations en 2010, la progression du prix du baril de pétrole serait en nette décélération en 2011 (croissance de 5,7 % en termes nominaux et de 4,2 % en termes réels), puis évoluerait à un rythme annuel ne dépassant plus 3 % en termes réels. Le prix des matières premières alimentaires resterait, quant à lui, stable en termes réels (après une forte baisse en 2009 et un net redressement en 2010 et 2011). La relative modération des coûts intérieurs constituerait un autre facteur de stabilisation de l'inflation. Enfin, le maintien d'un écart de production (output gap) négatif jusqu'en fin de période freinerait également la croissance des prix.

Les évolutions des prix des matières premières se reflètent dans les prix intérieurs.

L'évolution des prix de la consommation privée par catégorie traduit en grande partie les évolutions des prix des matières premières (énergétiques et alimentaires) évoquées ci-dessus (cf. tableau 8).

Ainsi, la progression du prix de la catégorie "alimentation-boissons-tabac", qui avait connu une nette accélération en 2007 et 2008 (hausse annuelle moyenne de 5 %), a nettement baissé dès 2009 et devrait s'établir à un rythme moyen de 1,9 % en projection, contre 3,2 % pour la période 2004-2009.

En ce qui concerne les prix de l'énergie, leur évolution serait en moyenne plus modérée en projection que sur la période 2004-2009. De plus, les hausses de prix se concentreraient surtout en début de période (croissance moyenne de 5,9 %

1. Le prix du gaz naturel, encore en légère baisse en 2010, serait quant à lui en nette hausse en 2011, avant de croître à un rythme plus modéré au-delà.

pour 2010 et 2011) et ne dépasseraient plus 2,1 % en moyenne pour le reste de la période de projection.

La tendance serait également à une certaine décélération pour les prix des services en général. Ainsi, la croissance du prix moyen des autres services repasserait largement en-dessous des 2 %, en liaison avec la forte baisse des coûts importés en 2009 et la très mauvaise conjoncture des années 2008 à 2010.

TABLEAU 8 - Prix de la consommation privée
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981-1990	1991-1995	1996-2003	2004-2009	2010-2015
Déflateur macroéconomique	4,2	2,2	1,5	2,5	1,8
- Alimentation, boissons, tabac	4,1	0,5	2,0	3,2	1,9
- Autres biens	4,5	1,6	1,1	1,0	1,4
- Loyers	5,0	3,8	1,8	2,0	2,0
- Autres services	4,1	2,9	1,1	2,4	1,5
- Energie	3,2	1,2	2,7	5,8	3,4
Déflateur macroéconomique, hors alimentation, boissons, tabac et énergie	4,4	2,8	1,3	2,1	1,6
Indice national des prix à la consommation	4,7	2,4	1,6	2,0	1,7

La baisse de la contribution des coûts intérieurs à l'inflation en 2009 n'est que temporaire; contribution à nouveau plus forte de 2010 à 2015.

Alors que la contribution des coûts intérieurs à la croissance des prix de la demande finale avait dépassé 1 point de pourcentage en moyenne durant la période 2004-2009, l'année 2009 a été marquée par une nette baisse de cette contribution (seulement 0,6 point de pourcentage). Cette baisse, certes limitée, ne serait toutefois que temporaire, car dès 2010, la croissance des coûts intérieurs remonterait, leur contribution à l'inflation s'établissant à 0,9 point de pourcentage environ pour la période 2010-2015 (voir tableau 9).

Forte hausse des coûts salariaux unitaires en 2009, baisse non négligeable en 2010, retour à une hausse proche des tendances passées ensuite.

Dans le contexte de la situation économique très défavorable que l'on a connue en 2009, on aurait pu s'attendre à un recul prononcé des prix intérieurs et à une inflation largement négative. Dans la réalité, il n'en a rien été. En effet, on a assisté à une forte hausse des coûts salariaux unitaires (alors que l'ensemble des autres composantes des coûts intérieurs était en baisse). Les salariés ont en effet bénéficié en 2009 des effets retardés (en "année pleine") des indexations automatiques intervenues en 2008 à la suite de la forte progression de l'indice-santé. La hausse du coût salarial horaire réel a, dès lors, atteint 2,6 % en 2009 (alors qu'il avait baissé en 2008!) et la hausse des coûts salariaux unitaires s'est établie à 4,3 % (sous l'effet de la baisse de la valeur ajoutée des entreprises en 2009). Au total, la contribution des coûts salariaux à la croissance des coûts intérieurs est restée importante, compensant les contributions négatives des autres facteurs.

L'année 2010 se présenterait d'une toute autre manière. Les salariés ne bénéficieraient que d'une indexation très limitée (les salaires seraient même indexés négativement dans certains secteurs) et les augmentations hors index seraient quasiment nulles. Le coût salarial horaire réel serait dès lors en baisse, tout comme le coût salarial par unité produite et la contribution de ce dernier à l'évolution des coûts intérieurs serait nettement négative. Au-delà de 2010, le rythme de hausse du coût salarial tendrait à s'accélérer progressivement, pour atteindre

plus de 3 % nominaux en fin de période¹ (et environ 1,5 % en termes réels). La croissance des coûts salariaux unitaires se redresserait également très progressivement (pour atteindre 2 % en fin de période), mais leur contribution à la croissance des prix intérieurs ne dépasserait pas en moyenne 0,5 point de pourcentage, pour la période 2011-2015 (et seulement 0,4 point de pourcentage pour la période 2010-2015²), soit une contribution légèrement inférieure à celle enregistrée durant la période précédente (0,6 point de pourcentage pour la période 2004-2009).

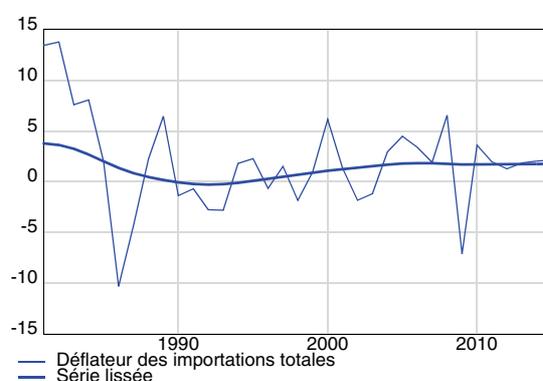
Contribution en baisse des facteurs non salariaux à l'inflation.

Des facteurs non salariaux ont également un impact sur la hausse des prix. Ainsi, la contribution des impôts indirects (nets de subventions) s'est progressivement réduite, passant de 0,3 point de pourcentage entre 1991 et 1995, à 0,1 point de pourcentage de 1996 à 2003, pour devenir nulle en moyenne entre 2004 et 2009. En projection, la contribution des impôts indirects nets à la croissance du déflateur de la demande finale (demande intérieure et exportations) serait également nulle, compte tenu de l'ampleur très limitée du relèvement programmé de certaines taxes indirectes (et du relèvement de certaines subventions).

Par ailleurs, la contribution des marges d'exploitation par unité produite à la croissance du déflateur de la demande finale s'établirait à 0,5 point de pourcentage en moyenne annuelle sur la période de projection. Il s'agit d'une contribution en légère hausse par rapport à celle enregistrée pour la période 2004-2009 (période marquée, il est vrai, par une année 2009 caractérisée par une très mauvaise conjoncture et par une contribution négative des marges d'exploitation par unité produite à l'inflation).

Prix à l'importation : forte baisse en 2009, redressement progressif à moyen terme.

GRAPHIQUE 15 - Prix à l'importation
(taux de croissance en pour cent)



Encore en hausse en 2008 (en raison de la nette poussée du prix des matières premières intervenue dans le courant du premier semestre), les prix à l'importation se sont nettement repliés en 2009, sous l'influence du reflux des prix du pétrole et de celui des autres matières premières. En 2010, les prix à l'importation seraient à nouveau en hausse: le prix du pétrole ferait, en moyenne, un bond de 33 % en

euros, alors que les prix des produits non énergétiques progresseraient de 2 %, à la faveur du redressement de la conjoncture internationale. Les prix à l'importation épouseraient ensuite un rythme de progression relativement modéré, reflétant l'hypothèse d'une inflation sous contrôle au sein de la zone euro et d'une hausse modérée des prix des matières premières, énergétiques et autres. Au total, les prix à l'importation s'accroîtraient en moyenne annuelle de 2,1 % pour la période 2010-2015 (mais seulement 1,9 % pour la période 2011-2015).

1. C'est l'alignement de la progression de nos coûts salariaux sur celle de la moyenne pondérée de nos trois principaux partenaires commerciaux qui expliquerait cette accélération progressive. La progression des coûts salariaux des trois principaux partenaires commerciaux de la Belgique est fournie, en projection, par le scénario de référence à moyen terme de l'OCDE.
2. L'évolution et la formation du coût salarial sont présentées plus en détail dans le chapitre IV.

La contribution des coûts importés à la croissance du déflateur de la demande finale, après avoir été très négative en 2009, remonterait sensiblement en 2010 (contribution de 1,5 point en 2010), puis redescendrait à une moyenne de 0,8 point de pourcentage entre 2011 et 2015. En l'absence de nouveaux chocs externes, une contribution relativement limitée des coûts importés constituerait un des facteurs explicatifs déterminants d'une inflation compatible avec les objectifs de la BCE.

TABLEAU 9 - Coûts intérieurs et prix à l'importation
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981-1990	1991-1995	1996-2003	2004-2009	2010-2015
Coût salarial nominal horaire (entreprises)	6,1	5,1	2,5	2,6	2,5
Coût salarial nominal par unité produite (entreprises)	3,2	3,0	1,2	2,0	1,0
Prix à l'importation	3,5	-0,5	0,5	1,9	2,1
Déflateur du PIB	4,1	2,7	1,4	2,0	1,6
Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale (en point de pour cent)					
- Coûts intérieurs	2,6	1,7	0,8	1,1	0,9
- Coûts salariaux unitaires	1,0	1,0	0,5	0,6	0,4
- Impôts indirects nets	0,3	0,3	0,1	0,0	0,0
- Autres coûts (=marges d'exploitation)	1,2	0,4	0,2	0,4	0,5
- Prix à l'importation	1,7	-0,2	0,3	0,8	0,9

D. Secteurs institutionnels

Alors que la capacité financière de la Belgique était devenue légèrement négative en 2008, suite à la forte détérioration du compte des sociétés, 2009 a permis de restaurer une capacité financière positive pour le total des secteurs intérieurs. Ce redressement a toutefois été de pair avec une forte détérioration des comptes de l'Etat. En projection, la capacité financière de l'ensemble de l'économie resterait largement positive, mais un déficit public important persisterait jusqu'en fin de période.

1. Les grands équilibres des secteurs intérieurs

Particuliers : épargne brute rapportée au PIB en forte hausse en 2009. Stabilisation à un niveau restant élevé en projection.

Alors que le taux d'épargne des particuliers (défini comme leur épargne rapportée au PIB) avait chuté de manière sensible entre 1995 et 2005, celui-ci avait eu tendance à se redresser plus récemment, sous l'effet d'une évolution relativement favorable des revenus primaires. Ainsi, alors que le taux d'épargne avait chuté de l'équivalent de 4,7 % du PIB entre 1995 et 2005 (passant par un minimum historique de 9,1 % en 2005), il avait regagné l'équivalent de 1,3 % du PIB entre 2006 et 2008. En 2009, année de récession économique, marquée par un recul accentué de la confiance des consommateurs, on a pu à nouveau observer une hausse du taux d'épargne, prenant cette fois des proportions inédites. En l'espace d'un an, le taux d'épargne des ménages a en effet gagné l'équivalent de 2,6 points, revenant ainsi quasiment au taux, historiquement élevé, de 1995. Avec la reprise économique s'amorçant en 2010 et le retour à une plus grande confiance des consommateurs, le taux d'épargne devrait se réduire quelque peu tout en restant à un niveau toujours élevé. Au-delà de 2010, le taux d'épargne se stabiliserait, dans un contexte économique marqué par un mouvement de retour à une croissance économique plus régulière et une lente baisse du taux de chômage.

La capacité de financement des particuliers (à savoir leur épargne brute diminuée de leur formation brute de capital et corrigée pour les transferts de capitaux) avait également baissé de manière sensible entre 1995 et 2005 (passant de 7,3 % du PIB en 1995 à 2,5 % en 2005), avant de commencer à se redresser dès 2006 (grâce à la hausse du taux d'épargne), mais c'est surtout en 2009, à la faveur de la forte hausse du taux d'épargne, que la capacité de financement des particuliers a connu une forte progression (gagnant l'équivalent de 3 % du PIB en un an). En projection, la capacité de financement des particuliers fléchirait tout d'abord légèrement, puis se stabiliserait à un niveau restant largement supérieur à 5 points de PIB (voir graphique 16).

Sociétés : amélioration progressive de la capacité de financement, malgré la remontée parallèle du taux d'investissement.

Alors que la capacité de financement des sociétés était devenue négative en 2008, en raison de la baisse de leur revenu disponible (liée à la contraction de l'excédent d'exploitation), l'année 2009 a été marquée par le rétablissement d'une capacité de financement positive pour les sociétés. On note toutefois que ce rétablissement s'explique uniquement par la forte chute du taux d'investissement. A partir de 2010, la hausse progressive du revenu disponible des sociétés (découlant de l'amélioration de la conjoncture) permettrait à celles-ci de dégager des surplus de capacité de plus en plus conséquents. Cette évolution serait obtenue en dépit d'un net redressement de la formation brute de capital rapportée au PIB. En fin de période, la capacité de financement des sociétés atteindrait ainsi l'équivalent de 1,4 % du PIB (voir graphique 16).

TABLEAU 10 - Synthèse des opérations des grands secteurs de l'économie
 (en pour cent du PIB)

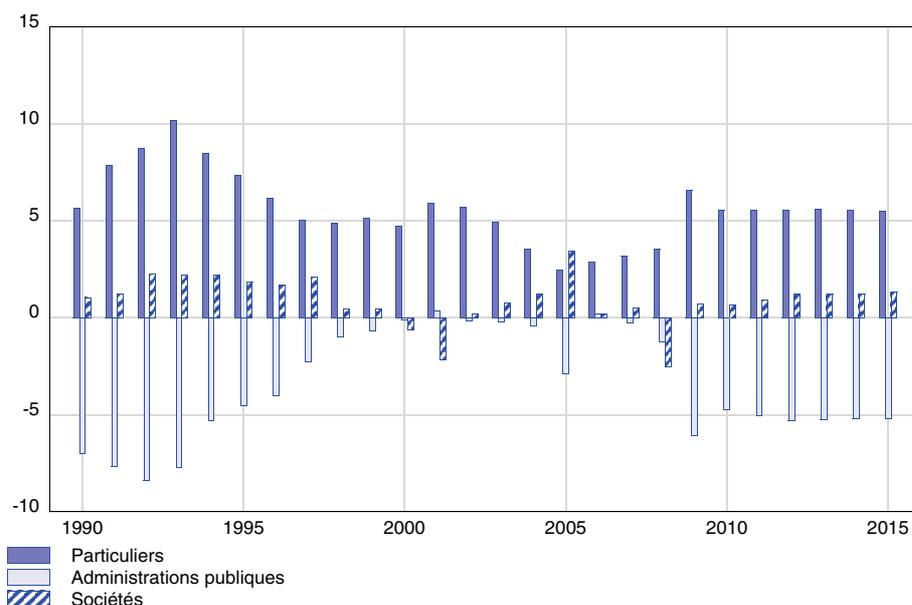
	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2015
1. Particuliers							
1.1 Revenu disponible brut	67,3	63,3	59,8	61,4	64,4	63,2	62,4
dont revenu primaire brut	80,9	78,0	73,6	75,3	76,9	75,7	75,1
dont transferts courants nets	-13,7	-14,7	-13,7	-13,9	-12,5	-12,5	-12,7
1.2 Dépenses de consommation finale	54,1	53,3	51,4	52,0	52,2	52,1	51,4
1.3 Epargne brute	13,8	10,6	9,1	10,4	13,0	11,9	11,6
1.4 Transferts en capital	0,4	-0,0	-0,4	-0,4	-0,2	-0,3	-0,4
1.5 Formation brute de capital	6,8	5,9	6,2	6,4	6,2	6,1	5,7
1.6 Capacité nette de financement	7,3	4,8	2,5	3,5	6,6	5,5	5,5
2. Sociétés							
2.1 Revenu disponible brut	14,2	14,1	15,0	13,9	13,5	14,2	15,6
dont revenu primaire brut	16,1	16,6	17,7	16,3	14,9	16,2	17,9
dont transferts courants nets	-1,8	-2,6	-2,7	-2,3	-1,4	-2,0	-2,3
2.2 Epargne brute	13,7	13,5	14,3	13,0	12,6	13,4	15,0
2.3 Transferts en capital	0,1	0,6	2,9	0,4	0,7	0,4	0,4
2.4 Formation brute de capital	11,9	14,7	13,8	15,9	12,7	13,1	14,1
2.5 Capacité nette de financement	1,8	-0,6	3,4	-2,5	0,6	0,8	1,4
3. Administrations publiques							
3.1 Revenu disponible brut	19,4	23,9	24,4	24,0	21,4	21,9	21,2
3.2 Dépenses de consommation finale	21,4	21,3	22,8	23,2	24,6	24,5	24,3
3.3 Epargne brute	-2,0	2,6	1,6	0,8	-3,2	-2,6	-3,2
3.4 Transferts en capital	-0,6	-0,7	-2,6	-0,4	-0,9	-0,5	-0,5
3.5 Formation brute de capital	1,9	2,0	1,8	1,7	1,8	1,7	1,6
3.6 Capacité nette de financement	-4,5	-0,1	-2,9	-1,2	-5,9	-4,8	-5,3
4. Ensemble des secteurs intérieurs							
4.1 Epargne nationale brute	25,4	26,7	25,0	24,2	22,4	22,7	23,5
dont épargne privée	27,4	24,1	23,4	23,4	25,6	25,3	26,6
4.2 Formation brute de capital	20,6	22,5	21,8	24,0	20,7	20,8	21,4
4.3 Transferts en capital	-0,1	-0,1	-0,1	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4
4.4 Capacité nette de financement	4,7	4,1	3,1	-0,2	1,2	1,4	1,7

Administrations publiques : maintien d'un solde public largement négatif en projection.

En 2009, le compte des administrations publiques¹ s'est soldé par un lourd déficit, de l'équivalent de 5,9 % du PIB. La capacité de financement publique devrait rester largement négative tout au long de la période de projection. Certes, en 2010, à la faveur des mesures d'économies prises par les différentes entités, la capacité de financement publique redescendrait à l'équivalent de 4,8 % du PIB, mais à politique constante, les besoins de financement publics resteraient criants jusqu'en fin de période, atteignant encore l'équivalent de 5,3 % du PIB en 2015.

1. Pour un commentaire détaillé sur l'évolution du compte des administrations publiques, voir le chapitre V.

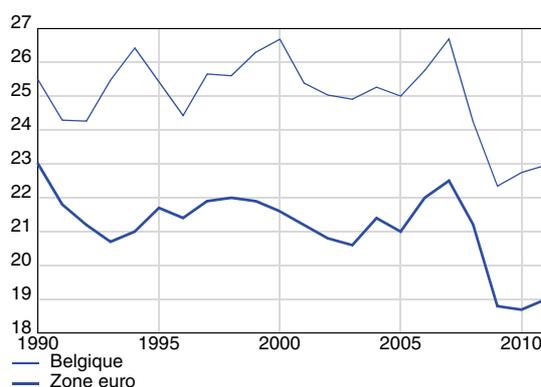
GRAPHIQUE 16 - Capacité nette de financement des secteurs intérieurs
(en pour cent du PIB)



Ensemble des secteurs intérieurs : forte baisse de l'épargne nationale en 2009, timide reprise ensuite.

Le taux d'épargne nationale¹, qui est obtenu en additionnant l'épargne brute des différents secteurs intérieurs, a fortement baissé en 2009, suite à la forte détérioration du taux d'épargne des administrations publiques (et malgré le redressement du taux d'épargne des particuliers). D'une année à l'autre, le taux d'épargne nationale a ainsi perdu l'équivalent de 1,8 point de PIB (soit un niveau de 22,4 % en 2009, contre 24,2 % en 2008). Il s'agit du niveau le plus bas observé pour ces quinze dernières années (voir graphique 17). Malgré cette chute, le taux d'épargne nationale serait resté à un niveau plus élevé que dans le reste de la zone euro (18,8 % pour la zone euro, en 2009²). L'écart, qui atteignait encore 5 % du PIB en 2000, s'est légèrement réduit depuis quelques années, oscillant entre 3 et 4 %. Un écart de cet ordre devrait perdurer en projection (voir graphique 17).

GRAPHIQUE 17 - Epargne nationale brute
(en pour cent du PIB)



Dès 2010, le taux d'épargne nationale entamerait une lente remontée. Il passerait ainsi à l'équivalent de 22,7 % du PIB en 2010, puis gagnerait en moyenne 0,2 point par an pour atteindre l'équivalent de 23,5 % du PIB en 2015.

1. Epargne nationale brute rapportée au PIB.
2. Le taux d'épargne brute de la zone euro a également connu une chute non négligeable en 2009, perdant 2,4 points par rapport à 2008.

La capacité de financement de l'ensemble de l'économie reste positive sur toute la période de projection.

La capacité de financement de l'ensemble de l'économie, qui est obtenue en déduisant de l'épargne nationale les opérations en capital, était devenue négative en 2008, pour la première fois depuis plus de 20 ans. Dès 2009, toutefois, la capacité de financement s'est redressée, redevenant légèrement positive. En projection, la capacité de financement de l'ensemble de l'économie resterait positive et serait même en hausse, en dépit du maintien d'un besoin de financement public non négligeable.

L'apparition d'une capacité de financement négative en 2008 s'explique tant par la baisse du taux d'épargne nationale que par la forte hausse du taux de formation brute de capital la même année (ce taux est passé de 22,9 % du PIB en 2007 à 24,0 % en 2008). En 2009, la capacité de financement totale redevient positive malgré la forte baisse du taux d'épargne. On a, en effet, assisté parallèlement à un effondrement du taux d'investissement (qui a perdu l'équivalent de pas moins de 3,3 % de PIB en 2009). De 2010 à 2015, l'amélioration progressive du solde de financement global de la Nation (qui passerait ainsi à 1,7 % du PIB en 2015) refléterait le lent redressement de l'épargne intérieure. Le redressement du taux d'investissement en projection (celui-ci remonterait au-dessus de 21 % du PIB dès 2011) ne serait pas de nature à remettre en cause cette évolution.

2. Le compte du reste du monde

La position de prêteur net de la Belgique au reste du monde serait maintenue en projection.

La capacité de financement négative de la Nation, apparue en 2008, s'est traduite par un surplus du reste du monde vis-à-vis de notre pays. Toutefois, ce surplus n'a été que passager puisque dès 2009, le reste du monde s'est à nouveau retrouvé en déficit vis-à-vis de la Belgique. Un prêt net de la Belgique au reste du monde, certes moins important que par le passé, serait enregistré tout au long de la période de projection.

Les surplus extérieurs courants, qui avaient atteint un plancher en 2008, se sont redressés dès 2009.

Depuis le milieu des années quatre-vingt, la Belgique a pu dégager chaque année des surplus extérieurs courants relativement importants (voir graphique 18). Ces surplus étaient particulièrement élevés au début des années deux mille, mais ont été un peu moins conséquents à partir de 2005. En 2008, on a même enregistré une quasi-disparition du surplus courant, celui-ci n'atteignant plus que l'équivalent de 0,2 % du PIB. L'affaiblissement des résultats depuis 2005 reflète surtout le recul du surplus dégagé pour les opérations sur marchandises¹, alors que la dégradation du compte courant en 2008 résulte plus particulièrement (mais pas exclusivement) de l'alourdissement de la facture extérieure énergétique².

Fort heureusement, la situation en matière de balance extérieure courante s'est nettement améliorée en 2009, en raison principalement d'une évolution très favorable des termes de l'échange. Cette évolution positive a notamment permis de réduire la facture énergétique de 10 milliards d'euros et, au total, le surplus extérieur courant a retrouvé un niveau équivalent à 1,7 % du PIB.

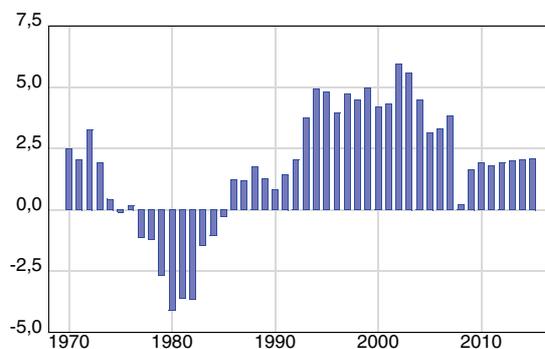
D'autres facteurs ont plutôt joué en faveur d'une stabilisation des comptes extérieurs courants en 2009. Il en va ainsi pour les transactions en services, ainsi que

1. On a notamment observé une nette détérioration de la balance en biens d'équipement, particulièrement pour 2007 et 2008.
2. La facture extérieure énergétique a ainsi largement dépassé les 20 milliards d'euros en 2008. Elle ne dépassait pas 7 milliards en 2002 et atteignait 15 milliards en 2007.

pour les revenus de facteurs. En ce qui concerne ces derniers, on a noté d'une part un léger gonflement du surplus dégagé traditionnellement par les revenus du travail et, d'autre part, une légère détérioration du solde des revenus de placement et d'investissement. Au total, le solde des revenus de facteurs a représenté l'équivalent de 1 % du PIB, en 2009 tout comme en 2008.

Augmentation régulière du surplus courant en projection.

GRAPHIQUE 18 - Balance extérieure courante
(en pour cent du PIB)



Le surplus extérieur courant devrait encore s'améliorer en 2010, malgré la remontée des prix internationaux de l'énergie. Certes, ce dernier élément tendrait à regonfler de manière non négligeable la facture énergétique (laquelle augmenterait de plus de 3 milliards d'euros), mais les secteurs exportateurs bénéficieraient de la reprise du commerce international, alors que, de leur côté,

les importations resteraient en retrait par rapport aux exportations (compte tenu d'une demande intérieure peu dynamique en 2010).

Au-delà de 2011, les exportations continueraient à bénéficier d'un contexte international plus favorable et, en l'absence de nouveaux chocs sur les prix mondiaux, le surplus extérieur courant devrait augmenter régulièrement pour atteindre l'équivalent de 2,1 % du PIB à l'horizon 2015.

Les opérations en capital ont été légèrement négatives depuis le début de la décennie, mais le solde négatif s'est réduit en 2009, à la suite notamment du repli substantiel des achats de droits d'émission de gaz à effet de serre par les entreprises belges, dans le cadre des accords de Kyoto. En projection, les opérations en capital resteraient négatives, suite au gonflement des transferts en capital des administrations publiques (pouvoir fédéral) vers le reste du monde.

Le solde de financement positif de la Nation reflète une épargne intérieure suffisante en regard des besoins de financement publics.

Au total, le prêt net de la Belgique au reste du monde, qui s'était transformé en déficit en 2008, avec un besoin de financement inférieur au milliard d'euros (ou 0,2 % du PIB), est redevenu positif dès 2009. La Belgique a donc renoué rapidement avec sa position traditionnelle de prêteur au reste du monde. En raison de l'amélioration régulière du compte courant et malgré des opérations en capital restant négatives de manière récurrente, le surplus de financement persisterait entre 2010 et 2015, atteignant 1,7 % du PIB en fin de période. Les entreprises et les particuliers ont contribué à redresser le solde de financement en 2009, les surplus dégagés par ces deux secteurs ayant permis de compenser largement l'important besoin de financement des administrations publiques. En projection, le maintien d'une capacité de financement élevée pour les entreprises et les particuliers (voire en progrès pour les entreprises) permettrait de rencontrer des besoins de financement publics restant élevés et de continuer à dégager un surplus net de financement vers l'extérieur.

TABLEAU 11 - Compte du reste du monde
(soldes, en pour cent du PIB)

	1995	2000	2005	2008	2009	2010	2015
1. Opérations courantes	-4,8	-4,2	-3,2	-0,2	-1,7	-1,9	-2,1
. Biens et services	-3,9	-2,9	-3,9	-0,9	-2,4	-2,6	-3,0
. Rémunération nette des salariés	-1,1	-1,1	-1,3	-1,4	-1,5	-1,4	-1,4
. Revenus nets de la propriété	-1,0	-1,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
. Impôts, nets de subventions	0,4	0,4	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3
. Autres transferts courants	0,8	1,1	1,5	1,3	1,6	1,5	1,5
2. Opérations en capital	0,1	0,1	0,1	0,4	0,4	0,4	0,4
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement du reste du monde	-4,7	-4,1	-3,1	0,2	-1,2	-1,4	-1,7



Marché du travail

Au cours de la période 2009-2010, la crise économique entraîne un net ralentissement de la croissance de l'offre de travail et semble surtout influencer le comportement d'activité des classes d'âge les plus jeunes. La population active progresse encore respectivement de 22 000 et 10 000 personnes durant ces deux années, uniquement sous l'effet de l'impulsion démographique. Dans l'hypothèse où les principaux effets à court terme de la crise découleraient d'un report des entrées sur le marché du travail, l'effet à moyen terme sur l'évolution de l'offre de travail serait limité.

Cette hypothèse paraît d'autant plus vraisemblable que l'on n'observe pas, jusqu'à présent, de recours massif aux sorties anticipées du marché du travail suite à la détérioration de la situation économique. L'an dernier, l'effet de la crise sur le nombre d'entrées en pré-pension était à peine visible. En projection, on enregistrerait bien un effet à la hausse sur ces entrées, mais les mesures du Pacte de solidarité entre les générations le freineraient. Par conséquent, le nombre de prépensionnés ne progresserait que légèrement à moyen terme, et leur part dans l'offre (potentielle) de travail du groupe d'âge correspondant continuerait à diminuer sensiblement, en dépit d'une forte augmentation du nombre de salariés de plus de 50 ans.

Au fur et à mesure que les taux d'activité dans les classes d'âge plus jeunes se redressent, la croissance de la population active s'accélérait nettement dans un premier temps (progression de respectivement 41 000 et 50 000 personnes sur la période 2011-2012) et fléchirait ensuite progressivement (+ 32 000 personnes en 2015). Sur l'ensemble de la période de projection, la population active augmenterait de 219 000 personnes (croissance annuelle moyenne de 0,7 %). Cette croissance reste soutenue par des évolutions démographiques, dans l'hypothèse où l'immigration se maintiendrait à un niveau élevé correspondant à celui atteint ces dernières années.

En ce qui concerne le coût du facteur travail, son évolution est, d'une part, tempérée à moyen terme pour tous les types de salariés sous l'effet du renforcement en 2010 des subventions salariales générales et du recours plus intensif aux subventions pour le travail de nuit et en équipe suite à l'embellie conjoncturelle. D'autre part, la réforme de la réduction structurelle harmonisée des cotisations patronales au profit des entreprises du secteur marchand a des effets divers sur les coûts salariaux. La suppression de certaines réductions ciblées, entre autres sur l'âge, implique que les taux de cotisations patronales légales s'appliquant aux travailleurs jeunes et âgés faiblement rémunérés et aux emplois relevant des programmes d'emplois spéciaux augmentent en dépit du renforcement de la mesure sur les bas salaires. Les hausses de taux entraînent une augmentation des charges parafiscales nettes pour ces catégories d'emploi en dépit des subventions salariales. Les charges parafiscales nettes ne diminuent de manière significative que pour les travailleurs de moins de 50 ans à salaires élevés. L'impact sur l'évolution de l'emploi des autres diminutions de charges salariales, comme la hausse des subventions d'activation dans le cadre du plan temporaire win-win, est négligeable à moyen terme.

La croissance du coût salarial nominal horaire serait de 2,5 % par an en moyenne sur la période de projection, soit le rythme le plus faible que l'on ait connu en moyenne depuis un quart de siècle. Cette augmentation s'explique par une croissance des salaires bruts horaires avant indexation limitée à 0,9 % par an et par une indexation moyenne de 1,5 % par an; l'effet des cotisations sociales patronales est légèrement défavorable. Partant des observations disponibles sur l'évolution des salaires et de l'emploi au cours des trois premiers trimestres 2009, la croissance du coût salarial horaire nominal est estimée à 2,6 % en 2009. La principale contribution à cette croissance est fournie par l'indexation salariale (2,5 %) qui réagit avec un certain retard à la nette progression de l'indice santé en 2008. Cette indexation des salaires a permis de soutenir le salaire réel et partant, le revenu disponible réel des ménages (+2,7 %), malgré un recul des salaires bruts hors index et de l'emploi. En conséquence, la chute de la consommation privée a été fortement freinée. En 2010, il est supposé que les salaires horaires bruts avant indexation renoueraient avec la croissance fixée dans l'accord interprofessionnel. La faible progression de l'indice santé en 2009 se reflète dans une indexation salariale modérée de près de 0,7 % en 2010 qui porte la croissance des coûts salariaux horaires nominaux à 1 %. A partir de 2011, le scénario retenu suppose que les évolutions salariales restent encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité et donc soient plafonnées par les hausses salariales attendues en moyenne chez nos trois principaux partenaires commerciaux. Pour 2011-2012, ces hausses sont tellement faibles que la croissance autorisée du coût salarial nominal horaire n'atteindrait que 2 % en moyenne annuelle, bloquant toute hausse des salaires bruts horaires avant indexation en 2011 et limitant celle-ci à 0,6 % en 2012. Cette croissance serait nettement plus forte à partir de 2013 – de l'ordre de 1,5 % par an – dans la foulée d'une accélération des augmentations salariales projetées chez nos trois principaux partenaires commerciaux.

Vu la reprise de la productivité en 2010, les coûts salariaux nominaux par unité produite enregistreraient une baisse – fait exceptionnel – de 1,6 %. Même si l'on exclut cette année, le rythme moyen de croissance resterait limité à 1,54 % par an sur la période de projection. La hausse des salaires resterait donc compatible à moyen terme avec l'objectif fixé par la BCE d'une inflation maximale de 2 %. Après un rebond important en 2009 à 64,2 %, la part salariale (corrigée pour les indépendants et après déduction des subventions salariales) dans la valeur ajoutée des entreprises marchandes rediminue à partir de 2010, pour s'établir à environ 61,7 % à partir de 2013, soit un niveau historiquement assez faible.

L'effondrement du niveau d'activité en 2009 a conduit à un recul temporaire de la productivité horaire et une forte baisse de la durée de travail, laquelle est renforcée par l'utilisation par les entreprises de certains dispositifs mis en place par les autorités publiques, parmi lesquels le système du chômage temporaire est certainement l'amortisseur conjoncturel le plus important. Le cycle de la productivité ayant été très marqué, la population active occupée diminuerait plus cette année (-33 000 personnes) que l'an dernier (-23 000 personnes) et n'augmenterait que légèrement (+ 7 000 personnes) en 2011.

Au niveau des branches, c'est l'industrie manufacturière qui semble la plus sévèrement touchée par la crise: 73 000 emplois y seraient supprimés en trois ans (2009-2011). Toutefois, la plupart des branches des services marchands ne sont pas épargnés: à court terme, plus particulièrement les branches 'transports et communication' et 'autres services marchands' (qui par convention englobent tous les emplois intérimaires) sont touchées. A moyen terme, surtout les branches 'commerce et horeca' et 'autres services marchands' connaissent une dynamique de croissance plus faible qu'avant la crise. Seuls la branche des soins de santé et les emplois titres-services seraient insensibles à la crise et connaîtraient une croissance ininterrompue de l'emploi. Le poids de l'industrie manufacturière dans l'emploi intérieur continue de fléchir et passe de 12,7 % à 10,7 %, alors que celui des services marchands progresse de 60,1 % à 62,7 %.

Ce n'est qu'à partir de 2012 que la population active occupée progresse à nouveau sensiblement (croissance de 1,1 % par an, + 48 000 personnes par an). Sur l'ensemble de la période de projection, elle croît globalement de 167 000 personnes. Cependant, il apparaît dans ces Perspectives que la perte de croissance économique à court terme consécutive à la crise est à peine rattrapée ultérieurement, si bien qu'à moyen terme autant la productivité du travail que l'emploi subissent un choc négatif durable. C'est pourquoi – dans le cadre d'un scénario démographique inchangé – la baisse du taux d'emploi (de 64,2 % en 2008 à 62,5 % en 2011) serait à peine compensée en 2015 (64,3 %). Le taux d'emploi pris pour référence dans la stratégie Europe 2020 atteindrait, selon nos calculs, un creux de 66 % en 2011 et progresserait ensuite à 67,7 % en 2015, soit largement en deçà de l'objectif européen en la matière (75 % en 2020).

Sous l'effet de la crise économique, le chômage grimpe de 88 000 personnes sur la période 2009-2010, le taux de chômage passant de 11,7 % à 13,3 %. Toutefois, cette progression est deux fois moins importante que celle décrite dans nos précédentes Perspectives où le recul à court terme de la croissance et de l'emploi était surestimé et le ralentissement de la croissance de la population active sous-estimé. Néanmoins, puisque la croissance de l'offre de travail entamerait un mouvement de rattrapage, une partie de la progression attendue du chômage serait davantage étalée dans le temps. Ainsi, le chômage continuerait à progresser sensiblement l'an prochain (+ 34 000 personnes) et ne commencerait à décroître qu'à partir de 2014. En fin de période de projection, il serait encore supérieur de 52 000 personnes par rapport à son niveau de l'an dernier.

Le taux de chômage atteindrait son niveau le plus élevé (13,9 %) l'an prochain pour ensuite redescendre à 13 % en 2015, soit un niveau qui reste de 0,5 point de pourcentage supérieur à celui 2009. Ces Perspectives montrent que la crise a provoqué une augmentation durable du taux de chômage, lequel, en comparaison avec les cycles conjoncturels précédents, retombe beaucoup plus lentement lors de la reprise de l'activité. De plus, ces constats sont établis à politique constante. Cela signifie notamment que les finances publiques accumulent des déficits, qui sont incompatibles avec les objectifs annoncés dans ce domaine, mais qui constituent, dans les présentes Perspectives, un soutien à la croissance économique à moyen terme.

Ce sont surtout les moins de 50 ans qui sont touchés par cette hausse du chômage. Dans cette classe d'âge, le taux de chômage a baissé de 13,3 % en 2004 à 10,2 % en 2008 mais devrait grimper à 13,3 % en 2011 et finalement ne retomber qu'à 12,5 % en 2015. Les plus de 50 ans sont moins touchés par la crise. Dans cette classe d'âge, le taux de réserve de main-d'oeuvre a continué à baisser l'an dernier (de 24,5 % à 24,2 %). Même si sa tendance à la baisse est moins prononcée que dans le passé récent, ce taux continuerait à diminuer en projection à 21,5 % en 2015.

A. Démographie et offre de travail

Dans le passé récent, les évolutions démographiques ont sensiblement contribué à la croissance de l'offre de travail, ...

Au cours des six dernières années, la population active a augmenté en moyenne de 0,81 % par an (tableau 12), ce qui représente une hausse cumulée de 246 000 unités (tableau 13). Un peu plus de la moitié de cette croissance – 0,43 point de pourcentage (pp) par an – était d'origine démographique. En effet, au cours de cette période, la population d'âge actif (de 15 à 64 ans) a augmenté très fortement (0,74 % par an)¹ et ce, pour deux raisons. Tout d'abord, depuis le début de la décennie, l'immigration nette connaît une hausse remarquable. Ensuite, la dynamique démographique interne a contribué à une accélération temporaire de cette croissance. En effet, les cohortes relativement denses, nées à la fin des années 80 et au début des années 90, ont atteint l'âge de 15 ans (d'où des entrées dans la population d'âge actif temporairement plus élevées) et, surtout, les cohortes clairsemées nées pendant la Seconde guerre mondiale ont atteint l'âge de 65 ans (d'où des sorties de la population d'âge actif temporairement plus faibles). Par conséquent, la croissance démographique s'est surtout concentrée au niveau des tranches d'âge présentant des taux d'activité faibles, ce qui a fortement ralenti l'évolution du taux d'activité global (tableau 12 : 0,31 pp par an) et a pesé sur la contribution démographique finale à la croissance de l'offre de travail.

TABLEAU 12 - Déterminants de l'offre de travail (15 à 64 ans)¹
(croissance annuelle en pour cent, contributions à la croissance annuelle en point de pourcentage)

	2004-2009	2008	2009	2010	2011	2012-2014	2015	2010-2015
1. Croissance de la population d'âge actif	0,74	0,83	0,61	0,56	0,44	0,32	0,31	0,38
2. Croissance du taux d'activité	0,07	0,12	-0,20	-0,38	0,33	0,50	0,25	0,28
2A. Contribution de la démographie	-0,31	-0,33	-0,20	-0,14	-0,06	-0,01	-0,06	-0,05
2B. Contribution du comportement d'offre	0,36	0,45	-0,01	-0,25	0,39	0,50	0,31	0,33
15-24 ans	-0,15	-0,09	-0,29	-0,46	-0,02	0,07	0,01	-0,04
25-49 ans; femmes	0,12	0,19	0,05	0,02	0,10	0,09	0,05	0,08
25-49 ans; hommes	0,00	-0,01	-0,08	-0,08	0,02	0,04	0,01	0,01
50-64 ans; femmes	0,29	0,24	0,27	0,23	0,22	0,22	0,18	0,22
50-64 ans; hommes	0,10	0,11	0,04	0,04	0,06	0,08	0,05	0,06
3. Croissance de l'offre de travail (=1+2)	0,81	0,95	0,40	0,17	0,78	0,83	0,56	0,66
3A. Contribution de la démographie (=1+2A)	0,43	0,50	0,41	0,42	0,39	0,32	0,25	0,33
3B. Contribution du comportement d'offre (=2B)	0,36	0,45	-0,01	-0,25	0,39	0,50	0,31	0,33

1. L'offre de travail équivaut à la population active telle que définie par le BFP (c.-à-d. y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi).

...contribution qui, à moyen terme, ne baisserait que légèrement, l'immigration restant élevée.

Au cours de la période de projection, les cohortes qui atteignent l'âge de 15 ans deviennent un peu moins nombreuses et, plus important encore, le nombre de personnes dépassant l'âge de 64 ans commence à augmenter. En dépit de ces évolutions, on observe malgré tout une hausse de 0,38 % en moyenne par an de la population d'âge actif (passant de 0,56 % cette année à 0,31 % en 2015). Ce phénomène s'explique par le fait que l'immigration nette se maintient à un niveau

1. Pour 2008 et 2009, il s'agit d'estimations basées sur les dernières perspectives de population. Les derniers chiffres démographiques officiels datent de fin 2007.

tout aussi élevé qu'au cours de ces dernières années¹. Dans un même temps, on constate une forte diminution des pressions à la baisse sur la croissance du taux d'activité global (0,05 pp en moyenne par an). Au final, la contribution démographique à la croissance de l'offre de travail s'élèverait encore à 0,33 pp en moyenne par an, passant de 0,42 pp cette année à 0,25 pp en 2015.

Les changements de comportement d'offre ont apporté également une contribution considérable,...

Outre la démographie, les changements de comportement (qui se reflètent dans l'évolution des taux d'activité par âge) ont également contribué, de façon significative, à la croissance de la population active au cours de ces six dernières années. Pendant cette période, cette contribution s'est élevée en moyenne à 0,36 pp par an, soit un niveau légèrement inférieur à l'impulsion démographique. Par ailleurs, cette contribution a largement suffi à compenser l'effet négatif de la démographie sur le taux d'activité global; ce dernier a progressé de 0,07 % par an.

...qui a connu toutefois de fortes variations annuelles,...

Derrière ces moyennes de période se cachent aussi d'importantes fluctuations annuelles. Tout d'abord, la contribution des changements de comportement d'offre est passée d'un niveau très positif (environ 1 pp pendant les années 2004-2005) à un niveau légèrement positif (0,24 pp en 2006), puis très négatif (-0,40 pp en 2007). En 2008, cette contribution a fortement réaugmenté (0,45 pp), alors que, selon nos estimations actuelles, elle était de nouveau légèrement négative l'année passée (-0,01 pp). Les données trimestrielles, actuellement disponibles, indiquent d'ailleurs que la croissance de la population active s'est fortement contractée au cours du second semestre de 2009. En termes de moyennes annuelles, cela implique que la contribution des changements de comportement deviendra largement négative cette année (-0,25 pp).

...par exemple, une chute des taux d'activité des moins de 50 ans en 2006 et 2007...

Le changement soudain enregistré au cours des années 2006-2007 reste difficile à expliquer étant donné qu'il s'est produit en période de haute conjoncture, ce qui supposerait plutôt un comportement d'offre à la hausse. Une analyse approfondie montre que, durant cette période, les taux d'activité des moins de 50 ans ont connu des chocs négatifs, tandis que l'évolution des taux d'activité des plus de 50 ans a peu fléchi. Le contrôle plus sévère des chômeurs indemnisés de moins de 50 ans dans le cadre de leur recherche active d'emploi et les suspensions qui en découlent ont probablement joué un rôle important. La crise économique actuelle n'a toujours pas conduit à un assouplissement de l'interprétation de la réglementation en vigueur, si bien que le nombre de suspensions d'allocations n'a pas diminué et continue ainsi à peser sur le niveau des taux d'activité (administratifs) parmi les moins de 50 ans.

...alors que la crise économique actuelle semble surtout peser sur les taux d'activité des catégories d'âge les plus jeunes...

Comparés à la période 2006-2007, les chocs négatifs sont, cette fois-ci, principalement concentrés dans les catégories d'âge les plus jeunes (15 à 24 ans), avec une contribution négative qui pourrait s'élever cette année à -0,46 pp. D'une part, les taux d'activité de cette tranche d'âge continuent à afficher une tendance très négative en raison d'une participation accrue à l'enseignement, renforcée par le rallongement de la durée moyenne des études à la suite de l'introduction des ré-

1. Il s'agit du moins de l'hypothèse formulée dans les dernières perspectives de population, élaborées avant l'éclatement de la crise économique actuelle. Dans le cas où la crise conduirait à une diminution du solde migratoire (ou qu'elle y soit déjà parvenue l'année passée), l'impulsion démographique future à l'offre de travail, telle que décrite dans ces Perspectives, serait surévaluée (le niveau des taux d'activité de certaines catégories d'âge aurait été sous-estimé l'année passée).

formes de Bologne dans l'enseignement supérieur. D'autre part, c'est dans ces tranches d'âge que les effets conjoncturels influencent le plus le comportement d'offre. Ce phénomène a été clairement observable pendant la période 1998-2005, les années 2006 et 2007 représentant une exception notable.

...qui devraient toutefois connaître un mouvement de rattrapage dans le courant de la période de projection.

Nous partons de l'hypothèse que la crise pousse les jeunes à reporter leur entrée sur le marché du travail, mais que cet impact conjoncturel négatif devrait disparaître au cours de la période de projection. Ainsi, la contribution du comportement d'offre dans ces catégories d'âge deviendrait temporairement positive (allant jusqu'à 0,09 pp par an pendant les années 2012-2013), avec toujours pour toile de fond une évolution structurelle légèrement négative à plus long terme.

Un phénomène identique mais de moindre ampleur est observé dans la classe d'âge des 25-49 ans ...

La contribution des classes d'âge moyen (25 à 49 ans) serait aussi influencée négativement par la crise économique, même si le recul au cours de la période 2009-2010 (0,24 pp au total) est beaucoup moins marqué qu'au cours de la période 2006-2007 (0,85 pp). Ce recul serait plus net chez les femmes (de 0,19 pp en 2008 à 0,02 cette année) que chez les hommes (de -0,01 pp à -0,08), sans doute parce que la pratique de la réinsertion sur le marché du travail après une période d'inactivité est plus courante chez les femmes que chez les hommes et que c'est ce segment du marché du travail qui serait principalement touché par le phénomène de découragement. A nouveau, nous prévoyons un mouvement de rattrapage à moyen terme. En fin de période, les taux d'activité des hommes renoueraient avec leur niveau d'avant la crise, tandis que la contribution féminine retrouverait un trend légèrement positif (0,05 pp par an) en raison d'effets de cohorte qui continuent à jouer dans les groupes des plus de 40 ans.

...alors que le comportement d'offre dans les classes d'âge supérieures semble peu affecté à ce jour par la crise.

L'évolution du comportement d'offre de travail dans les classes d'âge supérieures (50-64 ans) ne semble pas, jusqu'à présent, être fort affectée par la crise. Au cours de la période 2009-2010, la contribution des femmes oscillerait autour de 0,25 pp, influencée positivement, il est vrai, par la réforme des pensions, laquelle a porté l'âge légal de la retraite des femmes à 65 ans l'an dernier (mais dont l'effet positif sur le taux d'activité à 64 ans ne joue pleinement qu'à partir de 2010). Ensuite, les effets de cohorte devraient générer une contribution annuelle de 0,20 pp jusqu'à la fin de la période de projection. Chez les hommes, on enregistrerait une perte de dynamique: leur contribution passe de 0,11 pp en 2008 à 0,04 au cours de la période 2009-2010 et oscillerait ensuite autour de 0,07 pp en moyenne par an. A cet égard, l'évolution des départs anticipés du marché de l'emploi par le biais de la prépension sera cruciale.

La crise n'a pas encore d'effets visibles sur les entrées en prépension, ...

En 2009, les entrées en prépension semblent avoir été peu influencées par la crise économique. Le nombre de prépensionnés a certes légèrement augmenté (de 2 200 unités¹), mais cette augmentation est en grande partie attribuable aux effets de la réforme des pensions (les femmes quittent leur statut de prépensionnée pour celui de pensionnée à 65 ans seulement). De plus, l'assiette des entrées (à savoir les salariés de plus de 50 ans) a continué à croître en dépit de la crise économique. Globalement dans la classe d'âge 50-64 ans (hommes et femmes confondus), la proportion des prépensionnés dans l'offre potentielle de travail² a même légèrement diminué l'an dernier (de 8,6 % à 8,5 %).

1. Y compris les prépensionnés (nombre restreint) qui doivent en principe rester disponibles sur le marché du travail.
2. Offre de travail potentielle: population active selon la définition du BFP, plus les personnes en interruption complète de carrière et les prépensionnés.

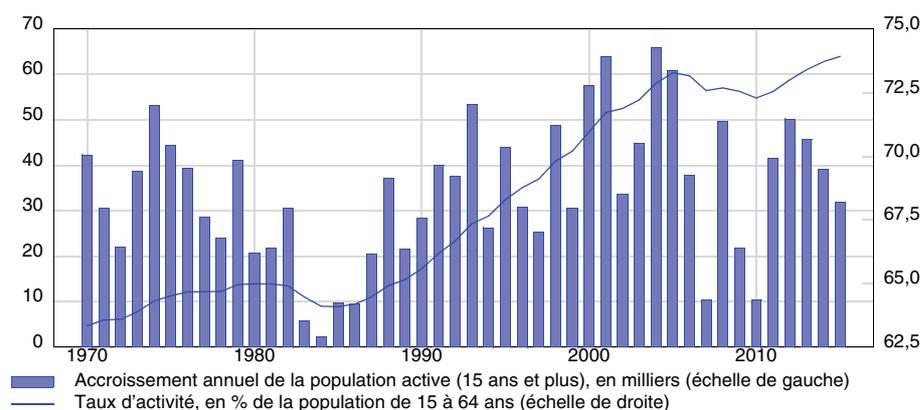
...elle en aurait ultérieurement mais les mesures du Pacte des générations les freinent.

La part des prépensionnés dans le groupe d'âge pertinent continue de diminuer, mais leur nombre augmente légèrement.

Néanmoins, la crise économique devrait finir par entraîner une augmentation des entrées en prépension. Dans la classe d'âge allant jusqu'à 55 ans, la tendance à la hausse ne se manifeste qu'à court terme, vu que le nombre de salariés concernés – à savoir les salariés d'entreprises en difficultés – se rétracterait à moyen terme. Pour les plus de 55 ans, la tendance se maintiendrait par la suite, étant donné que dans le scénario des présentes Perspectives, le taux global de la réserve de main-d'oeuvre ne diminue que légèrement après 2011 (voir section D). D'un autre côté, les mesures prises dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations ont pour effet de freiner les entrées en prépension et de porter l'âge dominant d'entrée en prépension de 58 à 60 ans.

Compte tenu de ces influences contradictoires, la part des prépensionnés dans l'offre potentielle de travail des personnes âgées entre 50 et 64 ans augmenterait légèrement en 2010 (de 8,5 % à 8,6 %), mais diminuerait systématiquement par la suite (jusqu'à 7,6 % en 2015). La perte de poids relatif du régime de prépension continue donc, y compris à moyen terme, à soutenir l'évolution du taux d'activité dans le groupe d'âge pertinent, mais dans une moindre mesure que dans un scénario sans crise. Il n'empêche que, sous l'effet de la forte progression de l'assiette des entrées (vieillesse de l'emploi salarié), le nombre de prépensionnés en termes absolus devrait, dans un premier temps, continuer à augmenter (de 4 100 unités en 2010 et de 1 500 unités en 2011) et ensuite légèrement diminuer durant le reste de la période de projection (de -2 200 unités).

GRAPHIQUE 19 - Population active BFP et taux d'activité



La crise économique freine à court terme la croissance de la population active...

En résumé, les fluctuations importantes observées ces dernières années au niveau de l'évolution de la population active (graphique 19 : accélération sur la période 2004-2005, fort ralentissement en 2006-2007 et reprise en 2008) étaient principalement dues à l'évolution des taux d'activité des moins de 50 ans. La crise actuelle semble surtout avoir influencé le comportement d'offre dans les classes d'âge les plus jeunes et freine sensiblement la croissance de la population active au cours de la période 2009-2010. Elle augmente encore de respectivement 21 800 et 10 500 unités, mais seulement sous l'impulsion démographique alors que les modifications dans le comportement d'offre ont une incidence négative.

...mais n'aurait à moyen terme qu'un effet limité sur l'offre de travail.

Dans l'hypothèse selon laquelle les principaux effets à court terme de la crise seraient liés aux entrées postposées sur le marché du travail, les effets à moyen terme sur l'évolution de l'offre de travail seraient limités, et ce d'autant plus que l'on n'observe guère de sorties anticipées massives du marché du travail suite à

la détérioration de la situation de l'emploi. L'an prochain, la contribution des changements de comportement à la croissance de la population active serait déjà nettement positive (0,39 pp). Sous l'effet du mouvement de rattrapage susmentionné, elle devrait même être légèrement supérieure à son niveau tendanciel au cours de la période 2012-2014 (en moyenne 0,50 pp) et finalement atteindre 0,31 pp en fin de période de projection. Compte tenu d'une contribution démographique qui diminue tout au long de la période de projection, la croissance de la population active devrait dans un premier temps nettement s'accélérer en 2011-2012 (progression respectivement de 41 500 et 50 200 unités) et ensuite fléchir progressivement (jusqu'à 32 000 unités en 2015).

TABLEAU 13 - Population d'âge actif (15-64 ans) et population active BFP (15 ans et plus)
(moyennes annuelles, écarts en milliers)

	Population d'âge actif			Population active BFP		
	03-97	09-03	15-09	03-97	09-03	15-09
15-24 ans	-10	53	15	16	-33	11
25-49 ans	-39	-6	-30	40	21	-3
50 ans et plus	147	261	178	223	258	211
Hommes	48	148	72	85	87	81
Femmes	50	161	92	195	159	138
Total	99	308	164	279	246	219

En moyenne, la croissance de la population active est soutenue de manière égale par des changements dans le comportement d'offre et par des évolutions démographiques,...

A moyen terme, la population active progresserait de 0,66 % par an (tableau 12), soutenue de manière égale par les évolutions démographiques et les modifications de comportement d'offre. La progression cumulée atteint 219 000 unités (tableau 13). A nouveau, l'offre de travail progresse davantage chez les femmes que chez les hommes et continue à vieillir, sous l'effet à la fois du vieillissement de la population d'âge actif et de la progression des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures.

...tandis que le taux d'activité macroéconomique fait plus que rattraper, à partir de 2011, la chute enregistrée au cours des dernières années.

Le taux d'activité macroéconomique¹ a baissé de 73,3 % à 72,7 % entre 2005 et 2008 (graphique 19). Cette évolution est en partie attribuable à des changements de comportement d'offre mais reflète également de fortes pressions démographiques à la baisse (tableau 12). Sous l'effet de la crise économique (et d'une incidence négative, moindre il est vrai, de la démographie), le taux d'activité continue de baisser à 72,3 % en 2010 pour ensuite gagner 0,3 à 0,4 pp par an et finalement atteindre 73,9 % en fin de période de projection.

1. Rapport entre la population active totale (15 ans et plus) et la population d'âge actif (âgée entre 15 et 64 ans). Dans la dernière version des comptes nationaux, toutes les séries relatives à l'emploi ont été revues. Le niveau de frontaliers sortants a été revu à la hausse sur l'ensemble de la période d'estimation alors que la croissance de l'emploi intérieur depuis 1995 est plus forte que dans les estimations précédentes. En conséquence, les taux d'emploi et d'activité ont été revus à la hausse sur l'ensemble de la période (allant de quelque 0,2 pp au milieu des années nonante à 0,5 pp au milieu des années 2000) et le taux de chômage a été légèrement revu à la baisse (de -0,05 pp à -0,1 pp). Ces révisions expliquent les différences de niveau par rapport aux Perspectives économiques 2009-2014 de mai 2009.

B. Formation des salaires et productivité dans le secteur des entreprises

1. Réduction des cotisations sociales et subventions salariales

La pression parafiscale nette diminue en moyenne, mais pas pour tout le monde.

La pression parafiscale nette moyenne – cotisations patronales moins subventions salariales – diminue sur la période 2009-2015, mais pas de manière uniforme (tableau 14). En effet, elle augmente sensiblement pour les jeunes qui perçoivent des salaires peu élevés (plus 170 points de base), les travailleurs âgés faiblement rémunérés (plus 643 points de base) et les emplois spéciaux (plus 493 points de base), mais baisse pour les jeunes et les travailleurs âgés percevant des salaires élevés (moins 84 points de base et moins 14 points de base respectivement)¹.

D'une part, l'extension des programmes de subvention salariale et leur utilisation plus intensive entraînent une diminution des charges salariales pour toutes les catégories de travailleurs (augmentation moyenne du taux de subvention salariale de 65 points de base). L'augmentation est plus marquée dans l'industrie manufacturière que dans les services.

D'autre part, le taux moyen de cotisations patronales progresse de 41 points de base, avec cette nuance importante que la pression sur les taux de cotisations patronales n'est pas uniforme. On observe une légère diminution des taux dans le cas des jeunes percevant des salaires élevés (de 9 ou 26 points de base selon la branche), alors qu'on s'attend à des hausses substantielles de taux de cotisations pour les jeunes faiblement rémunérés (de 133 ou 241 points de base), les travailleurs âgés à salaires faibles (de 656 ou 732 points de base), les travailleurs âgés à salaires élevés (de 19 ou 98 points de base) et les emplois spéciaux (de 529 ou 606 points de base)². Ces évolutions contrastées des taux de cotisations patronales s'expliquent principalement par la réforme des réductions de cotisations patronales légales. La hausse moyenne du taux de cotisations patronales est atténuée par le glissement de l'emploi au profit des branches moins imposées et par des facteurs ponctuels.

L'important groupe des bas salaires est affecté via les charges sur la demande de travail et à moyen terme sur l'offre.

Les travailleurs à bas salaires ne sont pas uniquement touchés par une évolution défavorable de la parafiscalité nette du côté de la demande. L'érosion progressive du bonus emploi implique en effet une hausse du taux de cotisations personnelles. Si l'offre de travail des peu qualifiés est découragée par une pression fiscale élevée ou par un salaire net trop faible par rapport aux revenus de remplacement – ce qui est la raison pour laquelle le bonus emploi a été introduit –, il n'est dès lors pas sûr que la reprise conjoncturelle stimulera fortement à moyen terme l'emploi de ce groupe.

-
1. On entend ici par revenu faible un revenu ne dépassant pas 5 870 euros bruts par trimestre en 2005, indexé sur base de l'évolution salariale brute moyenne dans le secteur des entreprises (ce qui donne 6 470 euros en 2008). Il est à comparer aux seuils de bas salaires utilisés pour les réductions de cotisations patronales (de 5 870 en 2005-2009 à 6 600 euros en 2012 - voir encadré 6) et les réductions de cotisations personnelles (6 610 euros depuis octobre 2008).
 2. Voir tableau 6 dans les annexes au Chapitre VII.

Le taux moyen de cotisations patronales légales progresse en raison du caractère forfaitaire des réductions de cotisations...

L'augmentation du taux de cotisations patronales de 41 points de base est principalement attribuable à l'influence décroissante des réductions de cotisations patronales. En conséquence, le taux moyen de cotisations patronales légales augmenterait de 102 points de base. La non-indexation des paramètres (ni sur les prix, ni sur les salaires nominaux) freine à long terme l'utilisation des réductions de cotisations patronales, avec pour conséquence une baisse continue du taux de réduction de cotisations patronales à partir de 2012 (moins 85 points de base en comparaison avec 2009).

... et en raison de la simplification de la mesure structurelle, laquelle génère des économies...

En outre, la réforme de la réduction structurelle harmonisée des cotisations patronales pour les entreprises du secteur marchand, menée en 2010-2011, génère des économies (voir encadré 6). D'une part, des éléments renforcent les réductions de cotisations patronales: le relèvement de la réduction forfaitaire générale dans le cadre de la réduction structurelle harmonisée et le renforcement de la composante bas salaire suite au relèvement du seuil de bas salaire, tous deux étant fixés dans l'AIP 2009-2010. L'exonération complète mais temporaire de cotisations légales pour un certain nombre de groupes à risque en 2011-2012, décidée sous l'effet de la crise, doit également contribuer à réduire les charges salariales. Enfin, mentionnons aussi dans un souci d'exhaustivité les nouvelles réductions de cotisations décidées dans le cadre des réductions temporaires du temps de travail (depuis juin 2009) et, depuis 2010, le recrutement de conseillers (pour orienter les travailleurs victimes de restructurations) et un système de coaching, ces deux éléments ayant une importance marginale. D'autre part, la mesure structurelle est moins généreuse étant donné que les réductions ciblées sur certains groupes liés à l'âge (travailleurs âgés et bonus jeunes) ou aux statuts de chômeur de longue durée ou de jeune travailleur seront progressivement supprimées en vertu de l'AIP 2009-2010 et parce que la mesure sur les salaires élevés est limitée via le relèvement du seuil de salaire élevé. Dans le secteur non marchand où s'applique le Maribel social, la réforme génère moins d'économies étant donné qu'un certain nombre de réductions ciblées n'y ont jamais été appliquées, comme les réductions ciblées sur les travailleurs âgés et sur les chômeurs de longue durée.

... en dépit de glissements sectoriels et d'exonérations fiscales.

Les pressions à la hausse sur le taux légal implicite de cotisations sont atténuées par le glissement de l'activité économique vers des branches moins imposées (moins 16 points de base en 2015 - tableau 15, point A). Il est aussi important de noter que les hausses forfaitaires de salaire brut, octroyées dans le cadre de l'AIP 2009-2010, sont exonérées de charges parafiscales, ce qui aura à moyen terme un impact à la baisse de 8 points de base sur le taux légal implicite en comparaison avec 2009 (tableau 15, point C). D'autre part, les glissements intersectoriels au profit des travailleurs âgés et donc plus fortement imposés renforcent la hausse du taux de cotisation sous l'effet du vieillissement tendanciel de l'emploi (plus 5 points de base - tableau 15, point B). Puisque les travailleurs âgés - qu'ils soient à bas ou hauts salaires - perçoivent en moyenne un salaire brut plus élevé que les (à bas ou hauts salaires respectivement) jeunes, le taux de réduction de cotisations patronales leur étant appliqué est *de facto* moins élevé en raison du caractère forfaitaire de la réduction structurelle et de la suppression des réductions de cotisations ciblées sur les travailleurs âgés.

Les autres taux de cotisations patronales baissent.

Les autres composantes du taux de cotisations patronales diminueraient. En ce qui concerne les cotisations pour les pensions complémentaires (moins 18 points de base), la diminution s'explique par le glissement de l'emploi vers les branches moins imposées (tableau 15, point A). Cela se vérifie également, du moins partiel-

lement, pour les cotisations fictives (moins 30 points de base). Dans ce cas, la baisse par rapport à 2009 s'explique surtout par la disparition après 2010 des primes de licenciement particulièrement élevées qui ont été octroyées en 2009-2010. Enfin, le taux extra-légal aussi devrait baisser (moins 12 points de base).

*Baisse de la pression
parafiscale nette pour les
salaires élevés uniquement.*

L'impact global des réductions de cotisations patronales et des subventions salariales sur la pression fiscale sur le travail varie selon les catégories d'emploi. Dans le cas des bas salaires, la hausse du taux légal de cotisations patronales domine. Par contre, pour les salaires élevés, la hausse du taux légal de cotisations patronales est plus que compensée par les subventions salariales. En ce qui concerne les jeunes travailleurs percevant des salaires élevés, tant la réforme des réductions de cotisations patronales que les subventions salariales contribuent à une baisse des charges.

TABLEAU 14 - Taux de cotisations patronales et taux de subventions salariales dans le secteur des entreprises
(en pour cent, par rapport aux salaires bruts)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2009- 1997	2015- 2009
Taux implicite de subventions salariales ^a	3,67	4,39	4,59	4,53	4,41	4,39	4,32	3,62	0,65
Taux implicite de cotisations patronales ^b	33,61	33,72	33,92	33,94	33,97	33,98	34,01	-0,05	0,41
- Taux de cotisations légales ^c	24,63	24,80	25,16	25,31	25,44	25,55	25,64	-0,91	1,02
- Taux de cotisations fictives ^d	3,35	3,38	3,26	3,17	3,12	3,06	3,04	0,03	-0,30
- Taux de cotisations extralégales ^e	1,96	1,94	1,92	1,91	1,88	1,86	1,84	0,04	-0,12
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	3,68	3,61	3,57	3,55	3,53	3,51	3,49	0,79	-0,18
- p.m. Taux de réduction des cotisations	4,62	4,53	4,20	4,07	3,96	3,85	3,76	2,79	-0,85
Charges parafiscales nettes par catégorie de salariés (à l'exclusion des ALE et des travailleurs titres-services) ^f									
- Salaires peu élevés - travailleurs de moins de cinquante ans	23,72	22,65	23,04	24,04	24,57	25,04	25,41	-2,50	1,70
- Salaires élevés - travailleurs de moins de cinquante ans	30,21	29,79	29,56	29,32	29,34	29,36	29,38	-1,38	-0,84
- Emplois spéciaux	11,31	10,47	10,34	12,76	15,53	15,90	16,25	-0,92	4,93
- Salaires peu élevés - travailleurs âgés	19,82	20,36	23,59	24,98	25,50	25,90	26,25	-6,69	6,43
- Salaires élevés - travailleurs âgés	29,61	29,22	29,75	29,69	29,59	29,52	29,47	-3,54	-0,14

a. Financement par la sécurité sociale: Maribel social, financement alternatif des baisses de charges pour le secteur non marchand, activation des allocations de chômage, titres-services, bonus jeunes dans le secteur non marchand; financement par la fiscalité fédérale: travail de nuit et en équipe, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage, sportifs; financement de la Région flamande: chômeurs âgés; financement de la Région wallonne: prime à l'emploi.

b. Pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.

c. Après réductions.

d. Hors échantillon, les taux sectoriels sont basés sur des prévisions relatives au nombre de prépensions. Pour la période 2009-2010, nous tenons compte d'une hausse temporaire des primes de licenciement.

e. Hors échantillon, les taux sectoriels sont basés sur les perspectives relatives à l'emploi sectoriel et sur l'indice des prix des soins de santé supportés par les ménages.

f. Taux de cotisations patronales à l'exclusion des cotisations fictives, moins le taux de subvention salariale.

Dans le secteur marchand, les taux de cotisations patronales légales des travailleurs à bas salaires et des travailleurs âgés augmentent.

La réforme de la réduction structurelle modifie le coût relatif du travail des travailleurs jeunes et âgés et des travailleurs à salaires faibles et élevés. D'une part, les jeunes travailleurs à salaires élevés du secteur marchand profitent du relèvement de la réduction forfaitaire, si bien que les taux de cotisations patronales légales diminuent légèrement (de 0,11 à 0,18 pp, selon la branche). D'autre part, dans le cas des jeunes percevant des salaires peu élevés, cette même hausse forfaitaire est plus que compensée par la suppression du bonus jeunes, avec pour conséquence une hausse de leurs taux de cotisations patronales légales (de 0,32 à 13,72 points de pourcentage). La suppression des réductions de cotisations ciblées sur les travailleurs âgés (pour les travailleurs percevant des salaires faibles ou moyennement élevés: plus le travailleur est âgé, plus la réduction est importante; forfait pour les travailleurs percevant des salaires élevés) fait, au final, progresser les taux de cotisations patronales des travailleurs âgés à bas salaires dans toutes les branches (de 5,24 à 11,53 points de pourcentage). Pour les travailleurs âgés à salaires élevés, les répercussions sont moins importantes. Leurs taux légaux progressent (de 0,27 à 3,06 points de pourcentage) sauf dans le secteur de l'énergie. Les emplois spéciaux sont également affectés par des hausses importantes de taux de cotisations patronales légales (de 3,72 à 6,91 points de pourcentage) étant donné que, outre le bonus jeunes, les réductions supplémentaires de cotisations patronales ciblées sur les chômeurs de longue durée et les jeunes disparaissent aussi.

Les taux de subventions salariales progressent pratiquement de manière uniforme pour les travailleurs jeunes et âgés et pour les travailleurs à salaires faibles et élevés ...

Par rapport aux réductions de cotisations patronales, l'impact des subventions salariales est, dans une bien moindre mesure, fonction de la catégorie de salaire ou d'âge étant donné que les différentes exonérations de précompte professionnel – principale source de subventions salariales depuis l'instauration des subventions générales et des subventions pour le travail de nuit et en équipe ainsi que pour les chercheurs – sont octroyées au pro rata du salaire brut. Abstraction faite de la subvention salariale pour les titres-services, on constate que les taux de subventions salariales implicites augmentent surtout sous l'effet du renforcement des subventions générales et parce que l'augmentation du taux nominal de subvention salariale pour le travail de nuit et en équipe et le doublement du nombre maximum d'heures supplémentaires entrant en ligne de compte pour une subvention n'arrivent à vitesse de croisière qu'en 2010 après une phase transitoire en 2009. Un autre élément joue aussi. En effet, la reprise économique entraîne une augmentation potentielle du volume d'heures supplémentaires et de travail de nuit et en équipe – une hypothèse qui se voit confirmée par la progression de la durée du travail à partir de 2010-2011 – si bien que les taux de subvention implicites augmentent plus rapidement que les taux nominaux¹.

... principalement dans l'industrie manufacturière sous l'effet des subventions pour le travail de nuit et en équipe...

Puisque les subventions pour les heures supplémentaires et le travail de nuit et en équipe sont principalement sollicitées par l'industrie manufacturière, le renforcement de ces mesures a pour conséquence principale que les hausses des taux implicites de subventions salariales sont plus importantes dans ces branches (près de 110 points de base) que dans les services (près de 30 points de base).

1. Il faut un certain temps avant que les employeurs aient connaissance d'un certain type de subventions salariales. Une fois que c'est le cas, la demande peut rapidement augmenter. A titre d'exemple, dans le secteur marchand, les subventions salariales pour les chercheurs ont progressé de 170 millions en 2008 à 334 millions d'euros en 2009; elles ont donc augmenté bien plus rapidement que ce que le taux nominal de subvention salariale pourrait porter à croire (de 50 % à 65 % en 2008 et à 75 % en 2009 et après).

... et temporairement plus pour les emplois spéciaux suite au renforcement temporaire des indemnités d'activation.

Les subventions salariales spécifiques aux emplois spéciaux augmentent temporairement plus rapidement sur la période 2010-2012 (de 4,84 % et 6,00 % respectivement dans l'industrie manufacturière et les services en 2009 à 8,81 % et 11,10 % en 2012) qu'à moyen terme (respectivement de 0,38 et 0,52 pp). L'explication de cette hausse temporaire est le renforcement des indemnités d'activation - promue par les autorités fédérales comme la mesure win-win - pour ceux qui sont recrutés en 2010-2011. Ce renforcement est réalisé via une extension du pool de chômeurs ciblés¹, des conditions de durée de chômage et par des indemnités d'activation plus élevées octroyées temporairement à certaines catégories de travailleurs jeunes peu qualifiés ou de travailleurs âgés. Après ce renforcement temporaire, le nombre d'emplois Activa diminue en 2013 et réaugmente à nouveau ensuite, mais à un rythme moindre que les emplois normaux. Cette évolution est cohérente avec la hausse du coût relatif du facteur travail des emplois spéciaux après la suppression des réductions de cotisations patronales ciblées sur les chômeurs de longue durée et les jeunes.

TABLEAU 15 - Glissements intra- et intersectoriels dans l'emploi et exonération parafiscale des hausses forfaitaires de salaire de l'AIP 2009-2010: effet sur les taux de cotisations patronales (en pour cent, par rapport aux salaires bruts, comparaison avec 2009)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
A: Incidence des glissements intersectoriels dans l'emploi						
Taux moyen de cotisations patronales ^a	-0,10	-0,17	-0,23	-0,29	-0,35	-0,41
- Taux de cotisations légales après réductions	-0,05	-0,08	-0,10	-0,12	-0,14	-0,16
- Taux de cotisations fictives	-0,01	-0,03	-0,04	-0,06	-0,08	-0,09
- Taux de cotisations extralégales (à l'excl. des pensions complémentaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,00	-0,00
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	-0,03	-0,06	-0,09	-0,11	-0,13	-0,15
B: Incidence des glissements intrasectoriels dans l'emploi						
Taux moyen de cotisations patronales	-0,01	0,00	0,01	0,01	0,01	0,00
- Taux de cotisations légales après réductions	-0,01	0,02	0,03	0,04	0,04	0,05
- Taux de cotisations fictives	0,00	-0,01	-0,02	-0,02	-0,03	-0,04
- Taux de cotisations extralégales (à l'excl. des pensions complémentaires)	-0,00	-0,01	-0,01	-0,01	-0,02	-0,02
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	0,00	0,00	0,01	0,01	0,01	0,01
C: Incidence de l'exonération parafiscale des hausses salariales forfaitaires en vertu de l'AIP 2009-2010						
Taux moyen de cotisations patronales	-0,08	-0,10	-0,10	-0,10	-0,10	-0,10
- Taux de cotisations légales après réductions	-0,07	-0,09	-0,09	-0,09	-0,09	-0,08
- taux de cotisations fictives	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00
- Taux de cotisations extralégales (à l'excl. des pensions complémentaires)	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00	-0,00
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01	-0,01

a. Pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.

1. Les chômeurs complets indemnisés et chômeurs assimilés à ce statut. En d'autres termes, les chômeurs ne percevant pas d'allocations peuvent ouvrir le droit à une indemnité d'activation.

Sans mesures complémentaires, les réductions de cotisations personnelles ciblées sur les bas salaires vont décroissant.

Nous avons attiré l'attention ci-avant sur l'évolution défavorable des taux de cotisations patronales s'appliquant aux travailleurs jeunes ou âgés faiblement rémunérés dans le cadre d'emplois réguliers et aux travailleurs titulaires d'emplois spéciaux (qui sont en pratique faiblement rémunérés), même après prise en compte des subventions salariales octroyées à ces catégories de travail. L'emploi des travailleurs à bas salaires, en d'autres termes peu qualifiés, est affecté à la fois par les charges pesant sur la demande, mais aussi par la pression fiscale sur l'offre qui évolue défavorablement en ce qui les concerne. En effet, vu que les modalités du bonus à l'emploi ont été adaptées pour la dernière fois au quatrième trimestre 2008, les réductions de cotisations patronales pour les travailleurs à bas salaires continuent de baisser. Sans mesures complémentaires qui iraient au-delà de l'indexation des plafonds salariaux sur la base de l'indice santé (notre hypothèse pour le bonus à l'emploi après 2010), le taux de réduction des cotisations personnelles (par rapport à la masse salariale brute dans tous les secteurs y compris l'état) baisse de 0,68 % en 2009 à 0,37 % en 2015, ce qui représente près d'une diminution de moitié.

Pourquoi se focaliser sur des sous-groupes, alors que la pression fiscale augmente sur le large groupe des bas salaires?

On peut se demander s'il est judicieux de privilégier, par des mesures temporaires ou non, des groupes cibles de travailleurs peu qualifiés/à bas salaires strictement définis (encadré 6). Premièrement, un problème de substitution pourrait se poser, non seulement entre emplois normaux faiblement rémunérés et un des programmes d'emplois spéciaux axés sur les personnes peu qualifiées et/ou chômeurs de longue durée (voir par exemple encadré 7 dans le cas des jeunes) mais aussi entre les différents programmes d'emplois spéciaux. Deuxièmement, un groupe beaucoup plus large de travailleurs à bas salaires/peu qualifiés risque de se retrouver structurellement à la marge du marché de l'emploi à cause d'une évolution défavorable de leur coût du travail. Et troisièmement, il n'est pas imaginaire de penser que le comportement d'offre des peu qualifiés réagira à moyen terme de manière inappropriée à la pression fiscale croissante.

ENCADRE 5 - Hypothèses relatives à la politique de réductions de cotisations patronales dans le secteur marchand

Paramètres de la réduction structurelle

1. Renforcement

Augmentation du forfait général, qui passera de 400 euros par trimestre en 2009 à 408 en juillet 2010, 416 en janvier 2011 et 444 à partir de 2012.

Relèvement du plafond des bas salaires, qui passe de 5 870 euros par trimestre en 2009 à 6 030 en janvier 2010, 6 150 en juillet 2010, 6 450 en janvier 2011 et 6 660 à partir de janvier 2012. La 'pente' de la partie bas salaires, c'est-à-dire la fraction de la réduction supplémentaire de cotisations patronales pour les faibles revenus qui disparaît à mesure que le salaire brut se rapproche du plafond des bas salaires, se maintiendra à 0,162 jusque fin 2011 et devrait passer à 0,154 seulement en janvier 2012.

2. Tassement

Resserrement de la mesure relative aux salaires élevés : 6 % du salaire brut au-delà de 12 000 euros par trimestre jusqu'en 2009, 12 167 à partir de juillet 2010 et 12 733 à partir de janvier 2011.

Suppression des réductions ciblées sur les demandeurs d'emploi de longue durée, les bonus jeunes et « travailleurs âgés » (suppression progressive à partir du troisième trimestre de 2010 et puis totale à partir de 2012).

Suppression de la réduction ciblée sur les « jeunes » (progressive à partir du troisième trimestre de 2010 et puis totale à partir de 2012), à l'exception des groupes à risques particuliers (travailleurs très peu qualifiés, travailleurs peu qualifiés d'origine étrangère, travailleurs handicapés peu qualifiés) engagés dans le cadre d'un contrat premier emploi.

Mesures de crise

Les réductions de cotisations patronales octroyées dans le cadre des diminutions temporaires du temps de travail appliquées sous l'effet de la crise – combinées ou non avec la semaine de quatre jours, introduites en juin 2009 et en vigueur jusque fin juin 2010. Fin 2009, ces réductions n'étaient plus que marginales (à peine 1 830 dossiers, soit seulement 1,8 million d'euros de réductions de cotisations au cours du quatrième trimestre de 2009). Par ailleurs, seul un quart de ces réductions profite aux employeurs étant donné que le reste est versé aux travailleurs pour compenser leur perte de salaire. Selon la réduction du temps de travail (1/4 ou 1/5) et l'introduction ou non de la semaine de quatre jours, les réductions de cotisations s'élèvent à 600, 750, 1 000 ou 1 150 euros par trimestre. La partie versée aux travailleurs a valeur de salaire et est donc imposable fiscalement et parafiscalement.

Exonération totale temporaire de cotisations patronales pour les personnes appartenant aux groupes à risques particuliers (travailleurs très peu qualifiés, travailleurs peu qualifiés d'origine étrangère, travailleurs handicapés peu qualifiés), engagés dans le cadre d'un contrat premier emploi.

Autres changements dans les cotisations patronales légales

En 2010, changements des taux particuliers de cotisations patronales pour le Fonds de fermeture d'entreprises (hausse pour le secteur marchand, baisse pour le secteur non marchand).

Congé éducation payé (baisse).

Introduction d'une nouvelle cotisation spéciale pour les accidents de travail en 2010.

Budget pour la mise en oeuvre de mesures visant à réduire la fraude parafiscale.

ENCADRE 6 - Hypothèses relatives à la politique de subventions salariales dans le secteur marchand

Subvention générale

Hausse du taux nominal de subvention de 0,25 % en 2008 à 0,75 % en juin 2009 et à 1 % en janvier 2010.

L'augmentation de la subvention générale dans le secteur marchand est directement intégrée dans le précompte professionnel (et est, par conséquent, comptabilisée comme une subvention via le gouvernement fédéral). En 2009, une augmentation des subventions salariales au profit du secteur non marchand, similaire à celle du secteur marchand, est également indirectement octroyée: le précompte professionnel concerné passe de l'autorité fédérale au Fonds Maribel social et est, de cette façon, réparti entre les entreprises concernées. C'est pourquoi, dans l'attente des comptes nationaux 2009, nous comptabilisons cette mesure relative au secteur non marchand, qui s'ajoute à la subvention Maribel sociale existant depuis 1997, comme une subvention via la sécurité sociale.

Heures supplémentaires et travail de nuit et en équipe

Hausse du taux nominal de subvention de 10,7 % en 2008 à 15,6 % à partir de mi-2009 pour le travail de nuit et en équipe ; doublement du nombre maximal d'heures supplémentaires subventionnables, mais applicable uniquement à la moitié des travailleurs concernés.

En 2009, les subventions salariales relatives aux heures supplémentaires et au travail de nuit et en équipe représentaient à peine respectivement 80 et 90 % des subventions qui auraient pu être normalement sollicitées en se basant sur les taux nominaux en vigueur et la masse salariale brute.

Activations effectuées via les modalités win-win

TABLEAU 6a - Nombre de dossiers win-win en 2010-2012
(moyennes annuelles)

	Nouvelles catégories ^a			Catégories existantes passées à une catégorie de subvention supérieure
	jeunes très peu qualifiés	jeunes peu qualifiés	travailleurs âgés	
subvention salariale par équivalent temps plein (par mois)	1 100	1 000	1 000	750/500 ^b
nombre en 2010	3 500	3 000	2 500	5 800
nombre en 2011	7 800	6 600	5 600	13 000
nombre en 2012 ^c	3 700	3 200	2 700	6 200

a. Pendant 24 mois à partir de l'embauche en 2010 ou pendant 12 mois à partir de l'embauche en 2011.

b. 750 euros pendant 12 mois, puis 500 euros pendant 16 mois.

c. Sur la base d'une disparition progressive des contrats conclus en 2010-2011.

ENCADRE 7 - Allègement des charges pour les jeunes peu rémunérés ou peu qualifiés dans le secteur marchand en 2010-2012

Les employeurs ont diverses possibilités de réduire davantage les charges des jeunes peu rémunérés ou peu qualifiés. Le tableau ci-dessous compare les modalités en fonction des exigences quant au niveau de qualification et à la durée de chômage. On peut imaginer que des glissements interviennent non seulement entre les emplois normaux et peu rémunérés de jeunes (colonne a) et un des programmes d'emplois spéciaux s'adressant aux jeunes peu qualifiés et/ou chômeurs de longue durée, mais aussi au sein même de ces programmes d'emplois spéciaux, par exemple entre la combinaison premier emploi - groupe à risques (plus avantageux en termes de réductions des cotisations patronales - colonne b) et le win-win pour les jeunes (plus avantageux en termes de subventions salariales - colonne d), ou au sein de la catégorie des premiers emplois entre les groupes à risques et sans risques (colonnes b et c). En outre, entre 2006 et 2009, le nombre de dossiers premier emploi et de dossiers d'activation (exceptés les sous-programmes programmes de transition professionnelle et l'économie d'insertion sociale) n'a pas suivi la tendance à la hausse du nombre total de dossiers concernés par les réductions patronales structurelles harmonisées.

TABLEAU 7a - Allègement des charges pour les jeunes peu rémunérés ou peu qualifiés dans le secteur marchand 2010-2012

	emplois peu rémunérés normaux avec bonus jeunes (a)	dans le cadre du premier emploi (cumulable avec le bonus jeunes en cas de bas salaire)		dans le cadre des activations (cumulable avec le bonus jeunes si < 30 ans et bas salaire)	
		groupe à risques ^a (b)	groupe sans risques (c)	win-win ^b (d)	sans win-win ^c (e)
Nombre de dossiers ONSS (moyenne annuelle) ^d	2006: 73 700 2009: 119 200	2006: 900 2009: 8 500	2006: 26 000 2009: 18 100	0 ^e	2006: 39 100 2009: 40 200 ^f
Âge	<30 ans	<= 25 ans	<= 25 ans	<= 25 ans	<= 45 ans
Exigences quant à la durée du chômage?	non	non	non	différentes catégories	différentes catégories
Exigences quant aux caractéristiques personnelles?	non	très peu qualifié ou peu qualifié ^g + allochtone ou handicapé	non	très peu qualifié ou peu qualifié	non
Allocation ONEM (mois)					
- 2010-2011	non	350 (6m)	non	750 (11m) + 500 (16m) 1 000 ou 1 100 (12 ou 24m)	500, puis 0
- à partir de 2012	non	350 (6m)	non	uniquement à la suite d'une embauche en 2010 ou 2011	500, puis 0
Réduction des cotisations pour les groupes cibles (semestre)					
- 2010-2011	-non	1 000, ensuite exonération totale temporaire	1 000, puis 400, puis 0	non	1 000 1 000, puis 400, puis 0
- à partir de 2012	-non	1 000	non	non	non

a. Depuis juillet 2006.

b. Embauches en 2010 ou 2011.

c. Hors programmes de transition professionnelle et économie d'insertion sociale.

d. Pour comparaison: nombre total de dossiers concernés par la réduction structurelle harmonisée: 1 927 000 en 2006 et 1 934 400 en 2009.

e. Prévision pour 2010 (y compris la partie win-win pour travailleurs âgés): 14 800, dont 5 800 nouveaux contrats qui seraient tombés dans une catégorie de subvention inférieure sans la mesure win-win.

f. Toutes les catégories d'âge.

g. Très peu qualifiés = pas de diplôme ou certificat de l'enseignement secondaire supérieur; peu qualifié = au maximum diplôme ou certificat de l'enseignement secondaire supérieur.

2. Coût salarial et salaire brut

Une croissance modérée à moyen terme des coûts salariaux ...

L'évolution des coûts salariaux dans le secteur des entreprises est particulièrement modérée. La croissance du coût salarial nominal horaire serait de 2,5 % par an en moyenne sur la période 2010-2015 (tableau 16, point 1), soit le rythme le plus faible que l'on ait connu en moyenne depuis un quart de siècle. Cette augmentation s'explique par une croissance des salaires bruts horaires avant indexation limitée à 0,9 % par an et par une indexation moyenne de 1,5 % par an; l'effet des cotisations sociales patronales est légèrement défavorable (+0,05 % par an - voir également section B.1 ci-dessus).

... initiée en 2010 sur base du dernier AIP...

En application de la loi du 26 juillet 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité, les partenaires sociaux ont approuvé à la fin 2008 un accord interprofessionnel pour la période 2009-2010. Aux termes de cet accord, la hausse annuelle maximale des salaires nets, négociée au niveau sectoriel et des entreprises en sus de l'indexation salariale et des augmentations barémiques, ne pourrait dépasser 250 euros par travailleur à temps plein à l'horizon 2010. De plus, cette hausse salariale ne peut alourdir les charges patronales. Ces dispositions impliquent une croissance cumulée des salaires horaires bruts avant indexation de 0,6 % sur la période 2009-2010.

Partant des observations disponibles sur l'évolution des salaires et de l'emploi au cours des trois premiers trimestres 2009, la croissance du coût salarial horaire nominal est estimée à 2,6 % en 2009. La principale contribution à cette croissance est fournie par l'indexation salariale (2,5 %) qui réagit avec un certain retard à la nette progression de l'indice santé en 2008. De plus, l'évolution des cotisations patronales devrait entraîner une augmentation de 0,4 % du coût salarial horaire. Puisque le taux implicite des cotisations patronales au sens strict est pratiquement resté stable en 2009, la forte progression des cotisations patronales est vraisemblablement due, pour une grande partie, au nombre élevé de licenciements suite à la récession. En effet, les primes de licenciement sont comptabilisées dans les comptes nationaux comme des cotisations patronales fictives. En 2009, les salaires horaires bruts avant indexation auraient baissé de 0,2 % en raison essentiellement d'une dérive salariale négative, due notamment au gel de certains salaires et à la réduction de composantes variables des salaires. Cette situation est proche de celle observée en 2002. Au cours de cette année-là, le chômage avait aussi sensiblement progressé et la forte croissance des cotisations patronales fictives était allée de pair avec une dérive salariale négative. Pour 2010, il est supposé que les salaires horaires bruts avant indexation renoueraient avec la croissance fixée dans l'accord interprofessionnel (0,3 %). La faible progression de l'indice santé en 2009 se reflète dans une indexation salariale modérée de près de 0,7 % en 2010 qui porte la croissance des salaires horaires bruts nominaux à 0,9 %. La croissance des coûts salariaux horaires nominaux atteindrait 1 %, étant donné un léger effet à la hausse des cotisations patronales.

... et prolongée conformément à la loi de 1996.

A partir de 2011, le scénario retenu suppose que les évolutions salariales restent encadrées par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité. La croissance des coûts salariaux en Belgique serait équivalente à la croissance moyenne (pondérée) des coûts salariaux chez nos trois principaux partenaires, telle que prévue par l'OCDE¹.

1. OCDE, décembre 2009.

Pour les années 2011-2012, la norme salariale nominale pourrait atteindre 4,0 %. Toutefois, en 2011, cette norme se limiterait à 1,4 %. Etant donné que l'indexation en Belgique pourrait s'élever à 1,7 % et que les cotisations sociales patronales contribueraient à relever légèrement le coût salarial de 0,1 %, la marge de croissance du salaire brut hors index est nulle. Dans un contexte de reprise de l'activité économique, l'hypothèse d'une dérive salariale négative est peu crédible; en conséquence, le coût salarial belge dépasserait la norme de 0,4 % en 2011.

En 2012, la progression du coût salarial horaire nominal dans les trois pays de référence atteindrait, selon l'OCDE, 2,6 %. On suppose que le dépassement de 2011 serait rattrapé, si bien que le coût salarial horaire nominal en Belgique ne progresserait que de 2,2 %. Etant donné une indexation de 1,6 % et une contribution quasi-neutre des cotisations patronales, le salaire brut horaire hors indexation pourrait croître d'un peu plus de 0,6 %.

TABLEAU 16 - Evolution des salaires et de la productivité - secteur des entreprises
(taux de croissance annuel moyen en pour cent)

	1986-2009	1986-1997	1998-2009	2004-2009	2010-2015
1. Coût salarial horaire nominal (sans déduction des subventions salariales)	3,49	4,33	2,66	2,65	2,47
Augmentation imputable aux éléments suivants ^a :					
- indexation	1,90	1,93	1,88	2,10	1,51
- cotisations sociales patronales totales ^b	0,13	0,26	0,01	-0,06	0,05
- salaire horaire brut avant indexation	1,43	2,10	0,77	0,60	0,90
2. Coût horaire nominal du facteur travail (avec déduction des subventions salariales) ^c	3,38	4,33	2,42	2,27	2,39
3. Productivité horaire du travail	1,49	2,10	0,87	0,60	1,38

a. La somme des composantes ne correspond pas exactement à l'évolution totale en raison d'effets de second ordre.

b. Y compris les cotisations extralégales et fictives.

c. Selon la méthodologie des comptes nationaux, dite du SEC 95, les subventions salariales doivent être enregistrées comme un subside et non comme une réduction directe des charges. Elles n'entrent dès lors pas en ligne de compte pour le calcul des coûts salariaux. Ces subventions salariales sont multiples et financées par différents niveaux de pouvoir (financement par la sécurité sociale: Maribel social, financement alternatif des baisses de charges pour le secteur non marchand, activation des allocations de chômage, titres-services, bonus jeunes dans le secteur non marchand ; financement par la fiscalité fédérale: travail de nuit et en équipe, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage, sportifs ; financement de la Région flamande: chômeurs âgés ; financement de la Région wallonne : prime à l'emploi).

A partir de 2013, la progression du coût salarial horaire nominal atteindrait 3,3 % par an en moyenne. Avec une indexation annuelle moyenne de 1,7 % et un effet légèrement à la hausse des cotisations sociales patronales sur le coût salarial, la marge indicative de croissance du salaire brut hors index serait d'environ 1,5 % chaque année, conduisant à une évolution neutre du coût unitaire du facteur travail déflaté par les prix de la valeur ajoutée (voir ci-après).

Progression des subventions salariales.

Ces évolutions reposent sur un concept de coût salarial conforme aux règles de la comptabilité nationale. En d'autres termes, il n'intègre pas les *subventions salariales*, introduites dès 1996. Celles-ci deviennent de plus en plus importantes et de plus en plus généralisées dans le secteur des entreprises marchandes, y compris celles soumises à la concurrence internationale (voir section B.1 et tableau 5 de l'annexe statistique) ; ces subventions constituent, pour les employeurs concernés, un abaissement des coûts liés aux salaires. L'impact de ces subsides sur le coût du facteur travail global du secteur des entreprises (point 2 du tableau 16) ne fut pas négligeable au cours des six - voire des douze - dernières années, et leur

contribution à l'évolution des coûts du travail resterait favorable en période de projection, essentiellement au cours des années 2010 et 2011¹.

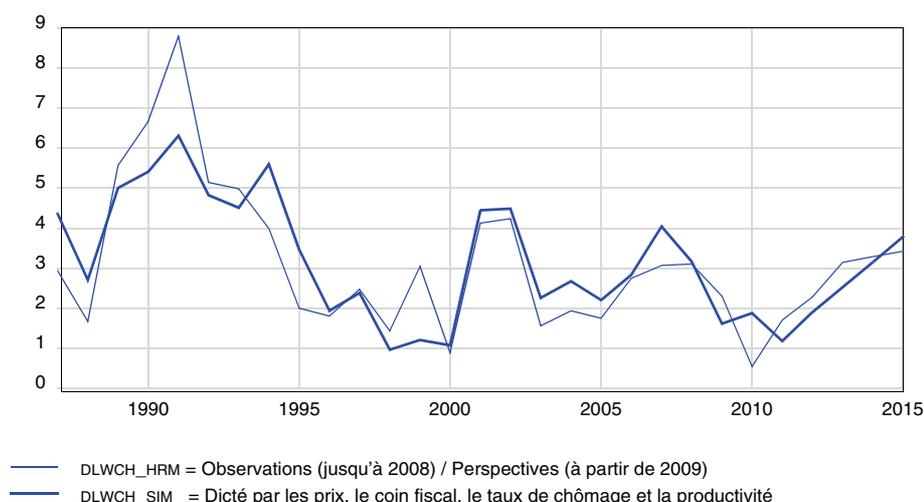
La cohérence entre le scénario salarial et les perspectives du marché du travail n'est pas garantie a priori.

Il n'est *a priori* pas garanti que dans ces perspectives, l'évolution du marché du travail s'harmonise avec le scénario de l'évolution des salaires. Ce scénario est en effet basé sur l'hypothèse selon laquelle les coûts salariaux belges suivront l'évolution des pays voisins, qui table sur une reprise salariale dès 2011.

Une analyse montre que l'évolution des salaires nominaux dans ces perspectives est compatible avec les déterminants belges de la formation des salaires.

Le graphique 20 atteste que le scénario salarial dans ces Perspectives (variable DLWCH_HRM) est cohérent, dans les grandes lignes, avec un scénario (réalisé à l'aide de l'équation de salaire du modèle LABMOD) qui serait dicté par l'évolution des prix, de la productivité du travail, du taux de chômage et du coin fiscal en Belgique (variable DLWCH_SIM). Comparé avec ce que la norme salariale prescrit, il est vrai qu'en 2009 la croissance des coûts du travail aurait dû être quelque peu plus faible, tandis qu'elle pourrait être légèrement plus forte en 2010. Mais à partir de 2011, le scénario salarial est en ligne avec la croissance des coûts du travail qui, dans un premier temps, est alimentée par l'augmentation des prix et le rétablissement de la productivité du travail et plus tard, également par la baisse du taux de chômage.

GRAPHIQUE 20 - Taux de croissance du coût horaire nominal du travail dans les entreprises (1987-2015)²



3. Coût unitaire du travail

Après deux années de recul dû à la crise, ...

On a assisté en 2008 et 2009 à deux années de recul de la productivité horaire du travail dans le secteur des entreprises (respectivement -0,4 % et -1,5 %). En effet, sous l'effet de la crise mais aussi des mesures favorisant la rétention d'emploi (à temps partiel - voir section C), le recul du volume de travail a été moins fort que celui de l'activité économique.

1. Pour une discussion plus détaillée sur les subventions salariales, voir la section B.4.c ci-après.
2. A l'exclusion des emplois titres-services et ALE.

... la productivité horaire du travail retrouverait un chemin de croissance positif, mais faible.

Dès 2010, on renouerait avec des gains de productivité horaire du travail, étant donné le retour de la croissance économique et de nouvelles pertes d'emploi. Par la suite, croissance économique rime avec croissance du volume de travail mais dans des proportions telles que les gains de productivité restent limités. Sur la période 2011-2015, la productivité horaire augmenterait de 1,25 % par an en moyenne, ce qui constitue un rythme faible dans une perspective historique. En effet, le taux de croissance moyen de la productivité horaire, qui atteignait 2,5 % au cours de la décennie quatre-vingt, est retombé à 1,8 % pendant la décennie nonante et n'était plus que de 1,3 % sur la période 2000-2007.

La progression des coûts du travail reste compatible avec la stabilité des prix à moyen terme, après une hausse exceptionnelle en 2008 et 2009.

La contribution des salaires à l'évolution des prix (voir chapitre III) se mesure par l'évolution du coût nominal du facteur travail par unité produite¹ (graphique 21). Celle-ci fluctue bien sûr selon la conjoncture, mais il est remarquable de constater l'impact des politiques de modération salariale et de réduction du coût du travail menées depuis le début des années quatre-vingt. Ainsi, la hausse du coût unitaire nominal du travail atteignait 3,35 % en moyenne par an durant la décennie quatre-vingt pour redescendre à 2,24 % au cours de la décennie nonante (malgré des gains de productivité en nette régression). De 2000 à 2009, elle se limite à 1,60 % par an en moyenne, malgré deux années de forte croissance : +3 % en 2008 et +3,9 % en 2009. Selon ces perspectives, le ralentissement se poursuivrait ; la croissance du coût unitaire nominal du facteur travail ne serait plus que de 1,02 % par an en moyenne durant la période de projection (2010-2015). Même si l'on exclut l'année 2010 (qui connaîtrait une baisse exceptionnelle de 1,6 %), le rythme moyen de croissance resterait limité à 1,54 % par an.

La hausse des salaires resterait donc compatible sur le moyen terme avec l'objectif fixé par la BCE d'une inflation maximale de 2 %.

Après une période de turbulences (2009-2010), retour à un recul modéré du coût unitaire réel du travail.

Déflaté par les prix de la valeur ajoutée, le coût unitaire du facteur travail a reculé à un rythme annuel moyen de 1,20 % au cours des années quatre-vingt, traduisant un redressement de la part des revenus du capital dans le revenu national, susceptible d'avoir favorisé les investissements. Il remonte durant la décennie nonante à un rythme de 0,42 % par an. Le recul réapparaît toutefois (-0,6 % par an) sur la période 2000-2008. Après une hausse exceptionnelle en 2009 (+3,2 %), le coût unitaire réel du facteur travail reculerait tout autant en 2010 (-3,2 %). Sur la période 2011-2015, il connaîtrait un rythme de baisse plus modéré (-0,25 % par an en moyenne) pour se stabiliser en fin de période.

Rebond important de la part salariale en 2009, qui retombe en fin de période à un niveau historiquement bas.

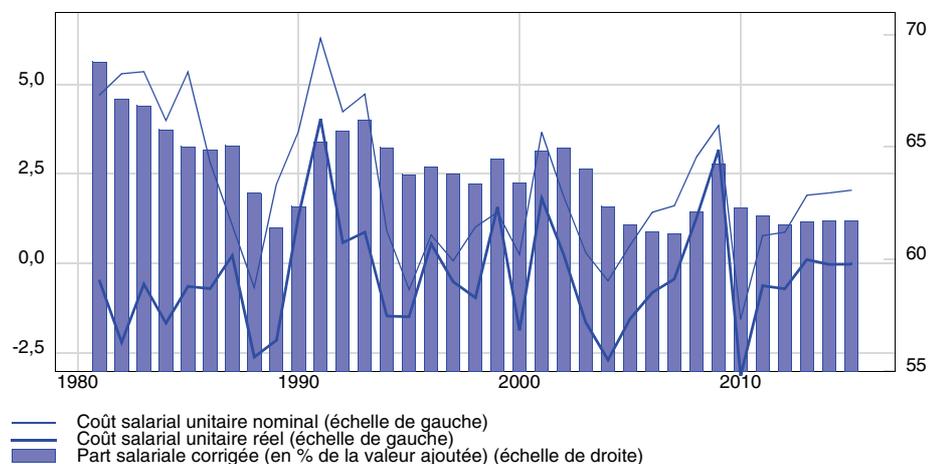
Depuis 2003, la part salariale (corrigée pour les indépendants et après déduction des subventions salariales) dans la valeur ajoutée des entreprises marchandes diminue régulièrement, de 65 % en 2002 à 61,1 % en 2007, pour remonter ensuite légèrement à 62,1 % en 2008. En 2009, le rebond est important ; la part atteindrait 64,2 %, soit un niveau quasi-équivalent à celui de 2003. L'indexation des salaires en est le principal facteur explicatif. Dans le contexte de dépression de cette année, ceci a constitué un certain soutien à la consommation privée des ménages (voir section B.5 ci-après). A partir de 2010, la part salariale rediminue pour s'établir à environ 61,7 % à partir de 2013.

Il faut noter que ces niveaux de part salariale sont historiquement assez faibles. Si l'on considère la période 1980-1996, la part moyenne se montait à 65 %. Depuis

1. Ou encore coût unitaire nominal du facteur travail.

l'instauration de la loi de 1996, la moyenne est tombée à 63,1 % (période 1997-2008). Ces perspectives confirment cette tendance à la baisse, le niveau atteint en 2015 se limitant à 61,7 %.

GRAPHIQUE 21 - Evolution du coût unitaire du facteur travail¹ - secteur des entreprises



4. Suivi de la norme salariale

a. Evolution et décomposition de la norme salariale

Le système de négociation salariale, encadrée par la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité, repose sur une norme salariale, égale à l'évolution attendue (prévisions OCDE) du coût salarial horaire nominal (moyenne pondérée) chez nos trois pays voisins (Allemagne, France, Pays-Bas). Les tableaux ci-dessous donnent les évolutions, prévues *ex ante* et observées *ex post*, pour les quatre dernières négociations interprofessionnelles, ainsi que les projections (OCDE et BFP) à l'horizon 2015.

La partie A reprend les calculs effectués *ex ante* par le Secrétariat du Conseil central de l'Economie (CCE) sur base des prévisions de l'OCDE (qui fournit les évolutions du coût salarial par tête des trois pays partenaires) et de l'évolution attendue de la durée du travail dans ces trois pays (calculs du Secrétariat). Etant donné les prévisions de l'évolution de l'indice-santé, cela fournit aux négociateurs sectoriels une marge indicative de croissance du salaire brut hors index (et hors cotisations sociales patronales).

La partie B donne les observations *a posteriori* (ou les estimations les plus récentes), ainsi que les projections, des évolutions tant dans les trois pays² qu'en Belgique³.

Sur base de ces informations, la partie C analyse l'origine des écarts constatés entre d'une part, la réalisation (l'observation *ex post*) du coût salarial horaire nominal en Belgique et d'autre part, la réalisation (l'observation *ex post*) de la nor-

1. Corrigé pour les indépendants et après déduction des subventions salariales.
 2. OCDE décembre 2009 et calculs CCE.
 3. ICN et calculs BFP.

me nominale - à savoir l'évolution du coût salarial horaire nominal des trois pays de référence (ligne "e-d").

Après une période de rattrapage de nos salaires par rapport à ceux des trois pays de référence, ...

Pour la période 2003-2004, la croissance du coût salarial horaire belge observé était inférieure à la réalisation de la norme nominale de 1,4 %. Il s'agissait donc d'une période de "rattrapage" du handicap salarial belge. En effet, malgré une révision à la baisse de la hausse salariale chez nos voisins, l'évolution observée des coûts salariaux horaires nominaux en Belgique était inférieure (-1,7 %) à la norme nominale décidée *ex ante*, et ceci essentiellement en raison d'une croissance du salaire brut hors index observé inférieure (de 1,4 %) à la norme indicative résultant de l'AIP.

TABLEAU 17 - Coût salarial: norme, évolutions observées et prévisions à court terme
(taux de croissance en pour cent)

		2003-2004	2005-2006	2007-2008	2009-2010
A. Norme ex ante					
1. Construction de la norme nominale					
Croissance du coût salarial des 3 partenaires: prévision OCDE		6,0	5,3	5,5	6,4 -5,1
Correction (Accord interprofessionnel ou gouvernement)		-0,6	-0,8	-0,5	-
Norme nominale décidée	(a)	5,4	4,5	5,0	5,7
2. Norme indicative pour la négociation sectorielle					
Indexation prévue	(b)	3,0	3,3	3,9	5,1
Norme indicative de croissance du salaire brut hors index	(c)	2,4	1,2	1,1	0,6
B. Réalisations ex post et projections					
1. Réalisation de la norme nominale					
Croissance du coût salarial des 3 partenaires: réalisation (OCDE)	(d)	5,1	3,9	4,1	2,7
2. Evolution du coût salarial horaire en Belgique (secteur marchand)					
Evolution du coût salarial par tête (CN)		3,5	4,5	5,9	2,6
Evolution de la durée du travail (CN)		-0,2	-0,3	-0,5	-1,0
Evolution du coût salarial horaire (concept CN)	(e)	3,7	4,7	6,5	3,6
3. Evolution du salaire brut horaire hors index					
Effet des variations des cotisations patronales	(f)	-0,2	-0,6	0,1	0,5
Indexation	(i)	2,9	3,9	4,6	3,1
Evolution du salaire brut hors index (concept CN)	(j)	1,0	1,5	1,7	0,0
C. Décomposition					
Ecart entre la réalisation du coût salarial horaire belge et la réalisation de la norme (évolution <i>ex post</i> du coût salarial horaire à l'étranger)	(e)-(d)	-1,4	0,8	2,4	0,9
dont:					
Ecart entre la norme et la réalisation de la norme (évolution <i>ex post</i> du coût salarial horaire à l'étranger)	(a)-(d)	0,3	0,6	0,9	3,0
Ecart entre la réalisation du coût salarial horaire belge et la norme	(e)-(a)	-1,7	0,2	1,5	-2,1
dont:					
Ecart entre indexation réalisée et indexation prévue	(i)-(b)	-0,1	0,6	0,7	-2,0
Ecart entre effets des cotisations réalisés et prévus	(f)	-0,2	-0,6	0,1	0,5
Ecart entre la croissance du salaire brut hors index observée et décidée	(j)-(c)	-1,4	0,3	0,6	-0,6

Source: Comptes nationaux (ICN), OCDE décembre 2009 et calculs CCE, projection du Bureau fédéral du Plan.

... la position relative de la Belgique s'est détériorée durant six ans.

Pour les six années suivantes, on constate un dépassement de la réalisation de la norme nominale (ligne "e-d").

Pour les années 2005-2006, le dépassement de 0,8 % résulte à la fois d'une révision à la baisse du coût salarial chez nos voisins (de 0,6 %) et de coûts salariaux en Belgique supérieurs (de 0,2 %) à la norme nominale décidée *ex ante* (ligne "e-a").

Le dépassement de 2,4 % constaté en 2007-2008 provient d'une croissance de nos coûts salariaux supérieure (de 1,5 %) à la norme nominale décidée *ex ante* (ligne "e-a"), renforcée par une révision à la baisse (0,9 %) de l'évolution des coûts salariaux chez nos trois partenaires (ligne "a-d"). Le dépassement de la norme nominale décidée *ex ante* s'explique quant à lui à la fois par une inflation (et donc une indexation) plus forte de 0,7 % (ligne "i-b") et par une croissance des salaires bruts hors index plus élevée de 0,6 % (ligne "j-c") que prévues.

Les estimations et prévisions pour 2009-2010 les plus récentes révèlent que la croissance du coût salarial des trois partenaires (réalisation de la norme salariale nominale) n'atteindrait que 2,7 %, soit une révision à la baisse de 3,0 % par rapport à la norme *ex ante*. Malgré cela, la croissance du coût salarial horaire belge ne serait que de 0,9 % supérieure à la réalisation de la norme nominale (ligne "e-d"). En effet, la croissance du coût salarial horaire serait de 2,1 % inférieure à la norme nominale décidée, ce qui s'explique par une révision à la baisse de l'indexation de 2,0 % et par une stagnation du salaire brut hors index.

Evolution modérée de nos salaires en 2011-2012.

Les prévisions pour 2011-2012 indiquent que la norme salariale nominale pourrait atteindre 4,0 %, sur base des prévisions de l'OCDE de décembre 2009. On suppose que cette norme sera respectée sur l'ensemble des deux années (cf. B.2). Etant donné une indexation de 3,2 % et une contribution légèrement à la hausse des cotisations patronales au coût salarial, le salaire brut horaire hors indexation pourrait croître de 0,6 % sur les deux années. On le voit, cette marge est limitée et correspond à un maintien *de facto* de la modération salariale.

A partir de 2013, croissance plus rapide des salaires.

De 2013 à 2015, la norme salariale nominale augmenterait de 3,4 % par an en moyenne. Avec une indexation annuelle moyenne de 1,7 % et un effet quasi-neutre des cotisations sociales patronales sur le coût salarial, la marge indicative de croissance du salaire brut hors index serait d'environ 1,5 % chaque année.

TABLEAU 18 - Coût salarial: norme et prévisions à moyen terme
(taux de croissance en pour cent)

	2011-2012	2013-2015 ^a
1. Croissance du coût salarial des 3 partenaires: prévision (OCDE)	4,0	3,4
2. Evolution du coût salarial horaire en Belgique (secteur marchand)		
Evolution du coût salarial par tête (CN)	4,7	3,2
Evolution de la durée du travail (CN)	0,8	-0,1
Evolution du coût salarial horaire (concept CN)	4,0	3,3
3. Evolution du salaire brut horaire hors index		
Effet des variations des cotisations patronales	0,2	0,0
Indexation	3,2	1,7
Evolution du salaire brut hors index (concept CN)	0,6	1,5

a. Taux de croissance annuel moyen.

Source: Comptes nationaux (ICN), OCDE décembre 2009 et calculs CCE, projection du Bureau fédéral du Plan.

b. Evaluation de l'écart salarial depuis 1996

Il est d'usage, notamment chez les interlocuteurs sociaux, d'évaluer l'effet, depuis son instauration, de la loi de 1996 sur l'écart salarial entre la Belgique et les trois pays de référence. Le tableau ci-dessous reprend les données les plus récentes actuellement disponibles.

La comparaison de l'évolution constatée du coût salarial des trois pays de référence ...

La première ligne donne l'évolution constatée (estimée pour la période 2009-2010) du coût salarial horaire nominal de l'Allemagne, la France et les Pays-Bas (moyenne pondérée). Les données fournies par l'OCDE datent de décembre 2009. La croissance de ce coût salarial, cumulée de 1997 à 2010, a atteint 31,3 %, soit un rythme annuel moyen de 2,2 %.

... avec celle (concept CN) de la Belgique ...

La deuxième ligne reprend l'évolution constatée de 1997 à 2010 (source ICN et calculs BFP) du coût salarial horaire nominal en Belgique (concept CN, à savoir avant déduction des subventions salariales). La croissance en 2010 résulte des prévisions réalisées dans le cadre de ces perspectives. Cumulée sur l'ensemble de la période, la croissance du coût salarial belge a atteint 35,2 %, soit un rythme annuel moyen de 2,5 %.

TABLEAU 19 - Evaluation de l'écart salarial (coût salarial) depuis 1996
(taux de croissance par période en pour cent)

	1997- 1998	1999- 2000	2001- 2002	2003- 2004	2005- 2006	2007- 2008	2009- 2010	1997- 2010
1. Réalisation de la norme nominale (OCDE) ^a	3,6	5,4	6,5	5,1	3,9	4,1	2,7	31,3
2. Coût salarial horaire nominal belge (concept CN) ^b	3,9	4,3	8,6	3,6	4,7	6,5	3,6	35,2
3. Ecart "CN" (2/1 en pour cent)	0,3	-1,0	1,9	-1,4	0,8	2,3	0,9	3,0

a. Source: OCDE et CCE.

b. Source: ICN et BFP.

... montre une croissance cumulée de nos salaires plus rapide de 3 % sur la période 1997-2010.

La troisième ligne calcule le rapport, exprimé en pour cent, entre l'évolution des salaires belges et ceux de nos voisins. Le dépassement de la norme a été particulièrement sévère en 2007-2008 (2,3 %) et en 2001-2002 (1,9 %). On constate également deux périodes de "rattrapage", en 1999-2000 (-1 %) et surtout en 2003-2004 (-1,4 %). Au total, cumulée sur l'ensemble de la période considérée, la croissance des salaires belges a été plus rapide, de 3 %, que celle de nos voisins. A noter que l'ampleur de ce handicap doit être relativisée, par rapport à la situation d'autres pays de la zone euro. Si on considère l'évolution des coûts unitaires du travail (CUT), qui est un déterminant important de la compétitivité-prix de l'économie, on constate que les pays actuellement en difficulté budgétaire (Grèce, Espagne, Irlande, Portugal) ont connu au cours des années 1999-2008 (soit avant la crise) des hausses de CUT jusqu'à 2,3 fois supérieur à celle de la Belgique¹.

Nous présentons, à la fin de cette section, les effets macroéconomiques et budgétaires d'une politique de rattrapage du handicap salarial belge, qui aurait lieu de 2012 à 2015.

1. International Economic Environment, April 2010.

c. Evolution du coût du facteur travail

Coût salarial et coût du facteur travail: la question des subventions salariales.

Les constats aux points a. et b. de cette section sont établis dans le concept de coût salarial des comptes nationaux. Les règles du SEC 95, qui régissent l'établissement des comptes nationaux, semblent claires. Les cotisations sociales patronales (effectives ou imputées) font partie de la rémunération des salariés (D.1). Les subventions (D.3) sont des transferts courants sans contrepartie que les administrations publiques versent à des producteurs dans le but d'influencer leurs niveaux de production, leurs prix ou la rémunération des facteurs de production. Elles se décomposent en subventions sur les produits (D.31) et autres subventions sur la production (D.39). Ces dernières incluent notamment les subventions sur les salaires et la main-d'œuvre : il s'agit soit de subventions liées à la masse salariale, à la main-d'œuvre totale ou à l'emploi de catégories déterminées de personnes, soit de subventions basées sur le coût des formations organisées par les entreprises.

Alors que les réductions de cotisations patronales affectent directement le coût salarial des entreprises, les subventions salariales sont considérées comme des subventions à la production dans les comptes nationaux. Tout dépend de la technique utilisée pour mettre en œuvre ce type de politiques de l'emploi. Par exemple, le Maribel social lors de sa création était une opération de réduction des cotisations patronales, affectant donc directement le coût salarial des entreprises concernées. A la fin des années '90, on est passé à un système de subventions ' Maribel ', avec pour résultat une rupture de série du coût salarial de ces entreprises dans les comptes nationaux. Dans les modèles économétriques du BFP, cet écueil est évité puisque l'allocation des ressources, notamment entre travail et capital, tient compte des subventions salariales dans le coût du travail.

Importance croissante des subventions salariales en Belgique.

Depuis une dizaine d'années, les subventions salariales ont de plus en plus pris le relais des politiques de réductions des cotisations patronales. Entre 2000 et 2010, ces dernières ont augmenté de 6 % par an en moyenne (+ 2 milliards d'euros au total) alors que les subventions salariales ont progressé de 26 % par an. En effet, alors qu'elles représentaient à peine 0,5 milliard d'euros en 2000, elles atteignent aujourd'hui 4,5 milliards d'euros et devraient encore progresser à 5,4 milliards d'euros en 2015.

Ces subsides viennent en déduction du coût du facteur travail et ne sont pas négligeables; par rapport à la masse salariale brute, ces subventions représentent, en 2010, 4,4 % dans l'ensemble du secteur marchand. Malgré la montée en puissance de la subvention générale, les subventions salariales présentent un caractère fortement ciblé sur des groupes cibles ou des secteurs. Ainsi, le taux de subventions atteint cette année 6,7 % dans la branche 'Santé et action sociale' (essentiellement le Maribel social), 5,3 % dans l'industrie manufacturière (essentiellement travail de nuit et en équipe), mais seulement 2,4 % dans les 'Autres services marchands' qui englobent tant des services aux ménages que des services aux entreprises et, par convention, tous les emplois intérimaires. A l'horizon 2015, le taux de subventions dans l'ensemble du secteur marchand resterait pratiquement stable (4,3 %), avec cependant une nette diminution dans la branche 'Santé et action sociale' (5,1 %), une stabilisation dans les 'Autres services marchands' et une légère hausse dans l'industrie manufacturière (5,4 %).

TABLEAU 20 - Evaluation de l'écart salarial (coût du facteur travail) depuis 1996
(taux de croissance par période en pour cent)

	1997- 1998	1999- 2000	2001- 2002	2003- 2004	2005- 2006	2007- 2008	2009- 2010	1997- 2010
1. Réalisation de la norme nominale (OCDE) ^a	3,6	5,4	6,5	5,1	3,9	4,1	2,7	31,3
2. Coût du facteur travail horaire nominal belge (concept BFP) ^b	3,8	4,0	8,5	3,4	4,0	5,6	2,6	32,0
3. <i>Ecart "BFP" (2/1 en pour cent)</i>	0,2	-1,3	1,9	-1,7	0,1	1,5	-0,1	0,5

a. Source: OCDE et CCE.

b. Après déduction des subventions salariales.

Après déduction des subventions salariales, l'écart salarial avec les pays de référence devient nettement plus faible.

Si l'on se réfère à l'évolution du coût du facteur travail belge, après déduction des subventions salariales (tableau 20), l'écart salarial avec les trois pays de référence devient nettement plus faible. Cumulée de 1997 à 2010, la croissance du coût du travail belge n'atteint plus que 32 %, soit un rythme annuel moyen de 2,3 %. Le dépassement de la norme en 2001-2002 reste élevé (1,9 %), mais il est moins important en 2007-2008 (1,5 %); il deviendrait même légèrement négatif en 2009-2010 (-0,1 %). Les périodes de "rattrapage" sont plus prononcées; en 1999-2000 (-1,3 %) et en 2003-2004 (-1,7 %). En termes de cumul sur l'ensemble de la période, la croissance du coût du travail belge n'est plus que de 0,5 % plus rapide que celle chez nos voisins.

Difficultés des comparaisons internationales.

Une comparaison internationale (Allemagne, France et Pays-Bas en l'occurrence) nécessite non seulement d'avoir un inventaire complet des mesures existantes dans chacun de ces pays, mais également de connaître la 'mécanique institutionnelle' utilisée pour chacune d'elles. Ceci est indispensable pour pouvoir 'corriger' les séries de coût salarial dans les comptes nationaux, en supposant que chaque pays interprète de la même façon les règles du SEC 95.

Il semble bien que la comparabilité internationale des coûts salariaux au travers des comptes nationaux reste approximative, avec ou sans subventions salariales. Un rapide survol des mesures dans les pays de référence donne toutefois l'impression que l'ampleur et la portée des subventions salariales y sont bien moindres qu'en Belgique.

5. Rôle de l'indexation des salaires pendant la crise

L'évolution 2008-2009 des salaires nominaux aura été profondément influencée par les modalités du système belge d'indexation des salaires. A côté des stabilisateurs automatiques traditionnels (fiscalité, sécurité sociale), le tableau suivant met en évidence comment, dans la conjoncture récente (forte inflation importée fin 2007 - début 2008 et crise financière fin 2008, crise économique en 2009 et 2010), les caractéristiques du système d'indexation des salaires ont engendré un puissant mouvement anticyclique, en limitant l'impact de l'inflation sur les salaires en 2008, et en soutenant le pouvoir d'achat et la consommation des ménages en 2009.

TABLEAU 21 - Evolution des principales grandeurs macroéconomiques
 (taux de croissance annuel en pour cent, sauf spécifié)

	2005	2006	2007	2008	2009 ^a	2010 ^b
Indice des prix à la consommation	2,78	1,79	1,82	4,49	-0,05	1,80
Indice-santé	2,17	1,77	1,77	4,22	0,59	1,30
Indexation des salaires	2,08	1,85	1,70	2,94	2,46	0,65
Evolution du salaire brut horaire hors index	0,10	1,36	1,04	0,65	-0,23	0,24
Evolution du coût salarial horaire	1,76	2,98	3,19	3,26	2,61	0,98
Evolution du salaire brut horaire réel	-0,54	0,18	-0,03	-0,18	2,21	-0,93
Emploi intérieur (variation annuelle, en milliers)	59,3	50,5	70,3	82,1	-23,3	-32,8
Revenu disponible réel des ménages	0,53	2,83	1,98	1,32	2,74	-0,68

a. Estimations

b. Prévisions

Alors que l'indexation des salaires reste dans la lignée de l'inflation (indice-santé) jusqu'en 2007, elle amortit la répercussion sur les salaires de la forte inflation de 2008, préservant la croissance du pouvoir d'achat sans compromettre celle de l'emploi. Malgré un léger recul du salaire réel (déflaté par les prix à la consommation), le revenu disponible réel des particuliers continue à croître, tout comme la consommation privée, et ce plus vite que le PIB (voir chapitre I, Principaux résultats macroéconomiques). Par contre, la contribution des exportations nettes à la croissance est devenue négative cette année-là, sous l'effet notamment d'une perte de compétitivité-prix due à l'indexation des salaires.

En 2009, l'indexation des salaires a permis de soutenir le salaire réel et partant, le revenu disponible réel des ménages (+2,7 %)¹, malgré un recul des salaires bruts hors index et de l'emploi. En conséquence, la chute de la consommation privée a été fortement freinée. Clairement, le système de formation des salaires a joué un rôle de « stabilisateur automatique ». Sans cela, la récession en Belgique eût été sans doute encore plus forte (que -3 %), peut-être d'une ampleur équivalente à celle de l'UE (zone Euro).

Pour 2010, on s'attend à une indexation des salaires moindre que l'inflation, ainsi qu'à une très faible progression des salaires bruts hors index. Dès lors, la légère reprise de l'activité économique se traduirait par un recul limité du revenu disponible réel des particuliers, malgré des pertes importantes d'emploi, tout en retrouvant une contribution nettement positive à la croissance des exportations nettes.

1. Alors que les revenus nets de la propriété baissent, de manière absolue et en pour cent du PIB.

ENCADRE 8 - Variante de rattrapage progressif du handicap salarial

Nous avons établi (voir section B.4.b ci-dessus) que la Belgique a accumulé un handicap salarial par rapport aux trois pays de référence (loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité) de 3 % sur la période 1997-2010. Dans cette variante, on suppose que ce handicap est comblé à l'horizon 2015. Autrement dit, le taux de croissance du coût salarial horaire nominal est ici de 3 % moins élevé en fin de période que dans la projection de référence. L'environnement international n'est pas modifié, ce qui signifie notamment que les politiques salariales des trois pays de référence, et leurs conséquences macroéconomiques en particulier sur le commerce international, restent inchangées et ne réagissent donc pas à la "politique salariale belge".

Les modalités de ce "rattrapage" tiennent compte des contraintes de la loi de 1996, à savoir la préservation de l'indexation des salaires et de la dérive barémique, celle-ci étant évaluée à 0,23 % par an sur base de la moyenne estimée au cours des dix dernières années. Ceci signifie que le rattrapage ne peut débuter en 2011, la marge de croissance du salaire brut hors index étant nulle dans la projection de référence (voir section B.2). A partir de 2012, la croissance du coût salarial horaire nominal est ralentie, de 3 % par an en moyenne dans la projection de référence à 2,2 % dans cette variante. Etant donné les (nouvelles) évolutions de l'indice santé et des cotisations patronales, la marge de croissance du salaire brut hors index est réduite à 0,6 % par an en moyenne, contre 1,3 % dans la projection de référence.

Le tableau ci-dessous présente l'impact macroéconomique et budgétaire de ce scénario de modération salariale par rapport au scénario des Perspectives 2010-2015.

TABLEAU 8a - Principaux résultats macroéconomiques et budgétaires de la variante salariale
(écart en % par rapport à la base, sauf mention contraire)

	2012	2013	2015
Demande agrégée (prix constants)			
- Consommation privée	-0,01	0,00	-0,04
- Investissements totaux	-0,03	-0,10	-0,25
- Demande intérieure	-0,01	-0,02	-0,10
- Exportations	0,01	0,05	0,12
- Importations	-0,01	-0,04	-0,13
- PIB	0,01	0,05	0,11
Prix			
- Consommation privée	-0,03	-0,15	-0,47
- Déflateur du PIB	-0,07	-0,23	-0,69
Emploi et chômage			
- Emploi total (différence en unités)	2000	8940	27830
- Emploi total	0,04	0,20	0,60
- Taux de chômage - définition BFP (écart en points de pourcentage)	-0,04	-0,17	-0,52
- Coût salarial réel par tête dans les entreprises	-0,29	-1,11	-2,61
Revenus			
- Revenu disponible réel des particuliers	-0,09	-0,24	-0,61
- Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée (écart en points de pourcentage)	0,11	0,42	0,88
Finances publiques			
- Capacité nette (+) ou besoin net (-) de l'ensemble des administrations			
. écart en milliards d'euros	-0,03	-0,42	-0,83
. écart en points de pourcentage du PIB	-0,01	-0,12	-0,23
- Dette publique (écart en points de pourcentage du PIB)	0,07	0,28	1,01

Suite encadré 8

La baisse du coût salarial (par rapport au scénario de référence) au cours de la période 2012-2015 a un double effet négatif sur la demande intérieure. D'une part, bien que la rentabilité des entreprises soit améliorée (+0,88 %), les investissements ne sont pas stimulés. En effet, du fait de la baisse des salaires, l'intensité en capital est fortement ralentie, entraînant un niveau d'investissement inférieur de 0,25 % à celui du scénario de référence en fin de période. D'autre part, cette modération salariale engendre de nouvelles créations d'emploi, qui atteindraient quelque 27 800 unités en 2015. Ceci représente un surcroît d'emplois de 0,6 % par rapport à la simulation de référence, soit une élasticité au coût salarial de 0,2. Toutefois, ce supplément d'emplois n'est pas suffisant pour compenser la baisse de la masse salariale brute réelle, si bien que le revenu disponible réel des particuliers recule de -0,6 % qui, cependant, ne se traduit presque pas sur la consommation des ménages. Il semble donc que les effets de confiance jouent beaucoup plus, comme la baisse du chômage: le taux d'épargne est clairement réduit par rapport au scénario de référence. Au total, le niveau de la demande intérieure est inférieur (-0,1 %) à celui du scénario de référence en 2015. Avantagées par des prix plus concurrentiels, les exportations progressent (+0,12 %) tandis que les importations fléchissent (-0,13 %) sous l'effet combiné du ralentissement de la demande intérieure et de la meilleure compétitivité-prix. Au total, ces évolutions ne font que légèrement améliorer la croissance économique en fin de période (PIB: +0,1 % par rapport au scénario de référence).

Sur le plan des finances publiques, la baisse de la masse salariale réelle et des prix, observée sur toute la période de simulation, entraîne une diminution des recettes de l'impôt des personnes physiques, laquelle n'est que partiellement compensée par la hausse des recettes de l'impôt des sociétés. Pour les mêmes raisons, et en dépit de l'augmentation de l'emploi, les recettes de cotisations de sécurité sociale connaissent un recul non négligeable, qui n'est que partiellement compensé par une diminution des prestations sociales. On observe, par conséquent, une dégradation continue du solde de l'ensemble des administrations publiques par rapport au scénario de référence. Le besoin net de financement est dès lors accru de plus de 800 millions d'euros en 2015, soit une détérioration de 0,23 point de pour cent du PIB. Etant donné cette détérioration continue et l'accroissement lié des charges d'intérêt, la dette publique, en fin de période, est relevée de 1 point de pour cent du PIB par rapport au scénario de référence, compte tenu d'un effet dû au déflateur du PIB qui recule légèrement plus que l'inflation.

Notons que, à plus long terme que l'échéance de ces Perspectives, les effets positifs de cette modération salariale devraient être plus marqués.

C. Emploi

La perte de croissance enregistrée suite à la crise économique n'est pas rattrapée à moyen terme.

La croissance de l'activité économique dans les branches marchandes s'est considérablement ralentie au cours des trois premiers trimestres de 2008, s'est avérée largement négative au cours des deux trimestres qui ont suivi l'éclatement de la crise financière pour atteindre son niveau le plus bas au cours du deuxième trimestre 2009. L'activité a rebondi au second semestre 2009, mais intervient ensuite une pause qui devrait perdurer toute cette année. Ce n'est que dans le courant de l'année prochaine que l'on enregistrerait une reprise plus substantielle de l'activité marchande. En moyennes annuelles (tableau 22), la croissance de la valeur marchande a fléchi à 1,3 % en 2008, est devenue largement négative l'an dernier (-3,6 %) et rebondirait à 1,7 % cette année, grâce à un effet de report positif engrangé au second semestre de l'an dernier. Compte tenu de l'évolution trimestrielle décrite ci-avant, la croissance dans les branches marchandes serait à peine plus soutenue l'année prochaine (1,9 %) et n'atteindrait 2,5 % qu'en 2012, rythme qu'elle devrait maintenir jusqu'en fin de période de projection. Néanmoins, tel que mentionné dans le chapitre III, la perte de croissance enregistrée suite à la crise économique sera à peine rattrapée à moyen terme.

TABLEAU 22 - Volume de travail et emploi dans le secteur des entreprises
(Taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1981-2003	2004-2009	2010-2015	2008	2009	2010	2011	2012	2013-2015
Valeur ajoutée réelle	2,2	1,4	2,3	1,3	-3,6	1,7	1,9	2,5	2,5
Productivité horaire	2,1	0,6	1,4	-0,4	-1,5	2,0	1,0	1,4	1,4
Volume de travail	0,2	0,8	0,8	1,7	-2,2	-0,4	0,8	1,1	1,1
Durée du travail moyenne	-0,3	-0,4	0,1	-0,4	-1,6	0,6	0,7	-0,1	-0,1
Emploi en nombre de personnes	0,5	1,2	0,7	2,1	-0,6	-0,9	0,2	1,2	1,2
p.m. Productivité par tête	1,7	0,2	1,6	-0,8	-3,0	2,6	1,7	1,4	1,2

Les effets à court terme de la crise sont moins importants que prévu initialement, mais le cycle de productivité...

Le ralentissement à court terme de la croissance suite à la crise est moins marqué que prévu dans nos perspectives précédentes. De plus, la lourde chute de la productivité par tête (-3,0 %) a amorti l'an dernier l'impact du recul de l'activité sur l'emploi dans les branches d'activité marchande qui ne s'est réduit que de 0,6 %. La fonction de tampon de la productivité agit à deux niveaux: via une croissance négative de la productivité horaire (-1,5 %) et une croissance négative de la durée de travail moyenne par personne (-1,6 %), toutes deux ayant déjà baissé de 0,4 % en 2008 sous l'effet du ralentissement conjoncturel.

... qui est encore accentué par les effets des dispositions légales visant à réduire la durée du travail...

Lorsque les entreprises veulent adapter la durée du travail, elles peuvent avoir recours à une série de dispositions légales, le système de chômage temporaire des ouvriers étant celui qui permet le mieux de faire face aux fluctuations du cycle conjoncturel. L'an dernier, le nombre de chômeurs temporaires (en équivalents temps-plein) a doublé et est passé de 32 400 unités budgétaires¹ à 61 100 unités budgétaires. De plus, la progression du nombre d'interruptions de carrière à temps partiel dans le secteur marchand s'est accélérée (hausse de 14 400 personnes l'an dernier). Ces deux systèmes de réduction subventionnée du temps de

1. Nombre de journées effectivement indemnisées par rapport au nombre potentiel de journées indemnisables.

travail ont été renforcés au second semestre de l'an dernier via des mesures temporaires (respectivement la réduction temporaire des prestations pour les employés et le crédit-temps de crise), qui restent d'application au premier semestre 2010.

... implique des pertes d'emploi plus nombreuses dans le secteur marchand cette année que l'année dernière...

Au cours du premier trimestre de cette année (presqu'un an et demi après le début de la crise financière), le chômage temporaire reste encore à un niveau très élevé, le nombre particulièrement important de jours d'intempérie dans le secteur de la construction s'ajoutant aux effets de la crise. En moyenne annuelle, le chômage temporaire retomberait cette année à 48 500 unités budgétaires, soit un niveau toujours sensiblement supérieur à celui estimé neutre par rapport au cycle conjoncturel; cela montre que la durée du travail ne rattrapera cette année qu'une partie de son recul initial (progression de 0,6 %). En revanche, la productivité horaire devrait d'ores et déjà fortement augmenter (de 2 %). Par conséquent, les pertes d'emploi dans les branches marchandes seraient plus nombreuses cette année que l'année dernière (recul de l'emploi de 0,9 %, perte de 33 000 emplois).

...et une faible reprise de la croissance de l'emploi en 2011.

L'année prochaine, la durée du travail progresserait à nouveau de 0,7 %, tandis que le chômage temporaire retomberait à 35 400 unités budgétaires. La reprise précoce entraîne bien une augmentation (de 0,8 %) du volume de travail, mais qui est en grande partie absorbée par un retour à la normale de la durée du travail. Cette évolution ralentit donc les créations d'emploi. Avec une croissance économique annuelle moyenne à peine plus élevée qu'en 2010 (voir ci-avant), la croissance de l'emploi dans les branches marchandes en 2011 serait par conséquent très faible (0,2 %, création de 6 000 emplois), en dépit d'une progression modérée de la productivité horaire (1 %).

Les créations d'emploi reprennent à moyen terme mais n'empêchent pas la crise économique ...

Ce n'est qu'à partir de 2012 que les créations d'emploi deviennent substantielles (croissance annuelle moyenne de 1,2 %) grâce à une croissance soutenue de l'activité, une évolution légèrement à la baisse de la durée du travail (-0,1 % par an) et une croissance moyenne de 1,4 % de la productivité horaire. Celle-ci serait alors complètement en ligne avec l'évolution des salaires horaires réels (déflatés par l'indice des prix de la valeur ajoutée, voir section B.3), et retrouverait le niveau enregistré au cours de la première moitié de la décennie. La hausse cumulée de l'emploi dans les branches marchandes représenterait 177 000 personnes entre 2011 et 2015, ce qui amènerait à 150 000 personnes l'augmentation sur l'ensemble de la période de projection (voir tableau 23).

...de peser durablement sur l'emploi ainsi que sur la productivité du travail.

Dans ces Perspectives, la crise n'a pas d'effets permanents sur la durée moyenne du travail. Dès lors, la perte persistante d'activité que l'on enregistre à moyen terme pèse durablement sur la productivité horaire ainsi que sur l'emploi. Par rapport aux Perspectives économiques 2008-2013¹ (à savoir les dernières Perspectives publiées avant la crise), le niveau d'activité dans les branches marchandes est, dans la présente édition, inférieur de plus de 6 points de pourcentage en fin de période de projection, répartis de manière égale entre productivité et emploi².

-
1. Après recalcul du point de départ en 2008 sur base des nouvelles observations et après extension de la projection aux années 2014 et 2015 sur base du contexte économique de l'époque.
 2. Cette comparaison est purement indicative puisque la crise financière n'est pas le seul facteur environnemental ayant changé par rapport à la projection de 2008.

L'industrie manufacturière est la plus touchée par les pertes d'emploi.

Au niveau des branches, c'est l'industrie manufacturière (tableau 23) qui a été la plus durement touchée par la crise, où l'emploi a chuté de 4,4 % l'année dernière. Pourtant, c'est également dans ces branches que la durée du travail a le plus baissé (de 3,5 %) par le biais du chômage temporaire. Le recul de l'emploi en 2010 et 2011 devrait toujours dépasser son rythme tendanciel (respectivement -5,2 % et -3,2 %), la reprise de l'activité restant ténue, mais la productivité du travail s'accéléralant rapidement.

TABLEAU 23 - Emploi intérieur par branche et population active occupée
(Moyennes annuelles, en milliers de personnes, sauf mention contraire)

	Taux de croissance annuels					Ecart		Niveau	
	2003-2008	2009	2010	2011	2012-2015	09-03	15-09	1980	2015
Agriculture	-1,1	-0,0	-0,2	-2,0	-1,2	-5	-6	117	74
Industrie	-0,5	-3,0	-3,6	-1,8	-0,6	-31	-65	1266	795
- Energie	-0,0	3,9	2,1	-0,8	-0,4	2	-0	64	33
- Industrie manufacturière	-1,4	-4,4	-5,2	-3,2	-1,3	-58	-73	913	492
- Construction	1,5	-0,5	-1,0	0,8	0,7	25	7	289	270
Services marchands	1,9	0,2	-0,1	0,9	1,8	279	221	1638	2888
- Transports et communication	0,2	-1,7	-2,0	0,2	1,2	-0	9	301	302
- Commerce et horeca	0,6	-0,7	-0,6	-0,3	0,5	24	8	680	765
- Crédit et assurances	-1,0	-2,0	-1,9	-1,3	-0,0	-9	-4	132	128
- Santé et action sociale	2,5	3,0	2,9	2,4	2,9	68	92	210	604
- Autres services marchands ^a	2,8	-1,0	-1,1	0,9	2,5	122	88	316	970
- Titres-services	-,-	17,9	8,7	6,8	4,4	85	32	0	118
- Emplois ALE	-14,6	-21,1	-21,1	-21,1	-20,0	-12	-4	0	1
Services non marchands	1,0	-0,2	0,0	0,2	0,4	34	16	750	847
- Administrations publiques et enseignement	1,3	0,5	0,1	0,3	0,6	54	22	682	808
- Services domestiques ^b	-3,9	-9,5	-1,3	-2,6	-2,5	-20	-6	68	40
Emploi intérieur	1,2	-0,5	-0,7	0,2	1,1	277	167	3772	4604
Secteur des entreprises, dont:	1,2	-0,6	-0,9	0,2	1,2	243	150	3021	3757
- Salariés	1,4	-0,9	-1,0	0,2	1,4	213	144	2417	3033
- Indépendants	0,6	0,4	-0,6	-0,1	0,4	30	6	604	724
Population active occupée	1,2	-0,5	-0,7	0,2	1,1	285	167	3830	4682
Taux d'emploi (% pop. 15-64 ans)	0,5	-1,1	-1,3	-0,3	0,7	1,3	0,9	59,4	64,3

a. Hors emplois titres-services et emplois ALE.

b. Pour compte propre auprès des ménages.

Au cours de la période 2009-2011, les pertes d'emploi dans l'industrie manufacturière s'élèveraient ainsi à 73 000 personnes. A partir de 2012, la productivité dans ce secteur renouerait avec une progression traditionnellement plus rapide que celle de la valeur ajoutée. Toutefois, le recul de l'emploi se limiterait à 1,3 % par an, ce qui implique une perte cumulée de 26 000 emplois sur la période 2012-2015.

Par contre, l'impact à court terme de la crise sur le secteur de la construction reste limité, mais le rythme de la reprise y serait plutôt modéré.

La construction sort d'une période très porteuse en termes de création d'emplois (+1,5 % par an en moyenne sur la période 2003-2008). L'activité dans ce secteur s'était déjà fortement ralentie en 2008, a chuté de 2,9 % l'an dernier mais devrait légèrement repartir à la hausse cette année (+0,7 %) et davantage à partir de l'année prochaine (+2,5 % en moyenne). A court terme, l'emploi trinqué (recul de 0,5 % l'an dernier et de 1 % cette année). Toutefois, une perte cumulée de 4 000 emplois peut être considérée comme limitée dans une perspective historique et vu la gravité de la récession.

A partir de 2011, l'emploi dans la construction devrait à nouveau progresser d'environ 0,8 % par an, soit 10 000 emplois supplémentaires sur la période 2011-2015. De nouveau, ces créations d'emploi sont faibles par rapport à la progression rapide que l'on a enregistrée au cours des quatre années qui ont précédé la crise (+28 000 emplois au cours de cette période).

Le développement de l'emploi dans le secteur des soins de santé et dans le cadre des titres-services reste insensible à la crise...

Dans les services marchands, la croissance de l'emploi est encore restée légèrement positive l'an dernier (0,2 %, + 4 000 emplois) et serait légèrement négative cette année (-0,1 %). Deux branches échappent totalement aux conséquences de la crise économique. D'une part, l'emploi dans le cadre du programme titres-services continue à augmenter sensiblement (13 000 nouveaux emplois l'an dernier, 7 000 cette année). D'autre part, la croissance de l'emploi dans la branche des soins de santé (au sens large) s'accélère encore par rapport au passé récent (croissance respective de 3 % et 2,9 %, ce qui représente 29 000 emplois supplémentaires en deux ans). Au cours des prochaines années, ces deux branches continuent à soutenir sensiblement la croissance de l'emploi marchand. L'emploi dans le circuit titres-services et le secteur des soins de santé devrait encore augmenter respectivement de 25 000 et 77 000 personnes sur la période 2011-2015. Dans les deux cas, le développement de l'emploi est favorisé par une forte demande de services correspondants et par une croissance faible de la productivité.

...alors que les autres branches des services marchands sont clairement touchées.

En revanche, l'emploi dans les autres branches des services marchands est bien touché par la crise. Dans la branche 'Crédit et assurances', l'emploi était déjà en diminution depuis le début de la décennie. Cette tendance est renforcée à court terme (perte de 7 000 emplois sur la période 2009-2011) mais, à partir de 2012, l'emploi dans cette branche se stabiliserait, pour autant que le système financier ne subisse pas de nouveaux chocs systémiques.

A court terme, la crise a un impact considérable sur la branche transports et communication ...

Hormis l'industrie manufacturière, c'est dans les branches 'commerce et horeca' et 'transports et communication' que l'activité a connu le recul le plus net l'année passée (respectivement -6,5 % et -5,4 %). Dans le 'commerce et horeca', le cycle de la productivité est plus marqué et la reprise s'amorce plus rapidement, si bien que le recul de l'emploi y est plus limité tant en 2009 (-0,7 % contre -1,7 %) qu'en 2010 (-0,6 % versus -2 %) que dans la branche 'transports et communication'.

...mais à moyen terme, la perte de dynamique est plus importante dans le commerce et l'horeca...

Cependant, dans la branche 'Transports et communication', la dynamique se réenclenche à partir de 2011. A partir de 2012, la croissance atteint même un niveau nettement plus élevé qu'au cours des années qui ont précédé la crise économique, si bien que l'emploi progresse sensiblement (1,2 % en moyenne à partir de 2012). En revanche, dans le commerce et l'horeca, la croissance tant de l'activité que de l'emploi (0,5 % en moyenne à partir de 2012) redevient comparable au rythme de la période qui a précédé la crise. A moyen terme (2009-2015), la

perte de dynamique, tant sur plan de la croissance que de l'emploi, est donc nettement plus forte dans la branche 'Commerce et horeca'.

...et dans les 'Autres services marchands'.

Dans les 'Autres services marchands', la crise économique se solde également à moyen terme par un ralentissement durable de la croissance de l'emploi. Cette branche résiduelle est très hétérogène; elle englobe tant des services aux ménages que des services aux entreprises (particulièrement sensibles à la conjoncture) et représente actuellement environ un quart de l'emploi marchand total. Dans cette branche, l'emploi a payé un lourd tribut à la crise l'an dernier (croissance de -1,0 % contre 2,8 % en moyenne au cours de la période qui a précédé la crise) en raison principalement de la suppression de très nombreux emplois intérimaires, lesquels relèvent tous par convention de cette branche et qui ont subi le choc de la crise en premier lieu. Cette année, l'emploi dans cette branche devrait reculer pratiquement au même rythme (-1,1 %) et ne repartir à la hausse qu'en 2011 (+0,9 %). A partir de 2012, cette branche redevient un vrai moteur de création d'emplois (croissance annuelle de 2,6 %) même si le rythme de croissance est légèrement inférieur à celui enregistré au cours de la période précédant la crise.

Avancée persistante de la tertiarisation de l'emploi.

Les gains de productivité dans les services marchands étant systématiquement inférieurs à ceux enregistrés dans l'industrie (cf. chapitre III, section B.4), la tertiarisation persistante de l'économie s'exprime encore davantage dans la répartition sectorielle de l'emploi que dans celle de la valeur ajoutée. Le poids total des services marchands dans l'emploi intérieur total passerait de 60,1 % en 2009 à 62,7 % en 2015, celui de l'industrie manufacturière diminuant de 12,7 % à 10,7 %. A partir de 2011, le niveau de l'emploi dans le secteur des soins de santé dépasserait celui de l'industrie manufacturière dans son ensemble.

Ralentissement de la création d'emplois publics.

Au cours des six dernières années, l'emploi dans la branche 'administrations publiques et enseignement' a encore sensiblement progressé (de 54 000 personnes) surtout dans les entités fédérées et les pouvoirs locaux, alors que l'emploi a baissé au niveau de la Défense nationale (pouvoir fédéral). En projection, la progression devrait être plus limitée (+22 000 personnes). En effet, l'emploi dans les entités fédérées et les pouvoirs locaux devrait croître à un rythme moins soutenu et, à l'échelon fédéral, reculer plus franchement. Ce recul s'explique par la politique de remplacement sélectif des départs naturels des fonctionnaires fédéraux, la modernisation des services publics fédéraux et le Plan de transformation de l'armée qui prévoit la possibilité de suspendre volontairement ses prestations.

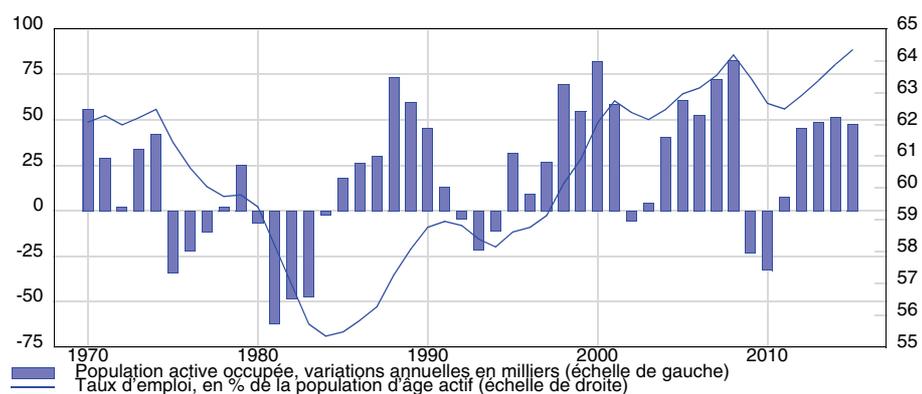
Le taux d'emploi regagne à peine le terrain perdu suite à la crise ...

La progression de l'emploi public compense largement le recul de l'emploi (-6 000 personnes) dans les services ménagers informels (glissement au profit du programme titres-services relevant du secteur marchand), si bien que la population active occupée progresse dans son ensemble légèrement plus (+ 167 000 personnes) que l'emploi marchand. Au cours de la période 2004-2008, la population active occupée avait pourtant encore progressé de 308 000 personnes (graphique 22). En dépit de la forte augmentation de la population d'âge actif, le taux d'emploi¹ est passé de 62,2 % à 64,2 % au cours de ces cinq dernières années. Après l'éclatement de la crise, la population active occupée diminue deux années

1. Mesuré comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans (voir encadré 9). Les écarts de niveaux par rapport aux Perspectives économiques 2009-2014 de mai 2009 sont, tel que susmentionné, la conséquence d'une révision historique des données d'emploi dans les Comptes nationaux.

de suite (de 23 000 personnes l’an dernier et de 33 000 personnes cette année) et le taux d’emploi retombe à 62,7 % compte tenu d’une croissance toujours sensible de la population d’âge actif. L’an prochain, la population active occupée repartirait légèrement (de 7 000 personnes) à la hausse mais pas suffisamment pour faire remonter le taux d’emploi (qui baisse à 62,5 %). Ce n’est qu’à partir de 2012 que la croissance de la population active occupée (1,1 % par an; accroissement moyen de 48 000 personnes par an) redépasse substantiellement la croissance – fléchissante (cf. section A) – de la population d’âge actif, si bien que le taux d’emploi gagne 0,5 pp par an pour atteindre 64,3 % en 2015. Ce niveau n’est que légèrement supérieur à celui enregistré en 2008. Etant donné que la crise économique n’affecte pas par hypothèse le scénario démographique, le choc durable sur le taux d’emploi est de la même ampleur que celui sur l’emploi.

GRAPHIQUE 22 - Population active occupée et taux d’emploi



... et reste très éloigné de l'objectif défini dans la stratégie EU2020.

Le taux d’emploi tel que défini dans le cadre de la stratégie EU2020 (mesuré sur base de l’enquête sur les forces du travail, classe d’âge des 20 à 64 ans; voir encadré 9) est passé de 68 % en 2008 à 67,1 % en 2009. Partant des présentes Perspectives, il devrait continuer à baisser à court terme, atteindre son niveau plancher, soit 66 %, en 2011 et ensuite repartir à la hausse pour finalement atteindre 67,7 % en 2015. Ces chiffres illustrent combien le défi de l’objectif européen (75 % en 2020 pour l’UE dans son ensemble, qui devra bien entendu être traduit en objectifs nationaux) sera difficile à relever.

ENCADRE 9 - Nouvel objectif de taux d'emploi dans la stratégie EU2020

En mars, le Conseil européen a approuvé les lignes de force d'une nouvelle stratégie de l'emploi et de la croissance dans l'Union européenne, à savoir la stratégie Europe 2020. Cette stratégie formule notamment cinq objectifs chiffrés et ambitieuse, pour l'ensemble de l'Europe, de porter le taux d'emploi dans la classe d'âge des 20 à 64 ans à 75 % à l'horizon 2020. La transposition de cet objectif global en objectifs nationaux, qui tiennent compte des écarts importants de taux d'emploi existant actuellement entre les différents Etats membres, fait actuellement l'objet de discussions. Dans les paragraphes suivants, nous expliquons les différences historiques entre le 'taux d'emploi EU2020' et le taux utilisé dans les présentes Perspectives. Nous décrivons ensuite l'évolution du taux EU2020 que l'on peut escompter à politiquement inchangée en se basant sur les présentes Perspectives.

Le taux d'emploi traditionnellement utilisé dans les Perspectives est égal au rapport entre la population active occupée totale (15 ans et plus) et la population d'âge actif (15 à 64 ans). Cette définition macroéconomique (appelée ici 'BFP macro') prend en compte, par convention, les personnes occupées de 65 ans et plus dans le numérateur mais pas dans le dénominateur. Les données de calcul sont tirées de sources administratives: les statistiques officielles de la population et les données des Comptes nationaux pour la population occupée (eux-mêmes basés sur des sources primaires administratives émanant plus précisément de diverses institutions de Sécurité sociale).

Le taux d'emploi EU2020 s'écarte sur deux points de cette définition. Premièrement, il n'est pas fondé sur des données administratives, mais bien sur les résultats de l'enquête sur les forces de travail (EFT). Ces enquêtes sont menées selon les mêmes principes dans tous les Etats membres de l'Union et offrent donc de meilleures garanties de comparabilité. En outre, ces chiffres ne sont pas modifiés de manière rétroactive (comme ce fut le cas cette année pour les séries historiques sur l'emploi des Comptes nationaux belges). En revanche, les résultats des EFT subissent des variations statistiques qui peuvent varier d'un Etat membre à l'autre, en fonction de la taille de l'échantillon.

TABLEAU 9a - Taux d'emploi selon différents concepts
(en pour cent)

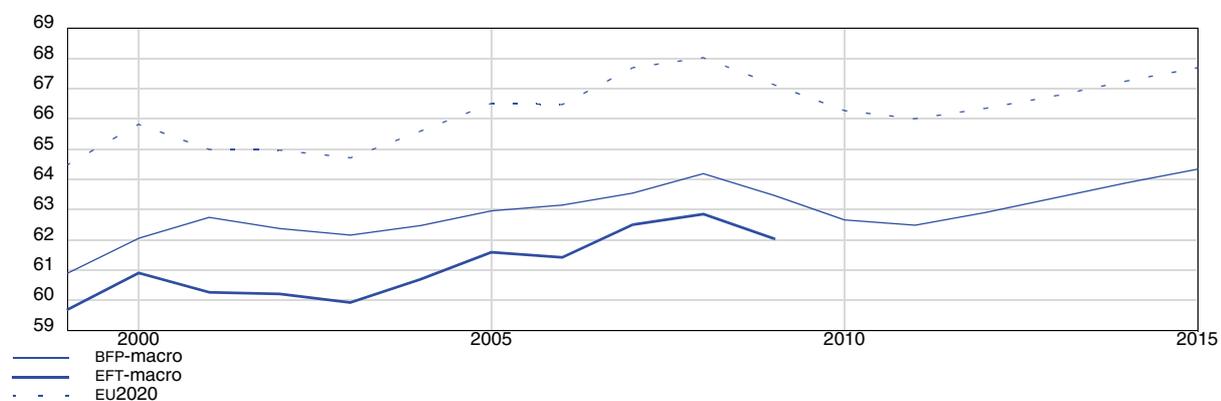
	1999-2009	1999	2008	2009	2010	2011	2015	2009-1999	2015-2009
BFP-macro	62,7	60,9	64,2	63,5	62,7	62,5	64,3	2,6	0,9
EFT-macro	61,1	59,7	62,9	62,0				2,3	
EU2020	66,0	64,5	68,0	67,1	66,3	66,0	67,7	2,6	0,6

Afin de faire apparaître la différence entre les deux sources (administrative vs. EFT), nous calculons ci-après un taux 'EFT macro'. Ce taux est égal au rapport entre la population occupée totale et la population d'âge actif mais les chiffres sont, dans le cas présent, tirés des EFT. Le tableau 9a et le graphique 9b mettent en évidence les écarts entre les différents taux. Ainsi, sur la période 1999-2009, le taux BFP macro¹ était en moyenne supérieur de 1,6 pp par rapport au taux EFT macro. L'écart s'explique, pour un peu plus de 0,5 pp, par la révision historique récente des séries d'emploi dans les Comptes nationaux. Les deux taux évoluent de manière plus ou moins semblable sur l'ensemble de la période mais, à court terme, on observe des différences d'évolution importantes.

1. Population d'âge actif 2008-2009 et population occupée 2009: il s'agit d'estimations et pas d'observations.

Suite encadré 9

GRAPHIQUE 9b - Taux d'emploi selon différents concepts
(en pour cent)



Deuxièmement, le taux EU2020 ne s'applique qu'à la classe d'âge des 20 à 64 ans. La non prise en compte de la population occupée de plus de 64 ans a en moyenne un effet négatif de 0,4 pp par rapport au taux 'EFT macro'. En revanche, l'élimination de la classe d'âge des 15 à 19 ans exerce un effet à la hausse (de 5,4 points de pourcentage en moyenne) étant donné que les taux d'activité et d'emploi dans cette classe sont largement en-dessous de la moyenne. Au final, le taux EU2020 est supérieur de 4,9 points de pourcentage par rapport au taux 'EFT macro' et de 3,3 points de pourcentage par rapport au taux 'BFP macro' sur la période 1999-2009.

L'an dernier, le taux EU2020 a baissé de 68 % à 67,1 %. Ce taux peut être extrapolé à partir des données par classe d'âge du module sociodémographique qui, dans les présentes Perspectives, détermine la projection de l'offre de travail. L'exercice montre qu'il continuerait à baisser (à 66 % en 2011) mais remonterait à 67,7 % en 2015. En projection, le taux EU2020 progresse un peu moins rapidement que le taux BFP macro, puisque la part des plus de 64 ans dans la population occupée totale augmente et que la part des 15-19 ans dans la population d'âge actif diminue.

D. Chômage et réserve de main-d'œuvre

A court terme, la crise entraîne une forte augmentation du chômage...

Entre 2006 et 2008, le nombre de chômeurs (définition BFP ; "chômeurs âgés" inclus) avait baissé de 109 000 unités et le taux de chômage était passé de 14,1 % à 11,7 %, soit un niveau (voir graphique 23) intermédiaire entre les niveaux atteints à la fin des deux périodes précédentes de haute conjoncture (10,4 % en 1990 et 12,5 % en 2001). Vu le contexte actuel, cette contraction importante n'apparaît plus comme le signe d'une tendance structurelle à la baisse des taux de chômage par rapport à ceux enregistrés au cours des trente dernières années. En effet, la crise économique a entraîné l'an dernier une hausse du nombre de chômeurs à hauteur de 45 000 unités (voir tableau 24) et, cette année, la progression serait pratiquement aussi forte (+ 43 000 unités). En deux ans, le taux de chômage passerait ainsi de 11,7 % à 13,3 %.

TABLEAU 24 - Réserve de main-d'œuvre et chômage^a
(moyennes annuelles, en milliers de personnes; taux en %)

	Ecart						Niveau	
	09-03	09-08	10-09	11-10	15-11	15-09	2009	2015
Offre potentielle de travail (1)	253	22	13	43	164	220	5304	5524
- Interruption de carrières à temps plein (2)	-3	-2	-1	-0	-0	-2	25	23
- Prépensions (3)	10	2	4	1	-2	3	118	121
Population active (définition BFP) (4)	246	22	10	41	167	219	5161	5380
- Population active occupée	285	-23	-33	7	192	167	4515	4682
- Demandeurs d'emploi administratifs (5)	13	51	50	36	-22	63	551	614
* dont: 15 à 49 ans	-62	42	43	31	-26	47	434	481
* dont: 50 ans et plus	74	10	7	5	4	16	116	133
- Chômeurs âgés (6)	-52	-6	-6	-2	-3	-11	95	84
Chômage (définition BFP) (7)=(5)+(6)	-39	45	43	34	-25	52	646	698
Réserve de main-d'œuvre (8)=(7)+(2)+(3)	-32	46	46	35	-28	54	789	842
Taux de réserve de main-d'œuvre (8)/(1)	-1,4	0,8	0,8	0,5	-1,0	0,4	14,9	15,2
Taux de chômage (définition BFP) (7)/(4)	-1,4	0,8	0,8	0,5	-0,9	0,5	12,5	13,0

a. Dans ce tableau, l'offre de travail, la population active et la population active occupée englobent les personnes de 65 ans et plus.

...mais néanmoins nettement inférieure à ce qui avait été prévu.

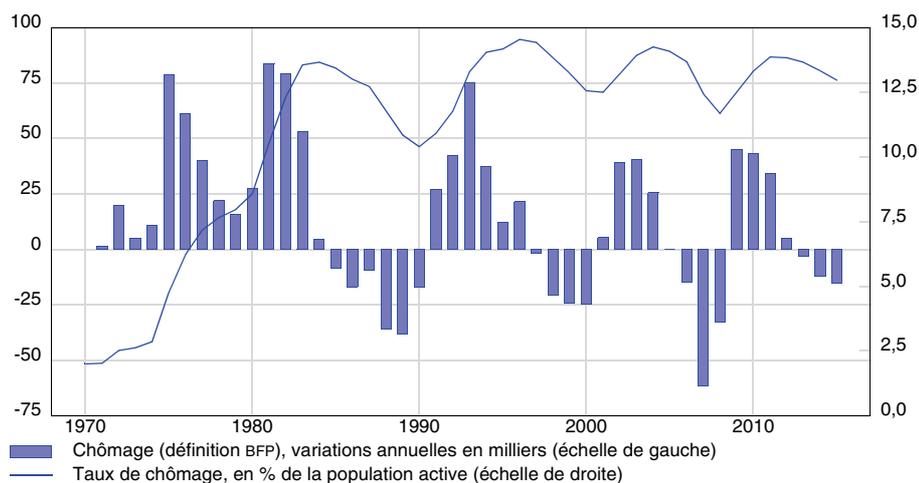
Cette progression du chômage est certes particulièrement marquée, mais reste de loin inférieure à nos estimations précédentes de l'impact à court terme de la crise. En effet, les Perspectives de mai 2009 tablaient sur une hausse du chômage de 172 000 unités sur la période 2009-2010, le taux de chômage passant ainsi de 11,8 %¹ à 14,9 %, ce qui représente une progression deux fois plus rapide que celle décrite dans cette édition. Cette surévaluation s'explique, d'une part, par l'ampleur plus restreinte que prévu de l'impact à court terme de la crise sur la croissance et l'emploi et, d'autre part – pour un peu plus de la moitié – par un ralentissement de la croissance de la population active beaucoup plus net qu'escompté précédemment (voir section A).

1. La légère révision du taux de chômage en 2008 s'explique par la révision à la hausse des séries historiques de l'emploi dans les Comptes nationaux.

Vu que l'offre de travail repart à la hausse, une partie de l'augmentation initialement prévue du chômage serait échelonnée dans le temps.

Le premier constat (croissance moins négative à court terme) implique que l'impact de la crise à moyen terme sur la croissance et l'emploi serait également moins marqué que prévu initialement. Par contre, la perte de croissance de la population active devrait, en grande partie, être compensée à moyen terme (dans l'hypothèse que les taux d'activité parmi les moins de 50 ans entament un mouvement de rattrapage et que le scénario démographique ne soit pas affecté par la crise; voir section A). Par conséquent, une partie de la croissance du chômage initialement prévue serait échelonnée dans le temps. Ainsi, le chômage continuerait à augmenter fortement (+34 000 personnes) l'année prochaine sous l'effet d'une reprise de la croissance de la population active et d'une hausse toujours très modérée de l'emploi (voir section C). Quant au taux de chômage, il grimperait à 13,9 % en 2011. Au cours des deux années suivantes, la croissance de l'emploi devrait atteindre sa vitesse de croisière, mais la croissance de la population active serait légèrement supérieure à la tendance, entraînant ainsi une quasi-stabilisation du chômage en chiffres absolus (+5 000 unités en 2012, -3 000 unités en 2013) et seulement une légère diminution du taux de chômage (à 13,7 % en 2013). Ce n'est qu'en fin de période de projection, avec une croissance stable de l'emploi et une progression légèrement plus faible de la population active, que l'on enregistrerait une diminution plus sensible du chômage (-27 000 unités au cours de la période 2014-2015), le taux de chômage retombant alors à 13 %.

GRAPHIQUE 23 - Chômage (définition BFP) et taux de chômage



Lors de la reprise de l'activité, baisse plus lente du taux de chômage en comparaison avec les cycles conjoncturels précédents.

En fin de période de projection, le chômage (le taux de chômage) se situerait toujours au-dessus du niveau de 2009 et compterait 52 000 unités (0,5 pp) supplémentaires. Même si la progression à court terme du chômage est plus faible qu'escompté, la crise actuelle a, dans le scénario des présentes Perspectives (retour au niveau tendanciel de la durée du travail, mouvement de rattrapage de la population active, faible rattrapage de la croissance à moyen terme), un impact durable à moyen terme sur le taux de chômage. En effet, pendant la reprise de l'activité, celui-ci fléchirait beaucoup plus lentement qu'au cours des cycles conjoncturels précédents. De plus, ces constats sont établis à politique constante. Cela signifie notamment que les finances publiques accumulent des déficits, qui sont incompatibles avec les objectifs annoncés dans ce domaine (voir chapitre V), mais qui constituent, dans les présentes Perspectives, un soutien à la croissance économique à moyen terme.

Malgré la crise, le taux de réserve de main-d'oeuvre a continué de diminuer l'année passée dans la classe d'âge de 50 ans et plus,...

Dans la classe d'âge de 50 à 64 ans, le taux de réserve de main-d'oeuvre diminue structurellement déjà depuis le milieu des années nonante, passant de 31 % en 1995 à 24,5 % en 2008. Malgré la crise économique et les pressions à la hausse découlant de la réforme des pensions, le taux de réserve de main-d'oeuvre a continué de baisser en 2009 pour s'établir à 24,2 %, même si la dynamique de baisse s'essouffle quelque peu par rapport à la période 2006-2008. Le recul concerne non seulement la composante prépensions (dont la part dans l'offre potentielle de travail passe de 8,6 % à 8,5 %, voir section A), mais aussi la composante chômage (qui passe de 15,5 % à 15,4 %). En même temps, le glissement des chômeurs âgés vers les demandeurs d'emploi administratifs se poursuit. La part des premiers diminue de 7,5 % à 6,9 %, alors que celle des seconds augmente de 8 % à 8,5 %. En nombre de personnes, la réserve de main-d'oeuvre dans la classe d'âge de 50 ans et plus a légèrement augmenté (de 6 000 unités) en raison de la hausse considérable de l'offre de travail dans cette catégorie (voir section A).

...baisse qui se poursuit à moyen terme.

Le taux de réserve de main-d'oeuvre dans cette classe d'âge continuerait aussi à baisser en projection, de façon modérée en 2010-2011, puis plus fortement pour finalement atteindre 21,5 % en 2015. A nouveau, ce recul concerne aussi bien la composante prépensions (tombant à 7,6 % en 2015) que la composante chômage (s'élevant à 13,7 % en 2015). Dans le chômage, le nombre de demandeurs d'emploi administratifs continuerait d'augmenter jusqu'en 2013 pour ensuite se stabiliser. En nombre de personnes, la réserve de main-d'oeuvre chez les 50 ans et plus croîtra encore légèrement pendant la période 2010-2011 (+ 7 000 unités), pour ensuite pratiquement se stabiliser durant le reste de la période de projection (baisse de 1 000 unités), et ce malgré une hausse considérable de l'offre potentielle de travail au sein de cette classe d'âge.

Le taux global de réserve de main-d'oeuvre augmente un peu moins que le taux de chômage.

Même au sein de l'offre potentielle de travail totale (15 ans et plus), la part des prépensionnés reculerait légèrement (augmentation jusqu'en 2011, plus que compensée par la suite) en dépit du vieillissement croissant de l'offre de travail. En outre, le nombre d'interruptions de carrière à temps plein serait également en léger recul. Dès lors, le taux global de réserve de main-d'oeuvre augmenterait un peu moins que le taux de chômage en projection (hausse de 14,9 % en 2009 à 15,2 % en 2015, avec un pic à 16,2 % en 2011). La réserve totale de main-d'oeuvre "administrative" (chômeurs, bénéficiaires d'une interruption de carrière à temps plein et prépensionnés) augmenterait de 54 000 unités et s'élèverait à 842 000 unités en fin de période de projection.

Le taux de chômage des moins de 50 ans subit de plein fouet les conséquences de la crise, tant à court...

Dans la classe des moins de 50 ans, le taux de chômage a chuté très rapidement pendant la période 2005-2008, passant de 13,3 % à 10,2 %. Il s'est ainsi établi à un niveau considérablement inférieur à celui atteint à la fin de la précédente période de haute conjoncture (11,1 % en 2001). Notons néanmoins que cette comparaison est quelque peu faussée par les conséquences liées au contrôle plus strict du comportement de recherche d'emploi des chômeurs indemnisés. En 2009, le taux de chômage a enregistré une augmentation dans cette classe d'âge, atteignant 11,3 %, soit une hausse de 42 000 unités, et ce en dépit de la diminution de la population active.

...qu'à moyen terme.

Cette année encore, le contexte économique défavorable a des effets négatifs sur l'offre de travail au sein de cette classe d'âge mais néanmoins, le taux de chômage augmente à 12,5 %. En 2011, celui-ci continue d'augmenter pour s'établir à 13,3 %,

soit un plafond dont il ne décrochera pas pendant deux ans, période au cours de laquelle les taux d'activité de cette classe d'âge repartent à la hausse et la population active croît à nouveau (voir section A). Ce n'est qu'au cours des deux dernières années de la période de projection que le taux de chômage diminuera, atteignant 12,5 % en 2015, soit un pourcentage toujours supérieur de 1,2 pp par rapport au niveau de l'année passée. À ce moment, on recenserait alors 47 000 demandeurs d'emploi âgés de moins de 50 ans de plus que l'année passée, contre une offre de travail qui aurait à peine augmenté de 8 000 unités. Par conséquent, nous pouvons conclure que l'impact de la crise à moyen terme se ferait principalement ressentir dans cette classe.



Finances publiques

Le déficit public en 2009 est évalué à 5,9 % du PIB, dont une composante cyclique de l'ordre de 1,7 % du PIB et des éléments ponctuels pour 1,1 % du PIB (affectant le pouvoir fédéral). La partie structurelle du solde de financement est estimée à 3,1 % du PIB. A moins d'une politique de rigueur énergique ou d'une amélioration forte et inattendue des paramètres macroéconomiques, le déficit continuera d'augmenter dans les prochaines années en termes structurels.

En termes effectifs, le déficit se réduit à 4,7 % du PIB en 2010 suite, surtout, au contrecoup des éléments ponctuels de 2009, à des effets d'indexation favorables (absence d'indexation des rémunérations et transferts sociaux) et aux mesures des budgets 2010. Sans mesures additionnelles, le déficit augmente légèrement en 2011 et 2012, puis se stabilise à 5,2 % du PIB, malgré une croissance économique supérieure à la croissance potentielle. L'absence d'amélioration du déficit vient principalement de l'augmentation rapide des dépenses sociales et de la hausse des charges d'intérêt, insuffisamment compensée par le tassement des frais de fonctionnement de l'Etat, dans un contexte de relative stabilité du ratio des recettes, à politique constante.

Vu la hauteur du déficit, l'effet boule de neige entraîne la dette sur une trajectoire explosive : elle augmente de 16 % du PIB sur la période 2009-2015.

La trajectoire budgétaire du Programme de stabilité de janvier 2010 ne pourra être respectée que moyennant un effort d'ajustement de 2,3 % du PIB à l'horizon 2012 (écart entre le déficit à politique constante et les 3 % du Traité de Maastricht visés pour 2012) et de 5,2 % du PIB à l'horizon 2015 (objectif d'un retour à l'équilibre). L'objectif intermédiaire défini pour 2010, décliné par niveau de pouvoir, est respecté par chacun d'eux, ce qui n'est plus le cas en 2011 et 2012 sauf pour le sous-secteur des communautés et régions.

La plus grande partie du déficit est logée dans l'Entité I et y augmente continuellement à moyen terme. Cette dégradation est surtout imputable aux opérations de la sécurité sociale, en l'occurrence à l'écart de croissance entre les dépenses sociales et les recettes de cotisations. Cependant, le pouvoir fédéral prend à sa charge une partie de cet écart. En effet, le financement alternatif (pour les soins de santé) est continuellement augmenté. De plus, pour 2010 et 2011, le gouvernement fédéral a décidé de garantir que le déficit de la sécurité sociale ne dépasserait pas, respectivement, 0,5 et 0,3 % du PIB, en lui transférant les moyens idoines par voie de dotations. La décision de proroger ces dotations exceptionnelles après 2011, et donc de mettre à la charge du pouvoir fédéral tout ou partie des déficits ultérieurs de la sécurité sociale, n'a pas été prise actuellement.

Dans l'Entité II, le déficit se réduit progressivement à moyen terme, en particulier celui du sous-secteur des communautés et régions qui finit par s'annuler à l'horizon 2015. Cette amélioration dans les communautés et régions vient des inflexions décidées lors de l'élaboration des budgets 2010, non seulement pour l'année même, mais aussi concernant l'évolution à moyen terme des dépenses. De plus, les paramètres retenus ici conduisent à

une augmentation sensible des moyens issus de la loi de financement. En ce qui concerne les pouvoirs locaux, par contre, à défaut d'infléchir sensiblement leurs politiques en matière de recettes et dépenses, ils enregistrent un déficit oscillant entre 0,4 % et 0,7 % du PIB en fonction de la proximité des élections communales.

Les estimations de finances publiques présentées pour l'année 2009 sont basées sur les données les plus récentes disponibles (avril 2010). Dans les tableaux du présent chapitre, elles dérogent aux définitions des comptes nationaux en ce sens que les ventes en capital (bâtiments, terrains et licences) sont comptabilisées en recettes (et non en dépenses de capital négatives), les cotisations imputées sont éliminées tant des recettes que des dépenses (de rémunération), les pensions d'anciens fonctionnaires des communautés, régions et pouvoirs locaux sont considérées comme des dépenses finales du pouvoir fédéral (au lieu d'être comptabilisés en transferts du pouvoir fédéral à l'Entité II puis en dépenses finales de l'Entité II) et les transferts de recettes fiscales aux communautés et régions sont comptabilisées comme des recettes négatives du pouvoir fédéral (et non comme une dépense). Les tableaux publiés en annexe, par contre, s'alignent sur la présentation des comptes nationaux.

A. Solde de financement et endettement public

1. Orientation budgétaire à politique constante

Le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques passe de -5,9 % du PIB en 2009 à -4,8 % du PIB en 2010. Cette amélioration s'estompe partiellement en 2011 et 2012, puis le déficit se stabilise à 5,3 % du PIB à moyen terme (tableau 25).

TABLEAU 25 - Compte consolidé de l'ensemble des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Solde de financement	-1,2	-5,9	-4,8	-5,1	-5,4	-5,3	-5,3	-5,3
Solde primaire	2,6	-2,2	-1,0	-1,3	-1,4	-1,2	-0,9	-0,8
Recettes	46,7	45,9	46,6	46,8	46,6	46,5	46,6	46,7
Fiscales et parafiscales	43,7	42,9	43,3	43,4	43,3	43,2	43,2	43,4
Non fiscales	2,9	3,0	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3	3,3
Dépenses primaires consolidées	44,1	48,1	47,6	48,1	48,0	47,6	47,5	47,5
Rémunérations et achats de biens et services	13,6	14,3	14,1	14,0	13,8	13,7	13,5	13,4
Dépenses sociales	23,3	25,4	25,6	25,9	26,0	26,2	26,4	26,5
Autres	7,3	8,3	7,9	8,2	8,1	7,7	7,6	7,6
Charges d'intérêt	3,8	3,7	3,8	3,8	4,0	4,2	4,3	4,5

Les recettes totales sont pratiquement stables en pour cent du PIB durant toute la période sous revue, hormis un creux en 2009 dû à des facteurs ponctuels et au fait que certaines catégories de recettes ont été particulièrement affectées par la crise économique et financière (voir la section B1). Dès 2010, les recettes non fiscales sont structurellement augmentées grâce aux revenus tirés des diverses interventions de l'Etat en faveur des institutions financières ; ceci compense le fait que les recettes fiscales et parafiscales ne retrouvent pas, en projection, leur niveau d'avant 2009 par rapport au PIB.

La forte hausse des dépenses primaires en 2009 est pour partie temporaire – composante cyclique, dépenses ponctuelles, effets d'indexation – et pour partie structurelle. Le recul en 2010 vient du contrecoup de dépenses ponctuelles de 2009 et d'effets d'indexation cette fois favorables. Les dépenses sociales augmentent plus vite que le PIB sur l'ensemble de la période, contrairement aux dépenses de rémunérations et autres dépenses non sociales courantes de l'Etat qui tendent à se tasser. Avec le reflux postélectoral des investissements des pouvoirs locaux, le ratio des dépenses primaires totales se réduit légèrement après 2012.

Le déficit primaire passe de 2,2 % du PIB en 2009 à 1,0 % du PIB en 2010, remonte à 1,4 % du PIB en 2012 puis se réduit progressivement jusqu'à 0,8 % du PIB à l'horizon 2015. Cette réduction progressive en fin de période ne se répercute pas sur le solde de financement vu l'augmentation des charges d'intérêt.

Le tableau 26 distingue la contribution des mesures ponctuelles et du cycle économique aux variations du solde de financement, selon la méthodologie de la Commission européenne. Par solde, l'on obtient une mesure des variations de

solde structurel qui indiquent l'orientation, plus ou moins expansive ou restrictive (dans le cas d'espèce belge, nettement expansive depuis le début des années 2000) de la politique budgétaire.

La méthodologie de la Commission européenne ne tient pas compte de l'effet non structurel de différents facteurs dont l'ampleur s'avère pourtant particulièrement importante à court terme, comme l'effet des fluctuations du prix des actifs (mobiliers, immobiliers) sur les recettes ou l'effet des indexations (retardées) de différentes catégories de dépenses. Elle ne tient pas compte non plus du cycle électoral des investissements des pouvoirs locaux. Une estimation de certains de ces effets est présentée à la section B2.

Moyennant ces réserves, différentes indications peuvent néanmoins être tirées du tableau 26. Sur la période de crise 2008-2010 (les trois années de croissance économique inférieure au potentiel), environ deux tiers (3,1 % du PIB) de la dégradation du solde budgétaire (4,5 % du PIB) sont imputables aux stabilisateurs automatiques, et environ un tiers est structurel (1,5 % du PIB). Sur la période de reprise 2011-2015 (la résorption de l'output gap débutant en 2011), la dégradation structurelle du solde de financement (1,9 % du PIB en cinq ans) s'avère nettement plus importante que ce que laisse apparaître le solde de financement effectif. Deux tiers de cette dégradation structurelle sont dus à l'évolution du solde primaire (-1,2 % du PIB), et le tiers restant à l'augmentation des charges d'intérêt. La dégradation du solde primaire structurel, à court comme à moyen terme, est entièrement imputable à l'évolution structurelle des dépenses, alors que les recettes totales progressent ou sont stables structurellement.

TABLEAU 26 - Orientation budgétaire à politique constante
(en pour cent du PIB)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Variations	
								2008-2010	2011-2015
Solde de financement ^a	-5,9	-4,7	-5,1	-5,3	-5,3	-5,2	-5,2	-4,5	-0,5
Composante cyclique ^b	-1,7	-1,7	-1,6	-1,2	-1,0	-0,7	-0,4	-3,1	1,3
Solde de financement corrigé du cycle	-4,2	-3,0	-3,5	-4,1	-4,3	-4,6	-4,8	-1,5	-1,8
Mesures ponctuelles	-1,1	-0,1	-0,1	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Solde de financement structurel	-3,1	-2,9	-3,4	-4,1	-4,3	-4,6	-4,8	-1,5	-1,9
Charges d'intérêt ^a	3,6	3,7	3,8	3,9	4,1	4,3	4,4	-0,1	0,7
Solde primaire structurel	0,6	0,8	0,4	-0,1	-0,2	-0,3	-0,4	-1,6	-1,2
Recettes structurelles	46,4	46,6	46,8	46,6	46,5	46,6	46,7	0,5	0,1
Dépenses structurelles	45,8	45,7	46,3	46,7	46,7	46,8	47,0	2,2	1,3
(Dépenses structurelles corrigées ^c)								(1,8)	(1,1)

a. Défini(es) conformément à la procédure sur les déficits excessifs.

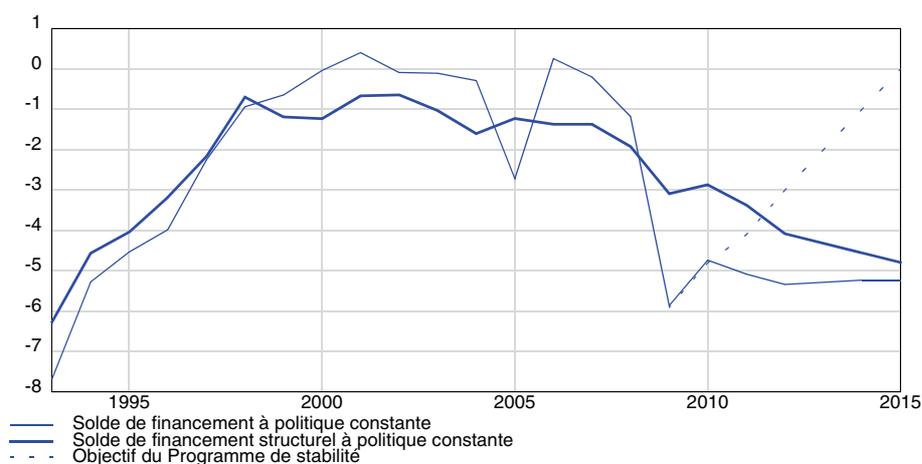
b. Selon la méthodologie de la CE.

c. Dépenses structurelles corrigées pour les effets d'indexation et pour le cycle électoral des investissements des pouvoirs locaux (voir aussi le tableau 31 à la section B2).

2. Comparaison avec le Programme de stabilité

Le Programme de stabilité de janvier 2010 engage le gouvernement belge à respecter une trajectoire de retour aux 3 % de déficit du Traité de Maastricht en 2012 et de rétablissement de l'équilibre des finances de l'ensemble des administrations publiques à l'horizon 2015. En 2010, les mesures prises aux différents niveaux de pouvoir permettent de réaliser l'objectif intermédiaire fixé. Mais dès 2011, la réalisation de l'objectif exigera de nouvelles mesures restrictives, d'une ampleur d'autant plus grande que, à politique constante, le déficit ne se résorbe pas et continue même à s'approfondir en termes structurels (graphique 24).

Graphique 24 - Solde de financement¹ des administrations publiques
(en pour cent du PIB)



1. Défini conformément à la procédure sur les déficits excessifs.

Le Programme de stabilité présente, mais jusqu'en 2012 seulement, des soldes budgétaires par niveau de pouvoir compatibles avec l'objectif de solde de l'ensemble des administrations publiques. Au tableau 27, ceux-ci sont comparés avec les soldes par niveau de pouvoir qui ressortent des présentes Perspectives (et qui sont commentés en détail à la section C).

Dans l'Entité I, l'écart avec le Programme de stabilité se monte à 0,5 % du PIB en 2011 et 1,8 % du PIB en 2012. Pour 2010 et 2011, le gouvernement fédéral a décidé de garantir la réalisation de l'objectif de déficit assigné à la sécurité sociale (0,5 % du PIB en 2010 et 0,3 % du PIB en 2011) en lui transférant les moyens idoines par voie de dotations. La décision de proroger ces dotations exceptionnelles après 2011, et donc de mettre à la charge du pouvoir fédéral tout ou partie du déficit de la sécurité sociale, n'a pas été prise actuellement. Dans ces conditions, la sécurité sociale enregistre un déficit de 1,1 % du PIB en 2012, qui perdure à moyen terme, au lieu de l'équilibre prévu dans le Programme de stabilité.

Au niveau de l'Entité II, l'écart avec le Programme de stabilité se monte à 0,5 % du PIB tant en 2011 qu'en 2012, et est imputable aux pouvoirs locaux dont le déficit, à politique constante, reste important durant toute la période de projection. Par contre, les décisions budgétaires prises dans les communautés et régions à l'automne 2009 orientent favorablement le déficit du sous-secteur : il suit pratiquement la trajectoire mentionnée dans le Programme de stabilité et se résorbe à l'horizon 2015.

TABLEAU 27 - Solde de financement¹ : comparaison avec le Programme de stabilité de janvier 2010
(en pour cent du PIB)

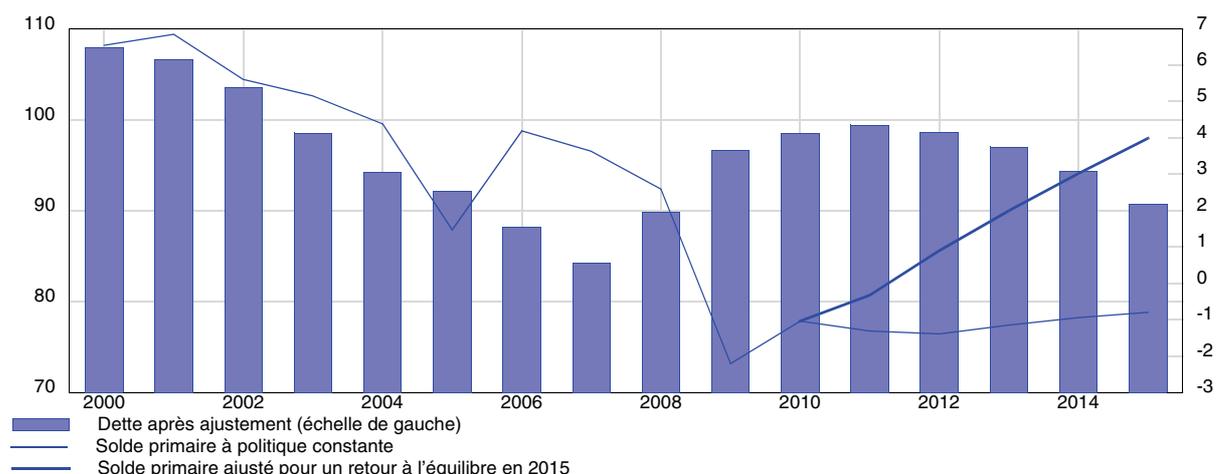
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
A. Projection							
Ensemble des administrations publiques	-5,9	-4,7	-5,1	-5,3	-5,3	-5,2	-5,2
Entité I	-5,0	-3,8	-4,1	-4,4	-4,7	-4,8	-4,9
Pouvoir fédéral	-4,1	-3,3	-3,8	-3,3	-3,5	-3,7	-3,7
Sécurité sociale	-0,8	-0,5	-0,3	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1
Entité II	-0,9	-0,9	-1,0	-0,9	-0,6	-0,4	-0,4
Communautés et régions	-0,7	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1	0,0
Pouvoirs locaux	-0,2	-0,4	-0,6	-0,7	-0,4	-0,4	-0,4
B. Programme de stabilité							
Ensemble des administrations publiques	-5,9	-4,8	-4,1	-3,0	-2,0	-1,0	0,0
Entité I	-5,1	-3,8	-3,6	-2,6	-,-	-,-	-,-
Pouvoir fédéral	-4,3	-3,3	-3,3	-2,6	-,-	-,-	-,-
Sécurité sociale	-0,8	-0,5	-0,3	0,0	-,-	-,-	-,-
Entité II	-0,8	-0,9	-0,5	-0,4	-,-	-,-	-,-
Communautés et régions	-0,6	-0,6	-0,3	-0,2	-,-	-,-	-,-
Pouvoirs locaux	-0,2	-0,4	-0,2	-0,2	-,-	-,-	-,-
C. Ecart (=A-B)							
Ensemble des administrations publiques	0,0	0,1	-1,0	-2,3	-3,3	-4,2	-5,2
Entité I	0,1	-0,0	-0,5	-1,8	-,-	-,-	-,-
Pouvoir fédéral	0,2	-0,0	-0,5	-0,7	-,-	-,-	-,-
Sécurité sociale	-0,0	0,0	0,0	-1,1	-,-	-,-	-,-
Entité II	-0,1	0,0	-0,5	-0,5	-,-	-,-	-,-
Communautés et régions	-0,1	0,1	-0,1	-0,1	-,-	-,-	-,-
Pouvoirs locaux	-0,0	0,0	-0,4	-0,5	-,-	-,-	-,-

1. Défini conformément à la procédure sur les déficits excessifs.

ENCADRE 10 - Taux de croissance des dépenses compatible avec un retour à l'équilibre en 2015

Le retour à l'équilibre selon la trajectoire envisagée dans le Programme de stabilité de janvier 2010 implique de résorber le déficit de 5,2 % du PIB en 2015 qui ressort de la projection à politique constante. Compte tenu de l'effet induit sur la dette et les charges d'intérêt, ceci requiert d'ajuster le solde primaire à concurrence de 4,8 % du PIB (voir graphique 10a). Dans un tel scénario, la dette revient à 91 % du PIB en 2015 contre 106 % à politique constante, soit un gain de 15 % du PIB qui représente la valeur capitalisée de l'ajustement réalisé en cinq ans.

GRAPHIQUE 10a - Solde primaire et dette de l'ensemble des administrations publiques en cas de retour à l'équilibre en 2015
(en pour cent du PIB)



Les autorités n'ont actuellement pas défini les modalités de l'ajustement, ni en termes de ventilation entre les différentes catégories de recettes et dépenses, ni quant à la contribution des différents niveaux de pouvoir.

A titre illustratif, les hypothèses suivantes sont envisagées ici. D'une part, l'ajustement est réalisé, soit entièrement, soit pour moitié seulement, par des économies dans les dépenses primaires finales. D'autre part, cet ajustement des dépenses est, soit partagé par l'ensemble des administrations publiques, soit concentré au niveau de l'Entité I. En cas de non participation de l'entité II, dont le problème de soutenabilité est moindre, l'entité I assumerait seule son problème de soutenabilité budgétaire découlant à la fois de sa dette présente et de sa dette implicite liée aux coûts futurs du vieillissement. Dans un dernier cas de figure, l'ajustement des dépenses est concentré au niveau du seul pouvoir fédéral (qui, en l'absence d'accords avec les entités fédérées à l'horizon 2015, supporte seul la responsabilité des engagements pris à l'égard de l'Union européenne dans le Programme de stabilité).

Le tableau 10b présente le taux de croissance réel des dépenses concernées, dans les différents cas de figure.

Par exemple, dans un cas de figure où l'ajustement ne serait réalisé que pour moitié via des économies en dépenses, et où les dépenses mises à contribution seraient celles de l'ensemble des administrations publiques, le taux de croissance réel de celles-ci (incluant donc les dépenses de l'entité II) devrait être ramené à 0,9 % en moyenne au lieu de 2,0 % à politique constante. Dans ce cas de figure, une moitié de l'ajustement resterait à réaliser par le biais des recettes.

Si l'ajustement est entièrement réalisé par des économies dans les dépenses primaires finales et, de surcroît, de la seule entité I (qui afficherait alors un surplus budgétaire de 0,4 % du PIB en 2015, équivalent au déficit de l'entité II), le taux de croissance réel de celles-ci (incluant donc les dépenses de la sécurité sociale) devrait être négatif sur la période 2011-2015, de -0,9 % par an en moyenne annuelle contre +2,4 % à politique constante. Si la sécurité sociale ne contribue pas, et que l'ajustement porte uniquement sur les dépenses primaires finales du seul pouvoir fédéral, celles-ci devraient baisser de plus de 11 % en moyenne annuelle hors inflation, ce qui est bien entendu impossible.

Suite encadré 10

TABLEAU 10b - Taux de croissance annuel moyen réel des dépenses primaires finales compatible avec un retour à l'équilibre en 2015
(en pour cent)¹

	2011-2015
Dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques	
à politique constante	2,0
supportant 100 % de l'ajustement	-0,2
supportant 50 % de l'ajustement	0,9
Dépenses primaires finales de l'entité I	
à politique constante	2,4
supportant 100 % de l'ajustement	-0,9
supportant 50 % de l'ajustement	0,8
Dépenses primaires finales du pouvoir fédéral	
à politique constante	1,6
supportant 100 % de l'ajustement	-11,3
supportant 50 % de l'ajustement	-4,0

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

L'Avis du Conseil supérieur des finances, section ' Besoins de financement des pouvoirs publics ', de janvier 2010 propose une trajectoire normée dans laquelle l'équilibre budgétaire en 2015 résulte d'un déficit de 1 % du PIB pour l'entité I et d'un surplus équivalent pour l'entité II. Les taux de croissance des dépenses primaires finales de l'entité I et de l'entité II compatibles avec un tel scénario sont repris au tableau 10c.

Dans un tel scénario, l'ajustement à charge de l'entité I, par rapport à la projection à politique constante, se monte à 3,6 % du PIB en termes de solde primaire (soit 75 % de l'ajustement total). Pour l'entité II, il se monte à 1,2 % du PIB (soit 25 % de l'ajustement total).

TABLEAU 10c - Taux de croissance annuel moyen réel des dépenses primaires finales compatible avec le scénario normatif pour l'entité I et pour l'entité II proposé par le CSF dans son Avis de janvier 2010
(en pour cent)¹

	2011-2015
Dépenses primaires finales de l'entité I	
à politique constante	2,4
supportant 100 % de l'ajustement	0,0
supportant 50 % de l'ajustement	1,2
Dépenses primaires finales de l'entité II	
à politique constante	1,2
supportant 100 % de l'ajustement	-0,5
supportant 50 % de l'ajustement	0,4

1. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

3. Endettement public et charges d'intérêt

L'augmentation du ratio d'endettement de l'ensemble des administrations publiques¹ à fin 2008 par rapport à fin 2007 était imputable pour 6,1 % du PIB aux rachats, recapitalisations et prêts à des institutions financières intervenus durant l'année. Sans ces interventions, le taux d'endettement aurait continué à décroître légèrement en 2008.

En 2009, le remboursement au pouvoir fédéral d'un prêt qu'il avait consenti à une institution financière en 2008 (1,5 % du PIB) compense, en termes de taux d'endettement global, l'impact d'une nouvelle intervention régionale en faveur d'une institution financière (1,0 % du PIB). Par conséquent, l'augmentation du taux d'endettement est d'origine endogène : la combinaison d'un taux de croissance économique négatif en termes nominaux et d'un solde primaire négatif réenclenche un effet boule de neige.

Le solde primaire restant négatif après 2009, l'effet boule de neige perdure. Compte tenu des paramètres macroéconomiques des présentes Perspectives (taux de croissance économique, inflation, taux d'intérêt), un solde primaire modérément positif – inférieur à 1 % du PIB – suffirait à amorcer une diminution du ratio d'endettement (cf. la ligne « Dynamique intérêt-croissance » au tableau 28).

Sur la période 2009-2015, le taux d'endettement augmente d'environ 16 % du PIB. A noter que les chiffres présentés au tableau 28 reposent sur l'hypothèse technique que les participations de l'Etat dans les institutions financières ne sont pas liquidées à l'horizon de la projection, hormis quelques remboursements déjà planifiés mais pour des montants relativement faibles.

TABLEAU 28 - Dette et charges d'intérêt des administrations publiques
(en pour cent du PIB sauf mention contraire)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dette brute consolidée ¹	89,8	96,6	98,5	100,4	101,9	103,4	104,7	105,9
Taux d'intérêt implicite (en pour cent)	4,7	4,1	4,1	4,0	4,1	4,2	4,3	4,4
Taux de croissance nominal du PIB (en pour cent)	2,9	-1,9	3,0	3,4	4,0	3,8	3,9	4,0
Variation du taux d'endettement	5,6	6,8	1,9	1,9	1,5	1,6	1,3	1,2
Solde primaire (-)	-2,6	2,2	1,0	1,3	1,4	1,2	0,9	0,8
Dynamique intérêt-croissance	1,4	5,5	0,9	0,6	0,1	0,4	0,4	0,4
Charges d'intérêt	3,8	3,7	3,8	3,8	4,0	4,2	4,3	4,5
Contribution de la croissance du PIB	-2,4	1,8	-2,9	-3,2	-3,9	-3,7	-3,9	-4,0
Ajustement déficit-dette	6,7	-0,9	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0

1. Source jusqu'en 2009 : BNB.

Le taux d'intérêt implicite de la dette publique, pratiquement stable sur la période 2009-2011, adopte une trajectoire haussière à partir de 2012 en intégrant

1. La dette est définie au sens « Maastricht » : il s'agit donc d'une dette financière brute mesurée à sa valeur faciale. L'ajustement dette-déficit au tableau 28 comprend la différence entre le solde de financement en termes de caisse et celui des Comptes nationaux dont le périmètre est différent et qui est mesuré sur base transactionnalisée, les acquisitions nettes d'actifs financiers qui ne sont pas comptabilisées dans le solde de financement, et l'incidence des changements de valeur faciale de la dette suite aux différences de change, de primes d'émissions et de rachats.

progressivement la remontée des taux du marché. Néanmoins, il reste à un niveau historiquement bas sur l'ensemble de la période. Sous l'effet combiné de la remontée des taux et de l'augmentation de la dette, les charges d'intérêt augmentent à partir de 2010, mettant fin à une période de baisse ininterrompue débutée en 1991. En six ans (2010-2015), le relèvement des charges d'intérêt atteint 0,7 % du PIB.

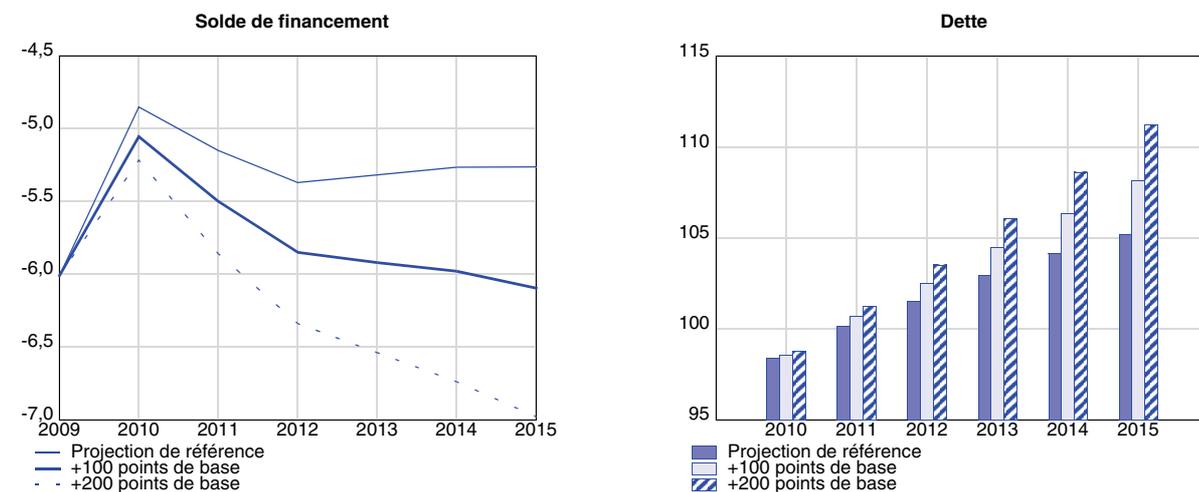
ENCADRE 11 - Coût budgétaire d'une hausse des taux d'intérêt applicables aux emprunts publics belges

Les finances publiques sont d'autant plus sensibles à une éventuelle remontée des taux d'intérêt que la dette publique est élevée, et qu'elle est en augmentation sous l'effet d'un déficit structurel important, dans un contexte de croissance potentielle faible.

Une hausse des taux du marché se répercute sur le taux implicite de la dette publique via, d'une part, le refinancement des emprunts arrivant à échéance (chaque année, quelque 10 % de la dette à long terme et, par définition, l'entièreté de la dette à court terme) et, d'autre part, le financement du déficit de l'année courante. Le rythme d'incorporation de la hausse des taux sera donc d'autant plus rapide que le déficit est important. Dans le contexte de la présente projection, on estime qu'il faudrait moins de quatre ans pour que le taux implicite intègre la moitié d'un relèvement des taux d'intérêt.

Le graphique 11a donne une idée de l'ordre de grandeur des impacts budgétaires d'une éventuelle hausse des taux. On suppose ici un relèvement permanent des taux d'intérêt de 100 ou 200 points de base par rapport à la projection de référence, toutes échéances confondues, à partir du printemps 2010. A l'horizon 2015, les charges d'intérêt seraient relevées de 0,8 % du PIB (+100 points de base) ou 1,7 % du PIB (+ 200 points de base) et le déficit public à politique constante atteindrait 6,1 ou 7,0 % du PIB, contre 5,3 % du PIB dans la projection de référence. Via l'effet boule de neige, le ratio d'endettement serait relevé de 3 ou 6 % du PIB en 2015.

GRAPHIQUE 11a - Solde de financement et dette en cas d'augmentation du taux d'intérêt applicable aux emprunts publics belges (en pour cent du PIB)



B. Recettes et dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques

1. Recettes

Forte chute des recettes en 2009 et rebond en 2010-2011.

En 2009, les recettes totales ont reculé de 0,8 % du PIB par rapport à 2008. Ce recul considérable est imputable aux recettes fiscales (-1,3 % du PIB). Par contre, les cotisations sociales (+0,4 % du PIB) ont suivi la hausse de la part salariale dans le PIB. Sur la période 2008-2009, celle-ci a augmenté sensiblement vu le caractère très marqué du cycle de la productivité résultant des délais d'ajustement de l'emploi au ralentissement économique. La hausse de la part salariale ne s'est pas reflétée dans l'évolution de l'impôt sur le revenu des ménages en raison de diverses mesures fiscales et glissements qui ont fortement amoindri la recette. Enfin, certaines catégories d'impôt ont été affectées par la crise dans une mesure plus large que la conjoncture générale mesurée par la variation du PIB, en particulier l'impôt des sociétés, les précomptes mobiliers et les droits d'enregistrement.

TABLEAU 29 - Recettes des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	Niveau 2008	Variations annuelles						
		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Recettes totales ¹	46,7	-0,8	0,7	0,2	-0,2	-0,1	0,1	0,1
Recettes fiscales et parafiscales	43,7	-0,8	0,4	0,1	-0,1	-0,2	0,1	0,1
Impôt sur le revenu des ménages (hors pr. mob.)	11,8	-0,3	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1
Cotisations sociales patronales	8,4	0,2	-0,2	0,1	-0,0	0,1	0,1	0,1
Autres cotisations sociales	5,5	0,2	-0,1	-0,0	-0,1	-0,0	0,0	0,0
Précompte mobilier des ménages	0,8	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôt sur le revenu des sociétés	3,3	-0,8	0,4	0,1	0,1	-0,2	-0,0	-0,0
TVA	6,9	0,0	-0,1	0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0
Accises	2,1	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Autres impôts (y.c. titrisation)	4,9	-0,1	0,0	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Recettes non fiscales et non parafiscales	2,9	0,0	0,3	0,1	-0,1	0,1	-0,0	0,0
Ventes courantes	1,7	0,1	0,1	0,1	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0
Ventes en capital	0,1	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Transferts	0,4	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	0,1	-0,0	-0,0
Revenus de la propriété	0,8	-0,1	0,2	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

1. Hors impôts prélevés au profit de l'Union européenne.

L'augmentation des recettes totales attendue en 2010 est presque de la même ampleur que la chute de 2009. Ce rebond résulte du contrecoup des mesures ponctuelles de 2009, mais aussi des mesures structurelles de consolidation budgétaire décidées lors de l'élaboration des budgets 2010 des différents niveaux de pouvoir. Par contre, le reflux de la part salariale pèse sur les recettes correspondantes (les cotisations sociales reculent de 0,3 % du PIB), mais profite aux recettes de l'impôt des sociétés (+0,4 % du PIB, y compris l'impact des mesures). Au total, les prélèvements obligatoires augmentent de 0,4 % du PIB par rapport à 2009. Les recettes non fiscales et non parafiscales complètent à concurrence de 0,3 % du PIB l'augmentation des revenus de l'Etat.

Le ratio des recettes totales progresse encore légèrement en 2011 (+0,2 % du PIB), portant à 0,9 % du PIB l'augmentation sur la période bisannuelle 2010-2011. Les recettes refluent ensuite légèrement en 2012 (-0,2 %), puis restent pratiquement stables jusqu'en fin de période, avec néanmoins certains mouvements de composition : progression tendancielle des prélèvements sur les salaires et tassement de l'impôt sur le revenu des sociétés et des impôts indirects.

Prélèvements sur les salaires : mouvements contrastés à court terme, progression tendancielle à moyen terme.

En matière d'impôt sur le revenu des ménages, la baisse en 2009 et le rebond en 2010 viennent de facteurs dont l'impact n'est qu'en partie contrecarré par l'effet du cycle de la part salariale. D'une part, l'accélération des enrôlements a produit un impact estimé à -0,4 % du PIB en 2009 (dont -0,6 % du PIB pour le pouvoir fédéral et +0,2 % du PIB pour les pouvoirs locaux). D'autre part, le jobkorting flamand fut étendu en 2009. Enfin, le ralentissement de l'inflation a exercé un effet négatif sur la croissance des recettes en 2009 vu l'indexation des barèmes de l'IPP sur base de la croissance de l'indice national des prix à la consommation de l'année précédente (et malgré une anticipation partielle en octobre 2008 de l'indexation des barèmes du précompte professionnel). En ce qui concerne les mesures structurelles, les plus anciennes (décidées en 2008) pèsent sur les recettes de 2009 et de 2010 (augmentation du jobkorting fédéral, augmentation ciblée de la quotité exonérée, élargissement des déductions fiscales incitatives, défiscalisation de l'augmentation salariale dans le cadre de l'AIP 2009-2010). Par contre, les plus récentes (budget 2010) sont favorables aux recettes de 2010 et 2011 (révision des modalités en ce qui concerne les avantages en nature et les investissements économiseurs d'énergie, restriction de l'octroi du jobkorting flamand aux bas salaires).

Au reflux de la part salariale en 2010-2012 fait suite une progression légère à partir de 2013. Conjointement à la tendance haussière du taux moyen d'imposition due à la progressivité de l'impôt dans un contexte de croissance positive des revenus par tête, ceci explique que l'augmentation de l'impôt sur le revenu des ménages soit plus rapide que celle du PIB.

Les recettes de cotisations sociales subissent également l'impact des variations de la part salariale, surtout notables à court terme. Dans le cadre de la réforme des réductions de cotisations structurelles harmonisées (AIP 2009-2010 et budget 2010), les mesures en faveur des groupes cibles ont été réduites à partir de 2010 (sauf pour le groupe des jeunes peu qualifiés, totalement exonérés en 2010 et 2011). Par contre, il a été prévu d'augmenter la composante « bas salaires » des réductions de cotisations patronales et, jusqu'à la mi-2010, d'octroyer des réductions supplémentaires en cas de réduction temporaire de la durée du travail. A moyen terme, les réductions de cotisations s'érodent progressivement à législation inchangée. Cette érosion est imputable au caractère forfaitaire ou dégressif des réductions de cotisations et à l'absence d'indexation automatique des paramètres (notamment ceux du bonus à l'emploi, inchangés depuis l'extension intervenue au quatrième trimestre 2008). L'effet de cette progressivité implicite du régime des cotisations sociales est amoindri par le glissement de l'activité économique vers des branches d'activité moins imposées.

Tant l'assiette de l'impôt des personnes physiques que celle des cotisations sociales comprend également les revenus des travailleurs indépendants et les salaires dans le secteur des administrations publiques, tous deux en léger recul par rapport au PIB, et les revenus de remplacement qui, par contre, augmentent plus vite que le PIB (mais sont relativement moins taxés).

Rebond possible de l'impôt des sociétés en 2010, mais peu probable en ce qui concerne les précomptes mobiliers.

En 2009, la contraction de l'assiette de l'impôt des sociétés a entraîné une chute des recettes, probablement renforcée par la déduction pour capital à risque (intérêts notionnels) : étant fonction d'un taux d'intérêt et du niveau des capitaux propres, cette déduction est moins cyclique que les bénéfiques, de sorte que son poids s'accroît (diminue) par rapport à des bénéfiques en forte chute (hausse). Le redressement sensible de la recette en 2010 est renforcé par les mesures décidées lors de l'élaboration du budget : restriction des conditions d'accès aux RDT, modification de la déductibilité des frais de carburants et de véhicules. En 2012 et, surtout, en 2013, une augmentation sensible du taux d'intérêt de référence de la déduction pour capital à risque est attendue (pour autant que le blocage de ce taux à 3,8 % décidé par le gouvernement reste limité aux exercices d'imposition 2011 et 2012) ; elle explique le tassement de la recette en 2013.

Le recul des précomptes mobiliers, très net en 2009, se poursuit en 2010. En effet, les précomptes sur dividendes refléteront avec délai le redressement de la profitabilité apparue en 2010. Les précomptes sur intérêts pâtissent de l'afflux d'épargne vers les carnets de dépôt non taxés en 2009 et des taux d'intérêt toujours orientés à la baisse en 2010. La chute est interrompue en 2011 vu la remontée des taux.

Tassement des impôts indirects à moyen terme.

Les allègements et glissements fiscaux qui ont soutenu le revenu disponible des ménages en 2009 ont partiellement alimenté la hausse de leur épargne mais aussi limité la baisse de leurs dépenses et, donc, les pertes de recettes de TVA : celles-ci sont restées stables par rapport au PIB, malgré l'application temporaire de taux réduits à 6 % pour la construction de logements (qui disparaît à la fin du 1^{er} trimestre 2010, mais fait place à une réduction à 12 % du taux dans l'Horeca au 1^{er} janvier) et le reflux des prix des produits pétroliers (taxés au taux normal). Les cliquets sur l'essence et le diesel ont soutenu les recettes d'accises en 2009, en l'absence d'augmentation des volumes de carburants consommés. Des cliquets sur le diesel sont encore programmés pour 2010 et 2011, ainsi qu'un relèvement, au 1^{er} janvier 2010, du plafond d'accises pris en compte pour le calcul des remboursements au titre de « diesel professionnel ». En dehors de l'effet de ces mesures, les recettes d'impôts indirects tendent à évoluer, à moyen terme, moins vite que le PIB (sauf, en 2011, les recettes de TVA qui profitent de la hausse préélectorale des investissements publics). Cette tendance s'explique par une diminution de la part des produits soumis à accises (carburants, tabac) et une augmentation de la part des produits non soumis à la TVA (soins médicaux et de santé, loyers, dépenses à l'étranger) en pour cent de la consommation des ménages, elle-même en léger recul par rapport au PIB. De plus, en l'absence d'indexation des droits d'accise, la recette évolue en fonction des assiettes en volume et non en valeur (à l'exception des accises ad valorem).

Parmi les autres impôts figurent les précomptes immobiliers et leurs additionnels, en léger tassement à moyen terme vu la faible progression des revenus cadastraux en termes réels et dans l'hypothèse d'une stabilité des centimes additionnels. Cette rubrique comprend aussi les droits d'enregistrement et de succession dont les recettes devraient profiter, en 2010, de la reprise du marché immobilier et du rebond du prix des actifs financiers. Y figure également la contribution demandée à partir de 2010 au secteur de l'énergie, qui fait suite aux montants versés en 2008 et 2009 par la société de provisionnement nucléaire.

Davantage de recettes non fiscales.

Les recettes non fiscales sont en forte progression structurelle en début de période. Les ventes courantes comprennent les primes versées par les institutions financières pour la garantie de l'Etat (crédits interbancaires, actifs à risques, protection des dépôts). Leur total est en forte hausse en 2010 et 2011, tout comme les revenus de la propriété (dividendes et intérêts) perçus par l'Etat en rémunération de ses prises de participation dans les banques fin 2008 et début 2009. A partir de 2013, les transferts comprennent la recette supposée de la participation de la Belgique à la troisième phase du marché européen des permis d'émission.

2. Dépenses primaires

Forts impacts cycliques et autres effets non structurels dans l'évolution du ratio des dépenses par rapport au PIB.

Le ratio des dépenses primaires de l'ensemble des administrations publiques enregistre de fortes fluctuations, surtout en début de période : hausse de 4 % du PIB en 2009, baisse de 0,5 % du PIB en 2010, remontée de 0,4 % du PIB en 2011, puis léger recul jusqu'en fin de période mais plus marqué en 2013 (tableau 30).

TABLEAU 30 - Dépenses primaires des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	Niveau	Variations annuelles						
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Dépenses primaires	44,1	4,0	-0,5	0,4	-0,1	-0,3	-0,1	-0,0
Frais de fonctionnement et investissements	15,3	0,9	-0,3	0,1	-0,1	-0,4	-0,2	-0,1
Rémunérations	9,9	0,7	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Achats de biens et services	3,7	0,1	-0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,1	-0,1
Investissements	1,7	0,1	-0,1	0,2	0,0	-0,3	-0,1	0,0
Transferts non sociaux	5,5	1,0	-0,3	0,1	-0,1	-0,1	-0,0	-0,1
Subsides salariaux	0,9	0,2	0,2	0,1	-0,0	-0,0	0,0	-0,0
Autres transferts aux entreprises	2,1	0,3	-0,3	0,1	-0,1	-0,1	-0,0	-0,0
Trans. non sociaux aux ménages et ISBL	1,3	0,2	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0
Transferts au reste du monde	1,2	0,2	-0,1	-0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0
Dépenses sociales ^a	23,3	2,2	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Pensions	9,1	0,6	-0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Soins de santé	7,4	0,7	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Chômage et prépensions	2,3	0,4	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1
Autres	4,5	0,4	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,0

a. Dépenses relevant du coût du vieillissement au sens du CEV.

Ces fluctuations ne sont pas représentatives de l'orientation structurelle des dépenses car elles reflètent en grande partie l'incidence de certaines dépenses ponctuelles, du cycle économique, d'effets d'indexations et du cycle électoral des investissements des pouvoirs locaux. Le tableau 31 fournit une estimation de l'incidence de ces facteurs non structurels et présente l'évolution structurelle du ratio des dépenses.

Les dépenses ponctuelles sont exceptionnellement élevées en 2009 : l'équivalent de près de 0,6 % du PIB. Ceci comprend des remboursements suite à des décisions de justice (arrêt de la Cour européenne de justice de février 2009 sur la légalité du

régime belge des RDT, arrêt de la Cour constitutionnelle d'avril 2009 concernant la taxation des chômeurs mariés et cohabitants légaux), l'achat de bâtiments (par le Parlement fédéral), des frais pour la dalle du Parlement européen, la régularisation de la contribution belge au financement de l'UE pour les années 2007 et 2008 (suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle DRP avec effet rétroactif) et le coût de certaines mesures temporaires de soutien au pouvoir d'achat (chèque-énergie, hausse du taux d'indemnisation du chômage temporaire en 2009 et 2010). Par contre, l'on note l'absence ponctuelle, en 2009, de paiement de subvention aux sociétés de distribution d'eau flamandes. En 2010, les dépenses ponctuelles seraient nettement moins importantes (limitées au coût de la prime de crise pour ouvriers licenciés, de l'augmentation temporaire des allocations d'activation dans le cadre du plan « win-win » et de la Présidence belge du Conseil de l'UE).

L'impact du cycle est estimé selon la méthodologie de la Commission européenne. Entre 2008 et 2009, il aurait contribué à l'augmentation du ratio des dépenses à concurrence de 2,5 % du PIB, dont 2,1 % du PIB par l'effet dénominateur direct (le ratio des dépenses augmente parce que le dénominateur de ce ratio diminue) et 0,3 % en raison de l'augmentation nominale de certaines dépenses en raison de la crise (dépenses de chômage et autres). Par contre, à partir de 2011, la composante cyclique se réduit progressivement suite à la résorption de l'output gap, diminuant le ratio des dépenses de 1,3 % du PIB en cinq ans. En effet, sur la période 2011-2015, le taux de croissance annuel moyen des dépenses primaires (2,0 % en termes réels) est inférieur au taux de croissance économique (2,1 %) mais supérieur au taux de croissance potentiel (1,6 %).

TABLEAU 31 - Evolution structurelle des dépenses primaires des administrations publiques
(en pour cent du PIB)

	Variations annuelles							Total 2010-2015
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Dépenses primaires effectives	4,0	-0,5	0,4	-0,1	-0,3	-0,1	-0,0	-0,6
Incidence des mesures ponctuelles	0,5	-0,5	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	0,0	-0,6
Incidence du cycle économique (méthode CE), dont	2,5	0,0	-0,1	-0,4	-0,3	-0,3	-0,2	-1,3
effet dénominateur	2,1	0,0	-0,1	-0,4	-0,2	-0,3	-0,2	-1,1
effet numérateur	0,3	0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	-0,2
Incidence des indexations, dont	0,3	-0,5	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	-0,3
indexation des rémunérations	0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1
indexation des transferts sociaux	0,1	-0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,2
indexation des prestations de soins de santé	0,1	-0,1	0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0	-0,1
autres	-0,2	0,0	0,0	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Incidence du cycle électoral des investissements	0,0	0,0	0,2	0,0	-0,2	-0,1	0,0	0,0
Dépenses structurelles corrigées, dont	0,7	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	1,5
rémunérations	0,0	-0,0	-0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,3
dépenses sociales hors soins de santé	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	1,1
soins de santé	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,9
autres	0,5	-0,1	0,0	-0,0	-0,1	-0,0	-0,0	-0,2

Les incidences des indexations découlent de l'écart entre le déflateur du PIB et la liaison des différentes catégories de dépenses publiques aux prix, en particulier les mécanismes d'indexation des rémunérations, des transferts sociaux et des prix

dans le domaine de la santé (comme les honoraires des prestataires de soins). Ces effets sont importants depuis 2008, dans un contexte de fluctuations des termes de l'échange liées à la flambée des prix pétroliers jusqu'à la mi-2008, à leur brusque reflux durant le semestre suivant et à l'augmentation sensible qui se manifeste à nouveau depuis le début 2009. En 2009, vu les délais de répercussion de l'inflation de 2008 sur les dépenses concernées, les prix relatifs ont contribué à l'augmentation des dépenses à concurrence de 0,3 % du PIB. Par contre, en 2010, ils réduisent les dépenses de 0,5 % du PIB, vu l'absence d'indexation des rémunérations et transferts sociaux en 2009 et 2010 (l'indice pivot n'est plus dépassé entre août 2008 et décembre 2010).

Les investissements publics sont particulièrement influencés par le calendrier des élections communales. Ils rebondissent à l'approche des élections de 2012, puis refluent en 2013 et 2014.

Augmentation structurelle du ratio des dépenses primaires, principalement imputable aux dépenses sociales.

Corrigé de l'ensemble des facteurs non structurels, le ratio des dépenses primaires n'augmente plus que de 0,7 % du PIB en 2009 (au lieu de 4,0 % du PIB avant correction). La tendance structurelle reste ensuite orientée à la hausse (+0,4 % du PIB en 2010, +0,3 % du PIB en 2011 et 2012, +0,2 % du PIB par an ensuite). Ceci contredit donc l'impression que pourrait donner la baisse du ratio effectif (non corrigé) qui apparaît à partir de 2012 au tableau 30.

Au tableau 31, le ratio structurel des dépenses est ventilé en quatre catégories : les rémunérations, les dépenses sociales hors soins de santé, les dépenses de soins de santé et les autres dépenses. Il en ressort que la hausse structurelle des dépenses durant la période sous revue est imputable aux dépenses sociales. S'y ajoute, mais en 2009 seulement, une augmentation structurelle sensible des autres dépenses de l'Etat hors rémunérations.

Cette hausse en 2009 concerne les subsides salariaux, les transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL (dont les primes incitatives régionales pour l'énergie, la rénovation, etc.) et les transferts au reste du monde (en l'occurrence, la contribution belge au financement de l'UE qui, même en dehors de la correction ponctuelle évoquée ci-dessus, a augmenté sensiblement). La hausse importante des subsides salariaux en 2009 vient des mesures prises pour faciliter la conclusion de l'AIP 2009-2010 (majoration de l'exonération générale et des exonérations ciblées de versement de précompte professionnel), du coût des titres-services et des primes régionales à l'emploi.

Les rémunérations se tassent structurellement par rapport au PIB sur l'ensemble de la période de projection. La projection des rémunérations tient compte, entre autres, des accords sectoriels de revalorisation salariale connus actuellement et de l'évolution de l'emploi par niveau de pouvoir. Au niveau fédéral, l'emploi diminue en 2009-2011 dans l'administration conformément à la politique de « remplacement sélectif et de modernisation des services publics fédéraux », et jusqu'en 2013 à la Défense nationale dans le cadre du « plan de transformation de la Défense » qui, notamment, instaure la possibilité d'une suspension volontaire des prestations de travail (avec comptabilisation des indemnités afférentes en transferts sociaux). La progression de l'emploi dans les entités fédérées et les pouvoirs locaux serait plus faible que dans la décennie passée.

En dehors des rémunérations, les frais de fonctionnement de l'Etat comprennent les achats de biens et services dont l'évolution structurelle s'avère d'autant plus

modérée que des économies en la matière ont été décidées lors des budgets 2010 des différents niveaux de pouvoir.

La hausse du ratio structurel des dépenses sociales hors soins de santé est principalement imputable aux dépenses de pension. Leur taux de croissance relativement élevé reflète l'impact des adaptations au bien-être des enveloppes 2009-2010 ainsi que des revalorisations supplémentaires décidées par le gouvernement. Pour l'après-2010, la projection intègre des adaptations au bien-être à concurrence des enveloppes fixées conformément aux dispositions du Pacte des générations de 2005 interprétées littéralement. Leur impact s'ajoute à celui du papy-boom lié aux naissances de l'après-guerre et dont les prémices se manifestent déjà de façon sensible. La hausse des pensions publiques découle, en particulier, de l'arrivée à la pension des fonctionnaires engagés en grand nombre dans les années septante.

A noter que la réduction de la composante cyclique des dépenses de chômage est en partie contrecarrée par le fait que l'augmentation persistante de la population active empêche les créations nettes d'emploi qui se manifestent à partir de 2011 de se traduire en une baisse équivalente du nombre de chômeurs.

La projection des dépenses de santé reprend les chiffres du budget 2010 puis, à moyen terme, se base sur la dynamique interne observée aux cours des dix dernières années tout en tenant compte des effets spécifiques du vieillissement. La tendance qui en ressort est moins dynamique que celle qui résulterait d'une consommation complète des objectifs budgétaires soumis à la norme de croissance réelle de 4,5 % par an prévue par la loi-programme du 22 décembre 2003. En effet, la consommation de tels budgets supposerait la mise en œuvre, chaque année, de nouvelles initiatives ce qui, dans l'état actuel des décisions, n'a pas lieu d'être pris en compte dans une projection à politique constante.

Des données et commentaires plus détaillés sur les dépenses primaires des sous-secteurs des administrations publiques sont présentés à la section C.

C. Evolutions par sous-secteur des administrations publiques

1. Vue d'ensemble

En 2009, tous les niveaux de pouvoir ont participé de manière plus ou moins importante à la dégradation du solde de financement de l'ensemble des administrations publiques. Ils ont tous été affectés par la crise économique. Par ailleurs, d'importantes opérations ponctuelles ont grevé le solde de financement de l'Entité I (au niveau du pouvoir fédéral, à concurrence de 1,2 % du PIB, tant en recettes fiscales qu'en dépenses primaires) alors qu'à contrario des recettes fiscales ponctuelles ont allégé le solde de l'Entité II (au niveau des pouvoirs locaux, suite à l'accélération des enrôlements, pour 0,2 % du PIB).

En 2010, le déficit de l'Entité I se résorbe de 1,1 % du PIB, par l'effet de diverses mesures, notamment en matière fiscale, mais aussi en contrecoup des mesures ponctuelles de 2009, puis il ne cesse de s'aggraver au cours des années suivantes. Jusqu'en 2011, la répartition du déficit de l'Entité I entre pouvoir fédéral et sécurité sociale est affectée de manière temporaire par la décision prise par le gouvernement d'adapter sa participation au financement de la sécurité sociale pendant deux ans, de telle sorte qu'elle respecte l'objectif de déficit qui lui est assigné dans le Programme de stabilité (soit 0,5 % du PIB en 2010 et 0,3 % du PIB en 2011). Par la suite, la détérioration du déficit de l'Entité I provient du pouvoir fédéral tant par la progression des charges d'intérêt que par la contraction du solde primaire, alors que le déficit de la sécurité sociale est stabilisé à 1,1 % du PIB, la hausse de ses propres charges d'intérêt étant neutralisée par l'amélioration du solde primaire.

TABLEAU 32 - Agrégats de finances publiques par niveau de pouvoir
(en pour cent du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Capacité de financement	-1,2	-5,9	-4,8	-5,1	-5,4	-5,3	-5,3	-5,3
Entité I	-1,1	-5,1	-4,0	-4,2	-4,4	-4,7	-4,8	-4,9
Pouvoir fédéral	-1,6	-4,2	-3,5	-3,9	-3,3	-3,5	-3,7	-3,8
Sécurité sociale	0,5	-0,8	-0,5	-0,3	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1
Entité II	-0,1	-0,9	-0,9	-1,0	-0,9	-0,6	-0,4	-0,4
Communautés et régions	-0,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1	0,0
Pouvoirs locaux	-0,1	-0,2	-0,4	-0,6	-0,7	-0,4	-0,4	-0,4
Charges d'intérêt consolidées	3,8	3,7	3,8	3,8	4,0	4,2	4,3	4,5
Pouvoir fédéral	3,6	3,5	3,5	3,5	3,6	3,7	3,7	3,8
Sécurité sociale	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,1	0,2
Communautés et régions	0,1	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Pouvoirs locaux	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Solde primaire consolidé	2,6	-2,2	-1,0	-1,3	-1,4	-1,2	-0,9	-0,8
Pouvoir fédéral	2,0	-0,7	0,0	-0,4	0,3	0,1	0,0	0,0
Sécurité sociale	0,4	-0,9	-0,6	-0,4	-1,2	-1,1	-1,0	-1,0
Communautés et régions	0,1	-0,5	-0,3	-0,1	0,0	0,1	0,2	0,3
Pouvoirs locaux	0,1	0,0	-0,2	-0,4	-0,5	-0,2	-0,1	-0,1

Le déficit de l'Entité II reste quasiment inchangé jusqu'en 2012 à 0,9 % du PIB puis recule chaque année à partir de 2013 (de 0,6 % du PIB sur la période 2013-2015). Cette amélioration du solde de financement de l'Entité II correspond quasiment à la dégradation du solde de l'Entité I au cours de la même période, ce qui permet la stabilisation du déficit de l'ensemble des administrations à partir de 2013. Le déficit des communautés et régions se réduit toutefois dès 2010 jusqu'à être résorbé en 2015 grâce à la progression du solde primaire. Par contre, le déficit des pouvoirs locaux se creuse en 2010, en contrecoup des recettes ponctuelles perçues en 2009, puis en 2011 et 2012 avant de se replier en 2013. Ces dernières inflexions découlent principalement du profil cyclique retenu pour les investissements des pouvoirs locaux.

Le solde primaire par niveau de pouvoir peut être décomposé entre le solde des transferts avec les autres secteurs de l'Etat, dit solde interne, et le solde des autres opérations, dit solde externe (tableau 33).

TABLEAU 33 - Contribution des sous-secteurs à la variation du solde primaire
(en pour cent du PIB)

	Solde primaire		Solde des transferts entre sous-secteurs ^a (solde interne)		Solde des opérations avec le reste de l'économie ^b (solde externe)	
	Ecart 2012-2009	Ecart 2015-2012	Ecart 2012-2009	Ecart 2015-2012	Ecart 2012-2009	Ecart 2015-2012
Ensemble des administrations publiques	0,8	0,6			0,8	0,6
Pouvoir fédéral	1,0	-0,2	-0,5	-0,3	1,5	0,1
Recettes externes					1,1	-0,1
Dépenses primaires finales ^c					-0,4	-0,2
Sécurité sociale	-0,2	0,2	0,6	0,2	-0,9	0,0
Recettes externes					-0,3	0,3
Dépenses primaires finales					0,5	0,4
Communautés et régions	0,5	0,3	-0,1	0,1	0,6	0,2
Recettes externes					0,2	-0,1
Dépenses primaires finales ^c					-0,5	-0,3
Pouvoirs locaux	-0,4	0,3	0,0	0,0	-0,5	0,4
Recettes externes					-0,2	0,0
Dépenses primaires finales ^c					0,2	-0,4

- a. Solde des flux de revenus entre sous-secteurs des administrations publiques, tant sous forme de dotations que de recettes affectées.
- b. Transferts nets aux autres secteurs (ménages, entreprises et reste du monde), dépenses de fonctionnement et d'investissement, ventes de biens et services, etc.
- c. Les pensions d'anciens fonctionnaires des communautés et régions et des pouvoirs locaux étant comptabilisées en dépenses primaires finales du pouvoir fédéral.

On notera d'emblée que, du fait des sous-périodes choisies, l'impact du financement supplémentaire octroyé ponctuellement à la sécurité sociale en 2010 et 2011 n'apparaît pas dans les mouvements présentés au tableau 33 (il sera analysé dans les deux sections suivantes). Cette présentation souligne le caractère structurel de l'interaction croissante entre le solde primaire de la sécurité sociale et celui du pouvoir fédéral : le solde des transferts internes de la sécurité sociale s'améliore de 0,8 % du PIB entre 2009 et 2015 (dont 0,6 % sur les trois premières années) et celui du pouvoir fédéral se détériore d'autant. C'est la conséquence de la nette progression du financement alternatif en raison, notamment, du mécanisme de financement des soins de santé initié en 2008 (voir section C3).

Les variations du solde des opérations internes des sous-secteurs de l'Entité II sont, quant à elles, globalement insignifiantes. Le solde des opérations internes des communautés et régions enregistre néanmoins également des fluctuations temporaires avant 2012 (voir sections C2 et C4).

Sous l'angle des seules opérations externes (tableau 33, troisième partie), il apparaît que l'amélioration du solde primaire de l'ensemble des administrations publiques est imputable non seulement aux communautés et régions mais aussi au pouvoir fédéral, alors que la sécurité sociale a, comme les pouvoirs locaux, une contribution nettement négative dans un premier temps (jusqu'à 2012), nulle ou positive (pour les pouvoirs locaux) ensuite.

L'amélioration du solde des opérations externes du pouvoir fédéral intervient pour l'essentiel en 2010 (1,3 % du PIB) suite en grande partie, rappelons-le, au coût important de mesures ponctuelles en 2009.

La dégradation du solde externe de la sécurité sociale jusqu'à 2012 provient d'une augmentation des dépenses concomitante au recul des cotisations. L'augmentation des dépenses se poursuit après 2012 mais elle est financée par une hausse quasi équivalente des cotisations.

Le redressement du solde des communautés et régions est obtenu essentiellement par la contraction de leurs dépenses primaires finales, chaque année à partir de 2010, et dans une moindre mesure par la hausse de leurs recettes fiscales propres (enregistrée en 2010, voir section C4).

Le taux de croissance réel des dépenses primaires finales de chacun des sous-secteurs des administrations publiques présenté au tableau 34 sur base d'un déflateur commun à toutes les dépenses est sensiblement affecté par des effets d'indexation importants en 2009 et 2010 (voir aussi section B2). Compte tenu, en outre, de l'impact des dépenses ponctuelles du pouvoir fédéral en 2009, il est préférable de retenir le taux croissance moyen des dépenses sur la période 2011-2015 comme indicateur comparatif des tendances dépensières de chaque sous-secteur.

TABLEAU 34 - Dépenses primaires finales par sous-secteur
(taux de croissance réel^a en pour cent)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne de période 2003-2008	Moyenne de période 2011-2015
Ensemble des administrations publiques	7,0	0,2	2,6	2,2	1,4	1,8	2,0	2,6	2,0
Entité I	8,4	0,7	2,5	2,5	2,2	2,4	2,3	3,0	2,4
Pouvoir fédéral	10,2	-2,1	2,0	1,7	0,9	1,7	1,6	3,1	1,6
Sécurité sociale	7,6	2,0	2,7	2,9	2,7	2,6	2,6	2,9	2,7
Entité II	4,4	-0,6	2,7	1,5	-0,2	0,7	1,4	2,0	1,2
Communautés et régions	4,4	-2,0	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	2,0	1,1
Pouvoirs locaux	4,5	1,5	4,8	2,2	-2,2	0,3	1,8	1,9	1,4

a. Déflateur : indice national des prix à la consommation

Dans tous les cas, le taux de croissance des dépenses serait inférieur à celui qui a été enregistré en moyenne de 2002 à 2008. Il serait, en outre, inférieur à la croissance réelle du PIB qui ressort de ces Perspectives sur la période 2011-2015 (2,1 %) dans chacun des sous-secteurs hormis en sécurité sociale. Globalement, le taux de croissance des dépenses primaires de l'ensemble des administrations serait de 2 % en moyenne.

2. Pouvoir fédéral

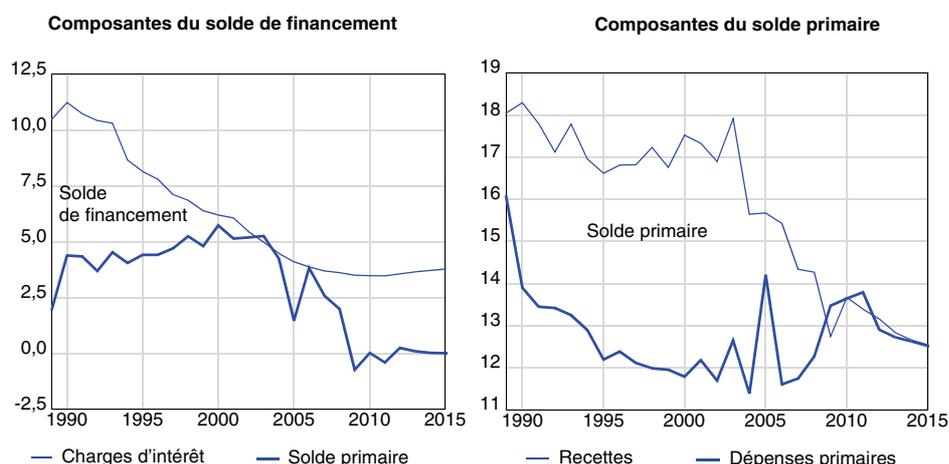
Après une année sombre en 2009 pour le solde de financement, pas de rattrapage à moyen terme.

En 2009, le déficit du pouvoir fédéral s'est creusé de 2,6 % du PIB par rapport à 2008 pour atteindre 4,2 % du PIB, un niveau qui n'avait plus été enregistré depuis le milieu des années nonante. Le solde primaire est devenu négatif (de 0,7 % du PIB) pour la première fois depuis plus de vingt ans.

Le déficit se réduit de 0,8 % du PIB en 2010 mais cette amélioration est annulée pour moitié en 2011. Une nouvelle contraction du déficit (0,6 % du PIB) intervient en 2012 l'amenant à 3,3 % du PIB. Cette évolution est essentiellement dictée par les mouvements du solde primaire car les charges d'intérêt n'augmentent pas en pour cent du PIB avant 2012.

Sur la période 2013-2015, le déficit se creuse à nouveau pour s'établir à 3,8 % du PIB en 2015. Cette fois, les charges d'intérêt et le solde primaire participent à parts égales à cette détérioration. Le solde primaire est nul en 2015.

Graphique 25 - Solde de financement et solde primaire du pouvoir fédéral
(en pour cent du PIB)



A politique inchangée, le déficit du pouvoir fédéral serait à peine réduit à moyen terme (de 0,4 % du PIB en 2015 par rapport à 2009).

Comme le montre l'aperçu des principaux paramètres du compte du pouvoir fédéral (graphique 25), la tendance baissière du solde primaire préexistait à la crise économique de 2009, depuis le début des années 2000 (du fait, notamment, de mesures structurelles expansives tant en recettes qu'en dépenses). Au cours de ces années, le recul du solde primaire est allé de pair avec une baisse des charges d'intérêt (bien que ralentie à partir de 2006), ce qui a permis de limiter la détérioration du solde de financement. Vu sous cet angle, l'évolution du solde primaire à moyen terme obtenue sur base des décisions connues aujourd'hui constitue déjà en soi un changement d'orientation. Néanmoins, compte tenu des perspectives actuelles en matière de charges d'intérêt, une réduction significative du déficit du pouvoir fédéral ne pourra être atteinte sans nouvelle mesure structurelle.

En 2009, déficit marqué par la crise économique mais aussi par des opérations ponctuelles.

En 2009, les charges d'intérêt se sont encore légèrement contractées en pour cent du PIB jusqu'au niveau plancher de 3,5 % du PIB, grâce essentiellement à la réduction sensible des taux d'intérêt, particulièrement du taux à court terme (en recul de 300 points de base par rapport à 2008). L'augmentation de la dette est importante mais moindre que le besoin de financement enregistré en 2009 en raison du remboursement d'un prêt accordé l'année précédente au secteur financier¹.

La forte détérioration du solde primaire (2,7 % du PIB) enregistrée en 2009 provient pour 0,2 % du PIB de l'augmentation du financement par le pouvoir fédéral des autres sous-secteurs des administrations publiques (tableau 35, ligne 4a) et pour 2,5 % du PIB de la détérioration du solde des opérations externes (tableau 35, 4b): les recettes externes ont diminué de 1,5 % du PIB, les dépenses primaires finales progressant de 1,1 % du PIB (tableau 35, 3B).

Le repli des recettes fiscales (avant transferts de recettes fiscales, tableau 35, 3A1a) vient de l'impôt des sociétés (0,8 % du PIB) et de l'impôt des personnes physiques (0,7 % du PIB) alors que les impôts indirects ont légèrement augmenté. Pour l'analyse des recettes fiscales, on se référera à la section B1. Rappelons toutefois que la baisse de l'impôt des personnes physiques est largement attribuable (pour quelque 0,6 % du PIB) à une mesure ponctuelle: l'accélération des enrôlements.

Les recettes non fiscales restent stables en pour cent du PIB: d'une part, des indemnités non négligeables ont été versées par le secteur financier (en contrepartie de garanties octroyées par l'Etat); mais, d'autre part, la redevance d'utilisation de l'infrastructure ferroviaire à charge de la SNCB² a été supprimée (parallèlement, par ailleurs, à une diminution équivalente des subsides à la SNCB) et les revenus de propriété ont diminué, en particulier les revenus provenant de la Banque Nationale.

L'augmentation des dépenses primaires en 2009 est affectée par des dépenses ponctuelles et par le cycle économique. Les effets d'indexation sont contrastés.

Les dépenses ponctuelles s'élèvent à près de 2 milliards d'euros ou 0,6 % du PIB. Il s'agit de remboursements imposés par décision de justice (1,3 milliard), de l'octroi de « chèque mazout » aux ménages (0,2 milliard), de l'achat de bâtiment par le parlement belge, de la participation au financement de la dalle du parlement européen et de la régularisation de la contribution RNB (0,4 milliard pour l'ensemble de ces trois dernières rubriques)³. Le cycle économique affecte la variation du ratio des dépenses, dans toutes ses composantes, à concurrence de quelque 0,4 % du PIB au total par un effet dénominateur, très important en 2009 du fait de la récession économique.

Le poids des rémunérations, des pensions et des autres prestations sociales exprimées en pour cent du PIB est accentué par des effets d'indexation (compte tenu de la hausse des prix intervenue en 2008 et des délais d'ajustement propres aux mécanismes d'indexation qui leur sont appliqués) alors que celui des dépenses qui sont indexées sur l'indice national des prix à la consommation (à croissance quasi nulle en 2009) est allégé.

1. A concurrence de 4 645,7 millions EUR.

2. Suite à la reprise des actifs liés au chemin de fer par Infrabel, dans le cadre de la réorganisation du Fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF I).

3. Voir aussi la section B2, pour un descriptif plus complet.

Hors impact de ces éléments, l'évolution du ratio des dépenses primaires en 2009 est caractérisée par la progression des dépenses suivantes : les subventions salariales (suite aux mesures prises dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2009-2010, voir section B2), les dépenses de pensions d'agents des services publics, la contribution RNB (voir aussi le tableau 36) et dans une moindre mesure les prestations sociales en faveur des clients protégés (budget de la CREG). Par contre, les achats de biens et services, les rémunérations et les transferts au reste du monde (hors contribution RNB) sont en recul par rapport à 2008. La baisse de ces trois catégories de dépenses provient essentiellement des économies drastiques opérées dans le département de la Défense nationale¹, entre autres, par le biais de contraction de l'emploi. Rappelons enfin la baisse des subventions à la SNCB évoquée ci-dessus.

TABLEAU 35 - Compte du pouvoir fédéral
(en pour cent du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart 2015- 2009
1. Solde de financement	-1,6	-4,2	-3,5	-3,9	-3,3	-3,5	-3,7	-3,8	0,5
2. Charges d'intérêt	3,6	3,5	3,5	3,5	3,6	3,7	3,7	3,8	0,3
3. Solde primaire	2,0	-0,7	0,0	-0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	0,7
A. Recettes	14,3	12,8	13,7	13,4	13,2	12,8	12,7	12,5	-0,2
1. Recettes fiscales (a-b)	12,4	10,9	11,6	11,2	11,1	10,7	10,5	10,4	-0,5
a. Perçues	24,8	23,4	24,0	24,2	24,3	24,0	24,0	24,1	0,7
b. Affectées, dont	12,4	12,5	12,5	13,0	13,2	13,4	13,5	13,7	1,2
A la sécurité sociale	3,6	3,8	4,1	4,4	4,5	4,7	4,8	4,9	1,1
Aux communautés et régions	8,7	8,7	8,4	8,6	8,6	8,7	8,7	8,7	0,0
2. Recettes non fiscales	1,8	1,8	2,1	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	0,2
3. Transferts des administrations publiques	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
B. Dépenses primaires	12,3	13,5	13,7	13,8	12,9	12,7	12,6	12,5	-1,0
1. Dépenses primaires finales ^a	9,2	10,3	10,0	10,0	9,9	9,8	9,8	9,7	-0,6
2. Transferts aux administrations publiques ^a	3,1	3,2	3,7	3,8	3,0	2,9	2,9	2,8	-0,4
A la sécurité sociale	2,2	2,2	2,7	2,9	2,1	2,0	2,0	1,9	-0,3
Aux communautés et régions et pouvoirs locaux ^a	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,1
4. Variation du solde primaire, imputable :		-2,7	0,7	-0,4	0,7	-0,1	-0,1	0,0	0,7
a. aux opérations internes au secteur public (A3-A1b-B2)		-0,2	-0,5	-0,7	0,7	-0,1	-0,1	-0,1	-0,8
Solde des transferts avec la sécurité sociale		-0,1	-0,8	-0,4	0,6	-0,1	-0,1	-0,1	-0,8
Solde des transferts avec les communautés et régions		0,0	0,3	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
b. aux opérations externes (A1a+A2-B1)		-2,5	1,3	0,2	0,0	0,0	0,0	0,1	1,5

a. Le financement des pensions d'agents des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux est comptabilisé en dépenses primaires finales et non en transferts aux communautés et régions et pouvoirs locaux.

Après une année 2009 atypique, le solde de financement se redresse sensiblement en 2010, du fait essentiellement des opérations ponctuelles de 2009 et malgré un financement exceptionnel de la sécurité sociale; il se dégrade temporairement en 2011 suite au deuxième volet du financement exceptionnel de la sécurité sociale puis s'améliore en 2012. Il se dégrade à nouveau à partir de 2013. Pour analyser

1. Dont le budget global a reculé de 10 %, opérations extra-budgétaires comprises.

son évolution sur la période 2010-2015, on traitera successivement des charges d'intérêt, du financement des autres sous-secteurs publics puis des composantes du solde des opérations externes.

Charges d'intérêt orientées à la hausse à partir de 2012.

A partir de 2010, on suppose que la variation de la dette brute du pouvoir fédéral n'est plus affectée par des opérations financières de grande ampleur indépendantes du financement des déficits publics. Par contre, il est tenu compte de la décision du Gouvernement d'octroyer un prêt sans intérêt à la sécurité sociale pour financer son déficit à concurrence de 0,5 % du PIB en 2010 (1,7 milliard EUR) et 0,3 % du PIB en 2011 (1,1 milliard EUR), avec remboursement échelonné sur 20 ans (voir aussi section C3).

Après s'être encore érodés en 2010, les taux d'intérêt amorcent une remontée en 2011, confirmée à partir de 2012 (voir chapitre II). Le taux d'intérêt implicite de la dette repart à la hausse à partir de 2012. Exprimées en pour cent du PIB, les charges d'intérêt restent stables jusqu'à 2011, puis augmentent ensuite chaque année, de 0,3 % du PIB sur la période 2012-2015.

Financement de la sécurité sociale structurellement en hausse, ponctuellement renforcé en 2010 et 2011.

A moyen terme, la contribution du solde des opérations internes est négative (-0,8 % du PIB en 2015 par rapport à 2009, tableau 35, ligne 4a). C'est plus précisément la contribution au financement de la sécurité sociale qui est en cause, résultat de la combinaison de l'augmentation du financement alternatif (1,1 % du PIB) avec l'érosion des dotations à la sécurité sociale (-0,3 % du PIB). Le solde des transferts internes entre le pouvoir fédéral et les autres sous-secteurs est, par contre, inchangé en 2015 par rapport à son niveau de 2009.

Cependant des éléments ponctuels induisent de fortes variations du solde des transferts internes jusqu'en 2012. Ils découlent en partie des mécanismes d'attribution des recettes fiscales aux communautés et régions en application de la loi spéciale de financement (jusqu'à 2011, voir section C4). Mais les dotations à la sécurité sociale enregistrent aussi une évolution non linéaire de 2010 à 2012 : hausse de 0,5 % et 0,1 % du PIB respectivement en 2010 et 2011 suivie d'un recul de 0,8 % du PIB en 2012 (tableau 35, 3B2). Ces fluctuations résultent de la décision prise par le gouvernement d'octroyer des dotations exceptionnelles à la sécurité sociale limitées aux années 2010 et 2011, pour que ' l'ensemble de la sécurité sociale puisse se conformer à la trajectoire budgétaire préconisée dans le programme de stabilité¹, soit 0,5 % du PIB en 2010 et 0,3 % du PIB en 2011. Elles sont évaluées à 2,1 milliards d'euros en 2010 et à 2,6 milliards en 2011 dans cette projection (voir section C3).

En hausse pendant trois ans, les recettes externes s'érodent en 2013 avant de se stabiliser.

La nette augmentation des recettes fiscales externes du pouvoir fédéral en 2010 (0,7 % du PIB, tableau 35, 3A1a) est en grande partie le contrecoup de l'accélération des enrôlements en 2009 mais elle découle également de mouvements contrastés de l'ensemble des recettes fiscales (dont une progression sensible de l'impôt des sociétés, voir section B1). Les recettes fiscales progressent encore jusqu'en 2012 (de 0,2 % du PIB en 2 ans) puis reculent en 2013 (de 0,2 % du PIB) du fait de l'impôt des sociétés avant de se stabiliser.

1. ' Budget des recettes et des dépenses pour l'année budgétaire 2010 – EXPOSE GENERAL ', Chambre des représentants de Belgique, session ordinaire 2009-2010 - DOC 52, 2221/001, p.10.

Un fait marquant de ces Perspectives est le redressement structurel des recettes non fiscales à partir de 2010. Trois catégories de recettes y participent : les ventes de biens et services, les revenus de propriété et les transferts du reste du monde.

Les ventes de biens et services comprennent les indemnités additionnelles versées par le secteur financier en contrepartie de l'octroi de garanties et d'une protection accrue des dépôts bancaires (environ 0,2 % du PIB en 2010 et de l'ordre de 0,3 % du PIB en régime de croisière). La hausse des revenus de propriété vient également, pour partie, de la rémunération du capital prêté ou investi par l'Etat dans ce secteur suite à la crise financière. Relativement faible en 2009 et 2010, ces recettes augmenteraient de 0,2 % du PIB en 2011 et se stabiliseraient ensuite à politique inchangée. A côté de cela, la nouvelle politique de mise en réserve et de dividende de la Banque nationale¹ se traduit également par une hausse des revenus de propriété du pouvoir fédéral. Les montants attribués à l'Etat passent de 117 millions en 2009 à 702 millions en 2010 ; ils sont ici supposés revenir à 450 millions d'euros en 2011 puis évoluer proportionnellement au PIB. Enfin, les recettes non fiscales du pouvoir fédéral sont renforcées à partir de 2013 par un transfert en provenance du reste du monde (de l'UE), dans le cadre de la participation de la Belgique au marché européen des permis d'émission (320 millions).

Baisse du ratio des dépenses primaires finales à moyen terme.

Les dépenses primaires finales reculent de 0,3 % du PIB en 2010 et de 0,2 % sur la période 2011-2015 (tableau 35, ligne 3B1). L'on sait que cette évolution doit être interprétée en tenant compte du cycle économique, des effets d'indexation et de l'impact de dépenses ponctuelles. A partir de 2010, le cycle économique affecte moins le ratio des dépenses suite à la résorption progressive de l'output gap. Les effets d'indexation ne jouent plus qu'en 2010 en allégeant le poids des rémunérations et prestations sociales dans le PIB du fait de l'absence d'indexation. Quand aux opérations ponctuelles, on n'en a identifié aucune à partir de 2010. Néanmoins, la variation des dépenses primaires estimée pour 2010 est affectée par les dépenses ponctuelles de 2009. Pour appréhender leur évolution sans ce dernier effet, le tableau 36 présente les diverses catégories de dépenses en 2009 hors dépenses ponctuelles (colonne 3).

1. Suite aux dispositions légales modifiant les règles de partage des revenus de la Banque nationale.

TABLEAU 36 - Dépenses primaires finales du pouvoir fédéral

	En pour cent du PIB					Taux de croissance réel ^a	
	2008	2009		2010	2015	Ecart 2015-2010	Moyenne de période 2011-2015
		Hors dépenses ponctuelles					
Total des dépenses primaires finales	9,2	10,3	9,7	10,0	9,7	-0,2	1,6
1. Rémunérations	1,9	2,0	2,0	1,9	1,7	-0,2	0,0
2. Consommation intermédiaire et FBCF	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	-0,1	0,1
3. Pensions publiques ^b , dont	1,8	1,9	1,9	2,0	2,1	0,1	3,3
d'agents des communautés et régions	1,0	1,1	1,1	1,1	1,3	0,1	4,1
4. Prestations sociales	1,7	1,9	1,9	1,9	1,8	0,0	1,8
5. Subventions salariales	0,3	0,5	0,5	0,6	0,6	0,0	1,8
6. Transferts divers aux ménages et ISBL	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,0	3,7
7. Subventions et transferts aux entreprises	1,0	1,3	1,0	1,0	1,0	-0,1	0,5
8. Contribution RNB	0,7	0,9	0,8	0,8	0,8	0,0	0,8
9. Autres transferts au reste du monde	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,1	5,3

a. Déflateur : indice national des prix à la consommation.

b. Yc le financement des pensions d'agents des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux.

Il en ressort que si l'on fait abstraction de l'effet des mesures ponctuelles de 2009, les dépenses primaires finales progressent de 0,2 % du PIB en 2010 (différence entre la colonne 4 et la colonne 3, compte tenu des écarts d'arrondis). Dans la ligne des orientations observées depuis 2005, cette augmentation résulte de la progression des subventions salariales (suite aux mesures prises dans le cadre de l'accord interprofessionnel 2009-2010, voir section B.2) et de l'augmentation des dépenses de pensions d'agents des services publics.

A partir de 2011, la plupart des catégories de dépenses augmentent moins vite que le PIB, particulièrement les rémunérations dont le taux de croissance réel est nul en moyenne annuelle (suite aux hypothèses retenues pour la dérive salariale, alors que l'emploi continue à reculer, de 0,7 % en moyenne par an sur la période 2010-2015¹) et l'ensemble de la consommation intermédiaire et des investissements, malgré une croissance relativement soutenue des investissements de la régie des bâtiments en 2012. C'est également le cas pour les subsides salariaux : en l'absence de nouvelle initiative, ils entrent en régime de croisière en 2011 et leur taux de croissance réel serait limité à 1,8 % en moyenne sur la période 2011-2015 (voir chapitre IV, section B1).

Par contre, à côté des pensions publiques dont la croissance reste soutenue, on notera le taux de croissance réel élevé des transferts au reste du monde hors

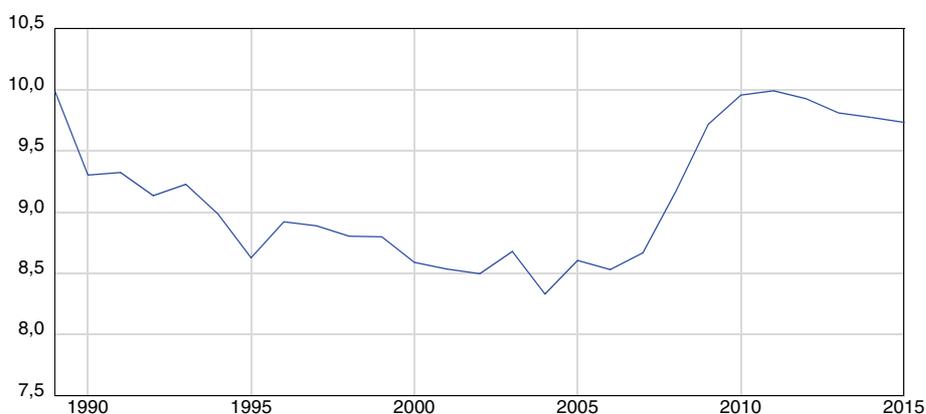
1. Au sein de l'administration, l'emploi recule de 4 000 unités en 2010-2011, en raison de la politique de « remplacement sélectif et de modernisation des services publics fédéraux » qui prévoit des limitations au remplacement des départs naturels du personnel faiblement qualifié. A la Défense nationale, l'emploi continue de reculer, soit de 4 800 unités en 2010-2013 dans le cadre du « plan de transformation de la Défense » qui instaure, notamment, la possibilité d'une suspension volontaire des prestations de travail (environ 2 300 personnes en bénéficieraient en 2010-2013) ; les effectifs de la Défense seraient ainsi ramenés à 34 800 membres en 2013.

contribution RNB et, dans une moindre mesure, des transferts divers aux ménages. L'augmentation des transferts au reste du monde, découle des transferts effectués dans le cadre de la coopération au développement et dont l'évolution est basée sur les projections pluriannuelles établies par les départements lors du budget 2010¹. L'augmentation des transferts divers aux ménages traduit l'impact supposé de la mesure relative aux bonifications d'intérêt sur les prêts 'verts' contractés par les ménages entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2011.

Hors dépenses ponctuelles², le ratio des dépenses primaires finales du pouvoir fédéral, bien qu'en baisse à partir de 2011, s'élèverait encore à 9,7 % du PIB en 2015, un niveau historiquement élevé (graphique 26).

Graphique 26 - Dépenses primaires finales du pouvoir fédéral corrigées des dépenses ponctuelles

(en pour cent du PIB)



1. Qui, comme chaque année, sous-tendent certaines hypothèses de dépenses primaires du pouvoir fédéral dans nos projections à moyen terme. Voir « Justifications du budget général des dépenses 2010 », Chambre des représentants de Belgique, doc 52 2224/ 001 à 023, novembre 2009.
2. Soit, en 2009, celles qui sont identifiées dans cette section et les grandes opérations ponctuelles (et glissements) qui ont été enregistrées en transferts en capital depuis 2003.

3. Administrations de sécurité sociale

ENCADRE 12 - Financement exceptionnel de la sécurité sociale en réponse à la crise

La crise économique (moins de recettes de cotisations et des dépenses de chômage en hausse) et son impact sur les stabilisateurs automatiques ainsi que les mesures de soutien à l'activité économique ont fortement accru le besoin de financement de la sécurité sociale. En conséquence, un financement exceptionnel a été prévu pour les années 2010 et 2011.

Une subvention spéciale sera versée par le pouvoir fédéral à la gestion globale ONSS et à la gestion globale INASTI de telle manière que le déficit de la sécurité sociale (en termes SEC) ne dépasse pas 0,5 % du PIB en 2010 et 0,3 % du PIB en 2011. Lors du dernier contrôle budgétaire, cette subvention spéciale a été estimée à 2 552 millions d'euros pour 2010 et à 2 770 millions d'euros pour 2011.

Parce que le déficit se situe essentiellement dans le régime des travailleurs salariés alors que le régime des soins de santé affiche un surplus, une partie de ce surplus sera réservée au financement du régime des travailleurs salariés et du régime des travailleurs indépendants en 2010 et en 2011 (350 millions et 450 millions d'euros respectivement).

Afin de soulager davantage la sécurité sociale, le pouvoir fédéral prêtera sans intérêts au régime des travailleurs salariés un montant de 1712,8 millions d'euros en 2010 et de 1066,1 millions d'euros en 2011. Le capital emprunté sera remboursé par le régime des travailleurs salariés sur 20 ans.

L'impact sur les recettes et les dépenses de la sécurité sociale des récentes mesures peut se résumer en quelques lignes :

- L'expansion et l'utilisation intensive des subsides à l'emploi (Maribel social, chèques services, subsides au non-marchand, activation des chômeurs) occasionnent des dépenses supplémentaires.
- D'autre part, la réforme du système des réductions de cotisations entraîne une augmentation des taux de cotisations implicites : +0,1 % du PIB en 2011 et +0,2 % supplémentaires à moyen terme sous l'influence du vieillissement de la population au travail (suppression du groupe cible chômeurs âgés: voir discussion chapitre IV, point B.1).
- L'enveloppe bien-être 2009-2010 telle qu'attribuée par les partenaires sociaux est encore renforcée par les mesures prises à l'initiative du gouvernement : hausse temporaire des indemnités en cas de chômage temporaire et hausse structurelle des revenus de remplacement les plus bas.
- Le gouvernement accorde à la sécurité sociale une subvention spéciale de manière à ce que le déficit (en termes SEC) de celle-ci ne dépasse pas 0,5 % du PIB en 2010 et 0,3 % du PIB en 2011. Ces subventions sont estimées dans ces perspectives à 2 065 millions d'euros et 2 648 millions d'euros respectivement (au lieu de 2 552 millions et 2 770 millions lors du contrôle budgétaire).

Le tableau 37 reprend les recettes et dépenses des administrations de sécurité sociale (en concepts SEC¹) exprimées en pour cent du PIB.

TABLEAU 37 - Compte des administrations de sécurité sociale
(en % du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart 2011- 2008	Ecart 2015- 2011
Solde primaire	0,5	-0,8	-0,5	-0,3	-1,1	-1,0	-0,9	-0,9	-0,8	-0,6
Recettes	20,1	20,6	21,2	21,6	20,9	21,1	21,3	21,5	+1,5	-0,1
1. Recettes hors transferts	14,2	14,6	14,3	14,3	14,3	14,4	14,5	14,6	+0,2	+0,3
a. Recettes fiscales propres	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	-0,0
b. Cotisations sociales	13,3	13,7	13,4	13,4	13,4	13,4	13,5	13,6	+0,1	+0,2
c. Autres recettes non fiscales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	+0,0	+0,1
2. Transferts des secteurs publics	5,9	6,0	6,8	7,3	6,6	6,7	6,8	6,9	+1,3	-0,4
a. Financement alternatif dont financement complémentaire INAMI	3,6	3,8	4,1	4,4	4,5	4,7	4,8	4,9	+0,7	+0,5
b. Subventions de l'état dont subvention spéciale	2,2	2,2	2,7	2,9	2,1	2,0	2,0	1,9	+0,7	-0,9
			0,6	0,7					+0,7	-0,7
Dépenses primaires	19,6	21,4	21,6	21,9	22,0	22,1	22,2	22,3	+2,3	+0,5
1. Dépenses primaires finales										
a. Dépenses directes	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	+0,0	-0,0
b. Transferts	18,8	20,7	20,8	21,1	21,2	21,3	21,4	21,6	+2,2	+0,5
i) Prestations sociales ^a	18,1	19,9	20,0	20,2	20,3	20,5	20,6	20,7	+2,1	+0,6
- Pensions	6,0	6,4	6,4	6,5	6,6	6,7	6,8	6,9	+0,5	+0,4
- Soins de santé	6,5	7,2	7,3	7,4	7,5	7,6	7,7	7,8	+0,9	+0,4
- Chômage	2,3	2,7	2,7	2,7	2,7	2,6	2,6	2,5	+0,4	-0,2
- Autres prestations	3,3	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	3,6	+0,3	-0,0
ii) Subventions aux entreprises	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	+0,2	-0,1
2. Transferts aux secteurs publics	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	+0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,2	0,3	+0,0	+0,2
Solde de financement	0,5	-0,8	-0,5	-0,3	-1,1	-1,1	-1,1	-1,1	-0,8	-0,8
a. Dont corrections sociales (à partir de 2011 sur base des enveloppes dispo- nibles)	0,2	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8	0,8	0,9	+0,4	+0,3

Depuis la crise, la sécurité sociale connaît un déficit qui s'aggrave pour dépasser 1 % du PIB...

Sans la subvention spéciale du gouvernement (fixée de manière à limiter le déficit de la sécurité sociale à 0,5 % du PIB en 2010 et à 0,3 % du PIB en 2011), le solde primaire du secteur passerait de -0,8 % du PIB en 2009 à -1,1 % en 2010 et à -1 % en 2011. Ce n'est qu'à partir de l'année 2012 que la croissance devient supérieure à 2 %, ce qui entraîne un certain rétablissement du solde primaire (qui demeure cependant négatif). En fin de période, le solde de financement atteint -1,1 % du PIB en tenant compte des charges d'intérêt (de plus en plus élevées dans ce contexte de grands déficits chroniques).

1. En SEC, le compte des administrations de sécurité sociale comprend, outre les régimes traditionnels de la sécurité sociale, le régime commun de pension des pouvoirs locaux, les régimes spécifiques d'allocations familiales, d'accidents du travail et de maladies professionnelles du personnel des administrations provinciales et locales, l'Office de Sécurité sociale d'Outre-Mer, les fonds de sécurité d'existence et de fermeture d'entreprises et l'assurance-dépendance en Flandre.

...notamment parce que les dépenses primaires s'accroissent de manière structurelle plus rapidement que le PIB ...

Durant la période 2008-2011, les dépenses primaires de la sécurité sociale augmentent de 2,3 % du PIB. Les subventions à l'emploi progressent de 0,2 % du PIB. Le reste (2,1 %) est imputable principalement aux prestations de soins de santé (+ 0,9 % du PIB), de pensions (+ 0,5 % du PIB) et de chômage (+0,4 % du PIB). La contraction du PIB en 2009 joue un rôle important dans cet accroissement du poids des dépenses sociales. En particulier, les dépenses de pensions et de soins de santé, qui sont peu sensibles à la conjoncture mais représentent plus de la moitié des dépenses sociales, voient leur poids s'accroître dans le PIB. Plus sensibles à la détérioration des conditions économiques, les dépenses de chômage subissent également l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi et les mesures anti-crise du gouvernement. Par ailleurs, les adaptations au bien-être décidées dans le cadre des enveloppes 2007-2008 et 2009-2010 (conformément aux avis des partenaires sociaux – cf. encadré 14) et les adaptations complémentaires arrêtées par le gouvernement renforcent également la croissance des dépenses. L'accroissement de 2,1 % du PIB des prestations sociales sur la période peut se décomposer comme suit: 0,4 % dus aux enveloppes d'adaptations au bien-être (dont 0,1 % dans la branche chômage), 0,2 % dus à l'effet de la dégradation de la situation sur le marché du travail sur les dépenses de la branche chômage, pré-pensions et crédit-temps, 0,6 % au fait que la croissance engendrée par la dynamique interne des prestations est plus élevée que celle du PIB sur la période, 0,1 % au fait que les barèmes des prestataires de soins de santé sont ajustés avec un an de retard à l'évolution de l'indice des prix et 0,8 % sont dus à l'évolution du PIB sur la période (dû au creusement de l'output gap sur la période).

Entre 2011 et 2015, malgré une reprise de la croissance supérieure à 2 % par an (et supérieure à la croissance potentielle), les dépenses de sécurité sociale augmentent encore de 0,6 % du PIB. Cet accroissement est engendré par les dépenses de soins de santé (+0,4 % du PIB) et de pensions (+0,4 % du PIB) tandis que les dépenses de chômage diminuent relativement au PIB (-0,2 % du PIB). Les enveloppes de bien-être expliquent la moitié de la hausse des prestations sociales sur la période, le reste étant à imputer à la dynamique interne des prestations. Bien que la croissance des dépenses de soins de santé demeure inférieure à la norme de croissance de 4,5 %, elle reste supérieure à la croissance du PIB sur la période. Les dépenses en matière de pension connaissent une accélération à partir de 2011 : aux effets des enveloppes bien-être prévues s'ajoute l'arrivée à l'âge de la retraite des premières générations du papy-boom.

... et nonobstant le fait que les moyens supplémentaires issus du financement alternatif augmentent de 0,1 % du PIB par an.

Sur la période 2008-2011, les recettes augmentent de 1,5 % du PIB. Cette évolution est due avant tout à l'accroissement des transferts du pouvoir fédéral à la sécurité sociale (+1,3 % du PIB) tandis que les cotisations sociales (+0,1 % du PIB) se tassent après une hausse notable en 2009. L'augmentation des cotisations sociales de 0,4 % du PIB en 2009 est due principalement à la hausse de la part des salaires dans le PIB pendant la récession et cet effet ne se répète pas les années suivantes. De récentes observations indiquent par ailleurs qu'un nombre important d'indépendants pourraient différer le paiement de leurs cotisations, ce qui ferait baisser (temporairement) leur taux implicite de cotisation. Ces Perspectives font l'hypothèse que le taux reviendra à son niveau antérieur à partir de 2012. En revanche, le taux implicite de cotisation des salariés augmente à cause du vieillissement de la population salariée (avec des salaires plus élevés et donc proportionnellement moins de réductions de cotisations).

La hausse des transferts s'explique d'une part par l'évolution du financement alternatif, suite à la prise en charge d'une part croissante des dépenses de soins de

santé (+0,7 % du PIB pour le financement alternatif dont +0,6 % pour le financement complémentaire des soins de santé) et d'autre part par la subvention spéciale du pouvoir fédéral à la sécurité sociale pour les années 2010 et 2011 (+0,7 % du PIB).

Sur la période 2012-2015, les recettes de sécurité sociale diminuent de 0,1 % du PIB. La subvention spéciale du pouvoir fédéral accordée pour les années 2010 et 2011 n'est pas supposée reconduite ensuite, ce qui provoque une chute de 0,7 % des recettes entre 2011 et 2012. Le montant de la subvention ordinaire étant simplement indexé, les transferts diminuent sur la période de 0,9 % au total. Cette baisse est partiellement compensée sur la période par une hausse des cotisations sociales de 0,3 % du PIB et par un accroissement du financement alternatif de 0,5 % du PIB (essentiellement destiné à couvrir le différentiel entre la croissance des cotisations et la croissance des dépenses de santé conformément au nouveau système de financement instauré par la loi du 31 janvier 2007 – cf. encadré 13). A partir de 2012, le solde de financement de la sécurité sociale se creuse et atteint 1,1 % du PIB, niveau qu'il garde jusqu'à la fin de la période.

ENCADRE 13 - Nouveau système de financement de l'assurance maladie, loi du 31 janvier 2007

A partir de 2008, le régime de soins de santé des indépendants, financé par la gestion globale INASTI et le régime de soins de santé des salariés, financé par la gestion globale ONSS sont fondus en un seul régime. Le nouveau mode de financement de ce régime unique est assuré conjointement par les deux gestions globales et se compose de deux montants distincts.

Le premier montant, appelé montant de base, vise à limiter le financement du régime par les cotisations et croît chaque année au même rythme que les cotisations aux gestions globales concernées entre l'exercice T-1 et l'exercice T-2, indépendamment de la croissance des dépenses.

Le second montant, appelé montant complémentaire, se calcule de façon à équilibrer le budget du régime. Le montant complémentaire est égal à la différence entre les dépenses de l'année – en ce compris l'objectif budgétaire augmentant de 4,5 % par an hors inflation – et la somme des recettes propres de l'INAMI, des montants de financement de base de l'ONSS et de l'INASTI et du montant pour le financement des carrières mixtes.

Ce montant complémentaire est couvert par un financement alternatif supplémentaire qui transite par les gestions globales selon une clé de répartition.

Le tableau 38 reprend les hypothèses de croissance des prestations de soins de santé retenues dans le cadre de ces Perspectives. La première ligne reprend les dépenses de soins de santé de l'INAMI en termes budgétaires, soit les dépenses telles que définies dans la rubrique 'prestations' de l'objectif budgétaire de l'INAMI (ne prenant pas en compte la partie du financement des journées d'hôpitaux qui était jadis à charge de la Santé Publique) ainsi que la partie hors norme du coût de l'accord social 2005-2009 (inscrite dans le poste 'autres dépenses' du budget). La seconde ligne reprend les dépenses en termes SEC. En SEC, les dépenses de soins de santé comprennent, outre les dépenses au sens budgétaire, le financement des journées d'hospitalisation, les dépenses de soins de santé du régime du personnel maritime, celles relevant d'accords internationaux, les dépenses d'expertise, les dépenses pour la lutte contre le tabagisme, pour le plan social des kinésithérapeutes, etc. La part de l'accord social en dehors de la norme est reprise en termes SEC dans les subventions aux hôpitaux (aux entreprises en termes économiques).

TABLEAU 38 - Croissance des dépenses de soins de santé à prix constants
 (en %, déflateur: indice santé)

	2009	2010	2011	2012	Moyenne de période 2013-2015
Définition budgétaire	5,3	4,3	3,6	3,6	3,5
Définition SEC	6,7	3,8	3,3	3,5	3,4
PM croissance réelle du PIB	-3,0	1,4	1,7	2,3	2,2
PM croissance réelle du PIB potentiel	1,6	1,5	1,5	1,6	1,7

Les chiffres les plus récents concernant les dépenses de santé en 2009 indiquent que celles-ci sont inférieures de 819 millions par rapport à l'objectif budgétaire fixé. Cette différence peut s'expliquer d'une part parce que l'objectif a été fixé en supposant une inflation de 2,6 % alors que celle-ci n'a été en réalité que de 0,6 %, d'autre part parce qu'un certain nombre de nouvelles mesures ont été mises en place plus tard que prévu, ce qui a occasionné une économie d'environ 340 millions d'euros par rapport au budget initial 2009. Déflatée par l'indice santé, la croissance demeure cependant relativement soutenue, essentiellement parce que les honoraires des prestataires de soins de santé, indexés avec un an de retard, connaissent une forte progression.

Les dépenses de soins de santé croissent de manière soutenue mais inférieure à la norme...

La croissance réelle des prestations de soins de santé retenue dans la projection est égale à 4,3 % en 2010 et 3,6 % en 2011 (en se basant sur les estimations de l'INAMI qui tiennent compte des nouvelles initiatives prévues pour 2009 mais dont les pleins effets ne sont attendus que l'année suivante, de l'effet de l'accord social 2005-2009, soit 0,2 % en 2010 et 0,1 % en 2011 et l'effet de la baisse de la croissance de l'indice des prix en 2009 qui s'applique avec un an de retard aux honoraires). Sur la période 2012-2015, la croissance annuelle due à la dynamique interne estimée des dépenses de soins de santé est de 2,9 %, augmentée de 0,7 % en raison de l'impact de la croissance de la population et diminuée de 0,1 % en raison de modification dans la structure d'âge (baisse de la part des personnes âgées de 75 à 84 ans dans la population totale¹).

...laquelle demeure assurée par le système de financement...

Les recettes destinées au régime des soins de santé augmentent de 0,9 % du PIB entre 2008 et 2011. Cette hausse est due à l'accroissement du financement de base via les cotisations sociales (+0,2 % du PIB) mais surtout aux transferts du pouvoir fédéral mis en place par le nouveau système de financement (+0,6 % du PIB pour le financement complémentaire). Entre 2011 et 2015, la hausse des recettes est de 0,7 % du PIB, exclusivement dus à la hausse du financement complémentaire². Ce

1. L'effet du vieillissement est calculé sur base de la relation entre les dépenses de soins de santé effectives, le PIB réel, le nombre de personnes âgées de 75 à 84 ans au sein de la population et le taux de chômage durant la période 1981-2006; voir Peter Willemé - "Structurele determinanten van de publieke gezondheidszorguitgaven in België (1980-2007)", note Bureau Fédéral du Plan 6892/PW/ 9876, mai 2009. Parce que cette relation reflète des liens entre variables de long terme, elle n'est pas totalement appropriée pour estimer des dépenses à moyen terme dans les circonstances présentes. En effet, la relation positive entre l'évolution à long terme des dépenses de soins de santé et du PIB implique que les dépenses devraient diminuer durant la récession. Cet effet n'a pas été observé dans le passé. En outre, il est peu probable que les dépenses effectives baissent alors que le fédéral assure le financement d'une croissance de 4,5 %. Pour ces raisons, il a été choisi de se baser sur la dynamique interne du secteur telle qu'estimée par la croissance moyenne observée sur les quatorze dernières années, à l'exclusion de l'effet du vieillissement.
2. De 2011 à 2013, les cotisations n'augmentent presque pas relativement au PIB. La hausse des cotisations sociales en fin de période ne se répercute que peu sur le financement des soins de santé car le montant de base suit l'évolution des cotisations avec un an de retard.

dernier passe de 0,2 % du PIB en 2008 à 1,5 % du PIB en 2015, ce qui accroît d'autant le poids que le financement alternatif représente pour le pouvoir fédéral.

... ce qui occasionne des surplus importants au sein de l'INAMI-Soins de santé.

L'évolution des dépenses de soins de santé selon les hypothèses de projection demeure inférieure à la norme de croissance de 4,5 %. L'écart entre le montant des prestations de soins de santé et la norme est égal à 819 millions en 2009, 732 millions en 2010 et 993 millions en 2011. Le différentiel de croissance entre les prestations de soins de santé et la norme de croissance sur base de laquelle est calculé le financement permet à l'INAMI-Soins de santé d'accumuler des surplus de plus en plus importants. En 2010 et 2011, ces surplus atteignent 0,3 % du PIB. Une partie (0,1 % du PIB) est reversée dans le Fonds pour l'avenir des soins de santé créé en 2007 afin de pouvoir faire face à l'augmentation dans ce secteur des coûts liés au vieillissement de la population¹. Une autre partie (0,1 % du PIB) est mise à la disposition des gestions globales des régimes salariés et indépendants. A partir de 2012, en l'absence de transferts vers le fonds d'avenir ou les gestions globales², la capacité de financement du régime s'accroît de 0,1 % du PIB par an, atteignant 0,6 % du PIB en 2015.

TABLEAU 39 - Soldes de la sécurité sociale en termes budgétaires
(en % du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart 2008-2011	Ecart 2012-2015
1. Solde INAMI-Soins de santé dont :	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,6	-0,0	+0,3
Financement de base	5,7	6,1	6,1	5,9	5,8	5,8	5,8	5,8	+0,2	-0,0
Financement alternatif complémentaire	0,2	0,3	0,6	0,8	1,0	1,2	1,4	1,5	+0,7	+0,6
2. Solde régime salarié dont :	0,1	-0,9	-0,7	-0,5	-1,3	-1,4	-1,4	-1,5	-0,6	-1,0
Enveloppes décidées et mesures complémentaires du gouvernement	0,2	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	+0,2	-0,0
Enveloppes disponibles à partir de 2011				0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	+0,1	+0,2
3. Solde régime indépendant dont :	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,1	-0,2
Enveloppes décidées et mesures complémentaires du gouvernement et enveloppes disponibles à partir de 2011	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	+0,0	+0,1

Déficit persistant dans les régimes salarié et indépendant...

Contrairement au régime des soins de santé, les deux autres régimes de la sécurité sociale enregistrent une augmentation de leur besoin de financement au cours de la période 2008 à 2011, passant d'un surplus de +0,1 % à un déficit de -0,5 % du PIB pour le régime des travailleurs salariés et de +0,1 % à 0,0 % pour le régime des travailleurs indépendants; c'est évidemment la subvention spéciale du pouvoir fédéral pour les années 2010 et 2011 qui permet à la sécurité sociale de limiter l'accroissement de son besoin de financement durant ces deux années. Dès 2012 cependant, le besoin de financement du régime salarié se creuse et atteint -1,3 % du PIB et -1,5 % du PIB en fin de période (celui du régime des travailleurs indépendants tombe à -0,2 % du PIB).

1. Il est supposé que les ressources de ce fonds sont investies dans des titres de la dette publique et contribuent ainsi à réduire la dette au sens "Maastricht".
2. Hypothèses retenues dans ces perspectives. Les réserves accumulées après 2011 par l'INAMI sont également investies dans des titres de la dette publique

ENCADRE 14 - Les enveloppes budgétaires réservées aux adaptations au bien-être

La loi du 23 décembre 2005 relative au Pacte de solidarité entre les générations établit le principe d'une liaison des allocations sociales à l'évolution du bien-être général, au-delà de leur adaptation à l'évolution des prix. Cette revalorisation des allocations sociales a lieu de manière bisannuelle selon une procédure qui se déroule en deux étapes. Dans une première phase est déterminé le montant des moyens financiers réservés aux adaptations au bien-être. Cette enveloppe est équivalente au moins à «la somme de l'estimation des dépenses suivantes calculées pour toutes les branches de la sécurité sociale» dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants :

- «une adaptation annuelle au bien-être de 0,5 % de toutes les allocations sociales de remplacement, à l'exclusion des allocations forfaitaires ;
- une adaptation annuelle au bien-être de 1 % de toutes les allocations sociales forfaitaires ;
- une augmentation annuelle de 1,25 % des plafonds pris en compte pour le calcul des allocations sociales de remplacement» ;

et dans le régime de pensions des travailleurs salariés :

- «une augmentation annuelle de 1,25 % du droit minimum par année de carrière».

Ces pourcentages sont fixés indépendamment de la croissance des salaires. Dans une deuxième phase, le gouvernement décide des modalités d'utilisation de cette enveloppe, après avis conjoint du Conseil national du travail (CNT) et du Conseil central de l'économie (CCE), pour le régime salarié, après un avis conjoint du Comité général de Gestion pour le statut social des travailleurs indépendants et du Conseil central de l'économie, pour le régime indépendant. Le gouvernement dispose d'une marge de manœuvre importante dans cette phase d'allocation de l'enveloppe : «l'adaptation... peut être une modification d'un plafond de calcul, d'une prestation et/ou d'une prestation minimale. Le cas échéant, les modalités d'adaptation peuvent être différentes par régime, par plafond de calcul ou par prestation au sein d'un régime et par catégorie de bénéficiaires de prestation.» Au cours du second semestre de l'année 2008, le gouvernement a pris une décision sur l'allocation de l'enveloppe bisannuelle 2009-2010. Ces mesures sont reprises dans les présentes Perspectives. Pour les années ultérieures (de 2011 à 2014), les allocations sociales sont revalorisées selon les modalités de calcul de l'enveloppe prévues par la loi. Dans la mesure où l'allocation de l'enveloppe se fait librement au sein de chaque régime de sécurité sociale, les décisions d'allocation des enveloppes pour les périodes bisannuelles 2011-2012 et 2013-2014 peuvent entraîner une évolution des dépenses dans les branches de chacun des régimes différente de l'évolution établie dans les présentes Perspectives, qui supposent que le montant alloué à une branche correspond à sa contribution à l'enveloppe.

Sur toute la période de projection, les prestations sociales croissent plus rapidement que le PIB (et que le PIB potentiel). Cette forte croissance des prestations est en partie attribuable aux enveloppes bien-être et aux mesures complémentaires de revalorisation prises dans le cadre du plan anti-crise. En 2009, les prestations du régime salarié connaissent une croissance réelle de 5,8 % dont 2,2 % sont imputables aux enveloppes. Les dépenses de chômage, hors effets des enveloppes et des mesures du plan de relance, augmentent de 10,1 %. Autre conséquence de la crise économique, l'assurance faillite des indépendants connaît également une forte hausse. En 2010, les prestations du régime salarié croissent de 3,1 % dont 0,9 % sont imputables aux enveloppes. Durant ces deux années, abstraction faite de la croissance importante des dépenses de chômage, la dynamique interne des autres prestations n'alourdit les dépenses que de façon modérée, et ce particulièrement en 2009 où l'âge légal de la pension est relevé pour les femmes de 64 à 65 ans, réduisant le nombre d'entrées en pension.

TABLEAU 40 - Croissance des prestations sociales en termes budgétaires, à prix constants, à l'exclusion des dépenses de l'INAMI - soins de santé
(en %, déflateur: indice spécifique aux prestations sociales)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Régime salarié dont	2,1	5,8	3,1	2,4	2,7	2,5	2,4	2,4
a. enveloppes bien-être et mesures gouvernementales complémentaires	1,1	2,2	0,9	0,1	0,6	0,5	0,5	0,5
b. dynamique interne du régime	0,9	3,7	2,2	2,3	2,1	2,0	1,9	1,9
- Pensions	0,9	0,8	1,5	2,4	3,7	3,7	3,7	3,6
- Invalidité	3,4	4,8	1,9	3,5	2,5	2,5	2,2	2,0
- Prestations familiales	0,1	1,7	0,8	0,6	0,3	0,4	0,5	0,5
- Chômage, prépensions, crédit-temps	-3,5	10,1	2,5	1,6	0,6	0,2	-0,9	-1,0
2. Régime indépendant dont	6,2	3,6	4,0	1,9	2,7	2,7	2,7	2,6
a. enveloppes bien-être et mesures gouvernementales complémentaires	4,8	4,0	2,7	2,0	0,7	0,7	0,7	0,7
b. dynamique interne du régime	1,4	-0,4	1,2	-0,1	2,0	2,1	2,0	1,9
- Pensions	0,6	-1,2	0,7	0,2	2,2	2,2	2,1	2,1
- Invalidité ^a	4,8	3,2	7,3	-3,2	1,6	2,3	1,9	2,1
- Prestations familiales	1,8	2,2	0,5	-0,3	0,5	0,5	0,7	0,5
pm Croissance réelle PIB	1,0	-3,0	1,4	1,7	2,3	2,1	2,3	2,3
pm Croissance réelle PIB potentiel	2,0	1,6	1,5	1,5	1,6	1,6	1,7	1,8

a. Y compris l'assurance faillite des indépendants

A partir de 2011, la croissance annuelle des prestations se stabilise autour de 2,5 % dont 0,5 % (0,7 % pour le régime indépendant) demeurent imputables à l'attribution des enveloppes bien-être (celles-ci sont calculées en fonction des modalités précises de la loi : cf. encadré 14). La croissance relevant des dynamiques internes des différents régimes (cf. tableau 40) tourne autour des 2,0 % dans le régime salarié comme dans le régime indépendant. Cette croissance est à peine inférieure à la croissance du PIB et supérieure à celle du PIB potentiel. Dès lors, compte tenu de l'impact des enveloppes, le solde de la sécurité sociale ne s'améliore guère et reste vulnérable au moindre ralentissement économique, la croissance économique potentielle étant inférieure à 2 %. Cette dynamique est alimentée d'une part par l'augmentation des entrées en pension, d'autre part par la croissance du montant des allocations moyennes¹.

Les pensions du régime salarié contribuent de manière importante à cette dynamique d'ensemble. La dynamique interne propre à ces pensions (lesquelles commencent à subir les premiers effets du papy-boom) est responsable d'une croissance annuelle de 3,7 %, dont 2,3 % sont dus à l'augmentation du nombre de bénéficiaires et 1,3 % à celle du montant moyen. Dans le régime indépendant, cette même dynamique engendre une croissance de 2,2 % des dépenses, pour moitié imputable à l'évolution du nombre de bénéficiaires. Dans la branche invalidité du régime salarié, la dynamique interne réduit les dépenses suite à une croissance de plus en plus ralentie du nombre de bénéficiaires, dont un nombre de plus en plus élevé atteint l'âge de la retraite.

1. La hausse des allocations moyennes résulte principalement de l'entrée de nouvelles générations de bénéficiaires dont l'allocation, calculée sur base de revenus plus récents, est en moyenne plus élevée que l'allocation des générations qu'elles remplacent.

ENCADRE 15 - Principales mesures récentes concernant les prestations de sécurité sociale (2008-2015)

Augmentations des prestations de sécurité sociale

1. Pensions du régime salarié

- Au 01/07/2008, la pension minimum est relevée de 2 % et le plafond pour le travail autorisé de 25 %.
- Au 01/09/2008, les pensions datant de 6 ans et plus (entrée en 2002 au plus tard) sont relevées de 2 %.
- Au 01/06/2009, la pension minimum est augmentée de 3 %, les pensions datant de 15 ans et plus (entrée en 1994 au plus tard) de 2 % et celles de moins de 15 ans de 1,5 % tandis que le droit minimum par année de carrière est relevé de 3 %.
- Au 01/09/2009, les pensions datant de 6 ans (entrée en 2003) sont relevées de 2 %.
- Au 01/09/2010, les pensions de 15 ans (entrée en 1995) et celles datant de 6 ans (entrée en 2005) sont augmentées de 2 %.

2. Pensions du régime indépendant

- Au 01/01/2008, le malus pour départ anticipé est modifié (le malus à l'âge de 60 ans reste de 25 %, mais passe à 18 % au lieu de 20 % à 61 ans, à 12 % au lieu de 15 % à 62 ans, à 7 % au lieu de 10 % à 63 ans, à 3 % au lieu de 5 % à 64 ans) et est supprimé si la carrière atteint 43 ans).
- Au 01/07/2008, la pension minimum est augmentée de 2 % et le plafond pour le travail autorisé de 25 %.
- Au 01/09/2008, les pensions datant de 6 ans et plus (entrée en 2002 au plus tard) sont relevées de 2 %.
- Au 01/10/2008, la pension minimum est augmentée de 10 euros.
- Au 01/01/2009, le malus pour départ anticipé est supprimé si la carrière atteint 42 ans.
- Au 01/05/2009, la pension minimum est augmentée de 20 euros.
- Au 01/08/2009, la pension minimum est augmentée de 3 % et les pensions de 1,5 %.
- Au 01/09/2009, les pensions datant de 6 ans (entrée en 2003) sont relevées de 2 %.
- Au 01/09/2010, la pension minimum est augmentée de 25 euros et les pensions datant de 6 ans (entrée en 2004) de 2 %.

3. Indemnités maladie invalidité

- Hausse de 2 % de l'indemnité minimum pour les travailleurs non réguliers au 01/01/2008.
- Adaptation au bien-être dans le régime des salariés pour la période 2007-2010 : 3,5 % si l'indemnité date d'avant 1995, 2,8 % si l'indemnité a pris cours entre 1995 et 2004 et 0,8 % si l'indemnité a pris cours entre 2005 et 2007.

4. Chômage

- Relèvement de 1 % du plafond salarial le 01/01/2009 avec un montant qui diminue avec la durée du chômage.
- Majoration des minima et des montants forfaitaires (sauf interruption de carrière et crédit-temps) de 2 % le 01/01/2008 et de 2 % le 01/09/2009.
- Hausse des taux de remplacement, qui passent à 53 % (au lieu de 50 % durant la 2ème période) pour les chômeurs isolés au 01/01/2008 et à 55 % au 01/01/2009.
- Hausse des taux de remplacement qui passent pour les chômeurs cohabitants à 58 % (au lieu de 55 % durant la 1ère période) au 01/01/2008 et à 60 % au 01/01/2009.
- Prime d'ancienneté à partir de 56 ans au lieu de 58 ans au 01/01/2009.
- Relèvement des taux de remplacement pour chômage temporaire du 01/01/2009 au 31/12/2010 : 75 % pour les chefs de ménage et les isolés (au lieu de 65 %) et 70 % pour les cohabitants (au lieu de 60 %).
- Suspension de crise employés et crédit-temps du 01/07/2009 au 01/07/2010.
- Prime de crise pour ouvriers licenciés en 2010.

5. Allocations familiales

- Hausse des allocations 1er enfant pour les indépendants au 01/04/2008 et au 01/01/2009.
- Augmentation des allocations familiales de 20 euros par mois pour les familles monoparentales au 01/10/2008.
- Hausse de 25 euros du supplément d'âge annuel aux tranches d'âge 0-5 ans et 18-24 ans au 01/07/2008 (avec augmentation progressive du montant pour la tranche des 18-24 ans : 50 euros en 2009, 75 euros en 2011 et 100 euros en 2012).
- Elargissement de l'allocation de complément pour enfant handicapé.

Suite encadré 15

6. Maladies professionnelles et accidents de travail

- Adaptation au bien-être de 2 %, à partir du 01/09/2008, des indemnités (sauf indemnité minimum) ayant pris cours depuis 15 à 20 ans et il y a 6 ans.
- Relèvement des minima et forfaits de 2 % pour les indemnités ayant pris cours depuis 6 à 15 ans, de 0,8 % pour les autres au 01/01/2009 et de 2 % pour les indemnités ayant pris cours il y a 6 ans au 01/09/2010.

7. Tous revenus de remplacement

- Conformément au Pacte de solidarité entre les générations (voir encadré 14).

4. Communautés et régions

Retour de l'équilibre budgétaire en 2015.

Le solde de financement des communautés et régions – exprimé en pour cent du PIB – s'est sensiblement détérioré en 2009, passant de -0,1 % en 2008 à -0,7 % en 2009. A partir de 2010, les finances des communautés et régions s'améliorent progressivement pour atteindre l'équilibre en 2015.

L'évolution du solde de financement s'explique par le cheminement combiné du solde primaire et des charges d'intérêt (voir tableau 41). Le solde primaire, qui était encore positif en 2008, se dégrade de 0,6 % du PIB en 2009 en raison du recul des recettes et d'une hausse des dépenses primaires, ces variations étant largement cycliques. Par la suite, le solde primaire s'améliore pour redevenir en excédent à partir de 2013 suite à l'accroissement des recettes et la contraction des dépenses primaires. Les charges d'intérêt, quant à elles, augmentent en début de période en raison de la hausse du taux d'endettement. A moyen terme, malgré les déficits accumulés, les charges d'intérêt sont stables en raison de l'augmentation du PIB.

TABLEAU 41 - Compte des communautés et régions
(en pour cent du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart 2011 -2009	Ecart 2015 -2011
Solde primaire	0,1	-0,5	-0,3	-0,1	-0,0	0,1	0,2	0,3	0,4	0,4
Recettes, dont	12,3	12,1	12,0	12,2	12,2	12,2	12,2	12,2	0,1	-0,0
Recettes fiscales propres	2,2	2,0	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	0,2	0,0
Recettes fiscales affectées	8,7	8,7	8,4	8,6	8,6	8,7	8,7	8,7	-0,0	0,1
Parts d'IPP	4,9	4,8	4,7	4,8	4,8	4,8	4,8	4,8	-0,0	0,0
Parts de TVA	3,8	3,8	3,7	3,8	3,8	3,9	3,9	3,9	-0,0	0,1
Recettes non fiscales	0,9	0,9	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,0	-0,1
Transferts des sous-secteurs publics ^a	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,0	-0,0
Dépenses primaires	12,2	12,6	12,3	12,3	12,2	12,1	12,0	11,9	-0,3	-0,4
Dépenses primaires finales, dont	9,4	10,0	9,7	9,7	9,5	9,5	9,4	9,3	-0,3	-0,4
Rémunérations	4,3	4,6	4,6	4,5	4,5	4,5	4,4	4,4	-0,1	-0,2
Achats de biens et services	1,6	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4	1,4	-0,1	-0,1
Investissements	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	-0,1	-0,1
Transferts aux ménages et ISBL ^a	2,0	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	0,0	0,0
Transferts aux entreprises	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	-0,1	-0,1
Transferts aux sous-secteurs publics, dont	2,7	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	0,0	-0,0
Aux pouvoirs locaux	2,6	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	0,0	-0,0
Aux administrations de sécurité sociale	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,1	0,0
Solde de financement	-0,1	-0,7	-0,5	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1	0,0	0,3	0,4

a. Hors pensions des fonctionnaires des communautés et des régions qui sont comptabilisées dans les dépenses finales du pouvoir fédéral.

Baisse des recettes en 2009 et 2010.

Les recettes des communautés et régions – exprimées en pour cent du PIB – se réduisent en 2009 et 2010. En 2009, la baisse est attribuable à l'évolution des recettes fiscales propres alors qu'en 2010, la réduction des recettes issues de la loi spéciale de financement (LSF) – les recettes fiscales affectées – domine la hausse des recettes fiscales propres et non fiscales.

Les recettes fiscales propres retrouvent leur niveau de 2008 en 2010 après avoir connu une baisse de 0,2 % du PIB en 2009 (extension du jobkorting en Région flamande, suppression de la redevance radio en Région wallonne, réduction du produit des impôts régionaux suite à la récession). La restriction de l'octroi du jobkorting aux bas salaires en Région flamande et un meilleur rendement des impôts régionaux en sont la cause. Par ailleurs, les recettes non fiscales augmentent ponctuellement en 2010 suite à la vente de terrains à Aquafin par la Région flamande et à la vente de bâtiments par la Région bruxelloise.

En 2009, les recettes issues de la LSF¹ sont stables en pour cent du PIB étant donné que le PIB en valeur et le montant des moyens transférés sont tous les deux orientés à la baisse dans des proportions semblables, de l'ordre de 1,9 %. En effet, la valeur nominale des moyens transférés était inférieure en 2009 par rapport à 2008 en raison de paramètres macroéconomiques dégradés. De plus, le calcul des moyens à transférer en 2008 donnait lieu à une sous-estimation, ce qui aurait dû conduire à une correction positive en 2009 mais, rompant avec la tradition, le gouvernement fédéral a décidé de procéder à cette correction dès l'année 2008, accentuant de la sorte la réduction des moyens transférés en 2009. En 2010, les recettes issues de la LSF diminuent de 0,3 % du PIB. Cette baisse s'explique par la hausse du PIB nominal alors que les moyens transférés en euros courants se réduisent malgré la croissance positive du PIB en volume et de l'indice des prix à la consommation. Cela découle du fait que les paramètres définitifs pour 2009 s'avèrent plus défavorables que ceux retenus lors du contrôle budgétaire de 2009 si bien que les moyens transférés aux régions et aux communautés ont été trop élevés en 2009. Ce trop-perçu de 2009 est répercuté en débit des montants transférés en 2010 et fait plus que compenser l'accroissement des moyens de base octroyés en 2010.

Hausse des recettes en 2011 et stabilité à moyen terme.

En 2011, les recettes augmentent de 0,2 % du PIB pour atteindre leur niveau de moyen terme. Cette hausse des recettes trouve son origine dans l'augmentation des moyens issus de la LSF, les recettes fiscales propres étant constantes. La hausse des recettes issues de la LSF en 2011 est cependant principalement due à la faiblesse du niveau de 2010 à cause de la correction négative appliquée cette année-là. Par ailleurs, la dernière tranche du refinancement des communautés est versée en 2011.

A partir de 2011, la croissance des recettes issues de la LSF excède légèrement celle du PIB. Cette augmentation est due en partie à l'évolution de la population de moins de 18 ans en Communauté française². De plus, les montants octroyés au titre d'intervention de solidarité nationale sont en hausse en raison de l'évolution

1. Pour rappel, les recettes issues de la LSF constituent la principale source de financement des entités fédérées. Les principaux déterminants de l'évolution de ces recettes sont la croissance du PIB en volume et la croissance de l'indice national des prix à la consommation.
2. Les moyens prélevés sur le produit de la TVA évoluent, entre autres, en fonction d'un coefficient d'adaptation qui dépend de la taille de la population de moins de 18 ans. Ce coefficient est calculé pour la Communauté flamande et pour la Communauté française mais seul le coefficient le plus élevé est retenu. Étant donné la démographie actuelle, il s'agit du coefficient calculé pour la Communauté française.

des paramètres démographiques et de la répartition régionale du produit de l'impôt des personnes physiques. Enfin, la croissance légèrement plus marquée de l'indice national des prix à la consommation par rapport au déflateur du PIB sur la période 2011-2015 contribue également à expliquer la hausse des moyens transférés.

Hausse des dépenses primaires en pourcentage du PIB en 2009, suivie par une baisse en 2010.

L'évolution des dépenses primaires en 2009 et 2010 est basée sur une comparaison de budgets consécutifs des communautés et régions¹. Après avoir augmenté de 0,6 % du PIB en 2009, les dépenses primaires finales diminuent de 0,3 % en 2010 (voir tableau 41). En revanche, les transferts aux sous-secteurs publics, qui diminuent en 2009, renouent avec leur rythme de croissance normal, lequel est, entre autres, fonction de la croissance décrétole des transferts aux Fonds des communes. La croissance négative de ces transferts en 2009 (voir tableau 42) trouve son origine dans des mesures ponctuelles prises en 2008 comme la reprise de la dette des communes par la Région flamande, la dotation unique au Zorgfonds flamand ainsi que le paiement anticipé de la compensation de la suppression de la taxe Elia.

La baisse des dépenses primaires finales s'explique par les nouvelles mesures d'économie prises en 2010 par les communautés et régions en vue de contrer la composante cyclique du solde de financement apparue avec la crise. Les principales économies, qui sont pour la plupart récurrentes, visent une réduction à la fois des frais de fonctionnement de l'appareil administratif et de l'octroi de subventions (sauf pour les secteurs de l'accueil de la petite enfance, les soins à domicile et aux handicapés) et une meilleure orientation de la politique d'investissement.

Cette politique se reflète clairement dans la croissance négative des dépenses primaires en 2010 (voir tableau 42). Les achats de biens et services subissent les effets les plus importants puisque leur croissance réelle devient nettement négative (-5,6 % en 2010 comparé à 3,8 % en 2009). La politique de subventionnement plus restrictive a un impact sur les transferts aux ménages et aux ISBL ainsi que sur les transferts aux entreprises. Le ralentissement de la croissance des transferts aux ménages en 2010 contraste avec la politique expansive de primes à l'énergie, à l'isolation et à la rénovation menée en 2009. S'agissant des transferts aux entreprises, la tendance à la baisse observée en 2009 se poursuit en 2010 ; tant les subventions de fonctionnement² que les transferts en capital diminuent sensiblement. Enfin, le net recul de la croissance des investissements s'explique, d'une part, par une diminution des investissements dans les travaux de génie civil. D'autre part, les régions font de plus en plus appel à des partenaires privés (partenariats privé-public principalement en Flandre) ou à d'autres formes de financement alternatif (en Wallonie) pour le financement et la mise en œuvre de projets d'investissement régionaux dont le coût budgétaire se trouve ainsi limité au paiement de redevances de disponibilité comptabilisées dans les achats de biens et services.

Les dépenses de rémunérations se tassent aussi sensiblement : leur taux de croissance passe de 4,9 % en 2009 à 0,2 % en 2010. Cette évolution s'explique

-
1. Les chiffres pour 2009 sont basés sur une comparaison des budgets ajustés de 2009 et 2008 de la Région wallonne, de la Communauté flamande, de la Région bruxelloise et de la Communauté française. Les chiffres de 2010 sont obtenus par comparaison des budgets initiaux respectifs pour les exercices 2010 et 2009.
 2. A l'exception des subventions octroyées aux sociétés flamandes de distribution d'eau.

principalement par un effet prix, la croissance de l'indice national des prix à la consommation étant supérieure à celle – nulle – de l'indice moyen d'indexation des rémunérations.

TABLEAU 42 - Taux de croissance réel¹ des dépenses des communautés et régions
(en pour cent)

	2009	2010	Moyennes de période	
			2011-2015	2004-2008
Dépenses	1,7	-1,1	1,3	2,4
Dépenses primaires finales	4,4	-2,0	1,1	2,0
dont :				
Rémunérations	4,9	0,2	1,3	1,4
Achats de biens et services	3,8	-5,6	0,0	1,0
Investissements	1,3	-7,7	-0,2	-0,4
Transferts aux ménages et ISBL	7,8	1,0	2,3	4,6
Transferts aux entreprises	-2,1	-9,1	0,3	3,5
Transferts aux sous-secteurs publics	-7,5	2,4	2,0	3,7

1. Déflateur: indice national des prix à la consommation

La baisse des dépenses, enregistrée en 2010, se poursuit à moyen terme.

La projection des dépenses primaires pour la période 2011-2015 (hors dépenses de rémunération) est basée sur une hypothèse de politique constante. Cette dernière résulte d'une extrapolation des tendances observées sur la période 2009-2010, après correction des mouvements non récurrents.

Dans les précédentes éditions des Perspectives, l'hypothèse de politique constante en matière de dépenses des communautés et régions se traduisait traditionnellement par l'extrapolation à moyen terme des tendances observées durant la période passée, en général les huit dernières années (après correction des mouvements non récurrents, et hors dépenses de rémunérations pour lesquelles une méthodologie différente est appliquée). Or, à l'occasion de l'élaboration des budgets 2010 et dans une moindre mesure des budgets 2009 ajustés, les autorités régionales et communautaires ont pris des décisions infléchissant significativement les trajectoires de dépenses à moyen terme, comme il ressort de divers documents budgétaires¹. Par conséquent, dans la présente édition des Perspectives, la méthode habituelle basée sur l'extrapolation de la tendance des huit années passées n'aurait pas été adéquate.

L'on a dès lors opté pour une extrapolation à moyen terme des taux de croissance annuels moyens de la période 2009-2010, par catégories de dépenses (sauf pour les rémunérations), jugés davantage représentatifs du nouveau comportement dépensier structurel. Néanmoins, pour certaines catégories de dépenses, le taux de croissance sur la période 2009-2010 est apparu exagérément restrictif dans une optique de moyen terme, en l'occurrence lorsque ce taux de croissance était négatif. Dans ce cas de figure, le taux de croissance des dépenses en question a été fixé à zéro en projection².

1. Ces inflexions se retrouvent également dans les projections pluriannuelles réalisées par les administrations concernées (ces projections ne sont pas utilisées ici en raison de leur caractère normatif, contrairement aux projections pluriannuelles du pouvoir fédéral).
2. Il en va de même pour les dépenses desquelles aucune tendance ne se dégage clairement sur une période plus longue (2004-2010) comme, notamment, les transferts en capital.

Alors que la croissance moyenne des dépenses atteignait encore 2,4 % sur la période 2004-2008, elle ne dépasserait plus 1,3 % sur la période 2011-2015. Par conséquent, les dépenses primaires devraient se tasser de 0,4 % du PIB à moyen terme.

La baisse des dépenses se concrétise par un fléchissement des achats de biens et services, des investissements et des transferts aux entreprises (de 0,1 % du PIB dans les trois cas), ce fléchissement étant lui-même dû à la prorogation des mesures d'économie récurrentes décidées dans le cadre des budgets 2010.

Les rémunérations diminuent de 0,2 % du PIB. Ce recul est lié, d'une part, à la méthodologie utilisée qui n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales découlant des accords sectoriels futurs, et d'autre part, à une dérive salariale plus faible que par le passé en raison de l'évolution de la pyramide des âges du personnel des communautés et régions.

5. Pouvoirs locaux

Le compte des pouvoirs locaux enregistre un déficit sur toute la période de projection. Limité à 0,2 % du PIB en 2009, il se creuse encore jusqu'à 0,7 % du PIB en 2012, ensuite retombe à 0,4 % du PIB en 2015.

Rappelons que la projection à politique inchangée n'anticipe pas sur les mesures que les différents niveaux de pouvoir pourraient prendre à l'avenir ; et en particulier, dans le cas des pouvoirs locaux, les mesures susceptibles d'être prises tant par les pouvoirs locaux que par les autres niveaux de pouvoir en vue d'équilibrer les finances locales.

En 2009, les dépenses augmentent (+0,4 % du PIB) en raison d'un effet dénominateur lié à la récession économique. La diminution du solde de financement est néanmoins limitée (-0,1 % du PIB) grâce à la hausse des additionnels à l'impôt des personnes physiques en raison de l'accélération des enrôlements ; l'augmentation totale des recettes (+0,3 % du PIB) est toutefois atténuée par la baisse des transferts en capital reçus des régions (principalement le contrecoup de la reprise de la dette des communes flamandes en 2008)¹.

En 2010, la détérioration du solde de financement (-0,2 % du PIB) est entièrement attribuable au recul des recettes fiscales, à savoir les additionnels à l'impôt des personnes physiques qui subissent le contrecoup de l'accélération des enrôlements de 2009.

Entre 2010 et 2015, les fluctuations du solde primaire et du solde de financement découlent en particulier des investissements qui sont liés au cycle électoral : forte croissance à l'approche des élections communales en 2012 (+0,2 % du PIB en 2011), puis net reflux après les élections (-0,2 % du PIB en 2013).

En dehors de ce phénomène, la période 2011-2015 est caractérisée par un tassement des dépenses d'une part (-0,2 % du PIB) et des recettes d'autre part (-0,2 % du PIB).

1. Voir aussi section 4, 'Communautés et régions'.

Les rémunérations diminuent compte tenu de l'absence d'anticipation d'éventuelles revalorisations salariales dans le cadre des accords sectoriels futurs. Par ailleurs, l'emploi connaît une progression plus modérée qu'au cours de la dernière décennie (taux de croissance de 0,8 % en moyenne annuelle contre 2,1 % dans la période 1999-2009). Quant aux recettes, les additionnels au précompte immobilier s'érodent tendanciellement vu la faible progression des revenus cadastraux et l'hypothèse de stabilité des taux d'imposition, de même que les transferts courants du pouvoir fédéral, à politique inchangée.

Ainsi, le solde primaire s'améliore sur la période 2011-2015 (+0,1 % du PIB). Néanmoins, le solde de financement reste stable sous l'effet des charges d'intérêt de la dette qui augmentent progressivement (+0,1 % du PIB).

TABLEAU 43 - Compte des pouvoirs locaux
(en pour cent du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Ecart 2010-2009	Ecart 2015-2010
1. Solde de financement	-0,1	-0,2	-0,4	-0,6	-0,7	-0,4	-0,4	-0,4	-0,2	0,0
2. Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,1
3. Solde primaire	0,1	0,0	-0,2	-0,4	-0,5	-0,2	-0,1	-0,1	-0,2	0,1
A. Recettes	6,1	6,4	6,3	6,2	6,2	6,1	6,1	6,1	-0,2	-0,2
1. Recettes fiscales	2,0	2,4	2,2	2,2	2,1	2,1	2,1	2,1	-0,2	-0,1
Additionnels à l'IPP	0,6	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,2	0,0
Additionnels au précompte immobilier	1,1	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	0,0	-0,1
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0
2. Recettes non fiscales	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0	0,0
3. Transferts des secteurs publics ^a , dont:	3,3	3,2	3,2	3,2	3,2	3,2	3,1	3,1	0,0	-0,1
Du pouvoir fédéral	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	-0,1
Des communautés et régions	2,6	2,5	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	2,6	0,0	0,0
B. Dépenses primaires	6,0	6,5	6,5	6,7	6,6	6,4	6,3	6,2	0,0	-0,2
1. Formation brute de capitale fixe	0,8	0,8	0,9	1,1	1,1	0,9	0,8	0,9	0,0	0,0
2. Autres dépenses primaires	5,2	5,6	5,6	5,6	5,5	5,5	5,4	5,4	0,0	-0,2
- Frais de fonctionnement:	4,3	4,6	4,5	4,5	4,5	4,5	4,4	4,4	0,0	-0,1
Rémunérations	3,3	3,6	3,5	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4	0,0	-0,1
Achats de biens et services	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	0,0
- Transferts courants ^a ,	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,0	0,0
dont prestations sociales	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,0	0,0
- Dépenses en capital hors FBCF	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0

a. Non compris les pensions des anciens enseignants des pouvoirs locaux, comptabilisées en dépenses finales du pouvoir fédéral.



Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Etant donné le niveau d'activité économique entamé par la récession de 2009, la remontée des prix énergétiques et les mesures de politique climatique prises, la Belgique serait à même de rencontrer les objectifs qui lui ont été impartis dans le cadre du protocole de Kyoto. Cet objectif implique que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Belgique aient diminué de 7,5 % sur la période 2008-2012 par rapport à l'année 1990 et, donc, qu'elles ne dépassent pas un niveau moyen de 134,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Sur la période 2008-2012, dans le cadre de la nouvelle projection, le niveau moyen des émissions de GES atteindrait 130,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ et serait donc à raison de 4,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en-dessous de l'objectif. En 2015, les émissions seraient même inférieures de 11,6 % au niveau de 1990.

Dans une perspective plus lointaine (2020), la Belgique devra satisfaire à une série de nouveaux objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du paquet Climat-Energie. Ainsi, les émissions des secteurs participant au système européen d'échange de quotas d'émission (secteurs ETS) devront, au niveau européen, baisser de 21 % par rapport à 2005. Les émissions des secteurs en-dehors de ce système (secteurs non ETS), devront également être réduites en 2020. Un objectif de réduction de 10 % est cité au niveau européen; dans le cas belge, l'objectif est de 15 %. A l'horizon 2015, la trajectoire des émissions de GES des secteurs non ETS paraît, à politique inchangée, compatible avec cet objectif, notamment du fait de la forte réduction de leurs émissions en début de période de projection. Notons toutefois que les émissions des secteurs ETS ne baisseraient, au niveau belge, que de 4,2 % par rapport à leur niveau de 2005.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, la Belgique s'est vue assigner un objectif de 13 % de sources d'énergies renouvelables dans le total de la consommation brute finale d'énergie à l'horizon 2020. Selon les nouvelles Perspectives, une part de 6,5 % serait atteinte en 2015. D'importants efforts seront donc nécessaires en vue de satisfaire à cet objectif. Il en irait de même en ce qui concerne l'objectif relatif à la part de carburants durables dans le total de la consommation du secteur du transport (objectif minimum de 10 % à l'horizon 2020). Selon nos calculs, une part de 5,5 % de biocarburants dans la consommation de diesel et d'essence serait atteinte en 2015.

Les émissions de CO₂ d'origine énergétique ont nettement diminué en 2009, en liaison avec la forte chute de l'activité économique intervenue cette année. Les émissions devraient encore chuter en 2010 (notamment du fait de la baisse d'activité du secteur électrique et des réductions de consommation d'énergie dans les transports). De 2011 à 2015, les émissions diminueraient en moyenne de 0,3 % par an, atteignant ainsi 102,8 millions de tonnes en 2015, soit un recul de 6,7 % par rapport à 1990.

En 2009, les émissions générées par le secteur électrique ont fortement augmenté à la suite d'une hausse importante de la production engendrée par la forte croissance des exporta-

tions d'électricité à destination de la France. En 2010, les exportations devraient retomber à leur niveau moyen de la période 2001-2008 et entraîner ainsi une baisse des émissions. Au cours de la période 2011-2015, les émissions augmenteraient légèrement, pour atteindre 23,1 millions de tonnes en 2015, soit 1 % en moins qu'en 1990.

Les émissions d'origine énergétique générées par l'industrie ont diminué de manière sensible en 2009, en raison du recul important de la production industrielle, principalement dans l'industrie lourde grande consommatrice d'énergie. Toutefois, les émissions devraient connaître une hausse en 2010 et 2011 à la suite de la reprise de la production industrielle. Au cours de la période 2012-2015, les émissions diminueraient (en moyenne de 1,6 % par an), en raison du maintien de prix énergétiques élevés, du fait de modifications structurelles dans les consommations d'énergie et grâce à la politique climatique. Le plan d'allocation national pour 2008-2012 et les objectifs de 2020 impartis aux installations soumises au système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ devraient largement contribuer à la limitation des émissions par l'industrie. Celles-ci s'élèveraient à 25 millions de tonnes en 2015, soit une baisse de près de 24 % par rapport à 1990.

Les émissions générées par les transports ont fortement diminué en 2009, en raison de la crise économique. Elles devraient continuer à baisser en 2010 et 2011, du fait de la forte hausse des prix énergétiques. Au cours de la période 2012-2015, elles devraient quasiment se stabiliser. Pendant la période de projection, l'augmentation du parc de véhicules propres influencerait progressivement le taux d'émissions et ce, grâce à l'efficacité des mesures fiscales et l'utilisation (bien que limitée) de biocarburants. En 2015, les émissions s'élèveraient néanmoins à 23,7 millions de tonnes, soit une hausse de 19 % par rapport au niveau de 1990.

Au cours de la période 2004-2009, les émissions générées par les services et les ménages ont diminué grâce à une consommation d'énergie plus efficace liée aux fortes hausses des prix de l'énergie. Durant cette période, les facteurs climatiques, comme le nombre de degrés-jours, ont également influencé fortement la consommation d'énergie et les émissions générées par les services et les ménages. Au cours de la période de projection, les prix énergétiques élevés, les changements structurels de la consommation d'énergie (hausse de la part consacrée au gaz naturel) et la politique climatique exerceraient une influence positive sur les émissions. Celles-ci devraient encore baisser entre 2010 et 2015. En 2015, les émissions devraient s'élever à 25,3 millions de tonnes, soit une baisse de 7 % environ vis-à-vis du niveau de 1990.

Les émissions de CO₂ non énergétiques libérées par les processus industriels et le traitement des déchets seraient en hausse pendant la période de projection et dépasseraient de plus de 20 % leur niveau de 1990 en 2015. En ce qui concerne les émissions de CH₄, principalement libérées par l'agriculture, elles devraient baisser de plus de 45 % par rapport à leur niveau de 1990. Quant aux émissions de N₂O, qui trouvent principalement leur origine dans l'industrie et l'agriculture, elles devraient diminuer de près de 35 % par rapport à leur niveau de 1990. En revanche, les émissions de gaz fluorés devraient augmenter chaque année, tout en restant nettement plus basses que durant l'année de référence.

A. L'objectif de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto et les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020

1. L'objectif de la Belgique dans le cadre du Protocole de Kyoto

La Belgique devrait pouvoir rencontrer son objectif du Protocole de Kyoto.

Dans un contexte de forte baisse du niveau de l'activité économique en 2009 et de remontée des prix énergétiques en projection, la Belgique serait à même, grâce à sa politique climatique, de rencontrer les objectifs qui lui ont été impartis dans le cadre du protocole de Kyoto. Cet objectif implique que les émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Belgique aient diminué de 7,5 % sur la période 2008-2012 par rapport à l'année 1990 et, donc qu'elles ne dépassent pas un niveau moyen de 134,8 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Sur la période 2008-2012, dans le cadre de la nouvelle projection, le niveau moyen des émissions de GES atteindrait 130,7 millions de tonnes d'équivalent CO₂ et serait donc à raison de 4,1 millions de tonnes d'équivalent CO₂ en-dessous de l'objectif (voir aussi point C.5).

2. Les objectifs européens et belges du paquet Climat-Energie à l'horizon 2020

L'Union européenne veut réduire de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre et ses consommations d'énergie à l'horizon 2020 et porter à 20 % la part des énergies renouvelables.

L'Union européenne a fixé une série de nouveaux objectifs à l'horizon 2020. Elle veut ainsi réduire les émissions de GES et les consommations d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et amener la part des énergies renouvelables à 20 %. La réduction des émissions devrait être portée à 30 % si un nouvel accord international intervient. Un objectif relatif à la part des carburants durables à atteindre dans le total de la consommation d'énergie des transports est également retenu: l'Union européenne vise une part minimale de 10 % à l'horizon 2020 (objectif assigné à l'ensemble des Etats membres).

La proposition de la Commission européenne concernant ce paquet Climat-énergie a été adoptée en décembre 2008 par le Parlement européen et le Conseil des Ministres européen. La traduction de ces propositions en directives a été réalisée au début de 2009.

Le Conseil européen des 25 et 26 mars 2010 s'est mis d'accord sur la prise en considération de ces objectifs climatiques pour 2020 en tant que l'un des éléments clés de la nouvelle stratégie européenne pour la croissance et l'emploi ("Stratégie Europe 2020").

L'objectif européen de baisse des émissions de GES de 20 % est décliné différemment selon que les secteurs concernés participent ou non au Système européen d'échange de quotas d'émissions. Pour les secteurs participant à ce système¹ (secteurs ETS), un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi. Il implique, pour l'Europe dans son ensemble, une baisse de 21 % des émissions provenant de ces secteurs à l'horizon 2020, et ce par rapport au niveau

1. Les secteurs qui participeraient au marché de permis d'émissions après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur producteur d'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier, ainsi que les émissions de CO₂ d'origine non énergétique liées à des processus industriels.

de 2005 (voir encadré 16). On notera toutefois que plus de la moitié des émissions ne tombent pas dans le champ du système de permis européen.

En ce qui concerne les secteurs non ETS¹ (en-dehors donc du système de permis d'émissions), un objectif européen de baisse de 10 % des émissions est visé (baisse en 2020 par rapport au niveau de 2005). La Commission européenne a, de plus, défini un objectif spécifique pour chaque Etat membre. Pour la Belgique, l'objectif fixé est de 15 % de baisse des émissions des secteurs non ETS.

Enfin, la Belgique s'est également vue assigner un objectif précis concernant la part des énergies renouvelables dans le total de la consommation finale brute d'énergie du pays. Cet objectif est de 13 % pour l'année 2020.

3. Politiques et mesures

Toutes les mesures déjà décidées et mises en oeuvre sont prises en compte dans les nouvelles Perspectives.

Les présentes perspectives tiennent compte de l'ensemble des mesures décidées et mises en oeuvre, tant au niveau fédéral qu'aux niveaux régionaux. Notons toutefois que ces Perspectives ne tiennent pas encore clairement compte des implications des nouvelles directives européennes pour 2020, si ce n'est pour les secteurs participant au Système européen d'échange de permis d'émissions. Pour ces secteurs, un système de plafonnement et d'échange au niveau européen a été choisi (voir encadré 16).

La *Cinquième Communication Nationale sur les Changements Climatiques en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques* et le *Plan National Climat de la Belgique 2009-2012: inventaire des mesures et situation au 31/12/2008* décrivent la politique climatique et fournissent un aperçu des mesures mises en oeuvre².

La mise en place d'un Plan national d'allocation³ constitue une première composante importante de la politique climatique. Il s'agit d'un instrument devant permettre aux secteurs intensifs en énergie d'améliorer leur efficacité énergétique et, en même temps, d'optimiser leurs coûts. Pour le secteur électrique, on doit y ajouter les objectifs d'électricité verte, ainsi que ceux en matière de cogénération. Dans le secteur industriel, on peut mentionner les accords sectoriels (conventions de benchmarking et d'audit, accords de branches) dans le but d'accroître l'efficacité énergétique. D'autres mesures pour l'industrie sont axées sur la réduction des émissions de protoxyde d'azote dans le secteur chimique, la diminution des émissions de gaz fluorés et une prime écologique⁴.

En ce qui concerne le secteur du transport, les mesures de la politique climatique ont trait à la limitation du volume de transport routier privé (développement des

-
1. Il s'agit des secteurs suivants: la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en-deça du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO₂.
 2. Voir : *Cinquième Communication Nationale sur les changements climatiques, en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques*, 2009, *Plan National Climat pour la Belgique 2009-2012 : inventaire des mesures et situation au 31/12/2008*, 2009. La plupart de ces documents peuvent être trouvés sur le site internet www.climat.be.
 3. Voir : *Plan National et Plans Régionaux d'Allocation 2005-2007*, mars 2004 et *Plan National et Plans Régionaux d'Allocation 2008-2012*, octobre 2008.
 4. Mesure introduite par les autorités flamandes qui vise à stimuler un processus de production plus propre et plus respectueux de l'environnement.

transports publics, développement de l'infrastructure pour les vélos et promotion de la navigation intérieure). D'autres mesures concernent la mise en place d'un parc de véhicules plus respectueux de l'environnement et pauvres en émissions (via l'utilisation d'un écospore, l'adaptation des taxes de roulage en faveur des véhicules propres et l'encouragement à l'utilisation de biocarburants). On citera également les mesures destinées à encourager une fluidification optimale du trafic et l'encouragement par les autorités publiques d'une conduite plus respectueuse de l'environnement.

Pour les services et les ménages, les mesures visées par le plan climat concernent la réglementation sur la Performance Énergétique des Bâtiments (bâtiments neufs ou soumis à une rénovation lourde et réglementation spécifique en matière de prestation énergétique pour les habitations sociales), la stimulation du conditionnement d'air via des méthodes renouvelables et naturelles, le renforcement des exigences en matière d'entretien des chaudières et des primes pour l'installation de panneaux solaires. On citera également les incitants dans le domaine consultatif (agrément des experts en énergie, introduction d'un certificat de performance énergétique pour les bâtiments existants). Dans l'agriculture, la diminution du cheptel joue un rôle, de même que la politique en matière d'engrais. Le secteur agricole pourrait réduire plus avant ses émissions via la production d'énergie renouvelable et de biocarburants, le boisement et la diminution des émissions dans l'horticulture en serres. Enfin, en ce qui concerne la limitation du volume des déchets et l'optimisation du traitement de ceux-ci, différentes mesures sont prises, notamment l'interdiction progressive de la mise en décharge des déchets organiques et la récupération du biogaz.

B. Evolution de la demande d'énergie

Dans cette section, nous présentons l'évolution de la demande d'énergie pour la période 2010-2015. L'évolution de la consommation d'énergie et celle de l'intensité en énergie du PIB sont présentées dans le point 1. Le point 2 est consacré à la consommation d'énergie par secteur. Enfin, le point 3 a trait à la consommation par produit.

1. Evolution de l'intensité en énergie du PIB

Stabilisation de la consommation d'énergie en projection...

Dans un contexte de pénétration accrue des technologies économisant l'énergie sous l'impulsion de prix énergétiques élevés, la consommation finale d'énergie¹ et la consommation intérieure brute d'énergie² se stabiliseraient en projection. Les modifications structurelles de l'économie (tertiarisation) contribueraient également à ce résultat.

La consommation intérieure brute d'énergie atteindrait ainsi un niveau de 55,9 Mtep³ en 2015 contre 56,5 Mtep en 2009. La consommation finale d'énergie devrait, quant à elle, passer à 35,9 Mtep en 2015 (tout comme en 2009).

Parallèlement aux perspectives énergétiques à moyen terme, le Bureau Fédéral du Plan publie régulièrement des perspectives énergétiques à long terme (20 à 30 ans). Ces dernières sont actuellement basées sur des analyses quantitatives réalisées à l'aide du modèle énergétique PRIMES⁴.

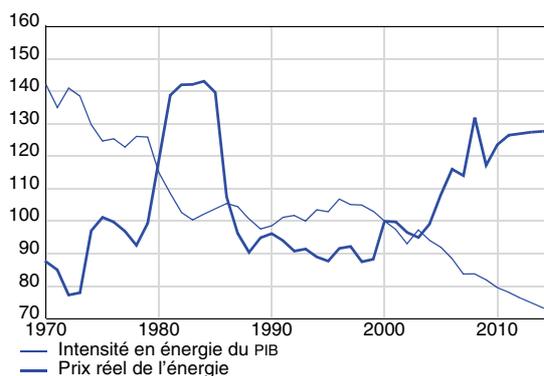
TABLEAU 44 - Evolution du PIB, de la consommation énergétique et de l'intensité en énergie du PIB
(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1984-2009	1984-1993	1994-2003	2004-2009	2010-2015
PIB	2,1	2,3	2,3	1,5	2,0
Consommation intérieure brute d'énergie	1,4	2,3	2,1	-1,4	-0,2
Consommation finale d'énergie	1,2	2,5	1,6	-1,6	0,0
Intensité en énergie du PIB	-0,7	0,0	-0,2	-2,8	-2,2

1. Consommation finale d'énergie : énergie livrée aux consommateurs (industrie, transports, tertiaire, foyers domestiques et agriculture) pour toutes les utilisations énergétiques.
2. Consommation intérieure brute d'énergie : la quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. Elle est calculée en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stock et en soustrayant les exportations et les soutes.
3. Mtep = millions de tonnes d'équivalent pétrole = 41 868 terajoules.
4. Voir Planning Paper 102 : *Perspectives énergétiques pour la Belgique à l'horizon 2030 dans un contexte de changement climatique*, Bureau fédéral du Plan, octobre 2007, ainsi que <http://www.plan.be>, thème énergie.

... et une nouvelle diminution de l'intensité en énergie du PIB.

GRAPHIQUE 27 - Intensité en énergie du PIB
(indice 2000 = 100)



L'intensité en énergie du PIB¹ serait à nouveau en baisse en projection. La tendance historique à la baisse de l'intensité en énergie serait ainsi confirmée (voir tableau 44). Dans les années septante et au début des années quatre-vingt, la forte hausse des prix réels de l'énergie² et, corollairement, la restructuration des secteurs intensifs en énergie ont débouché sur une nette baisse de l'intensité en énergie du PIB (voir graphique 27). On observe ensuite une période de moindre baisse de l'intensité énergétique, allant de pair avec des prix réels de l'énergie demeurant bas. Au début des années 2000, les prix de l'énergie ont à nouveau augmenté et, parallèlement, l'intensité en énergie s'est réduite. En 2009, l'intensité en énergie a baissé sous l'influence de la crise économique et durant la période de projection, le maintien des prix énergétiques à des niveaux élevés contribuerait à réduire encore cette intensité. Sur la période 1970-2015, l'intensité en énergie du PIB serait, au total, divisée environ par deux.

2. Analyse sectorielle de la consommation finale d'énergie

Les consommations d'énergie des services et ménages se stabiliseraient en projection, alors que la consommation de l'industrie serait en légère hausse. Quant aux consommations d'énergie du secteur des transports, celles-ci seraient en baisse (voir tableau 45).

TABLEAU 45 - Evolution de la consommation finale d'énergie par secteur
(en pour cent, sauf mention contraire)

	Taux de croissance annuels moyens					Niveau (Mtep)	Structure		
	1984-2009	1984-1993	1994-2003	2004-2009	2010-2015		2015	1980	2000
Total	1,2	2,5	1,6	-1,6	0,0	35,9	100,0	100,0	100,0
Industrie	1,0	2,1	1,9	-2,2	0,3	13,1	39,6	40,5	36,5
Transports ^a	1,8	3,6	1,9	-1,3	-0,4	9,1	18,5	24,7	25,5
Services et ménages ^b	0,9	2,2	1,1	-1,3	0,0	13,7	41,9	34,8	38,1

a. Transports aériens inclus

b. Y compris l'agriculture

- Mesurée par le rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en millions de tep et le PIB en volume. Plusieurs études distinguent la contribution des différentes composantes d'une consommation d'énergie plus efficiente. Voir entre autres "Indicators of Energy Use and Efficiency", IEA, 1997.
- Le prix réel de l'énergie est défini comme le prix moyen de l'énergie payé par l'ensemble des consommateurs d'énergie sur le marché intérieur divisé par le déflateur de la consommation privée.

Stabilisation de la consommation d'énergie par l'industrie de 2011 à 2015.

Au cours de la période 2004-2009, la consommation d'énergie de l'industrie a connu de fortes fluctuations. Elle a diminué en moyenne de 2,2 % sur cette période, mais la chute a atteint 7,4 % pour la seule année 2009, en raison d'une diminution importante de la production entre autres dans la sidérurgie, chute liée à la récession économique. En 2010, la consommation finale d'énergie progresserait de 2 %, notamment sous l'effet du redémarrage en 2010 d'un haut-fourneau¹ dans le secteur sidérurgique et se stabiliserait ensuite sur la période 2011-2015. L'utilisation accrue de technologies économes en énergie sous l'impulsion du système de permis d'émissions européen (voir encadré 16) et les accords volontaires de branches avec les Régions contribuent à une consommation plus rationnelle de l'énergie par l'industrie. Par conséquent, l'intensité énergétique de l'industrie² continuerait à baisser en projection et la part de l'industrie dans la consommation totale d'énergie passerait de 40,5 % en 2000 à 36,5 % en 2015.

Légère baisse de la consommation d'énergie par les transports en projection.

Au cours de la période 1984-2009, la consommation d'énergie du secteur du transport³ a fortement augmenté, de 1,8 % en moyenne annuelle. Cette évolution est toutefois contrastée : la consommation a progressé jusqu'à 3,6 % au cours de la période 1984-1993, mais cette croissance s'est ensuite nettement ralentie (croissance moyenne de 1,9 % par an entre 1994 et 2003 et baisse de 1,3 % par an entre 2004 et 2009). En projection, la consommation devrait diminuer de 2,1 % en 2010 et de 1,3 % en 2011, en liaison avec la forte remontée des prix des produits pétroliers. La consommation d'énergie devrait ensuite augmenter légèrement entre 2012 et 2015 (de 0,3 % par an en moyenne). L'utilisation croissante de véhicules plus propres et les mesures visant à promouvoir les transports en commun contribueraient à limiter les besoins en énergie. Dès lors, l'intensité énergétique⁴ des transports continuerait à baisser en projection, mais la part du secteur dans la consommation totale d'énergie passerait à 25,5 %, en hausse par rapport à 2000.

Stabilisation des consommations d'énergie des services et ménages.

Les besoins en énergie du secteur résidentiel et tertiaire⁵ avaient sensiblement baissé entre 2004 et 2009⁶, sous l'influence de la forte hausse des prix de l'énergie. La période de projection serait marquée par une quasi-stabilisation des consommations de ce secteur, en liaison avec le maintien de prix énergétiques élevés. Une meilleure isolation des bâtiments et des habitations, l'installation de systèmes de chauffage plus performants et d'équipements électriques moins gourmands en énergie ainsi que les mesures fiscales prises en faveur des investissements⁷ générant une économie d'énergie sont de nature à encourager la progression de l'efficacité énergétique. Par conséquent, l'intensité en énergie du secteur tertiaire et résidentiel⁸ continuerait à baisser entre 2010 et 2015. La part du secteur dans le total des consommations d'énergie serait en hausse par rapport à 2000 (38 % en 2015, contre 35 % en 2000).

1. Il s'agit de la relance, au début de 2010, d'un haut-fourneau du groupe sidérurgique Arcelor-Mittal à Ougrée, près de Liège (après une fermeture qui a duré près d'un an). Le deuxième haut-fourneau liégeois à Seraing ne serait provisoirement pas relancé.
2. Consommation finale de l'industrie (en millions de tep) rapportée à sa valeur ajoutée en volume.
3. Par "transport", il faut ici comprendre le transport pour compte propre des différents secteurs et le transport pour compte de tiers.
4. Consommation finale d'énergie des transports exprimée en millions de tep, rapportée au PIB en volume.
5. La majeure partie de la consommation est à attribuer aux usages "chauffage/refroidissement", le reste de la consommation provient d'usages électriques spécifiques comme l'éclairage et les appareils électriques.
6. On note toutefois une hausse des consommations en 2008 et 2009, en raison de températures plus basses.
7. Baisses d'impôts à l'échelle fédérale et primes régionales diverses.
8. Consommation finale d'énergie du secteur (en millions de tep) rapportée au PIB en volume.

3. Analyse par produit énergétique de la consommation intérieure brute d'énergie et de la consommation finale énergétique

Glissements structurels importants dans la consommation d'énergie.

On note, sur la période 1980-2009, des modifications importantes dans la structure de la consommation énergétique, avec un glissement des combustibles solides et liquides vers le gaz naturel et l'électricité en ce qui concerne la consommation finale d'énergie (et le nucléaire pour la consommation intérieure brute d'énergie). Sur la période de projection, la part des combustibles solides serait à nouveau en hausse (surtout en début de période), alors que celle du gaz naturel serait en baisse. On note enfin la percée des autres formes d'énergie, dont les énergies renouvelables (voir tableau 46).

TABLEAU 46 - Evolution de la structure de la consommation d'énergie
(en Mtep et en pour cent de la consommation totale d'énergie)

	Produits	1980		2009		2015	
		Mtep	%	Mtep	%	Mtep	%
Consommation intérieure brute d'énergie	Total	45,7	100,0	56,5	100,0	55,9	100,0
	Combustibles solides	11,0	24,0	3,9	6,8	4,7	8,4
	Combustibles liquides	22,9	50,1	20,6	36,5	19,4	34,6
	Gaz	8,9	19,5	16,0	28,3	14,3	25,6
	Energie nucléaire	2,9	6,3	12,3	21,8	13,1	23,4
	Autres	0,0	0,1	3,7	6,6	4,4	7,9
Consommation finale d'énergie	Total	31,3	100,0	35,9	100,0	35,9	100,0
	Combustibles solides	5,2	16,5	1,5	4,1	1,5	4,3
	Combustibles liquides	14,8	47,3	14,7	40,9	13,9	38,6
	Gaz	7,7	24,7	10,2	28,5	9,5	26,6
	Electricité	3,6	11,6	6,7	18,6	7,4	20,5
	Autres	0,0	0,0	2,8	7,9	3,6	10,0

La tendance générale à la baisse de la consommation des *combustibles solides* ne se poursuit pas en projection. La demande du secteur électrique en combustibles solides augmente à nouveau. En 2010, la demande industrielle progresserait sous l'effet de la relance d'un haut-fourneau dans le secteur sidérurgique alors qu'elle avait diminué en 2009 en raison d'une chute de la production dans ce secteur, consécutive à la crise économique. Au cours de la période 2011-2015, la demande industrielle de charbon et de coke diminuerait légèrement. Enfin, la consommation de combustibles solides des ménages et des services serait en baisse.

La part des *combustibles liquides* dans la consommation intérieure brute d'énergie a reculé de manière sensible dans le passé. Ce tassement est principalement imputable à la baisse de la demande des centrales électriques (voir point C.1). La tendance baissière devrait se maintenir en projection, mais serait cette fois expliquée par une baisse de la demande de produits pétroliers à des fins non énergétiques par le secteur chimique en début de projection. La part des produits pétroliers dans la consommation finale, qui s'est également réduite dans le passé, continuerait à se tasser en projection. Tant la demande en combustibles liquides de l'industrie que celle des services, des ménages et des transports diminuerait (voir point B.2).

Malgré cette évolution, le pétrole resterait la plus importante source d'énergie au sein de la consommation intérieure brute totale d'énergie et de la consommation finale énergétique. Par conséquent, notre économie resterait vulnérable aux fluctuations des marchés pétroliers internationaux.

Le *gaz naturel* est la source d'énergie la plus importante après le pétrole. Entre 1980 et 2009, la consommation de gaz a connu une forte croissance, tant en volume qu'en part, consacrant de ce fait une dépendance accrue vis-à-vis de ce produit. Cette évolution s'observe surtout pour la consommation intérieure brute d'énergie et s'explique, entre autres, par une demande accrue de gaz naturel par le secteur électrique (voir point C.1). La part du gaz naturel devrait toutefois diminuer en projection. La demande en gaz naturel serait en hausse pour les services et les ménages, mais serait en repli dans l'industrie. Notons que la demande de gaz naturel par les centrales électriques avait fortement augmenté en 2009 (en raison d'une hausse de production liée à la forte augmentation des exportations d'électricité). La demande de gaz naturel du secteur électrique devrait se replier en 2010, les exportations d'électricité étant supposées revenir au niveau moyen de la période 2003-2008. Les consommations de gaz naturel des centrales électriques devraient ensuite s'accroître légèrement (période 2011-2015).

La demande d'électricité connaît aussi une hausse non négligeable en volume et en part entre 1980 et 2015. La progression de la demande d'électricité tendrait toutefois à ralentir en projection et retomberait à seulement 1,6 % en moyenne annuelle, sur la période de projection, contre 2,1 % en moyenne sur la période 1981-2009. Cette évolution s'explique principalement par la percée de nouveaux produits et technologies plus efficaces et économes sur le plan de la consommation d'électricité ainsi que par une relative saturation des équipements électriques des ménages. Par conséquent, l'intensité en électricité du PIB serait en recul (-0,4 % par an en moyenne) sur la période de projection, contre une hausse au cours de la période 1981-2009.

La part des *autres formes d'énergie* (énergies renouvelables¹, autres combustibles² et chaleur) est passée d'à peine 0,1 % de la consommation intérieure brute en 1980 à 6,6 % en 2009. La contribution des énergies renouvelables continuant à augmenter pour la production d'électricité (voir point C.1), la part des autres formes d'énergie monterait à 7,9 % dans la consommation intérieure brute d'énergie en 2015. L'évolution serait également très nette en ce qui concerne la consommation finale. La part des autres formes d'énergie passerait ainsi de 0 % du total de la consommation finale en 1980 à 10 % en 2015 (mais seulement 2 % pour le renouvelable).

Des efforts importants devront être encore consentis pour satisfaire à l'objectif ambitieux de recours aux énergies renouvelables mis en avant par l'Union européenne pour la Belgique³ à l'horizon 2020.

1. Les énergies renouvelables comprennent : l'énergie solaire, hydraulique et éolienne, ainsi que la biomasse (qui inclut notamment le biogaz, les déchets de bois, le gaz de décharge et la partie renouvelable des déchets ménagers).
2. Les autres combustibles comprennent : la partie non renouvelable des déchets ménagers et les combustibles résiduels de l'industrie chimique.
3. Selon la Commission européenne, la part du renouvelable est calculée comme la somme de la production d'électricité d'origine renouvelable, de l'énergie renouvelable utilisée pour le transport et de la chaleur produite à partir de sources renouvelables, divisée par la consommation brute finale d'énergie. La consommation brute finale d'énergie comprend la consommation finale, l'utilisation d'électricité et de chaleur par le secteur énergétique pour la production d'électricité et de chaleur et les pertes d'électricité sur le réseau. Pour la Belgique, cette part atteindrait 6,5 % en 2015.

C. Evolution des émissions de gaz à effet de serre

Cette section présente l'évolution des émissions de gaz à effet de serre pour la Belgique pour la période 2010-2015. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont examinées au point 1, tandis que celles qui ne sont pas d'origine énergétique sont traitées au point 2. Le point 3 aborde les émissions de CH₄ et de N₂O et le point 4 a trait aux émissions de gaz fluorés. Enfin, le dernier point traite des émissions dans leur ensemble et établit une comparaison avec l'objectif fixé par le Protocole de Kyoto, ainsi qu'avec les objectifs européens du Paquet Climat-Energie de 2020.

1. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie

a. Evolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie

Forte baisse dans les années quatre-vingt, remontée progressive dans les années nonante.

Le premier choc pétrolier de 1973 et l'introduction des premières centrales nucléaires¹ ont entraîné un net recul des émissions de CO₂ d'origine énergétique². A la fin des années septante, le deuxième choc pétrolier s'est accompagné d'un nouveau recul spectaculaire des émissions de CO₂ liées à l'énergie. Dans les années quatre-vingt, la restructuration de l'industrie et la mise en route d'une nouvelle série de centrales nucléaires³ ont également contribué à réduire les émissions. En 1990, le niveau des émissions de CO₂ liées à l'énergie a atteint 110,1 millions de tonnes. Dans les années nonante, on enregistre une période de stabilité relative des prix de l'énergie, avec, dans son sillage, une remontée progressive des émissions (voir graphique 28).

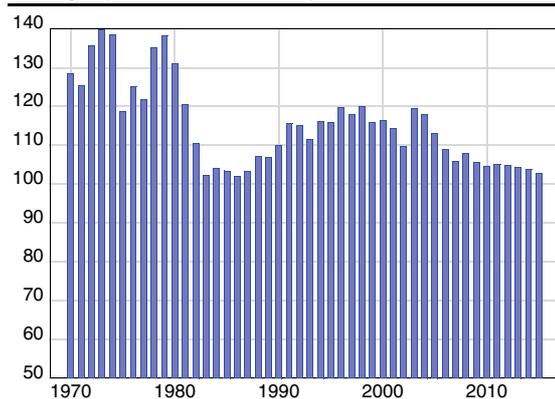
Recul des émissions de CO₂ liées à l'énergie entre 2000 et 2007.

Au début des années deux mille, le ralentissement de l'activité économique contribue à la baisse des émissions de CO₂ liées à l'énergie. Les émissions repartent toutefois à la hausse en 2003 et atteignent un niveau de 119,4 Mt, principalement sous l'effet d'une reprise de l'activité dans certains secteurs grands consommateurs d'énergie. Elles baissent ensuite entre 2004 et 2007 (notamment suite aux prix élevés de l'énergie, au ralentissement conjoncturel en 2005 et à des températures plus élevées en 2007) pour ne plus atteindre que 105,9 Mt en 2007. En 2008, les émissions de CO₂ liées à l'énergie augmentent à nouveau légèrement en raison des températures plus froides (qui stimulent la consommation d'énergie dans le secteur résidentiel et tertiaire) et atteignent 108 Mt (voir graphique 28).

-
1. Doel 1, Doel 2 et Tihange 1 ont été mis en route en 1975.
 2. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie proviennent de la transformation et de la consommation d'énergie fossile. Les émissions dues à la transformation de l'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et les ménages.
 3. Doel 3 (1982), Doel 4 (1985), Tihange 2 (1983), Tihange 3 (1985).

Diminution des émissions de CO₂ liées à l'énergie sur la période de projection et recul en 2015 par rapport à 1990.

GRAPHIQUE 28 - Evolution des émissions de CO₂ liées à l'énergie (en millions de tonnes)

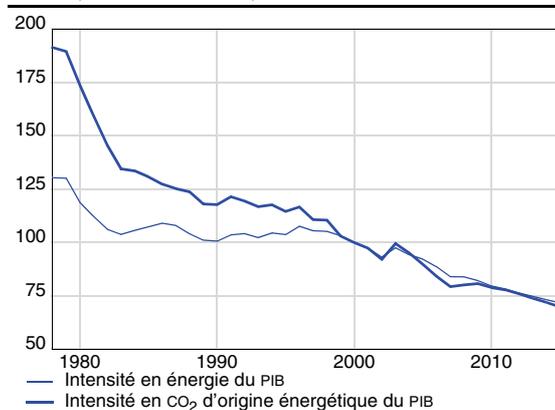


102,8 MT en 2015, soit une baisse de 6,7 % par rapport à 1990 (voir graphique 28).

En raison du repli économique mondial et malgré la forte hausse de la production d'électricité, les émissions de CO₂ liées à l'énergie ont baissé de 2,3 % en 2009, jusqu'à 105,6 Mt. Elles devraient encore se réduire de 1 % en 2010 pour atteindre 104,6 Mt, notamment du fait de la baisse de la production d'électricité. De 2011 à 2015, les émissions diminueraient en moyenne de 0,3 % par an et s'élèveraient à

Baisse sensible de l'intensité en CO₂ du PIB pendant la période de projection.

GRAPHIQUE 29 - Intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB (indice 2000 = 100)



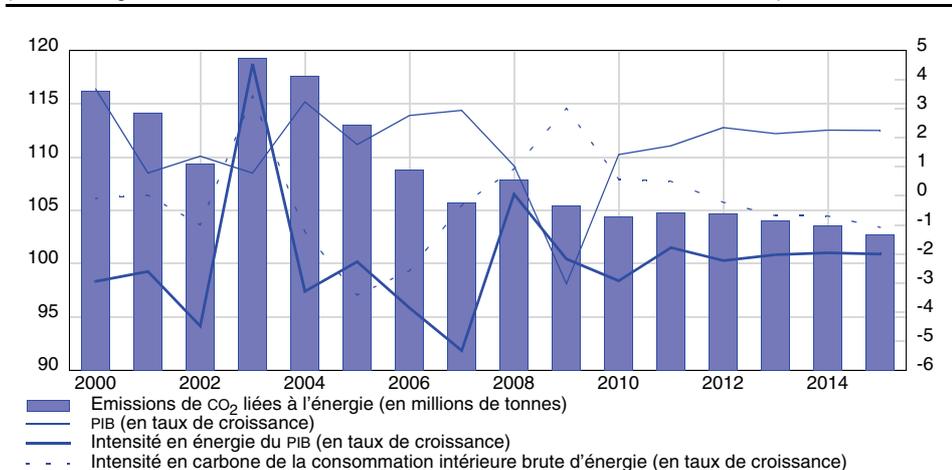
L'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB¹ diminue davantage (surtout au début des années quatre-vingt) que l'intensité en énergie du PIB (voir graphique 29).

La tendance baissière de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB, observée sur la période 1994-2009 (en moyenne -2,3 % par an), est confirmée en projection (en moyenne -2,4 % par an).

Décomposition de l'évolution des émissions de CO₂ d'origine énergétique.

Le graphique 30 présente l'évolution du niveau des émissions de CO₂ liées à l'énergie entre 2000 et 2015 ainsi que le taux de croissance de trois composantes : l'activité économique, l'intensité en énergie du PIB et l'intensité en CO₂ de la consommation intérieure brute d'énergie.

GRAPHIQUE 30 - Décomposition des émissions de CO₂ liées à l'énergie (échelle de gauche en millions de tonnes, échelle de droite en taux de croissance)



1. Emissions de CO₂ liées à l'énergie, exprimées en millions de tonnes, divisées par le PIB exprimé en volume.

L'équation ci-dessous, où E représente la consommation intérieure brute d'énergie, montre le lien entre les différentes composantes :

$$CO_2 = PIB \times \left(\frac{E}{PIB}\right) \times \left(\frac{CO_2}{E}\right)$$

On observe que les émissions de CO₂ liées à l'énergie ont fortement baissé entre 2000 et 2002, surtout en raison de la diminution marquée de l'intensité énergétique du PIB (-4,5 % en 2002), laquelle est principalement imputable à une baisse de la consommation d'énergie. En 2003, la reprise dans des secteurs gros consommateurs d'énergie explique la hausse importante des émissions (l'intensité énergétique du PIB croît de 4,5 %). Les émissions diminuent ensuite graduellement jusqu'en 2007 en raison, d'une part, d'une baisse de l'intensité énergétique du PIB sur la période 2004-2007 (vu la chute de la consommation énergétique face aux prix élevés de l'énergie) et, d'autre part, en raison de la diminution de l'intensité en carbone. En 2008, les émissions connaissent une nouvelle hausse tant en raison de la stabilisation de l'intensité énergétique que de l'augmentation de l'intensité en carbone. Les émissions diminuent ensuite en 2009 sous l'effet du repli économique, et partant, de la baisse de l'intensité énergétique.

Les émissions poursuivraient leur recul en 2010 sous l'effet de la baisse de l'intensité énergétique, en liaison avec la hausse des prix énergétiques. En revanche, les émissions devraient augmenter légèrement en 2011 en raison surtout de la reprise économique. Entre 2012 et 2015, les émissions diminueraient à nouveau légèrement grâce à la baisse de l'intensité énergétique du PIB (sous l'effet du maintien de prix énergétiques élevés) et au recul de l'intensité en carbone de la consommation énergétique sur cette période.

b. Analyse sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie

Les émissions produites par tous les secteurs, excepté ceux de la production d'électricité et de l'énergie, diminueraient en projection. Les émissions émanant du secteur électrique et celles du secteur énergétique augmenteraient légèrement (voir le tableau 47).

TABLEAU 47 - Evolution sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie
(en pour cent, sauf indication contraire)

	Taux de croissance annuels moyens			Niveaux (millions de tonnes)		Variation	Structure	
	1994-2003	2004-2009	2010-2015	1990 ^a	2015	2015-1990 ^a	1990	2015
Secteur de l'électricité	-0,3	-0,7	0,2	23,4	23,1	-1,2	21,3	22,5
Secteur de l'énergie ^b	1,2	-2,4	0,5	6,4	5,5	-15,1	5,9	5,3
Industrie	0,9	-4,0	-0,4	32,9	25,0	-23,8	29,8	24,3
Transports ^c	1,5	-0,3	-0,9	19,9	23,7	19,0	18,1	23,1
Résidentiel et tertiaire ^d	0,5	-2,6	-0,7	27,2	25,3	-7,2	24,7	24,6
Total ^e	0,7	-2,0	-0,4	110,1	102,8	-6,7	100,0	100,0

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Secteur électrique exclu.

c. A l'exclusion du transport aérien.

d. Agriculture comprise.

e. Emissions fugitives et autres émissions de CO₂ incluses.

Légère augmentation des émissions du secteur de l'électricité pendant la période de projection.

Au cours de la période 2004-2009, les émissions du secteur de l'électricité ont diminué en moyenne de 0,7 % par an, mais, pour la seule année 2009, elles ont augmenté de 6 % en raison d'une importante augmentation de production engendrée par la forte hausse des exportations d'électricité vers la France. En 2010, les exportations devraient retomber à leur niveau moyen de la période 2001-2008, ce qui provoquerait une baisse des émissions (-3,1 %). Sur la période 2011-2015, les émissions du secteur augmenteraient légèrement, de 0,8 % par an et s'établiraient à 23,1 Mt en 2015. Ce niveau représenterait une baisse d'environ 1 % par rapport à 1990. La part des émissions s'élèverait, ainsi, à 22,5 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique en 2015, contre 21,3 % en 1990.

Une amélioration du rendement moyen des centrales grâce au recours accru aux centrales turbine-gaz-vapeur (TGV) et à cogénération, et, enfin, la production croissante d'électricité au départ de sources d'énergie renouvelables devraient avoir un effet favorable sur les émissions.

Le nombre de GWh produits par des sources d'énergie renouvelable (énergie hydraulique, énergie éolienne, biomasse et autres) devrait augmenter fortement au cours de la période de projection et dépasserait les 9 000 GWh en 2015 (soit environ 10 % du total). Notons que la part de l'électricité produite par des panneaux solaires n'atteindrait que 0,2 % du total en 2015. Un système de certificats verts a été mis en place dans les différentes Régions au début des années 2000. Selon ce système, les fournisseurs d'électricité doivent prouver, sous peine d'amendes, qu'un pourcentage déterminé de leurs livraisons a été produit au départ de sources d'énergies renouvelables¹.

En 2010, la production des centrales à cogénération devrait dépasser les 10 000 GWh (et monter à plus de 14 000 GWh en 2015). Un système de certificats pour les centrales à cogénération a également été mis en place par les différentes Régions, avec différents objectifs mis en avant.

La production des centrales nucléaires n'augmenterait que très légèrement durant la période de projection. La part de l'électricité d'origine nucléaire serait toutefois en baisse, passant de 60,8 % en 1990 à 58,3 % en 2000 et à 53,6 % en 2015. Fin 2009, le gouvernement a décidé de prolonger la durée de vie des centrales nucléaires si bien que les anciennes centrales ne devraient plus être démantelées à partir de 2015.

Enfin, la projection admet une stabilisation des importations nettes d'électricité en projection (aux alentours de 6 500 GWh).

Hausse des émissions du secteur énergie durant la période de projection.

Les émissions du secteur de l'énergie² ont fortement baissé durant la période 2004-2009 (baisse moyenne de 2,4 % par an), en raison de la chute de l'activité dans le raffinage de pétrole liée à une baisse de la demande en produits raffinés durant cette période. En 2009, les émissions baisseraient même de 3,3 % en raison de la chute des activités (et la fermeture de cokeries et de hauts-fourneaux) à la suite de la crise économique. En 2010 et 2011, la reprise des activités dans la sidérurgie irait de pair avec un regonflement des émissions des cokeries et hauts-fourneaux. A partir de 2011, les émissions des raffineries seraient à nouveau en

1. Voir à ce sujet *Cinquième Communication nationale sur les Changements Climatiques, en vertu de la Convention Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques*, 2009.
2. Le secteur énergie (hors électricité) se compose surtout des raffineries de pétrole, ainsi que des cokeries et des hauts fourneaux.

hausse. Pendant la période de projection, les émissions du secteur de l'énergie augmenteraient de +0,5 % par an en moyenne.

En 2015, les émissions du secteur atteindraient 5,5 Mt contre 6,4 Mt en 1990. Leur part dans le total des émissions de CO₂ liées à l'énergie serait de 5,3 %, soit une légère baisse par rapport à 1990.

Baisse des émissions de l'industrie en projection.

Au cours de la période 2004-2009, les émissions d'origine industrielle ont fortement baissé, de 4 % en moyenne par an en raison notamment de l'utilisation de technologies plus efficaces (sous l'impulsion de prix énergétiques élevés) et d'un glissement de la consommation de combustibles solides et liquides vers le gaz naturel et l'électricité. En 2009, les émissions ont même diminué de 11,9 % en raison de la forte baisse de la production industrielle (avec des reculs marqués pour l'industrie lourde énergivore) suite à la crise économique.

Durant la période de projection, les émissions devraient continuer à baisser (de 0,4 % en moyenne par an). En 2010 et 2011, on noterait toutefois un redressement temporaire des émissions. Celles-ci connaîtraient en effet une hausse de 2,5 % en 2010 et de 1,2 % en 2011 sous l'effet de la reprise de la production industrielle. Au cours de la période 2012-2015, elles diminueraient de 1,6 % en moyenne par an, en raison des prix énergétiques élevés, des glissements structurels dans la consommation d'énergie et de la politique climatique (Plan National d'Allocation pour 2008-2012 et accords sectoriels). Les objectifs à l'horizon 2020 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ (voir encadré 16) devraient contribuer dans une large mesure à la limitation des émissions générées par l'industrie.

Les émissions atteindraient 25 Mt en 2015, ce qui représente une baisse de près de 24 % par rapport à 1990. La part du secteur dans les émissions totales serait alors de 24,3 % en 2015, contre environ 30 % en 1990.

ENCADRE 16 - Le système européen d'échange de permis d'émission de CO₂ pour les installations industrielles

Conformément à la directive européenne 2003/87/CE, le système européen d'échange de quotas d'émission de CO₂ (ou Emission Trading System : ETS) est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2005. En exécution de cette directive, la Belgique a mis en place un Plan national d'allocation de quotas d'émission pour la période 2005-2007, puis pour la période 2008-2012. Eu égard à la répartition des compétences en Belgique, quatre plans d'allocation ont été élaborés (un pour le fédéral et trois pour les Régions).

Dans un premier temps, chaque entreprise ou installation reprise dans le plan d'allocation s'est vue accorder un certain nombre de permis d'émission. En Flandre, l'attribution des droits d'émission aux installations individuelles est basée sur les performances des entreprises dans le cadre de la Convention benchmarking. Ainsi, les autorités ont prévu d'octroyer gratuitement aux entreprises les plus intensives en énergie un nombre suffisant de droits d'émission si elles font partie des 10 % d'installations ayant le meilleur rendement énergétique au niveau mondial. Les entreprises de plus petite taille se sont engagées pour leur part, via la Convention d'audit, à mettre en œuvre toutes les mesures d'économie d'énergie qui atteignent un seuil de rentabilité déterminé. En Wallonie, la plupart des entreprises intensives en énergie se sont engagées, via des accords de branche, à poursuivre certains objectifs de réduction de leurs émissions. Ces engagements servent de base à l'attribution des droits d'émission.

Chaque droit d'émission donne le droit d'émettre une tonne de CO₂ dans l'atmosphère. A la fin de chaque année d'une période d'échange de droits (la première période s'est étendue du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007 et la deuxième période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2012 ; la troisième période débutera le 1^{er} janvier 2013 pour se terminer le 31 décembre 2020), une entreprise doit pouvoir fournir un nombre de droits d'émission suffisant pour couvrir la quantité totale de CO₂ émise au cours de l'année concernée. En achetant des droits, une entreprise peut disposer d'une marge supplémentaire pour ses émissions de CO₂. A l'inverse, si une entreprise possède trop de droits d'émission de CO₂, elle peut les vendre. Cette directive vise à aider les entreprises à atteindre les normes d'émission de la façon la plus souple et la moins coûteuse possible. Pour atteindre leur objectif, les entreprises concernées ont le choix entre des investissements qui réduisent leurs émissions, l'achat de droits d'émission sur le marché européen, ou une combinaison des deux. Les entreprises peuvent ainsi minimiser leurs coûts de réduction.

La réglementation européenne en matière d'échange de quotas d'émission a joué un rôle pionnier en tant qu'instrument conforme au marché visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre. Il ressort d'une évaluation du système d'échange de quotas d'émission que la réglementation doit être adaptée et renforcée en vue de pouvoir réaliser les objectifs fixés à l'horizon 2020. L'effet stimulant du système actuel est contrebalancé par le grand nombre de quotas d'émission alloués au cours de la première période (2005-2007).

Suivant la proposition de la Commission européenne (approuvée en décembre 2008) relative à une modification de la réglementation communautaire en matière de commerce de permis d'émissions, le champ d'application du système ETS devrait être étendu. D'autres gaz à effet de serre et tous les grands industriels devraient être concernés. Les installations industrielles libérant moins de 25 000 tonnes de CO₂ ne seraient pas tenues de participer au système ETS à la condition qu'elles aient pris des mesures valables pour contribuer de manière appropriée aux efforts de réduction.

A partir de la troisième période d'échange (2013-2020), les règles d'allocation des permis d'émission seront harmonisées au niveau européen et les plans nationaux ne seront plus nécessaires. Durant cette période, le nombre de permis disponibles au niveau européen diminuera de 1,7 % par an. Les droits d'émissions seront vendus aux enchères dans une plus grande proportion que lors des deux périodes précédentes. Dans le secteur électrique (producteurs d'électricité), tous les permis devront être mis aux enchères dès 2013, bien qu'une application progressive de cette règle soit possible jusqu'en 2020 sous certaines conditions. Dans les autres secteurs, 20 % des droits d'émissions seront vendus aux enchères en 2013, pourcentage qui sera porté à 70 % en 2020 (100 % en 2027). De plus, les secteurs rencontrant des difficultés à atteindre leurs objectifs de réduction pourront faire appel à des mécanismes de flexibilité.

Ce contexte réglementaire devrait permettre, en 2020, de diminuer les émissions européennes du secteur ETS de 21 % par rapport à 2005. Il est à noter que les recettes d'enchères des permis d'émissions, collectées au niveau européen, seront redistribuées chaque année aux pays membres selon une clé de répartition pré-établie. En outre, une partie de ces recettes devrait être affectée à des fins de solidarité internationale et de politique climatique.

Diminution des émissions du transport durant la projection.

Si, pendant la période 1994-2003, les émissions liées aux transports ont fortement augmenté (1,5 % par an en moyenne), elles ont baissé (au rythme moyen de 0,3 % par an) durant la période 2004-2009 en raison de la réduction des consommations d'énergie. En 2009, les émissions ont diminué de 2 % à la suite de la crise économique. Les émissions devraient poursuivre leur baisse au cours de la période de projection. Les émissions diminueraient même de 3,1 % en 2010 et de 1,8 % en 2011, en liaison avec une nouvelle chute des consommations d'énergie du secteur. Les émissions devraient ensuite quasiment se stabiliser au cours de la période 2012-2015. Durant la période de projection, l'augmentation sensible de la part des véhicules à faible émission (en relation avec le succès des mesures fiscales) et le recours (bien que limité) aux biocarburants devraient avoir progressivement des effets sur les émissions.

En 2015, les émissions liées aux transports devraient atteindre 23,7 Mt, soit 23,1 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique, contre 18,1 % en 1990. Le niveau des émissions du secteur dépasserait alors d'environ 19 % celui de l'année de base (mais serait de 7 % environ plus bas qu'en 2008).

Baisse des émissions du secteur résidentiel et tertiaire durant la période 2010-2015.

Durant la période 2004-2009, les émissions du secteur résidentiel et tertiaire ont baissé à un rythme moyen de 2,6 % par an, grâce à une utilisation plus rationnelle de l'énergie sous la pression de prix énergétiques élevés. Les facteurs climatiques ont également joué un rôle important pour l'évolution de la consommation d'énergie et des émissions du secteur: en 2007, année caractérisée par une température relativement élevée et des degrés-jours¹ en chute, les émissions ont reculé de manière sensible. Le phénomène inverse s'est produit en 2008. Des prix énergétiques élevés, l'évolution structurelle de la consommation d'énergie (augmentation relative de la part du gaz naturel) et les mesures prises dans le cadre de la politique climatique exerceraient un effet positif sur les émissions en projection. Les émissions du secteur devraient ainsi poursuivre leur baisse entre 2010 et 2015² (baisse annuelle moyenne de 0,7 %).

En 2015, les émissions des secteurs résidentiel et tertiaire devraient atteindre 25,3 Mt, soit 24,6 % des émissions totales de CO₂ d'origine énergétique, soit la même part qu'en 1990. Le niveau projeté pour 2015 se situerait en-dessous du niveau de l'année de base (-7,2 %).

-
1. Les degrés-jours d'une journée donnée sont égaux à la différence entre une température intérieure conventionnelle et la température extérieure moyenne du jour (multipliée par la durée de la mesure, exprimée en jours, donc x1). Les degrés-jours d'une période donnée sont obtenus en additionnant les degrés-jours relevés pour chaque jour de la période. La température conventionnelle choisie est de 16,5°C.
 2. En projection, le nombre de degrés-jours est supposé égal à la moyenne des degrés-jours des 15 dernières années et n'a donc pas d'influence sur l'évolution des consommations d'énergie et des émissions à moyen terme.

2. Emissions de CO₂ d'origine non énergétique

Outre les émissions de CO₂ liées à l'énergie, certaines émissions de CO₂ sont le fait de processus industriels (notamment pour la production de ciment et d'acier et dans le secteur de la pétrochimie) et de l'incinération des déchets. En 2008, les émissions de CO₂ issues des processus industriels (émissions fortement dépendantes des types de procédés et technologies mis en oeuvre) ont atteint 9,1 Mt, contre 8,2 Mt en 1990 (+10,4 %). Par ailleurs, l'incinération de déchets a généré 0,1 Mt de CO₂ en 2008, contre 0,3 Mt en 1990.

TABLEAU 48 - Evolution des émissions de CO₂ d'origine non énergétique
(en pour cent, sauf mention contraire)

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1990 ^a	2008 ^b	2015	2010-2015	2015-1990
Processus industriels	8,2	9,1	10,3	2,9	25,6
Déchets	0,3	0,1	0,1	0,8	-72,3
Total émissions de CO ₂ d'origine non énergétique	8,6	9,2	10,4	2,8	21,7

- a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.
- b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2010, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Augmentation des émissions de CO₂ d'origine non énergétique en projection.

Au cours de la période de projection, les émissions de CO₂ produites par les processus industriels devraient augmenter légèrement, pour atteindre 10,3 Mt en 2015 (25,6 % de hausse par rapport à 1990). Les émissions de CO₂ produites par l'incinération de déchets devraient légèrement augmenter (0,1 Mt en 2015).

3. Emissions de CH₄ et N₂O

Emissions de CH₄ générées surtout par l'agriculture et le traitement des déchets.

Les émissions de CH₄ peuvent être réparties en trois grands groupes selon leur origine : les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie¹, les émissions produites par l'agriculture et enfin par la mise en décharge et le traitement des déchets. De ces trois catégories, c'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH₄, via la digestion des aliments par le bétail et la gestion des fumiers et lisiers.

En 1990, les émissions totales de CH₄ se sont chiffrées à 11,2 Mt d'équivalent CO₂, dont 7,1 Mt d'équivalent CO₂ provenaient de l'agriculture et 2,9 Mt d'équivalent CO₂ du traitement des déchets. En 2008, les émissions de CH₄ d'origine agricole ont baissé pour atteindre 5,1 Mt d'équivalent CO₂, tandis que celles issues du trai-

1. Les émissions dues à la transformation d'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et résidentiel et de l'évaporation liée à la distribution de gaz naturel.

tement des déchets¹ sont redescendues à 0,7 Mt d'équivalent CO₂. Au total, sous l'effet de ces baisses, les émissions de CH₄ n'ont plus atteint que 6,5 Mt d'équivalent CO₂ pour l'année 2008.

TABLEAU 49 - Evolution des émissions de CH₄
(en pour cent, sauf indication contraire)

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1990 ^a	2008 ^b	2015	2010-2015	2015-1990
Transformation et consommation d'énergie	1,3	0,7	0,6	-1,1	-51,1
Processus industriels	0,0	0,0	0,0	0,0	-,
Utilisation de solvants	0,0	0,0	0,0	-,	-,
Agriculture	7,1	5,1	5,1	-0,2	-28,4
Déchets	2,9	0,7	0,3	-9,0	-88,2
Total	11,2	6,5	6,1	-0,9	-45,8

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2010, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Baisse des émissions de CH₄ durant la période de projection.

Les émissions de CH₄ liées à l'agriculture seraient en légère baisse et celles liées au traitement des déchets devraient continuer à diminuer, pour atteindre 0,3 Mt d'équivalent CO₂ en 2015. Quant aux émissions totales de CH₄, celles-ci devraient connaître un recul moyen de 0,9 % par an pendant la période de projection et atteindre 6,1 Mt d'équivalent CO₂ en 2015, en baisse de plus de 45 % par rapport à 1990.

Emissions de N₂O générées surtout par l'agriculture et les processus industriels.

La transformation et la combustion de combustibles fossiles entraînent la libération de protoxyde d'azote (N₂O) dans l'atmosphère. Par rapport à l'ensemble des émissions de N₂O, la part liée aux transports a tendance à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'acide nitrique constitue la seule source d'émissions de N₂O. Les émissions de N₂O générées par l'agriculture lors de l'épandage d'engrais représentent environ la moitié des émissions totales de N₂O. Enfin, l'incinération des déchets et l'utilisation de solvants produisent également du N₂O.

En 1990, les émissions totales de N₂O ont atteint 10,8 Mt d'équivalent CO₂ dont 5,6 Mt d'équivalent CO₂ issus de l'agriculture et 3,9 Mt d'équivalent CO₂ issus des processus industriels. En 2008, les émissions de N₂O produites par l'agriculture² ont baissé, atteignant 4,6 Mt d'équivalent CO₂, tandis que les émissions des processus industriels se sont chiffrées à 1,9 Mt d'équivalent CO₂. Au total, les émissions de N₂O n'ont plus atteint que 7,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2008.

1. Les émissions provenant de l'agriculture diminuent, suite à la réduction du cheptel et à l'évolution des pratiques de fumure, avec l'adoption, notamment, de techniques de traitement des engrais et la prise en compte de délais de stockage. Les émissions provenant du traitement des déchets baissent en raison des systèmes de collectes sélectives et de récupération, du compostage, du succès croissant de l'incinération au détriment de la mise en décharge et de l'obligation pour les décharges existantes de récupérer le méthane.
2. Les émissions d'origine agricole diminuent en raison de la réduction du cheptel bovin et porcin, du programme de réduction de l'ammoniac et de l'utilisation fortement réduite d'engrais chimiques de synthèse.

TABLEAU 50 - Evolution des émissions de N₂O
 (en pour cent, sauf indication contraire)

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1990 ^a	2008 ^b	2015	2010-2015	2015-1990
Transformation et consommation d'énergie	0,8	0,6	0,5	-0,8	-31,6
Processus industriels	3,9	1,9	1,8	-0,8	-55,3
Utilisation de solvants	0,2	0,2	0,2	0,0	0,2
Agriculture	5,6	4,6	4,4	-0,6	-21,4
Déchets	0,3	0,3	0,3	0,5	-3,2
Total	10,8	7,5	7,2	-0,6	-33,5

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2010, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Baisse des émissions de N₂O en projection.

Les émissions issues de processus industriels¹ devraient continuer à diminuer et s'établir à 1,8 Mt d'équivalent CO₂ en 2015. Les émissions de N₂O issues de l'agriculture devraient baisser légèrement au cours de la période de projection et atteindre 4,4 Mt en 2015. Les émissions totales de N₂O devraient baisser de 0,6 % par an en moyenne, pour atteindre 7,2 Mt d'équivalent CO₂ en 2015, ce qui représenterait une baisse de plus de 30 % par rapport au niveau de 1990.

Pour l'évaluation des résultats, il y a lieu de tenir compte d'une marge d'approximation importante due aux incertitudes concernant les facteurs d'émission et aux difficultés de définir les sources. Les chiffres donnés pour la période de projection sont donc purement indicatifs².

4. Emissions de gaz fluorés (HFC, PFC et SF₆)

Les HFC et PFC, comme alternative aux CFC.

Les gaz HFC et PFC sont utilisés en remplacement des gaz qui détériorent la couche d'ozone. Les HFC sont utilisés comme liquide réfrigérant dans les installations de refroidissement et de conditionnement d'air, comme gaz propulseur dans les aérosols, pour la fabrication des mousses synthétiques et comme moyen d'extinction dans les systèmes de lutte contre les incendies. Les PFC sont utilisés comme liquide réfrigérant et comme agent nettoyant dans la production de composants électroniques et de fine mécanique. Le SF₆ est utilisé comme isolant électrique dans les installations de haute et moyenne tension, principalement dans les disjoncteurs, les transformateurs et les rails d'alimentation en courant, ainsi que comme isolant acoustique dans le double vitrage.

Le scénario³ sur lequel sont basées nos projections de gaz fluorés tient compte de l'impact de la législation européenne, qui interdit l'utilisation de CFC et de HCFC

1. La production d'acide adipique par un unique fabricant constitue la principale source d'émissions de N₂O provenant de processus industriels en Flandre. Le 18 novembre 2005, un accord volontaire a été conclu, en vertu duquel l'entreprise concernée s'est engagée à utiliser les meilleurs techniques disponibles afin de réduire ces émissions.
2. Notons que les évolutions pour les émissions de CH₄ et de N₂O reprises ici correspondent aux prévisions contenues dans le *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, op. cit., section 2.
3. Voir section 2 du *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, op. cit.

pour différentes applications. Il tient également compte de l'impact de la législation régionale déjà entrée en vigueur, décidée ou prévue (à plus long terme).

TABLEAU 51 - Evolution des émissions de gaz fluorés
(en pour cent, sauf indication contraire)

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)				Taux de croissance annuels moyens	Ecart en pour cent
	1995 ^a	2000 ^b	2008 ^b	2015	2010-2015	2015-1995
HFC	0,4	0,9	1,7	2,0	2,0	356,1
PFC	2,3	0,4	0,2	0,2	1,9	-89,6
SF ₆	2,2	0,1	0,1	0,1	3,1	-95,2
Total	5,0	1,4	2,0	2,4	2,0	-52,8

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2010, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

Augmentation des émissions de gaz fluorés en projection.

En 1995 (année de référence pour l'estimation des gaz fluorés dans le Protocole de Kyoto), les gaz fluorés représentaient 3 % du total des émissions belges et s'élevaient à 5 Mt d'équivalent CO₂. Grâce à une série d'investissements, ces émissions ont considérablement baissé et n'ont plus atteint que 1,4 Mt en 2000.

Au cours de la période de projection, ces émissions devraient augmenter d'environ 2 % par an en moyenne, pour atteindre 2,4 Mt d'équivalent CO₂ en 2015.

5. Emissions totales de GES

Légère baisse des émissions de GES durant la période 2010-2015.

Selon les présentes projections, les émissions globales de gaz à effet de serre (GES) devraient baisser légèrement au cours de la période de projection. En 2015, elles devraient même se réduire de plus de 10 % par rapport à l'année de base.

En 2010, les émissions de GES baisseraient de 0,6 % ; elles augmenteraient légèrement (+0,5 %) en 2011. Elles se réduiraient ensuite légèrement sur le reste de la période de projection.

Ce résultat favorable s'explique notamment par des consommations d'énergie stabilisées en projection, ainsi que par des glissements dans la structure de la consommation. La baisse des émissions de CH₄ et de N₂O expliqueraient également ce résultat. Par contre, les émissions de gaz fluorés seraient en hausse en projection, tout en restant nettement plus basses que durant l'année de base (voir tableau 52 et graphique 31).

TABLEAU 52 - Evolution des émissions de GES
 (en pour cent, sauf indication contraire)

	Niveau (Millions de tonnes d'équivalent CO ₂)				Taux de croiss. annuels moyens	Ecart en pourcentage		
	Année de base ^a	2005 ^b	2008 ^b	2015		2008- année de base	2015- année de base	2015- 2005
Emissions de CO ₂ d'origine énergétique	110,1	113,2	108,0	102,8	-0,4	-1,9	-6,7	-9,2
Emissions de CO ₂ d'origine non énergétique	8,6	10,1	9,2	10,4	2,8	7,1	21,7	3,1
Emissions totales de CH ₄	11,2	6,8	6,5	6,1	-0,9	-42,1	-45,8	-10,8
Emissions totales de N ₂ O	10,8	9,4	7,5	7,2	-0,6	-30,3	-33,5	-23,2
Emissions totales de HFC, PFC et SF ₆	5,0	1,7	2,0	2,4	2,0	-59,3	-52,7	36,7
Total ^c	145,7	141,2	133,3	128,9	-0,2	-8,6	-11,6	-8,7
dont ETS	-,-	59,8	58,9	57,3	0,2	-,-	-,-	-4,2
NON-ETS	-,-	81,4	74,4	71,6	-0,5	-,-	-,-	-12,1
Soutes internationales	17,1	28,5	33,4	31,3	1,4	95,2	83,0	9,9
dont transport aérien	3,1	3,5	4,1	4,0	-0,3	32,9	27,6	11,5

a. L'année de base est 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés, qui ont 1995 comme année de référence. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2010, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont calculées de manière endogène par le modèle HERMES.

c. LUCF (land-use change and forestry) non compris.

Le niveau des émissions de GES se situerait largement en-dessous de l'objectif assigné à la Belgique pour la période 2008-2012.

L'objectif tel que stipulé dans le cadre du Protocole de Kyoto implique une diminution des émissions de 7,5 % durant la période 2008-2012, par rapport au niveau de l'année de base, ce qui correspond à un niveau moyen de 134,8 Mt d'équivalent CO₂. Le plafond d'émissions des établissements industriels soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions (secteurs ETS) s'élève à 58,5 Mt d'équivalent CO₂ pour la période 2008-2012¹. Le plafond d'émission pour les secteurs échappant à cette réglementation (les secteurs non ETS) s'élève donc, par solde, à 76,3 Mt d'équivalent CO₂.

Selon la présente projection, les émissions des secteurs ETS s'élèveraient en moyenne à 57,5 Mt d'équivalent CO₂ sur la période 2008-2012, soit un volume inférieur au plafond fixé. Les émissions des secteurs non ETS devraient être aussi inférieures à l'objectif assigné et atteindre en moyenne 73,2 Mt d'équivalent CO₂. Le niveau total des émissions de GES devraient donc s'élever en moyenne à 130,7 Mt d'équivalent CO₂ sur la période 2008-2012, ce qui représente en moyenne 4,1 Mt d'équivalent CO₂ par an en-dessous de l'objectif assigné². Dans un contexte de prix énergétiques élevés et compte tenu de la forte baisse d'activité enregistrée en 2009, la Belgique serait donc en mesure de rencontrer l'objectif qui lui est imparti grâce à la politique climatique mise en place.

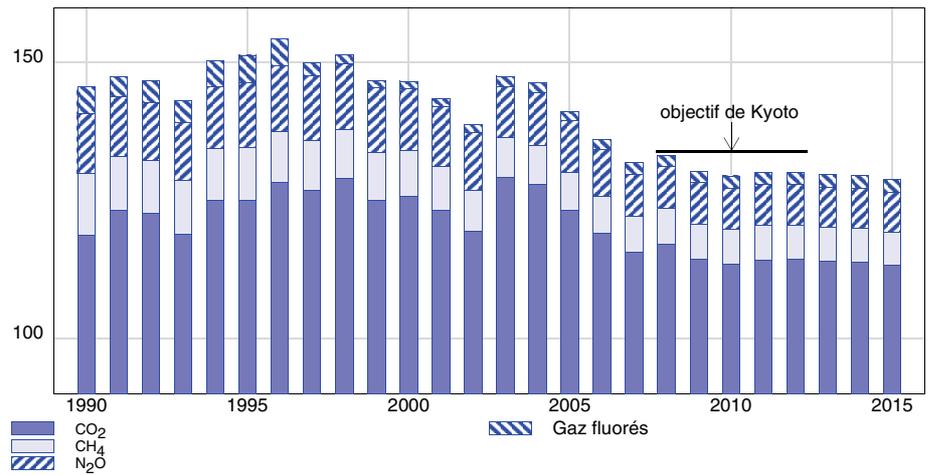
Dans une perspective plus lointaine (2020), la Belgique devra satisfaire à une série de nouveaux objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du paquet européen Climat-Energie. Ainsi, les émissions des secteurs participant au système européen

1. Voir le Plan national d'allocation 2008-2012.

2. Selon d'autres estimations, basées sur des approches bottom-up, le respect de l'objectif assigné dans le cadre du Protocole de Kyoto serait moins évident. Voir section 2 de *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit.

d'échange de quotas d'émission (secteurs ETS) devront, au niveau européen, baisser de 21 % par rapport à 2005. Les émissions des secteurs en-dehors de ce système (secteurs non ETS) devront être réduites de 15 % au niveau belge (toujours par rapport à 2005). A l'horizon 2015, la trajectoire des émissions de GES des secteurs non ETS paraît, à politique inchangée, compatible avec cet objectif, du fait de la forte réduction des émissions de ces secteurs en début de projection. Notons toutefois que les émissions des secteurs ETS ne baisseraient, au niveau belge, que de 4,2 % par rapport à leur niveau de 2005.

GRAPHIQUE 31 - Evolution des émissions de gaz à effet de serre
(en millions de tonnes d'équivalent CO₂)





VII Annexes

A. Principales hypothèses de la projection

Tableau 1 HYPOTHESES D'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET INTERIEUR

	2009 ^2004	2015 ^2010	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Marchés potentiels d'exportation de biens et services (taux de croissance en volume)	3.9	6.0	-10.6	5.0	5.0	6.7	6.5	6.4	6.4
2. Prix mondiaux en euro (taux de croissance)									
Exportations de biens non énergétiques	-0.7	1.5	-7.0	2.0	0.9	0.7	1.8	1.9	1.9
Importations de biens non énergétiques	-1.5	1.4	-6.1	2.0	0.2	0.8	1.8	1.9	1.9
Importations de produits énergétiques	12.8	9.6	-33.0	33.2	5.7	3.7	4.8	4.9	4.9
3. Taux de change (niveau)									
Dollar par euro (x 100)	133.0	136.7	139.3	136.0	136.0	137.0	137.0	137.0	137.0
4. Taux d'intérêt (niveau)									
Taux d'intérêt à court terme (3 mois)									
Zone euro	2.9	2.4	1.2	0.8	1.6	2.5	2.9	3.2	3.5
Etats-Unis	3.2	2.6	0.7	0.5	1.7	2.8	3.2	3.6	4.0
Taux d'intérêt à long terme (10 ans)									
Zone euro	3.9	4.4	3.7	3.6	3.9	4.7	4.8	4.8	4.8
Etats-Unis	4.1	4.7	3.2	3.8	4.2	5.0	5.0	5.1	5.1
5. Population active									
Variations annuelles en milliers	41.1	36.5	21.8	10.5	41.5	50.2	45.7	39.2	32.0
6. Taux d'activité (en pour cent)	72.9	73.1	72.6	72.3	72.6	73.0	73.4	73.7	73.9
7. Durée effective moyenne du travail (salariés - taux de croissance)									
Toutes branches d'activité	-0.4	0.1	-1.5	0.5	0.8	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Industrie	-0.6	0.6	-3.1	1.8	1.7	0.1	-0.0	-0.1	-0.1
Services marchands	-0.3	0.0	-0.7	0.1	0.5	-0.1	-0.1	-0.1	-0.0

(^) Moyennes de période

Tableau 2 PRINCIPALES HYPOTHESES DE DEPENSES PUBLIQUES

(taux de croissance, en volume pour les rubriques 3 à 9)

	2009 ^2004	2015 ^2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Emploi public	1.1	0.5	0.2	0.4	0.6	0.6	0.7	0.7
1. Pouvoir fédéral	-0.5	-1.1	-3.2	-2.0	-0.7	-0.6	-0.1	0.1
2. Communautés et régions	1.2	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.8
3. Pouvoirs locaux	1.8	0.8	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
4. Sécurité sociale	1.1	0.2	-0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3
2. Programmation sociale et dérive salariale								
1. Pouvoir fédéral (yc défense nationale)	-.	0.8	1.8	1.2	0.5	0.5	0.5	0.5
2. Communautés et régions	-.	0.5	1.0	0.6	0.3	0.3	0.3	0.3
3a. Pouvoirs locaux - enseignement subsidié	-.	0.4	1.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2
3b. Pouvoirs locaux - autres	-.	0.7	1.0	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6
4. Sécurité sociale	-.	0.7	1.4	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
3. Achats bruts de biens et services	1.6	0.5	0.0	0.6	0.6	0.8	0.6	0.6
1. Pouvoir fédéral	1.8	1.7	9.1	0.3	0.0	0.8	-0.0	-0.0
2. Communautés et régions	1.6	-1.0	-5.6	-0.1	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Pouvoirs locaux	1.7	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
4. Sécurité sociale	1.5	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
<i>Déflateur: achats de biens et services</i>	2.1	1.7	1.8	1.7	1.6	1.7	1.8	1.9
4. Formation brute de capital fixe	3.4	1.0	-2.9	15.7	5.2	-12.9	-2.4	3.3
1. Pouvoir fédéral et Sécurité sociale	56.7	-2.5	-19.8	8.1	11.5	-15.9	0.5	0.5
2. Communautés et régions	0.4	-1.0	-8.0	1.3	0.3	0.3	0.2	0.1
3. Pouvoirs locaux	4.5	4.0	7.3	27.7	6.5	-19.1	-4.8	6.2
<i>Déflateur: investissements publics</i>	1.7	1.3	1.1	0.8	1.3	1.4	1.5	1.6
5. Prestations d'assistance sociale en nature	4.3	3.6	4.0	3.3	3.5	3.6	3.6	3.6
1. Pouvoir fédéral	21.5	5.3	40.4	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7	-1.7
2. Communautés et régions	6.9	4.8	1.7	5.4	5.4	5.4	5.4	5.4
3. Pouvoirs locaux	2.0	4.9	13.1	3.0	3.0	3.3	3.4	3.4
4. Sécurité sociale	5.4	3.4	3.9	3.1	3.3	3.4	3.4	3.4
<i>Déflateur: prestations en nature</i>	2.0	1.6	1.2	1.8	1.7	1.6	1.7	1.8
6. Autres transferts courants aux ménages et ISBL	2.8	2.1	0.9	2.2	2.6	2.5	2.2	2.2
1. Pouvoir fédéral	5.1	1.5	-0.6	2.4	2.1	2.0	1.5	1.5
2. Communautés et régions	4.6	2.1	1.2	2.2	2.0	2.4	2.3	2.4
3. Sécurité sociale	2.1	2.2	1.0	2.2	2.8	2.7	2.3	2.4
4. Pouvoirs locaux	1.6	1.7	2.0	2.2	1.4	1.6	1.4	1.5
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.2	1.7	1.8	1.7	1.6	1.7	1.8	1.9
7. Transferts courants aux entreprises	8.5	2.7	8.5	4.4	0.5	0.5	1.3	0.8
1. Pouvoir fédéral	7.9	3.4	12.7	2.4	0.9	2.0	1.3	1.2
2. Communautés et régions	3.2	0.3	-2.1	5.0	-0.2	-0.2	-0.3	-0.3
3. Sécurité sociale	18.4	3.1	8.9	7.9	0.2	-1.3	2.2	0.6
4. Pouvoirs locaux	0.4	0.7	0.7	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.2	1.7	1.8	1.7	1.6	1.7	1.8	1.9
8. Transferts courants au reste du monde	4.8	0.9	-4.0	-1.5	4.1	0.9	3.5	2.2
1. Pouvoir fédéral	4.8	0.8	-4.3	-1.9	4.2	0.9	3.6	2.2
2. Communautés et régions	-1.5	0.0	0.2	-0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0
3. Sécurité sociale	-.	9.4	14.2	26.5	4.1	3.9	3.8	3.8
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.2	1.7	1.8	1.7	1.6	1.7	1.8	1.9
9. Transferts en capital	38.6	-3.0	-21.4	5.3	-1.4	-1.8	0.7	0.8
1. Pouvoir fédéral	311.0	-3.8	-30.6	10.6	-2.5	-3.2	1.6	1.7
2. Communautés et régions	5.7	-1.6	-9.5	-0.0	0.0	-0.0	0.0	-0.0
3. Pouvoirs locaux	-11.4	-1.2	-1.2	-1.2	-1.1	-1.1	-1.2	-1.3
4. Sécurité sociale	12.0	-8.7	-43.8	-1.7	-1.6	-1.7	-1.8	-1.9
<i>Déflateur: indice national des prix à la consommation</i>	2.2	1.7	1.8	1.7	1.6	1.7	1.8	1.9

(^) Moyennes de période

Tableau 3 HYPOTHESES RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SECURITE SOCIALE

	2009 ^2004	2015 ^2010	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<i>I. Taux de croissance en volume</i>									
1. Pensions	2.1	3.4	3.3	2.3	2.8	3.9	3.8	3.8	3.8
a. Salariés (a)	1.9	3.4	3.3	2.0	2.7	4.0	4.0	3.9	3.9
(OP: définition budgétaire)	2.1	3.4	3.4	2.0	2.7	4.0	4.0	3.9	3.9
b. Indépendants (a)	3.1	2.8	3.0	3.5	2.3	2.8	2.8	2.8	2.7
c. Agents définitifs de l'ONSS-APL	4.3	5.2	5.4	5.2	5.3	5.2	5.3	5.2	5.1
d. Affiliés à l'OSSOM	0.3	0.6	1.2	1.7	0.7	0.4	0.4	0.4	0.4
2. Indemnités AMI	4.4	3.6	6.7	7.7	3.6	2.6	2.7	2.5	2.4
a. Salariés	4.3	3.6	6.7	7.4	3.9	2.6	2.7	2.5	2.4
- Incapacité primaire	5.7	2.6	8.1	5.2	3.4	1.8	1.7	1.7	1.7
- Invalidité (b)	4.0	3.5	6.4	6.1	3.9	3.0	3.0	2.7	2.6
- Repos de maternité (b)	3.4	6.0	5.5	19.9	5.0	2.7	3.0	2.8	2.6
- Marins et ouvriers mineurs	-8.8	-8.7	7.9	1.2	-6.4	-11.8	-11.8	-11.8	-11.8
b. Indépendants	6.4	3.8	6.1	12.3	-0.6	2.4	3.1	2.7	2.9
3. Allocations familiales (b)	1.4	1.4	3.5	1.0	1.4	1.5	1.4	1.5	1.5
a. Salariés, ONSS-APL inclus	1.4	1.4	3.4	1.0	1.4	1.5	1.5	1.5	1.5
(ONAFTS: définition budgétaire)	1.3	1.4	2.7	0.9	1.7	1.5	1.4	1.5	1.5
b. Indépendants	1.8	1.2	4.7	0.7	0.8	1.6	1.3	1.6	1.4
c. Prestations familiales garanties	0.7	1.2	3.5	1.1	1.7	1.1	1.1	1.1	1.1
4. Accidents de travail du FAT	1.4	1.7	3.2	4.6	2.9	0.7	0.7	0.6	0.6
5. Maladies professionnelles	-1.4	-3.9	-1.3	-4.0	-9.5	-2.3	-2.4	-2.4	-2.6
<i>II. Taux de croissance, avant application de l'indexation</i>									
Soins de santé	5.7	3.6	4.0	4.6	3.2	3.4	3.4	3.4	3.4
a. Salariés, indépendants, fonctionnaires (c)	5.7	3.6	4.3	4.7	3.2	3.4	3.4	3.5	3.4
(AMI-SS: définition budgétaire)	4.5	3.8	2.7	5.3	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
b. Affiliés à l'OSSOM	-1.9	0.8	1.0	-0.4	1.0	0.6	1.1	1.4	1.4
c. A des sécurités sociales étrangères	8.1	2.2	-19.4	1.7	-0.3	2.4	3.0	3.2	3.2
d. Assurance soins de santé - Flandre	10.8	2.0	10.8	3.8	1.5	1.6	1.8	1.8	1.1
<i>III. En milliers (moyennes annuelles)</i>									
1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi	113.7	85.5	94.8	88.3	86.8	85.1	84.2	84.3	84.0
2. Chômeurs à temps partiel volontaires	29.6	28.7	27.9	29.0	29.1	29.3	29.1	28.3	27.5
3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu	47.7	55.7	50.8	51.2	52.2	54.3	56.6	58.9	61.0
4. Chômeurs dispensés de pointage pour raisons soc. et fam., études ou formation	45.6	52.1	49.0	52.7	52.7	53.1	52.7	51.3	49.9
5. Programmes d'activation: ALE et PEP	10.0	2.5	5.1	4.0	3.2	2.5	2.0	1.6	1.3
6. Emploi avec subside salarial	124.0	203.1	169.2	183.7	204.9	211.7	201.6	207.3	209.5
a. Programmes de transition professionnelle	5.5	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7
b. Activation (non compris 'titres-services')	48.8	63.1	50.4	56.2	71.4	73.1	58.2	59.2	60.2
- Emplois-services ancien régime	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Plan Activa avec allocation ONEM et SINE	38.2	60.4	42.3	51.8	66.7	68.8	57.0	58.4	59.5
- Plan Activa sans allocation ONEM	10.6	2.7	8.2	4.4	4.7	4.3	1.2	0.8	0.7
c. Maribel social (y compris préc. prof.) (d)	24.1	26.4	26.4	27.7	27.4	26.9	26.1	25.4	24.7
d. Emplois 'titres-services'	45.4	106.9	85.6	93.0	99.3	105.0	110.5	115.8	117.8
- Plan Activa avec allocation ONEM	6.7	1.2	7.0	2.9	1.2	0.9	0.8	0.7	0.6
- Plan Activa sans allocation ONEM	4.9	23.6	12.9	18.7	21.9	23.4	24.8	26.1	26.7
- Emplois ordinaires	33.8	82.1	65.7	71.4	76.3	80.7	84.9	89.0	90.5
e. Bonus jeunes non-marchand	0.2	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
7. Interruptions de carrière	215.6	282.7	252.4	266.1	272.5	280.5	287.2	292.8	297.4
8. Pré pensions	113.5	121.9	118.1	122.2	123.7	121.5	121.6	120.8	121.4
<i>IV. Subventions de la sécurité sociale aux salaires (e)</i>									
(a) Calculé avec le modèle PENSION (régime des salariés), ainsi qu'avec le modèle MOSES (régime des indépendants).									
(b) Nombre d'enfants et d'invalides provenant du modèle de long terme MALTESE.									
(c) Y compris le prix des journées d'hospitalisation auparavant à charge de la Santé Publique et les "petits risques" pour indépendants.									
(d) Y compris préc. prof.: à partir de 2009, une partie du précompte professionnel est distribuée aux entreprises du non-marchand via les fonds Maribel Social comme subvention salariale.									
(e) Voir tableau 5.									
(^) Moyennes de période									

Tableau 4 DETERMINANTS DES COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE

(taux de croissance en pour cent)

	2009 ^2004	2015 ^2010	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Régime des salariés									
a. Secteur des entreprises, entr. publ. incluses									
1. Salaire horaire réel par salarié	0.6	0.9	-0.2	0.2	-0.0	0.6	1.4	1.5	1.6
2. Durée effective du travail par salarié	-0.4	0.1	-1.4	0.5	0.8	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
3. Emploi	1.3	0.8	-0.9	-1.0	0.2	1.4	1.5	1.5	1.3
- Industries manufacturières, énergie et construction	-0.7	-1.4	-3.3	-4.0	-2.0	-0.5	-0.7	-0.6	-0.8
- Services marchands	2.1	1.6	-0.0	0.1	1.1	2.1	2.2	2.2	2.0
4. Masse salariale brute hors indexation	1.5	1.9	-2.5	-0.3	1.0	1.9	2.8	2.9	2.8
5. Indexation des salaires	2.1	1.5	2.5	0.6	1.7	1.6	1.6	1.7	1.8
p.m. déflateur de la consommation privée	2.5	1.8	0.0	1.8	1.7	1.6	1.7	1.8	1.9
6. Masse salariale brute	3.6	3.4	-0.1	0.4	2.7	3.5	4.4	4.7	4.7
- Assiette des cotisations	3.6	3.4	-0.2	0.4	2.7	3.5	4.4	4.7	4.7
b. Etat: entreprises publiques (e)									
1. Rémunération par tête	1.5	2.6	1.7	1.3	2.2	2.2	3.1	3.4	3.5
2. Emploi	1.1	1.6	1.7	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
3. Masse salariale brute	3.2	4.5	3.7	3.1	4.1	4.0	5.0	5.3	5.4
c. Etat, hors entreprises publiques									
1. Rémunération par tête	3.2	2.0	4.0	1.0	2.3	2.1	2.1	2.1	2.2
2. Emploi	1.1	0.5	0.5	0.1	0.3	0.5	0.6	0.6	0.7
3. Masse salariale brute	4.3	2.5	4.5	1.1	2.7	2.6	2.7	2.7	2.9
d. Cotisations, nominal									
1. Cotisations patronales	3.5	4.0	0.5	1.1	4.1	4.0	4.7	4.9	4.8
a. Secteur privé (a)	3.3	4.1	-0.2	1.0	4.2	4.2	5.0	5.2	5.1
b. Entreprises publiques (e)	2.6	6.4	8.2	5.9	8.7	5.4	5.8	6.2	6.3
c. Etat hors entreprises publiques	4.7	2.7	5.1	1.5	3.0	2.9	2.9	2.8	3.0
2. Cotisations personnelles	3.1	3.6	0.7	0.8	3.0	3.6	4.4	4.8	4.8
a. Secteur privé	2.9	3.8	-0.2	0.8	3.1	3.8	4.9	5.3	5.2
b. Secteur public	4.2	2.4	4.5	1.1	2.7	2.6	2.7	2.7	2.9
e. Taux implicite des cotisations (b)									
1. Cotisations patronales									
a. Secteur privé (a)	24.2	24.8	24.1	24.3	24.7	24.8	24.9	25.1	25.2
b. Etat: entreprises publiques (e)	30.6	33.1	30.6	31.4	32.8	33.2	33.5	33.7	34.0
c. Etat hors entreprises publiques	12.0	12.2	12.1	12.2	12.2	12.2	12.3	12.3	12.3
2. Cotisations personnelles									
a. Secteur privé, y compris entreprises publiques (e)	10.3	10.4	10.2	10.3	10.3	10.3	10.4	10.4	10.5
b. Etat	9.3	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2	9.2
2. Régime des indépendants									
a. Revenu par tête (c)	2.9	0.6	6.3	-0.4	1.9	-2.8	1.8	1.6	1.8
b. Nombre d'indépendants (c)	-0.1	0.4	0.6	1.1	1.4	0.4	-0.5	-0.1	0.4
c. Revenu des indépendants (c)	2.9	1.1	7.0	0.6	3.3	-2.4	1.3	1.5	2.2
d. Coefficient de revalorisation	0.5	-0.6	1.7	-1.8	-3.6	1.6	-0.1	0.1	0.3
e. Assiette des cotisations	3.4	0.5	8.8	-1.2	-0.4	-0.8	1.1	1.6	2.5
f. Cotisations	6.1	1.0	5.5	0.9	0.1	-0.4	1.3	1.6	2.5
g. Taux implicite de cotisation (b)	13.5	14.8	14.3	14.6	14.7	14.8	14.8	14.8	14.8
3. Régime des bénéficiaires de prestations sociales									
a. Cotisations	5.3	4.9	3.7	3.0	5.0	5.0	5.3	5.3	5.6
b. Taux implicite de cotisation (b)	3.0	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1	3.1
p.m. Réductions de cotisations sociales ex ante (d)	4989	5095	5407	5264	5007	5012	5052	5088	5145
cotisations patronales	4478	4551	4718	4646	4424	4441	4507	4592	4693
y compris entreprises publiques (e)	9	11	13	13	12	10	10	10	9
cotisations personnelles	511	544	689	618	583	572	545	496	451

(a) Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' sont perçues par la Sécurité sociale et, ensuite, remboursées sous forme de subvention salariale, via des fonds créés à cet effet, aux entreprises qui satisfont à des conditions préétablies.

(b) Cotisations en pour cent de l'assiette. Pour plus de détails, voir tableau 6.

(c) de l'année t-3.

(d) Voir tableau 5. Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' n'interviennent pas ici. Voir renvoi (a).

(e) VRT, RTBF et BRB (à partir de 2002), Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB, infrastructures de transport.

(^) Moyennes de période

Tableau 5 HYPOTHESES RELATIVES AUX COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX SUBVENTIONS SALARIALES : MONTANTS EX ANTE

(en millions d'euros)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015 -2009
1. Réductions de cotisations patronales	4718	4646	4424	4441	4507	4592	4693	-24
- Emplois à hauts et bas salaires (a)	4113	4070	3938	3979	4041	4120	4216	104
- Emplois spéciaux (b)	605	576	486	462	466	472	477	-128
2. Subventions salariales	3751	4506	4838	4942	5029	5234	5396	1646
<i>a. via la sécurité sociale</i>								
- Maribel social	691	708	715	715	715	715	715	25
- Bonus jeunes (non-marchand)	28	28	29	29	30	31	32	4
- Maribel social - financement alternatif	22	59	62	66	70	75	80	58
- Activation d'allocations de chômage	228	300	418	366	273	283	291	63
- Titres-services	1051	1150	1248	1340	1433	1528	1582	531
<i>b. via la fiscalité fédérale</i>								
- Travail de nuit et travail en équipe	754	900	967	987	1017	1051	1085	331
- Heures supplémentaires (part 'employeurs')	37	45	54	55	57	59	61	24
- Recherche et développement (entreprises) (c)	335	331	334	340	348	358	367	33
- Subvention générale	468	849	869	898	935	977	1020	552
- Subventions pour des branches spécifiques (d)	96	95	98	101	106	111	116	20
<i>c. via les régions</i>								
- Embauche de chômeurs âgés (Région flamande)	26	27	28	28	29	30	31	5
- Prime à l'emploi (Région wallonne)	16	16	16	16	16	16	16	-0
Total en faveur des employeurs	8469	9152	9262	9382	9536	9826	10090	1621
3. Réductions de cotisations personnelles	689	618	583	572	545	496	451	-238

(a) Toutes les réductions qui ne sont pas reprises sous la rubrique des plans emplois spéciaux, c'est-à-dire y compris les suppléments pour les groupes cibles "travailleurs âgés" et "redistribution du travail".

(b) Aussi bien la partie de base de la réduction structurelle que le supplément groupe cible pour 3 catégories de groupes cibles: (1) aussi bien les "jeunes travailleurs" que les "premiers emplois" ancien régime, (2) aussi bien les "premières embauches" que les anciens emplois "plan-plus-1-, plus-2- et plus-3", (3) aussi bien les "chômeurs de longue durée" que les emplois "avantage à l'embauche", les "emplois-services" et les emplois du plan Activa ancien régime.

(c) "Partenariats avec les universités" et "jeunes entreprises innovantes".

(d) Marine marchande, dragage, remorquage en mer, pêche en mer, sportifs.

Tableau 6 HYPOTHESES RELATIVES AUX TAUX DE COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE ET AUX TAUX DE SUBVENTIONS SALARIALES

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2015 -2009
Taux moyen de cotisations patronales (entreprises)	33.61	33.73	33.91	33.93	33.96	33.97	34.00	0.40
- Taux de cotisations légales après réductions	24.62	24.80	25.16	25.31	25.44	25.55	25.64	1.02
- Taux de cotisations fictives	3.35	3.38	3.25	3.16	3.11	3.05	3.03	-0.31
- Taux de cotisations extra légales	1.96	1.95	1.92	1.91	1.88	1.86	1.83	-0.12
- Taux de cotisations pensions deuxième pilier	3.68	3.61	3.57	3.55	3.53	3.51	3.49	-0.18
- p.m. Taux de réduction de cotisations (ex ante)	4.61	4.53	4.20	4.07	3.95	3.85	3.76	-0.86
Taux moyen de subventions salariales (entreprises)	3.67	4.39	4.59	4.53	4.41	4.38	4.32	0.65
Taux de parafiscalité nette par catégorie d'emploi (entreprises) (*)								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	23.71	22.66	23.04	24.04	24.57	25.04	25.41	1.70
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	30.21	29.79	29.56	29.32	29.34	29.36	29.37	-0.84
- Emplois spéciaux	11.32	10.48	10.35	12.76	15.54	15.91	16.26	4.94
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	19.82	20.36	23.59	24.98	25.50	25.90	26.25	6.43
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	29.61	29.23	29.75	29.69	29.60	29.52	29.47	-0.13
Taux de cotisations patronales dans l'industrie manufacturière (*)	35.04	35.21	35.50	35.49	35.53	35.57	35.62	0.58
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	30.55	31.03	31.06	30.97	31.30	31.59	31.88	1.32
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	36.58	36.83	36.65	36.42	36.44	36.46	36.49	-0.09
- Emplois spéciaux	20.02	20.53	23.63	24.66	24.88	25.09	25.30	5.28
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	24.86	24.43	28.92	31.17	31.55	31.88	32.18	7.32
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	35.41	35.36	36.43	36.64	36.55	36.47	36.39	0.98
Taux de cotisations patronales dans les services marchands (*)	28.47	28.54	28.86	29.06	29.19	29.31	29.39	0.92
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	25.11	24.49	25.00	26.18	26.71	27.17	27.52	2.41
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	30.80	30.96	30.80	30.55	30.55	30.55	30.54	-0.26
- Emplois spéciaux	14.97	16.41	18.91	19.95	20.32	20.68	21.00	6.03
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	21.88	23.19	26.19	27.35	27.82	28.16	28.44	6.56
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	30.23	30.42	30.81	30.65	30.55	30.47	30.42	0.19
Taux de subventions salariales dans l'industrie manufacturière	4.33	5.29	5.51	5.49	5.45	5.44	5.44	1.11
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	3.02	3.96	4.14	4.14	4.14	4.14	4.13	1.11
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	4.51	5.46	5.65	5.64	5.64	5.64	5.64	1.13
- Emplois spéciaux	4.83	6.58	8.78	7.50	5.35	5.28	5.20	0.37
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	3.21	4.14	4.32	4.31	4.30	4.29	4.28	1.07
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	4.65	5.59	5.78	5.77	5.76	5.75	5.74	1.09
Taux de subventions salariales dans les services marchands	2.31	2.86	2.98	2.88	2.72	2.66	2.61	0.30
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	2.41	2.92	2.93	2.88	2.82	2.76	2.70	0.29
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	2.11	2.61	2.63	2.59	2.54	2.50	2.45	0.34
- Emplois spéciaux	5.99	8.15	11.09	9.46	6.67	6.59	6.51	0.51
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	2.54	2.95	2.89	2.79	2.69	2.60	2.52	-0.02
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	1.92	2.37	2.35	2.31	2.26	2.22	2.18	0.26

(*) Cotisations patronales hors cotisations fictives, diminuées des subventions salariales.

B. Résultats macroéconomiques

Tableau 7 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR EN VOLUME

(taux de croissance en pour cent)

	2009 //2003	2015 //2009	2009 /2008	2010 /2009	2011 /2010	2012 /2011	2013 /2012	2014 /2013	2015 /2014
1. Dépenses de consommation finale privée	0.9	1.6	-1.5	0.8	1.2	1.8	1.9	2.0	2.0
2. Dépenses de consommation finale publique	1.9	1.8	1.5	1.5	1.2	2.2	2.0	2.0	2.1
3. Formation brute de capital fixe	3.9	1.9	-4.1	-1.4	3.0	3.1	1.7	2.3	2.6
a. Investissements des entreprises	4.5	2.5	-6.1	-1.1	2.5	3.4	3.8	3.3	2.9
b. Investissements publics	3.1	0.6	9.6	-2.9	15.7	5.2	-12.9	-2.4	3.3
c. Investissements en logements	2.7	0.6	-2.8	-2.0	0.3	1.7	1.6	1.0	1.3
4. Total des dépenses intérieures	2.2	1.8	-3.1	0.7	1.6	2.2	1.9	2.1	2.1
5. Exportations de biens et services	1.7	4.4	-10.9	4.7	3.7	4.6	4.6	4.4	4.4
a. Biens	1.4	4.6	-11.5	5.3	4.0	4.8	4.6	4.4	4.4
b. Services	3.5	3.9	-9.4	2.8	2.4	4.1	4.5	4.7	5.0
6. Total des dépenses finales	2.0	2.9	-6.8	2.4	2.5	3.3	3.1	3.2	3.2
7. Importations de biens et services	2.1	4.1	-11.1	3.8	3.6	4.5	4.3	4.3	4.4
a. Biens	2.4	4.2	-11.5	4.0	3.9	4.6	4.3	4.3	4.3
b. Services	1.0	3.7	-11.1	2.9	2.4	3.7	4.1	4.4	5.1
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.4	2.0	-3.0	1.4	1.7	2.3	2.1	2.3	2.3

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 8 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU PRODUIT INTERIEUR EN VOLUME

(changements en pour cent)

	2009 ^2004	2015 ^2010	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Dépenses de consommation finale privée	0.5	0.8	-0.8	0.4	0.6	0.9	1.0	1.0	1.0
2. Dépenses de consommation finale publique	0.4	0.4	0.3	0.4	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5
3. Formation brute de capital fixe	0.8	0.4	-0.9	-0.3	0.6	0.7	0.4	0.5	0.5
a. Investissements des entreprises	0.6	0.4	-0.9	-0.2	0.3	0.5	0.5	0.5	0.4
b. Investissements publics	0.1	0.0	0.2	-0.1	0.3	0.1	-0.3	-0.0	0.1
c. Investissements en logements	0.1	0.0	-0.2	-0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Variations de stocks	-0.0	0.0	-1.8	0.2	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0
5. Total des dépenses intérieures	1.7	1.7	-3.1	0.7	1.6	2.1	1.8	2.0	2.1
6. Exportations de biens et services	1.3	3.5	-9.4	3.4	2.9	3.6	3.7	3.7	3.7
a. Biens	0.9	2.9	-7.8	3.0	2.5	3.0	3.0	2.9	2.9
b. Services	0.5	0.6	-1.5	0.4	0.3	0.6	0.7	0.7	0.8
7. Total des dépenses finales	3.0	5.2	-12.5	4.2	4.4	5.7	5.5	5.7	5.8
8. Importations de biens et services	-1.5	-3.2	9.5	-2.7	-2.7	-3.4	-3.4	-3.4	-3.6
a. Biens	-1.4	-2.7	8.0	-2.3	-2.3	-2.9	-2.8	-2.8	-2.9
b. Services	-0.1	-0.4	1.5	-0.3	-0.3	-0.4	-0.5	-0.5	-0.6
9. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.5	2.0	-3.0	1.4	1.7	2.3	2.1	2.3	2.3

(^) Moyennes de période

Tableau 9 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Dépenses de consommation finale privée	179130	176588	181344	186806	193103	200071	207703	215787
2. Dépenses de consommation finale publique	79798	83263	85333	88023	91443	94836	98405	102264
3. Formation brute de capital fixe	77985	73220	73054	76304	79947	82765	86096	89721
a. Investissements des entreprises	52327	48264	48202	50096	52709	55806	58714	61425
b. Investissements publics	5717	6026	5914	6895	7349	6489	6427	6744
c. Investissements en logements	19941	18930	18937	19314	19889	20470	20956	21552
4. Total des dépenses intérieures	341713	329807	339302	351071	364486	377823	392345	407901
5. Exportations de biens et services	295644	249891	268981	283743	300648	319726	340324	362665
6. Total des dépenses finales	637357	579698	608283	634814	665135	697549	732669	770566
7. Importations de biens et services	292681	241632	259911	274684	290619	308776	328571	350260
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	344676	338066	348371	360130	374516	388773	404098	420306
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	2295	2539	2528	2549	2547	2577	2609	2639
10. Revenu national brut	346971	340604	350899	362679	377063	391350	406707	422945

Tableau 10 AFFECTATION DU PRODUIT INTERIEUR A PRIX COURANTS

(pourcentages du PIB)

	2009 ^2004	2015 ^2010	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Dépenses de consommation finale privée	51.6	51.6	52.2	52.1	51.9	51.6	51.5	51.4	51.3
2. Dépenses de consommation finale publique	23.0	24.4	24.6	24.5	24.4	24.4	24.4	24.4	24.3
3. Formation brute de capital fixe	21.3	21.2	21.7	21.0	21.2	21.3	21.3	21.3	21.3
a. Investissements des entreprises	14.0	14.2	14.3	13.8	13.9	14.1	14.4	14.5	14.6
b. Investissements publics	1.7	1.7	1.8	1.7	1.9	2.0	1.7	1.6	1.6
c. Investissements en logements	5.6	5.3	5.6	5.4	5.4	5.3	5.3	5.2	5.1
4. Total des dépenses intérieures	96.7	97.3	97.6	97.4	97.5	97.3	97.2	97.1	97.0
5. Exportations de biens et services	80.4	81.5	73.9	77.2	78.8	80.3	82.2	84.2	86.3
6. Total des dépenses finales	177.1	178.8	171.5	174.6	176.3	177.6	179.4	181.3	183.3
7. Importations de biens et services	77.1	78.8	71.5	74.6	76.3	77.6	79.4	81.3	83.3
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	0.8	0.7	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
10. Revenu national brut	100.8	100.7	100.8	100.7	100.7	100.7	100.7	100.6	100.6

(^) Moyennes de période

Tableau 11 DEFLATEURS DU PIB ET DES PRINCIPALES CATEGORIES DE DEPENSES

(taux de croissance en pour cent)

	2009 //2003	2015 //2009	2009 /2008	2010 /2009	2011 /2010	2012 /2011	2013 /2012	2014 /2013	2015 /2014
1. Dépenses de consommation finale privée									
a. Déflateur	2.5	1.8	0.0	1.8	1.7	1.6	1.7	1.8	1.9
1. Energie exclue	2.3	1.6	1.3	1.4	1.5	1.5	1.6	1.8	1.9
. Alimentation, boissons et tabac	3.2	1.9	2.4	2.3	1.9	1.8	1.7	1.8	1.9
. Autres biens	1.0	1.4	1.3	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.6
. Services	2.4	1.5	0.8	0.9	1.3	1.4	1.5	1.7	1.9
. Loyers	2.0	2.0	1.8	2.0	2.1	2.0	2.0	2.0	2.1
2. Energie	5.3	3.4	-12.8	7.4	4.4	2.0	2.2	2.1	2.2
. Chauffage, électricité	5.5	2.8	-12.4	4.5	4.3	1.9	2.2	2.1	2.1
. Transports	4.8	4.2	-13.4	12.3	4.5	2.2	2.1	2.2	2.3
b. Inflation hors alimentation, boissons, tabac et énergie	2.1	1.6	1.1	1.2	1.5	1.5	1.6	1.8	1.9
c. Indice national des prix à la consommation	2.1	1.7	-0.1	1.8	1.7	1.6	1.7	1.8	1.9
d. Indice santé	2.0	1.6	0.6	1.3	1.6	1.5	1.6	1.8	1.9
2. Dépenses de consommation finale publique	2.8	1.6	2.8	1.0	1.9	1.6	1.7	1.7	1.8
3. Formation brute de capital fixe	1.9	1.6	-2.1	1.2	1.4	1.6	1.8	1.7	1.6
a. Investissements des entreprises	1.2	1.6	-1.8	0.9	1.4	1.8	2.0	1.9	1.6
b. Investissements publics	1.7	1.3	-3.8	1.1	0.8	1.3	1.4	1.5	1.6
c. Investissements en logements	3.8	1.5	-2.4	2.0	1.7	1.2	1.3	1.4	1.6
4. Demande intérieure totale	1.8	1.8	-0.4	2.1	1.8	1.6	1.7	1.7	1.8
5. Exportations de biens et services	1.6	1.9	-5.1	2.8	1.7	1.3	1.7	1.9	2.0
6. Demande finale	1.7	1.9	-2.5	2.4	1.8	1.5	1.7	1.8	1.9
7. Importations de biens et services	1.9	2.1	-7.1	3.6	2.0	1.3	1.8	2.0	2.1
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	2.0	1.6	1.1	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.7
(/) Taux de croissance									
(//) Taux de croissance moyens									

Tableau 12 CONTRIBUTIONS A LA CROISSANCE DU DEFLATEUR DE LA DEMANDE FINALE

(changements en pour cent)

	2009 ^2004	2015 ^2010	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)	1.1	0.9	0.6	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
a. Coûts du travail	0.6	0.4	1.3	-0.2	0.3	0.3	0.6	0.6	0.6
b. Taxes indirectes nettes	0.0	0.0	-0.0	-0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.1
c. Excédent brut d'exploitation	0.4	0.5	-0.6	1.2	0.5	0.5	0.3	0.3	0.3
2. Prix à l'importation	0.8	0.9	-2.9	1.5	0.8	0.5	0.8	0.9	0.9
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	2.0	1.8	-2.3	2.4	1.7	1.4	1.7	1.8	1.8
(^) Moyennes de période									

Tableau 13 REVENU DISPONIBLE, EPARGNE ET CAPACITE OU BESOIN DE FINANCEMENT: ESTIMATIONS A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	344676	338066	348371	360130	374516	388773	404098	420306
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	2295	2539	2528	2549	2547	2577	2609	2639
2. Revenu national brut	346971	340604	350899	362679	377063	391350	406707	422945
Consommation de capital fixe	57109	57476	59839	62225	64798	67588	70482	73424
3. Revenu national net	289862	283128	291061	300454	312265	323762	336225	349521
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-4540	-5189	-5080	-5136	-5415	-5726	-6039	-6311
4. Revenu national net disponible	285322	277938	285981	295319	306850	318036	330186	343210
Consommation finale nationale	258928	259852	266677	274829	284545	294907	306108	318050
5. Epargne nationale nette	26393	18087	19304	20490	22305	23129	24078	25160
Formation brute de capital fixe	77985	73220	73054	76304	79947	82765	86096	89721
Variation des stocks	4799	-3265	-429	-62	-6	151	142	130
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	-1513	-1474	-1481	-1552	-1601	-1666	-1721	-1783
6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation	-795	4134	5037	4921	5560	6136	6601	6949

Tableau 14 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	259534	259940	263660	271342	280725	291646	303450	315783
. Rémunérations des salariés	181198	183507	184914	190288	196713	204751	213565	222837
. Excédent brut d'exploitation	46496	45745	47024	48526	50193	52039	53967	55940
. Revenus de la propriété	31840	30688	31721	32529	33819	34856	35919	37005
2. Transferts courants nets	-47829	-42361	-43578	-44529	-45918	-48087	-50740	-53501
. Prestations moins cotisations sociales	-5589	-2906	-1664	-1093	-489	-314	-400	-409
. Impôts courants	-45175	-42678	-45118	-46749	-48839	-51286	-53937	-56780
. Transferts divers	2935	3222	3204	3313	3410	3513	3598	3688
3. Revenu disponible	211705	217579	220081	226813	234807	243558	252711	262282
Sociétés								
1. Revenu primaire	56038	50374	56467	59954	64623	68153	71627	75287
2. Transferts courants nets	-7975	-4881	-6891	-7806	-8578	-8754	-9245	-9853
3. Revenu disponible	48063	45492	49576	52148	56045	59398	62381	65433
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	31405	30297	30779	31389	31722	31558	31636	31882
2. Transferts courants nets	51271	42060	45397	47206	49086	51121	53951	57048
3. Revenu disponible	82676	72357	76175	78595	80808	82679	85587	88930
Reste du monde								
1. Revenu disponible	4540	5189	5080	5136	5415	5726	6039	6311
Revenu national brut	346971	340604	350899	362679	377063	391350	406707	422945

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

Tableau 15 DISTRIBUTION DU REVENU NATIONAL

(pour cent du revenu national brut)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	74.8	76.3	75.1	74.8	74.5	74.5	74.6	74.7
. Rémunérations des salariés	52.2	53.9	52.7	52.5	52.2	52.3	52.5	52.7
. Excédent brut d'exploitation	13.4	13.4	13.4	13.4	13.3	13.3	13.3	13.2
. Revenus de la propriété	9.2	9.0	9.0	9.0	9.0	8.9	8.8	8.7
2. Transferts courants nets	-13.8	-12.4	-12.4	-12.3	-12.2	-12.3	-12.5	-12.6
. Prestations moins cotisations sociales	-1.6	-0.9	-0.5	-0.3	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
. Impôts courants	-13.0	-12.5	-12.9	-12.9	-13.0	-13.1	-13.3	-13.4
. Transferts divers	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
3. Revenu disponible	61.0	63.9	62.7	62.5	62.3	62.2	62.1	62.0
Sociétés								
1. Revenu primaire	16.2	14.8	16.1	16.5	17.1	17.4	17.6	17.8
2. Transferts courants nets	-2.3	-1.4	-2.0	-2.2	-2.3	-2.2	-2.3	-2.3
3. Revenu disponible	13.9	13.4	14.1	14.4	14.9	15.2	15.3	15.5
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	9.1	8.9	8.8	8.7	8.4	8.1	7.8	7.5
2. Transferts courants nets	14.8	12.3	12.9	13.0	13.0	13.1	13.3	13.5
3. Revenu disponible	23.8	21.2	21.7	21.7	21.4	21.1	21.0	21.0
Reste du monde								
1. Revenu disponible	1.3	1.5	1.4	1.4	1.4	1.5	1.5	1.5
Revenu national brut	100.0							
(*) Ménages et ISBL au service des ménages								

Tableau 16 FACTEURS DE PRODUCTION ET COÛTS DE PRODUCTION

(taux de croissance)

	2009 ^2004	2015 ^2010	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Production des branches d'activité marchande	1.4	2.8	-4.2	1.9	2.6	3.1	3.0	3.1	3.2
2. Productivité par tête									
a. Branches d'activité marchande	0.2	1.6	-3.0	2.6	1.7	1.4	1.1	1.2	1.4
b. Industries manufacturières	1.3	3.8	-3.7	6.8	4.5	3.0	2.6	2.8	3.2
c. Services marchands (transports inclus)	-0.1	1.2	-3.0	2.0	1.2	1.1	0.8	0.9	1.1
3. Salaire brut nominal par tête									
a. Branches d'activité marchande	2.3	2.6	0.8	1.4	2.5	2.1	2.9	3.1	3.3
b. Industries manufacturières	2.2	3.4	-1.1	3.6	4.3	2.4	3.0	3.4	3.5
c. Services marchands (transports inclus)	2.4	2.5	1.3	0.9	2.1	2.2	3.0	3.2	3.4
4. Salaire brut réel par tête									
a. Branches d'activité marchande	-0.1	0.8	0.7	-0.4	0.7	0.5	1.2	1.3	1.4
b. Industries manufacturières	-0.2	1.6	-1.1	1.7	2.5	0.8	1.3	1.5	1.5
c. Services marchands (transports inclus)	-0.0	0.7	1.2	-0.9	0.3	0.6	1.3	1.4	1.5
5. Productivité horaire									
a. Branches d'activité marchande	0.6	1.4	-1.5	2.0	1.0	1.4	1.3	1.3	1.5
b. Industries manufacturières	1.9	3.0	-0.3	4.2	2.4	2.9	2.6	2.8	3.2
c. Services marchands (transports inclus)	0.1	1.1	-2.0	1.8	0.8	1.1	0.9	1.0	1.2
6. Coût salarial horaire nominal									
a. Branches d'activité marchande	2.6	2.5	2.6	1.0	1.8	2.2	3.1	3.3	3.5
b. Industries manufacturières	3.0	2.7	2.8	1.3	2.3	2.2	3.1	3.4	3.6
c. Services marchands (transports inclus)	2.6	2.5	2.3	0.9	1.7	2.3	3.1	3.3	3.5
7. Coût salarial horaire réel									
a. Branches d'activité marchande	0.2	0.7	2.6	-0.8	0.0	0.6	1.4	1.5	1.5
b. Industries manufacturières	0.5	0.9	2.8	-0.6	0.6	0.6	1.4	1.6	1.7
c. Services marchands (transports inclus)	0.1	0.7	2.3	-0.9	-0.0	0.7	1.4	1.5	1.6
8. Coût salarial unitaire réel dans les branches d'activité marchande	0.0	-0.6	3.1	-2.6	-0.7	-0.8	0.1	0.3	0.2
9. Taux d'intérêt à long terme	4.0	4.5	3.9	3.7	4.0	4.7	4.8	4.8	4.8
10. Taux d'excédent brut (*) (en pour cent)	48.0	49.3	47.3	49.0	49.3	49.6	49.4	49.3	49.3
11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)	27.8	29.0	27.0	28.2	28.6	29.0	29.1	29.4	29.8
12. Quantité totale de travail effectivement prestée dans les ind. manufacturières et l'énergie	-0.7	0.8	-3.5	2.5	2.1	0.2	-0.0	-0.0	-0.0

(*) Pour les branches d'activité marchande non compris l'agriculture, excédent brut d'exploitation divisé par la valeur ajoutée aux prix de base (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité).

(^) Moyennes de période

Tableau 17 POPULATION ACTIVE, EMPLOI ET CHOMAGE

(moyennes annuelles)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Population totale								
. Niveau en milliers	10703.6	10778.6	10855.8	10934.2	11013.0	11091.3	11168.3	11242.6
. Variation en milliers	77.9	75.0	77.2	78.4	78.8	78.4	76.9	74.4
2. Population d'âge actif								
. Niveau en milliers	7070.0	7113.2	7153.0	7184.7	7208.7	7232.1	7254.6	7277.2
. Variation en milliers	58.3	43.1	39.8	31.7	24.0	23.4	22.5	22.6
3. Population active, définition BFP								
. Niveau en milliers	5138.9	5160.6	5171.1	5212.6	5262.8	5308.6	5347.7	5379.7
. Variation en milliers	49.6	21.8	10.5	41.5	50.2	45.7	39.2	32.0
4. Taux d'activité	72.7	72.6	72.3	72.6	73.0	73.4	73.7	73.9
5. Emploi intérieur								
Total								
. Niveau en milliers	4460.8	4437.6	4404.8	4412.2	4457.3	4505.9	4557.2	4604.4
. Variation en milliers	82.1	-23.3	-32.8	7.4	45.0	48.6	51.3	47.1
Salariés								
. Niveau en milliers	2925.1	2894.8	2864.7	2869.6	2907.0	2947.7	2990.5	3029.2
. Variation en milliers	62.7	-30.3	-30.1	4.9	37.4	40.6	42.9	38.7
Indépendants								
. Niveau en milliers	716.5	719.4	715.5	714.8	717.6	720.6	723.4	726.0
. Variation en milliers	10.1	3.0	-4.0	-0.6	2.8	3.0	2.8	2.6
Administrations publiques								
. Niveau en milliers	819.3	823.4	824.7	827.8	832.6	837.7	843.3	849.1
. Variation en milliers	9.3	4.1	1.3	3.2	4.8	5.0	5.6	5.8
6. Taux d'emploi	64.2	63.5	62.7	62.5	62.9	63.4	63.9	64.3
7. Chômage (administratif)								
. Définition BFP								
. Niveau en milliers	600.7	645.7	688.9	723.0	728.2	725.3	713.1	698.0
. Variation en milliers	-32.9	45.0	43.2	34.1	5.2	-2.9	-12.1	-15.1
. Taux de chômage	11.7	12.5	13.3	13.9	13.8	13.7	13.3	13.0
. Demandeurs d'emploi								
. Niveau en milliers	499.8	550.9	600.6	636.2	643.1	641.0	628.8	614.0
. Variation en milliers	-25.8	51.1	49.7	35.6	6.9	-2.0	-12.3	-14.8
8. Quantité de travail en volume (taux de croissance)	1.5	-1.8	-0.3	0.7	1.0	1.0	1.0	1.0

Tableau 18 EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS A PRIX COURANTS

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Exportations	295644	249891	268981	283743	300648	319726	340324	362665
a. Biens non énergétiques	209195	177929	191937	203427	216689	231215	246610	263135
b. Services	55104	48586	50428	52092	54672	57908	61603	65772
c. Energie	24990	17175	20301	21647	22446	23485	24698	26035
d. Consommation finale des ménages non résidents sur le territoire	6355	6201	6314	6577	6842	7119	7412	7723
2. Importations	292681	241632	259911	274684	290619	308776	328571	350260
a. Biens non énergétiques	190810	163822	173883	184688	196860	210071	224240	239619
b. Services	44899	38685	39778	40842	42592	44809	47452	50674
c. Energie	48739	30783	37448	39872	41350	43410	45767	48326
d. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	8234	8342	8802	9282	9817	10487	11112	11641
3. Balance des exportations et des importations	2963	8258	9069	9060	10030	10950	11752	12405
a. Biens non énergétiques	18385	14107	18054	18739	19829	21144	22371	23516
b. Services	10205	9900	10650	11251	12080	13099	14151	15098
c. Energie	-23748	-13609	-17147	-18225	-18904	-19925	-21069	-22291
d. Autres	-1879	-2140	-2488	-2704	-2975	-3368	-3700	-3918
4. Revenus de facteurs								
a. Reçus du reste du monde								
1. Revenus du travail	6901	7153	7351	7574	7765	8015	8286	8574
2. Autres	70644	70628	71928	73183	74339	75588	76947	78404
b. Payés au reste du monde								
1. Revenus du travail	2036	2197	2305	2390	2462	2550	2644	2741
2. Autres	71933	72075	73401	74683	75862	77136	78523	80010
5. Exportations nettes (3+4)	6539	11768	12643	12745	13809	14866	15818	16632
6. Autres transferts courants	-5515	-5848	-5809	-5950	-6315	-6720	-7138	-7527
7. Balance des opérations courantes	718	5608	6517	6473	7162	7802	8322	8733

Tableau 19 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Ressources	81989	74090	77662	81162	85500	89050	92836	96796
a. Epargne brute	83502	75564	79142	82714	87101	90715	94557	98580
1. Sociétés	44856	42454	46792	49481	53499	56941	60025	63190
2. Ménages	35165	43169	40632	41849	43492	45261	46763	48227
3. Administrations publiques	2865	-10919	-9170	-9440	-10645	-12167	-12828	-13344
4. ISBL	616	859	888	824	755	680	597	506
b. Transferts nets de capitaux	-1513	-1474	-1481	-1552	-1601	-1666	-1721	-1783
2. Emplois	82784	69956	72625	76242	79941	82916	86238	89851
a. Formation brute de capital	82784	69956	72625	76242	79941	82916	86238	89851
1. Sociétés	54849	42843	45616	47831	50432	53617	56457	59086
2. Ménages	21657	20554	20562	20973	21601	22234	22764	23415
3. Administrations publiques	5722	6030	5918	6899	7353	6493	6431	6748
4. ISBL	557	529	529	539	555	572	585	602
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-795	4134	5037	4920	5558	6134	6598	6946

Tableau 20 BALANCE D'INVESTISSEMENT ET D'EPARGNE

(pourcentages du PIB)

	2009 ^2004	2015 ^2010	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Ressources	24.7	22.8	21.9	22.3	22.5	22.8	22.9	23.0	23.0
a. Epargne brute	24.9	23.2	22.4	22.7	23.0	23.3	23.3	23.4	23.5
1. Sociétés	13.9	14.3	12.6	13.4	13.7	14.3	14.6	14.9	15.0
2. Ménages	10.1	11.6	12.8	11.7	11.6	11.6	11.6	11.6	11.5
3. Administrations publiques	0.7	-2.9	-3.2	-2.6	-2.6	-2.8	-3.1	-3.2	-3.2
4. ISBL	0.2	0.2	0.3	0.3	0.2	0.2	0.2	0.1	0.1
b. Transferts nets de capitaux	-0.2	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
2. Emplois	22.1	21.2	20.7	20.8	21.2	21.3	21.3	21.3	21.4
a. Formation brute de capital	22.1	21.2	20.7	20.8	21.2	21.3	21.3	21.3	21.4
1. Sociétés	14.3	13.6	12.7	13.1	13.3	13.5	13.8	14.0	14.1
2. Ménages	6.0	5.7	6.1	5.9	5.8	5.8	5.7	5.6	5.6
3. Administrations publiques	1.7	1.7	1.8	1.7	1.9	2.0	1.7	1.6	1.6
4. ISBL	0.2	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	2.5	1.5	1.2	1.4	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7

(^) Moyennes de période

Tableau 21 TAUX D'INTERET

	2009 ^2004	2015 ^2010	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Taux d'intérêt à court terme (3 mois)									
Nominal	2.5	2.0	0.7	0.5	1.3	2.1	2.5	2.8	3.0
Réel	0.1	0.3	0.6	-1.4	-0.5	0.5	0.9	1.0	1.1
2. Taux d'intérêt à long terme (10 ans)									
Nominal	4.0	4.5	3.9	3.7	4.0	4.7	4.8	4.8	4.8
Réel	1.5	2.7	3.9	1.9	2.3	3.1	3.1	3.0	2.9
3. Taux hypothécaire									
Nominal	4.7	5.3	4.7	4.5	4.8	5.5	5.6	5.6	5.6
Réel	2.3	3.5	4.6	2.7	3.0	3.9	3.9	3.8	3.7
Pour mémoire:									
Taux d'intérêt à court terme zone euro (3 mois)	2.9	2.4	1.2	0.8	1.6	2.5	2.9	3.2	3.5
Taux d'intérêt à long terme zone euro (10 ans)	3.9	4.4	3.7	3.6	3.9	4.7	4.8	4.8	4.8

(^) Moyennes de période

C. Comptes sectoriels

Tableau 22 SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS DES GRANDS SECTEURS

(pourcentages du PIB)

	2009 ^2004	2015 ^2010	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Particuliers (*)									
a. Revenu disponible	61.1	62.7	64.4	63.2	63.0	62.7	62.6	62.5	62.4
b. Variation des rés. math. de retraite	0.7	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5
c. Consommation	51.6	51.6	52.2	52.1	51.9	51.6	51.5	51.4	51.3
d. Epargne brute	10.2	11.8	13.0	11.9	11.8	11.8	11.8	11.7	11.6
e. Transferts en capital	-0.3	-0.4	-0.2	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
f. Formation brute de capital	6.2	5.9	6.2	6.1	6.0	5.9	5.9	5.8	5.7
g. Capacité nette de financement	3.7	5.5	6.5	5.5	5.5	5.5	5.6	5.6	5.5
2. Sociétés									
a. Revenu disponible	14.7	15.0	13.5	14.2	14.5	15.0	15.3	15.4	15.6
b. Variation des rés. math. de retraite	0.7	0.7	0.9	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5
c. Epargne brute	13.9	14.3	12.6	13.4	13.7	14.3	14.6	14.9	15.0
d. Transferts en capital	0.9	0.5	0.7	0.4	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
e. Formation brute de capital	14.3	13.6	12.7	13.1	13.3	13.5	13.8	14.0	14.1
f. Capacité nette de financement	0.6	1.2	0.6	0.8	1.0	1.3	1.3	1.3	1.4
3. Administrations publiques									
a. Revenu disponible	23.7	21.5	21.4	21.8	21.8	21.6	21.2	21.2	21.1
b. Consommation	23.0	24.4	24.6	24.5	24.4	24.4	24.4	24.4	24.3
c. Epargne brute	0.7	-2.9	-3.2	-2.6	-2.6	-2.8	-3.1	-3.2	-3.2
d. Transferts en capital	-0.8	-0.5	-0.9	-0.5	-0.6	-0.6	-0.5	-0.5	-0.5
e. Formation brute de capital	1.7	1.7	1.8	1.7	1.9	2.0	1.7	1.6	1.6
f. Capacité nette de financement	-1.7	-5.2	-5.9	-4.8	-5.1	-5.4	-5.3	-5.3	-5.3
4. Ensemble des secteurs intérieurs									
a. Epargne nationale brute	24.9	23.2	22.4	22.7	23.0	23.3	23.3	23.4	23.5
b. Formation brute de capital	22.1	21.2	20.7	20.8	21.2	21.3	21.3	21.3	21.4
c. Transferts en capital	-0.2	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4
d. Capacité nette de financement	2.5	1.5	1.2	1.4	1.4	1.5	1.6	1.6	1.7

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

(^) Moyennes de période

Tableau 23 COMPTE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
I. Opérations courantes								
a. Ressources	311771	315558	320471	330302	342012	355482	369804	384902
1. Excédent net d'exploitation	9228	8493	8881	9368	9823	10274	10660	10974
2. Revenu mixte	24729	24261	24582	24951	25468	26128	26907	27769
3. Rémunération des salariés	181198	183507	184914	190288	196713	204751	213565	222837
. Salaires et traitements bruts	135673	136894	137720	141409	146045	151854	158263	164993
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	35094	35442	35717	37012	38409	40116	41994	43933
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	10431	11170	11477	11866	12259	12781	13308	13911
4. Revenus nets de la propriété	31796	30648	31678	32485	33772	34808	35870	36955
. Intérêts	9996	8915	9770	9894	10502	10808	11014	11171
. Revenus distribués des sociétés	13629	13159	12951	13236	13541	13891	14282	14711
. Autres	8171	8574	8958	9355	9729	10110	10574	11073
5. Prestations sociales	62641	66526	68646	71529	74651	77999	81378	85055
6. Autres transferts courants nets	-1028	-915	-1014	-985	-960	-934	-932	-932
7. Autres (*)	3207	3038	2785	2667	2545	2457	2356	2243
b. Emplois	288642	284862	292840	302059	312777	325166	338698	353080
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	45143	42649	45089	46719	48807	51253	53903	56745
2. Cotisations sociales, dont:	68230	69432	70310	72621	75140	78313	81778	85464
. Cotisations sociales effectives	57799	58262	58832	60755	62881	65533	68471	71553
. Cotisations sociales imputées	10431	11170	11477	11866	12259	12781	13308	13911
3. Dépenses de consommation finale	175269	172781	177442	182719	188830	195599	203016	210871
c. Epargne nette	23128	30695	27629	28241	29233	30313	31102	31817
II. Opérations en capital								
a. Ressources	793	1244	982	989	997	1005	1014	1024
1. Transfert en capital à recevoir	793	1244	982	989	997	1005	1014	1024
b. Emplois	11916	10243	9817	9708	9790	9840	9770	9793
1. Formation brute de capital fixe	21762	20659	20666	21078	21705	22339	22869	23520
2. Consommation de capital fixe (-)	12037	12473	13002	13608	14259	14948	15661	16410
3. Impôts en capital	2370	2234	2333	2418	2523	2628	2741	2862
4. Variation des stocks	-105	-105	-105	-105	-105	-105	-105	-105
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-358	-358	-358	-358	-358	-358	-358	-358
7. Autres transferts en capital à payer	286	288	285	285	285	285	286	286
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	12005	21696	18794	19521	20440	21479	22347	23049
p.m. Revenu disponible net	195191	200439	202288	208294	215520	223459	231766	240450
(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.								

Tableau 24 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	21265	20967	21883	22976	24082	25221	26322	27384
2. Revenu mixte brut	24729	24261	24582	24951	25468	26128	26907	27769
3. Salaires et traitements	181198	183507	184914	190288	196713	204751	213565	222837
. Secteur privé	134780	135020	135611	139402	144325	150713	157805	165204
. Entreprises	129812	130009	130536	134150	138831	144914	151670	158685
. Ménages	2324	2312	2324	2397	2493	2614	2751	2925
. ISBL	2643	2699	2751	2855	3001	3185	3383	3594
. Administrations publiques	41552	43531	44256	45701	47085	48574	50118	51800
. Travailleurs frontaliers	4865	4956	5047	5184	5303	5464	5642	5833
4. Revenus nets de la propriété	31796	30648	31678	32485	33772	34808	35870	36955
. Intérêts	9996	8915	9770	9894	10502	10808	11014	11171
. Dividendes et assimilés	13629	13159	12951	13236	13541	13891	14282	14711
. Autres	8171	8574	8958	9355	9729	10110	10574	11073
Total (1 à 4)	258988	259382	263057	270699	280035	290908	302663	314946
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	45393	46496	47085	48770	50559	52787	55190	57729
2. Cotisations sociales des salariés	16794	16951	17150	17674	18319	19105	19989	20910
3. Cotisations sociales des indépendants	3489	3367	3399	3403	3390	3434	3488	3576
4. Impôts sur les revenus de remplacement	1096	1137	1170	1229	1291	1360	1432	1512
5. Impôts des non-résidents	1458	1481	1505	1546	1581	1628	1681	1737
Total (1 à 5)	68230	69432	70310	72621	75140	78313	81778	85464
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	45143	42649	45089	46719	48807	51253	53903	56745
Total (1 à 6)	113373	112081	115399	119341	123947	129567	135681	142209
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	62641	66526	68646	71529	74651	77999	81378	85055
2. Autres transferts nets	-1028	-915	-1014	-985	-960	-934	-932	-932
Total (1+2)	61613	65612	67632	70544	73691	77065	80446	84123
IV. Revenu disponible	207228	212913	215290	221902	229779	238406	247427	256860

Tableau 25 REVENU DISPONIBLE DES MENAGES EN VOLUME

(taux de croissance en pour cent)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	0.7	-1.4	2.5	3.2	3.2	3.0	2.5	2.1
2. Revenu mixte brut	-1.2	-1.9	-0.5	-0.2	0.5	0.9	1.2	1.3
3. Salaires et traitements	1.1	1.2	-1.1	1.1	1.8	2.4	2.5	2.4
. Secteur privé	1.0	0.1	-1.4	1.0	1.9	2.7	2.9	2.7
. Entreprises	1.1	0.1	-1.4	1.0	1.9	2.7	2.8	2.7
. Ménages	-3.2	-0.6	-1.3	1.4	2.4	3.1	3.4	4.3
. ISBL	1.9	2.1	0.1	2.0	3.5	4.4	4.4	4.3
. Administrations publiques	1.8	4.7	-0.2	1.5	1.4	1.5	1.4	1.4
. Travailleurs frontaliers	-0.6	1.8	-0.0	1.0	0.7	1.3	1.4	1.5
4. Revenus nets de la propriété	6.3	-3.6	1.5	0.8	2.3	1.4	1.2	1.1
. Intérêts	5.8	-10.8	7.6	-0.5	4.5	1.2	0.1	-0.5
. Dividendes et assimilés	5.2	-3.5	-3.4	0.4	0.7	0.9	1.0	1.1
. Autres	8.6	4.9	2.6	2.6	2.4	2.2	2.7	2.8
Total (1 à 4)	1.5	0.1	-0.4	1.1	1.8	2.2	2.2	2.1
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	0.4	2.4	-0.6	1.8	2.1	2.7	2.7	2.7
2. Cotisations sociales des salariés	0.3	0.9	-0.7	1.3	2.0	2.6	2.8	2.7
3. Cotisations sociales des indépendants	8.6	-3.5	-0.9	-1.6	-1.9	-0.4	-0.2	0.6
4. Impôts sur les revenus de remplacement	4.9	3.6	1.1	3.2	3.4	3.6	3.4	3.6
5. Impôts des non-résidents	0.1	1.5	-0.2	0.9	0.7	1.3	1.4	1.5
Total (1 à 5)	0.8	1.7	-0.6	1.5	1.9	2.5	2.6	2.6
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	2.2	-5.6	3.8	1.8	2.8	3.3	3.3	3.3
Total (1 à 6)	1.4	-1.2	1.1	1.6	2.2	2.8	2.9	2.9
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	0.3	6.2	1.3	2.4	2.7	2.8	2.5	2.6
2. Autres transferts nets	-6.4	-11.1	8.9	-4.6	-4.1	-4.3	-1.9	-1.8
Total (1+2)	0.5	6.5	1.2	2.5	2.8	2.9	2.5	2.6
IV. Revenu disponible	1.2	2.7	-0.7	1.3	1.9	2.0	2.0	1.9

Tableau 26 COMPTE DES ISBL AU SERVICE DES MENAGES

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
I. Opérations courantes								
a. Ressources	4151	4327	4414	4492	4567	4648	4734	4828
1. Excédent net d'exploitation	0	-0	-0	0	0	-0	-0	-0
2. Cotisations sociales	144	151	153	150	151	153	155	158
3. Revenus nets de la propriété	44	40	43	44	47	48	49	50
. Intérêts	42	38	41	42	45	46	47	47
. Autres	2	2	2	2	2	2	2	2
4. Autres transferts courants nets	3963	4137	4218	4298	4370	4447	4530	4620
b. Emplois	4037	3986	4085	4267	4455	4657	4875	5109
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	32	28	29	30	31	33	34	35
2. Prestations sociales	144	151	153	150	151	153	155	158
3. Dépenses de consommation finale	3861	3807	3903	4087	4273	4472	4686	4916
c. Epargne nette	114	341	329	225	112	-10	-141	-281
II. Opérations en capital								
a. Ressources	107	109	96	98	103	100	102	104
1. Transferts en capital à recevoir	107	109	96	98	103	100	102	104
b. Emplois	55	11	-30	-61	-88	-118	-153	-185
1. Formation brute de capital fixe	557	529	529	539	555	572	585	602
2. Consommation de capital fixe (-)	502	518	559	600	643	690	738	787
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	166	439	456	383	303	209	114	8

Tableau 27 COMPTE DES ENTREPRISES

(compte consolidé, en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
I. Opérations courantes								
a. Ressources	29179	23540	27966	29966	33154	34683	36553	38668
1. Excédent net d'exploitation	39828	33234	38769	41001	44265	45786	47275	48961
2. Cotisations sociales	11053	11280	11342	11492	11803	12231	12693	13216
. Cotisations effectives à charge des employeurs	5992	6143	6089	6193	6372	6595	6845	7106
. Cotisations à charge des salariés	2328	2053	2133	2221	2337	2453	2581	2714
. Cotisations sociales imputées	2733	3083	3120	3078	3094	3183	3268	3396
3. Revenus nets de la propriété	-22579	-21863	-22996	-23384	-23768	-23717	-23758	-23815
. Intérêts	10054	9735	10240	10412	10583	10560	10579	10604
. Dividendes et autres revenus	-32632	-31598	-33236	-33796	-34351	-34277	-34337	-34419
4. Autres transferts courants nets	877	890	852	856	854	384	343	307
b. Emplois	23112	20089	21869	22822	23780	23826	24638	25619
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	12060	9076	10685	11324	11974	11594	11948	12409
2. Prestations sociales	7845	7974	8399	8830	9261	9774	10334	10967
3. Autres (*)	3207	3038	2785	2667	2545	2457	2356	2243
c. Epargne nette	6067	3452	6098	7144	9374	10858	11915	13049
II. Opérations en capital								
a. Ressources	3225	4442	3585	3844	3787	3712	3767	3823
1. Transferts en capital à recevoir	3225	4442	3585	3844	3787	3712	3767	3823
b. Emplois	18029	5815	7018	7454	8271	9498	10313	10911
1. Formation brute de capital fixe	49949	46006	45944	47793	50337	53365	56215	58855
2. Consommation de capital fixe (-)	38789	39003	40694	42337	44125	46084	48110	50141
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	1558	1564	1684	1555	1558	1558	1558	1558
4. Variation des stocks	4900	-3164	-328	39	95	252	242	231
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	2	2	2	2	2	2	2	2
6. Autres transferts en capital à payer	410	409	410	403	404	405	405	406
III. Capacité nette(+) ou besoin net(-) de financement	-8737	2079	2665	3534	4890	5072	5369	5962

(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

Tableau 28 COMPTE DU RESTE DU MONDE

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
I. Opérations courantes								
a. Ressources	303838	253573	272026	287135	303622	322401	342843	365166
1. Importations de biens et services	292681	241632	259911	274684	290619	308776	328571	350260
2. Rémunération des salariés	2036	2197	2305	2390	2462	2550	2644	2741
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	1916	1606	1681	1771	1868	1974	2092	2224
4. Revenus nets de la propriété (-)	-1290	-1447	-1474	-1499	-1523	-1549	-1576	-1606
5. Autres transferts courants nets	3129	3763	3626	3638	3880	4138	4395	4606
6. Cotisations sociales	2079	2155	2214	2282	2339	2414	2496	2583
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	707	774	816	871	933	999	1069	1146
b. Emplois	304556	259181	278544	293609	310784	330202	351165	373898
1. Exportations de biens et services	295644	249891	268981	283743	300648	319726	340324	362665
2. Rémunération des salariés	6901	7153	7351	7574	7765	8015	8286	8574
3. Subventions (d'exploit. et à l'import.)	635	635	635	635	635	635	635	635
4. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	112	129	133	138	143	149	155	161
5. Cotisations sociales	675	728	764	793	816	846	877	909
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	588	644	679	725	776	831	889	954
c. Solde des opérations courantes	-718	-5608	-6517	-6473	-7162	-7802	-8322	-8733
1. Opérations sur biens et services	-2963	-8258	-9069	-9060	-10030	-10950	-11752	-12405
2. Rémunération nette des salariés	-4865	-4956	-5047	-5184	-5303	-5464	-5642	-5833
3. Revenus nets de la propriété	1290	1447	1474	1499	1523	1549	1576	1606
4. Impôts, nets de subventions	1169	841	912	998	1089	1190	1302	1427
5. Autres transferts courants nets	4652	5319	5213	5274	5559	5875	6194	6472
II. Opérations en capital	1513	1474	1481	1552	1601	1666	1721	1783
1. Transferts nets en capital	282	244	250	322	371	435	491	553
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	1230	1230	1230	1230	1230	1230	1230	1230
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	795	-4134	-5037	-4921	-5560	-6136	-6601	-6949

D. Finances publiques

Tableau 29 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Recettes	168198	162826	170131	176833	183314	189973	197838	206350
A. Fiscales et parafiscales	150766	145022	150785	156310	162303	167788	174720	182215
1. Fiscales	102689	96382	101625	105459	109654	112874	117297	122160
a. Impôts directs	57058	51588	55638	57908	60642	62703	65700	68997
Ménages	44837	42337	44773	46398	48475	50908	53545	56372
Sociétés	12060	9076	10685	11324	11974	11594	11948	12409
Autres	161	175	180	186	193	200	207	215
b. Impôts indirects	43261	42560	43654	45133	46490	47543	48855	50301
c. Impôts en capital	2370	2234	2333	2418	2523	2628	2741	2862
2. Cotisations de sécurité sociale	48076	48639	49160	50851	52648	54914	57423	60055
B. Autres recettes des autres secteurs	9904	9900	11174	11916	12030	12773	13269	13815
1. Revenus de la propriété	2626	2345	3057	3151	3291	3468	3680	3925
2. Transferts courants reçus	1350	1249	1354	1369	1396	1751	1808	1864
3. Transferts en capital reçus	160	173	197	165	166	168	169	170
4. Ventes courantes de biens et services	5768	6133	6566	7231	7177	7385	7611	7856
C. Cotisations imputées	7528	7904	8171	8607	8982	9412	9850	10320
2. Dépenses	172426	182907	187008	195351	203389	210598	219069	228423
A. Dépenses primaires	159256	170296	173758	181562	188530	194448	201658	209708
a. Courantes	149632	158727	163521	169900	176411	183194	190345	197948
1. Rémunérations des salariés	41552	43531	44256	45701	47085	48574	50118	51800
2. Cons. intermédiaire et impôts	12710	12854	13090	13399	13691	14027	14364	14724
3. Subventions aux entreprises	7130	7518	8305	8826	9010	9211	9502	9757
4. Prestations sociales	80248	86006	89147	93115	97416	101937	106572	111572
- Prestations sociales en espèces	54746	58499	60198	62664	65364	68206	71033	74086
- Prestations sociales en nature	25503	27508	28949	30452	32051	33730	35539	37486
5. Transferts aux ménages et ISBL	4186	4482	4482	4608	4723	4846	4951	5063
6. Transferts aux entreprises	175	176	176	176	176	176	176	176
7. Contribution RNB	2536	2990	2840	2766	2921	2956	3112	3216
8. Autres transferts au reste du monde	1093	1169	1225	1309	1390	1467	1549	1638
b. En capital	9624	11569	10237	11662	12119	11254	11312	11760
1. Formation brute de capital fixe	5717	6026	5914	6895	7349	6489	6427	6744
2. Autr. acquis. nettes actifs non financiers	34	28	-92	37	34	34	34	34
3. Transferts aux ménages et ISBL	396	855	577	587	601	606	617	629
4. Transferts aux entreprises	2974	4214	3345	3610	3550	3477	3531	3588
5. Transferts au reste du monde	502	445	492	532	585	648	704	766
B. Charges d'intérêt	13171	12611	13250	13789	14859	16151	17411	18715
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-4229	-20081	-16877	-18518	-20075	-20626	-21231	-22073
Epargne brute	2865	-10919	-9170	-9440	-10645	-12167	-12828	-13344
4. Solde primaire	8942	-7470	-3627	-4729	-5215	-4475	-3819	-3358
p.m. Consommation finale	79798	83263	85333	88023	91443	94836	98405	102264

Tableau 30 COMPTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

(en pour cent du PIB)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Recettes	48.8	48.2	48.8	49.1	48.9	48.9	49.0	49.1
A. Fiscales et parafiscales	43.7	42.9	43.3	43.4	43.3	43.2	43.2	43.4
1. Fiscales	29.8	28.5	29.2	29.3	29.3	29.0	29.0	29.1
a. Impôts directs	16.6	15.3	16.0	16.1	16.2	16.1	16.3	16.4
Ménages	13.0	12.5	12.9	12.9	12.9	13.1	13.3	13.4
Sociétés	3.5	2.7	3.1	3.1	3.2	3.0	3.0	3.0
Autres	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
b. Impôts indirects	12.6	12.6	12.5	12.5	12.4	12.2	12.1	12.0
c. Impôts en capital	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7
2. Cotisations de sécurité sociale	13.9	14.4	14.1	14.1	14.1	14.1	14.2	14.3
B. Autres recettes des autres secteurs	2.9	2.9	3.2	3.3	3.2	3.3	3.3	3.3
1. Revenus de la propriété	0.8	0.7	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
2. Transferts courants reçus	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5	0.4	0.4
3. Transferts en capital reçus	0.0	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
4. Ventas courantes de biens et services	1.7	1.8	1.9	2.0	1.9	1.9	1.9	1.9
C. Cotisations imputées	2.2	2.3	2.3	2.4	2.4	2.4	2.4	2.5
2. Dépenses	50.0	54.1	53.7	54.2	54.3	54.2	54.2	54.3
A. Dépenses primaires	46.2	50.4	49.9	50.4	50.3	50.0	49.9	49.9
a. Courantes	43.4	47.0	46.9	47.2	47.1	47.1	47.1	47.1
1. Rémunérations des salariés	12.1	12.9	12.7	12.7	12.6	12.5	12.4	12.3
2. Cons. intermédiaire et impôts	3.7	3.8	3.8	3.7	3.7	3.6	3.6	3.5
3. Subventions aux entreprises	2.1	2.2	2.4	2.5	2.4	2.4	2.4	2.3
4. Prestations sociales	23.3	25.4	25.6	25.9	26.0	26.2	26.4	26.5
- Prestations sociales en espèces	15.9	17.3	17.3	17.4	17.5	17.5	17.6	17.6
- Prestations sociales en nature	7.4	8.1	8.3	8.5	8.6	8.7	8.8	8.9
5. Transferts aux ménages et ISBL	1.2	1.3	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2	1.2
6. Transferts aux entreprises	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
7. Contribution RNB	0.7	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
8. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
b. En capital	2.8	3.4	2.9	3.2	3.2	2.9	2.8	2.8
1. Formation brute de capital fixe	1.7	1.8	1.7	1.9	2.0	1.7	1.6	1.6
2. Autr. acquis. nettes actifs non financiers	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.1	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1
4. Transferts aux entreprises	0.9	1.2	1.0	1.0	0.9	0.9	0.9	0.9
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2
B. Charges d'intérêt	3.8	3.7	3.8	3.8	4.0	4.2	4.3	4.5
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-1.2	-5.9	-4.8	-5.1	-5.4	-5.3	-5.3	-5.3
Epargne brute	0.8	-3.2	-2.6	-2.6	-2.8	-3.1	-3.2	-3.2
4. Solde primaire	2.6	-2.2	-1.0	-1.3	-1.4	-1.2	-0.9	-0.8
p.m. Consommation finale	23.2	24.6	24.5	24.4	24.4	24.4	24.4	24.3
Dette brute consolidée	89.8	96.6	98.5	100.4	101.9	103.4	104.7	105.9

Tableau 31 COMPTE DU POUVOIR FEDERAL

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Recettes	93701	87342	93209	97378	100984	104198	108226	112657
A. Fiscales et parafiscales	87785	81386	86193	89710	93364	96034	99816	103997
1. Fiscales	85491	78985	83768	87224	90817	93423	97139	101247
a. Impôts directs	52415	46250	50459	52616	55132	56964	59693	62685
- Ménages	40476	37265	39845	41358	43221	45430	47803	50331
- Sociétés	11778	8809	10434	11072	11717	11334	11683	12139
- Autres	161	175	180	186	193	200	207	215
b. Impôts indirects	32904	32550	33113	34399	35459	36216	37184	38279
c. Impôts en capital	172	185	196	209	226	243	262	284
2. Cotisations de sécurité sociale	2294	2402	2426	2485	2547	2611	2677	2750
B. Autres recettes des autres secteurs	3806	3744	4725	5263	5145	5606	5777	5955
1. Revenus de la propriété	1492	1230	1822	1855	1928	2001	2079	2161
2. Transferts courants reçus	718	609	705	711	727	1072	1116	1158
3. Transferts en capital reçus	46	60	82	57	57	57	57	57
4. Ventes courantes de biens et services	1550	1846	2116	2639	2432	2477	2525	2579
C. Cotisations imputées	1951	2045	2099	2221	2303	2381	2450	2518
D. Transferts des administr. publiques	159	167	192	184	172	177	182	187
1. de la sécurité sociale	109	116	147	139	126	131	137	141
2. des communautés et régions	6	6	6	6	6	6	7	7
3. des pouvoirs locaux	43	45	39	39	39	39	39	39
dont, en capital	5	7	6	7	7	7	7	7
2. Dépenses	99293	101632	105249	111367	113395	117976	123118	128485
A. Dépenses primaires	86808	89784	93116	98831	100035	103773	108083	112570
a. Finales courantes	26526	27956	28814	29599	30516	31409	32391	33382
1. Rémunérations des salariés	8482	8690	8657	8841	9028	9220	9433	9673
2. Consommation intermédiaire et impôts	2948	2770	3076	3138	3188	3267	3325	3387
3. Subventions aux entreprises	3347	3578	4106	4279	4386	4548	4690	4836
4. Prestations sociales	7698	8103	8334	8652	8945	9244	9547	9870
- Prestations sociales en espèces	7659	7969	8143	8460	8754	9053	9356	9678
- Prestations sociales en nature	39	135	191	192	192	191	191	191
5. Transferts aux ménages et ISBL	555	780	709	763	813	867	900	933
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Contribution RNB	2536	2990	2840	2766	2921	2956	3112	3216
8. Autres transferts au reste du monde	959	1045	1092	1160	1235	1307	1384	1466
b. Finales en capital	2548	4109	2988	3331	3415	3229	3329	3437
1. Formation brute de capital	785	921	719	790	902	755	771	787
2. Autr. acquis. nettes actifs non financiers	6	0	18	9	6	6	6	6
3. Transferts aux ménages et ISBL	20	347	18	19	23	19	19	20
4. Transferts aux entreprises	1235	2395	1740	1980	1898	1802	1829	1858
5. Transferts au reste du monde	502	445	492	532	585	648	704	766
c. Transferts aux administr. publiques	57734	57719	61314	65902	66104	69135	72363	75751
1. Transferts de recettes fiscales	42613	42235	43516	46966	49428	51953	54646	57455
2. Autres transferts courants	15040	15379	17653	18785	16525	17029	17561	18137
3. Transferts en capital	82	105	144	151	151	153	156	159
B. Charges d'intérêt	12486	11848	12133	12535	13359	14203	15034	15915
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-5592	-14289	-12040	-13989	-12411	-13778	-14891	-15828
Epargne brute	-3186	-10326	-9192	-10781	-9135	-10703	-11733	-12579
4. Solde primaire	6894	-2442	94	-1454	949	425	143	87
p.m. Consommation finale	10894	10423	10495	10230	10685	10922	11158	11421

Tableau 32 COMPTE DES COMMUNAUTES ET REGIONS

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Recettes	49938	49194	50412	53034	55126	57412	59915	62582
A. Fiscales propres et parafiscales	7790	6924	7862	8050	8397	8708	9060	9414
1. Fiscales	7753	6886	7824	8012	8359	8670	9022	9376
a. Impôts directs - ménages	955	572	1023	1048	1114	1159	1207	1258
b. Impôts indirects	4600	4265	4665	4755	4948	5127	5336	5540
c. Impôts en capital	2198	2049	2137	2209	2297	2385	2479	2578
2. Cotisations de sécurité sociale	38	38	38	38	38	38	38	38
B. Autres recettes des autres secteurs	3071	3102	3198	3238	3289	3343	3403	3467
1. Revenus de la propriété	314	338	372	378	384	390	397	404
2. Transferts courants reçus	370	377	382	387	392	399	405	413
3. Transferts en capital reçus	40	40	41	41	42	43	44	44
4. Ventes courantes de biens et services	2347	2347	2403	2432	2470	2512	2557	2605
C. Cotisations imputées	4320	4549	4724	4975	5215	5504	5810	6145
D. Transferts des administr. publiques	34757	34618	34628	36770	38224	39856	41642	43556
1. Transferts de recettes fiscales	29930	29360	29215	31101	32315	33658	35138	36718
2. Autres transferts	4827	5258	5413	5668	5909	6198	6504	6838
a. du pouvoir fédéral	4638	4972	5172	5424	5661	5945	6247	6577
b. de la sécurité sociale	53	65	59	59	60	61	62	63
c. des pouvoirs locaux	136	221	183	186	188	192	195	198
dont, en capital	69	84	125	127	129	131	134	136
2. Dépenses	50143	51505	52263	54363	56169	58159	60251	62488
A. Dépenses primaires	49623	50888	51382	53403	55141	57055	59083	61276
a. Finales courantes	36235	37878	38453	39910	41242	42727	44301	46012
1. Rémunérations des salariés	19155	20101	20584	21339	22047	22830	23652	24544
2. Consommation intermédiaire et impôts	5492	5697	5473	5564	5651	5745	5848	5958
3. Subventions aux entreprises	1375	1230	1225	1309	1327	1346	1367	1389
4. Prestations sociales	7383	7914	8184	8658	9132	9671	10247	10877
- Prestations sociales en espèces	4988	5275	5470	5748	6013	6329	6664	7030
- Prestations sociales en nature	2395	2638	2713	2911	3119	3342	3583	3847
5. Transferts aux ménages et ISBL	2641	2756	2805	2855	2899	2947	2999	3054
6. Transferts aux entreprises	102	102	102	102	102	102	102	102
7. Transferts au reste du monde	88	79	81	82	83	85	86	88
b. Finales en capital	3931	4265	3811	4025	4089	4158	4231	4307
1. Formation brute de capital	2138	2261	2102	2145	2180	2217	2256	2294
2. Autr. acquis. nettes act. non financiers	4	4	-134	4	4	4	4	4
3. Transferts aux ménages et ISBL	277	408	466	474	481	489	498	508
4. Transferts aux entreprise	1511	1591	1377	1401	1423	1447	1473	1501
5. Transferts au reste du monde	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administr. publiques	9457	8746	9119	9469	9811	10171	10551	10957
1. Transferts courants	8085	8195	8534	8874	9207	9556	9926	10320
2. Transferts en capital	1372	551	585	595	604	614	625	637
B. Charges d'intérêt	520	616	881	959	1027	1103	1167	1211
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-205	-2311	-1852	-1329	-1043	-747	-335	94
Epargne brute	2789	3361	3326	4051	4370	4709	5166	5642
4. Solde primaire	315	-1695	-971	-370	-15	356	832	1306
p.m. Consommation finale	27724	29118	29452	30521	31535	32647	33825	35106

Tableau 33 COMPTE DES POUVOIRS LOCAUX

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Recettes	23193	23870	24076	24855	25628	26512	27464	28499
A. Fiscales propres et parafiscales	6884	7949	7507	7628	7803	8003	8239	8506
1. Fiscales	6858	7922	7480	7602	7776	7977	8213	8479
a. Impôts directs	2420	3483	2916	2950	3038	3147	3283	3444
- Ménages	2420	3483	2916	2950	3038	3147	3283	3444
- Sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	4437	4440	4564	4652	4738	4830	4929	5036
2. Cotisations de sécurité sociale	27	27	27	27	27	27	27	27
B. Autres recettes des autres secteurs	2870	2857	2988	3126	3272	3427	3593	3771
1. Revenus de la propriété	796	713	734	758	788	817	848	881
2. Transferts courants reçus	217	218	221	223	226	229	232	236
3. Transferts en capital reçus	36	36	36	37	37	38	38	39
4. Ventes courantes de biens et services	1822	1890	1997	2108	2221	2343	2475	2616
C. Cotisations imputées	1235	1288	1325	1386	1439	1502	1563	1631
D. Transferts des administr. publiques	12204	11777	12256	12714	13114	13580	14069	14591
1. Transferts de recettes fiscales	111	139	149	151	154	156	159	162
2. Autres transferts	12093	11638	12107	12563	12961	13424	13910	14429
a. du pouvoir fédéral	2941	3018	3121	3229	3287	3393	3500	3616
b. des communautés et régions	9121	8589	8955	9303	9642	9999	10377	10779
c. de la sécurité sociale	30	31	31	31	32	32	33	34
dont, en capital	1190	578	610	624	632	642	654	667
2. Dépenses	23472	24566	25320	26974	28069	28188	28916	30071
A. Dépenses primaires	22881	23991	24753	26363	27373	27368	28006	29082
a. Finales courantes	19652	20618	21188	21928	22626	23368	24119	24928
1. Rémunérations des salariés	12559	13299	13558	14024	14475	14947	15414	15919
2. Consommation intermédiaire et impôts	3328	3423	3536	3650	3762	3881	4009	4145
3. Subventions aux entreprises	371	374	383	393	402	412	422	433
4. Prestations sociales	2712	2830	3005	3143	3256	3383	3513	3655
- Prestations sociales en espèces	2172	2294	2392	2499	2581	2675	2769	2871
- Prestations sociales en nature	540	536	614	644	675	708	744	784
5. Transferts aux ménages et ISBL	609	618	632	645	658	672	686	702
6. Transferts aux entreprises	74	74	74	74	74	74	74	74
b. Finales en capital	3050	3107	3344	4211	4519	3769	3653	3916
1. Formation brute de capital	2717	2774	3010	3875	4181	3430	3312	3573
2. Autr. acquis. nettes actifs non financiers	24	24	24	24	24	24	24	24
3. Transferts aux ménages et ISBL	91	91	93	95	96	98	99	101
4. Transferts aux entreprises	217	217	217	217	217	217	217	217
c. Transferts aux administr. publiques	179	266	221	224	227	230	234	238
1. Transferts courants	168	253	209	212	215	218	221	225
2. Transferts en capital	11	13	12	13	13	13	13	13
B. Charges d'intérêt	591	575	567	611	696	821	910	989
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-279	-696	-1244	-2119	-2441	-1676	-1451	-1572
Epargne brute	1556	1810	1466	1443	1422	1425	1522	1652
4. Solde primaire	312	-121	-677	-1509	-1744	-856	-541	-583
p.m. Consommation finale	16358	17122	17496	18027	18536	19070	19604	20179

Tableau 34 COMPTE DES ADMINISTRATIONS DE SECURITE SOCIALE

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Recettes	69356	69797	73744	77812	78362	82043	86059	90260
A. Fiscales propres et parafiscales	48306	48762	49223	50922	52738	55042	57604	60298
1. Fiscales	2588	2589	2552	2620	2702	2804	2923	3057
a. Impôts directs	1268	1284	1240	1294	1358	1433	1517	1611
- Ménages (cot. spéciale, cot. sur les hauts revenus)	986	1017	990	1041	1101	1173	1252	1340
- Sociétés (transf. au FAT)	282	267	250	252	256	261	265	270
b. Impôts indirects	1320	1305	1312	1327	1344	1371	1406	1446
- sur les primes d'assurance	861	872	861	869	880	892	909	932
- sur le CA pharma, -industrie	241	260	258	265	275	289	306	324
- cotisation unique des sociétés	178	179	188	188	189	189	190	191
- remboursement bio clinique	40	-6	5	5	0	0	0	0
2. Cotisations de sécurité sociale	45718	46173	46670	48301	50037	52238	54681	57241
a. Employeurs, régime obligatoire	28171	28318	28637	29806	31002	32461	34064	35712
- Entreprises	24499	24451	24698	25734	26805	28136	29604	31109
- Secteur public	3425	3600	3655	3765	3872	3983	4095	4216
- Entreprises publiques (a)	247	267	283	308	324	343	364	387
b. Salariés, régime obligatoire	13103	13195	13307	13704	14193	14820	15533	16273
c. Indépendants, régime obligatoire	3184	3359	3390	3394	3381	3425	3478	3566
d. Bénéficiaires de prestations sociales, régime obligatoire	1096	1137	1170	1229	1291	1360	1432	1512
e. Assurance libre OSSOM	54	55	55	57	58	60	62	64
f. Cotisations à l'ass. soins de santé - Flandre	109	110	111	111	112	113	114	114
B. Cotisations imputées	22	23	23	24	24	25	26	27
C. Autres recettes des autres secteurs	585	632	684	710	749	827	941	1085
1. Revenus de la propriété	451	499	549	580	616	691	802	941
2. Transferts courants des ménages	0	0	0	0	0	0	0	0
3. Transferts des entreprises	83	83	83	77	79	82	84	87
4. Ventes courantes de biens et services	50	50	51	52	53	54	55	56
D. Transferts des administr. publiques	20443	20380	23814	26157	24850	26148	27487	28850
1. Transferts de recettes fiscales	12572	12735	14153	15714	16959	18138	19349	20575
a. Financement alternatif	10995	11052	12481	14008	15220	16367	17516	18686
b. Taxe sur primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Accises tabac, stock-options	1577	1684	1671	1707	1739	1771	1833	1889
2. Autres transferts	7871	7645	9662	10443	7891	8010	8138	8274
a. Du pouvoir fédéral	7542	7494	9505	10283	7729	7845	7970	8103
- Transferts courants	7542	7494	7440	7635	7729	7845	7970	8103
- Intervention spéciale	0	0	2064	2648	0	0	0	0
- Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Des communautés et régions	329	151	157	160	162	165	168	171
2. Dépenses	67508	72582	75486	78892	82542	86467	90611	95026
A. Dépenses primaires	67507	72576	75397	78788	82341	86012	89866	93964
a. Dépenses courantes	67219	72275	75066	78463	82026	85689	89535	93625
1. Rémunérations des salariés	1356	1442	1457	1496	1536	1577	1618	1664
2. Consommation intermédiaire	941	964	1005	1047	1089	1134	1182	1234
3. Subventions aux entreprises	2037	2337	2590	2845	2895	2905	3023	3099
- Maribel social (y compris préc. prof.)(b)	664	713	767	777	781	785	790	795
- Allocations d'activation (c)	254	228	300	418	366	273	283	291
- Bonus jeunes non-marchand	0	28	28	29	29	30	31	32
- Titres-services	899	1051	1150	1248	1340	1433	1528	1582
- Emplois dans les hôpitaux	222	318	346	372	378	385	391	398
4. Prestations sociales	62456	67159	69624	72662	76082	79639	83265	87171
- Prestations sociales en espèces	39928	42961	44193	45957	48016	50149	52245	54507
- Prestations sociales en nature	22529	24198	25431	26706	28066	29490	31020	32664
5. Transferts aux ménages et ISBL	382	328	337	346	353	360	366	374
6. Transferts au reste du monde	46	45	52	67	71	75	79	84
b. Dépenses en capital	96	88	95	95	97	98	99	101
1. Formation brute de capital	77	70	84	85	86	87	89	90
2. Transferts aux ménages	8	8	0	0	0	0	0	0
3. Transferts aux entreprises financières	11	11	11	11	11	11	11	11
c. Transferts aux administr. publiques	193	212	236	229	218	225	232	238
1. Transferts courants	193	212	236	229	218	225	232	238
2. Transferts en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Charges d'intérêt	0	6	89	104	201	454	745	1063
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	1848	-2785	-1742	-1080	-4180	-4424	-4553	-4767
Epargne brute	1706	-2734	-1685	-1015	-4114	-4356	-4483	-4696
4. Solde primaire	1848	-2778	-1653	-976	-3979	-3969	-3808	-3704
p.m. Consommation finale	24823	26601	27890	29246	30688	32197	33818	35558

(a) VRT, RTBF et BRF à partir de 2002, Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB, infrastructures de transport.

(b) Y compris préc. prof.: à partir de 2009, une partie du précompte professionnel est distribuée aux entreprises du non-marchand via les fonds Maribel Social comme subvention salariale.

(c) Emplois Plan Activa, dont bonus de départ et bonus de stage.

Tableau 35 DETAIL DES PRESTATIONS SOCIALES

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1. Pensions	20574	21670	22176	23242	24543	25907	27339	28888
- Salariés	16942	17841	18203	19076	20173	21321	22531	23840
- Indépendants	2547	2676	2771	2891	3023	3160	3302	3453
- Agents définitifs de l'ONSS-APL	771	828	871	935	1001	1071	1146	1226
- Affiliés à l'OSSOM	315	325	331	340	347	354	361	369
2. Soins de santé	22859	24464	25706	26985	28356	29794	31340	32999
- Salariés, indépendants et personnel de l'Etat	22185	23821	25042	26304	27653	29063	30580	32211
- Affiliés à l'OSSOM	30	30	31	32	32	33	34	35
- A des sécurités sociales étrangères	330	266	275	279	290	304	319	336
- En cas d'acc. du trav., garde d'enfants, ...	68	69	70	72	73	75	76	77
- Assurance soins de santé Flandre	245	277	288	298	308	319	330	340
3. Indemnités de maladie et invalidité	4551	4952	5334	5636	5879	6137	6394	6667
- Salariés	4265	4642	4986	5284	5513	5753	5993	6247
- Indépendants	286	309	347	352	367	384	401	420
4. Allocations familiales	4692	4952	5000	5170	5337	5504	5681	5872
- Salariés, y compris l'ONSS-APL	4248	4479	4524	4679	4830	4982	5142	5317
- Indépendants	387	413	416	428	442	455	470	485
- Allocations familiales garanties	35	37	38	39	40	41	42	44
- Aux fonctionnaires de la s.s.	22	23	23	24	24	25	26	27
5. Chômage	7934	9213	9514	9725	10015	10276	10421	10582
- Allocations de chômage, dont	5792	6961	7226	7337	7571	7747	7818	7880
. Chôm. compl. indem. demandeurs d'emploi	3518	4010	4448	4864	5056	5182	5230	5271
. Chôm. compl. indem. non demandeurs d'emploi	1117	1076	1014	1031	1040	1058	1091	1121
. Chômeurs à temps partiel volontaires	135	144	151	157	162	165	165	166
. Chôm. à temps part. avec maintien des droits et AGR	209	227	232	244	260	278	297	316
. Chômeurs temporaires	431	1053	858	562	563	569	542	515
. Programmes d'activation: PEP et ALE (*)	50	40	32	26	21	17	14	11
. Autres indemnisés	357	378	421	434	448	456	457	458
. Ajustement statistique	-25	32	20	20	21	21	21	22
- Interruption de carrière	700	750	756	793	835	876	915	955
- Pré pensions (partie ONEM)	1443	1502	1532	1595	1608	1652	1688	1747
6. Accidents du travail	189	199	208	219	224	229	234	240
7. Maladies professionnelles	341	343	329	304	302	299	297	295
8. Sécurité d'existence	1229	1278	1268	1292	1335	1400	1463	1530
9. Congé Education	83	83	84	86	87	88	90	92
10. OSSOM	5	5	5	5	5	5	6	6
Total	62456	67159	69624	72662	76082	79639	83265	87171
p.m. Taux de croissance de l'indice des prix des prestations de sécurité sociale	4.1	2.0	-0.0	2.0	1.7	1.7	1.7	1.8

(*) Première Expérience Professionnelle, Agences Locales pour l'Emploi. Les allocations de l'ONEM aux Programmes de Réinsertion professionnelle, de Transition professionnelle, des contrats SINE, du Plan ACTIVA, des bonus de départ, des bonus de stage, des bonus jeunes dans le non-marchand et des titres-services sont considérées comme une subvention salariale.

Tableau 36 SECURITE SOCIALE DES SALARIES, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
A. Recettes	55319	56844	59728	63167	63576	66661	70068	73585
1. Cotisations, dont:	38523	39522	39526	40876	42432	44308	46477	48724
Cotisations patronales, y compris	25037	25764	25712	26684	27748	28996	30441	31923
réductions de cotisations patronales	4917	4718	4646	4424	4441	4507	4592	4693
Cotisations personnelles y compris	13244	13491	13540	13904	14387	15004	15716	16467
réductions de cotisations personnelles	699	689	618	583	572	545	496	451
De bénéficiaires de prestations	241	267	275	288	296	308	320	334
2. Financement alternatif	9308	9434	10598	12026	13100	14124	15164	16214
3. Cotisation spéciale	986	1017	990	1041	1101	1172	1252	1340
4. Intervention de l'Etat	5745	5850	7653	8338	6046	6145	6253	6369
dont intervention spéciale	0	0	1858	2383	0	0	0	0
5. Autres transferts fiscaux	112	115	101	102	103	104	106	109
6. Intérêts à recevoir	200	240	254	267	272	277	289	303
7. Autres transferts à la Sécurité sociale	447	667	605	517	523	530	528	527
- Cotisation sociale FFE	119	326	266	174	174	176	168	159
- Des assureurs au FAT	282	267	250	252	256	261	265	270
- Autres (conventions internat., ...)	46	73	89	91	92	94	95	97
8. Récupération Maribel-bis et ter	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Dépenses	55270	59992	62190	64986	68347	71969	75759	79777
1. Prestations sociales, dont:	33842	36490	37625	39274	40984	42682	44436	46328
- ONP-Pensions	16865	17787	18147	19016	20112	21258	22464	23769
- AMI-Soins de santé (a)	0	0	0	0	0	0	0	0
dont la partie du prix de la journée d'hospitalisation	0	0	0	0	0	0	0	0
- AMI-Indemnités	4260	4638	4982	5280	5510	5751	5991	6246
- Mineurs inv., CSPM-indemn., Pool all. d'attente	14	16	16	15	14	12	11	10
- ONAFTS-Allocations familiales	3923	4108	4145	4301	4438	4575	4720	4877
- FAT-Accidents du travail	194	181	189	198	203	208	212	218
- FMP-Maladies professionnelles	311	306	294	271	269	267	265	263
- ONEM-Allocations de chômage	6136	7203	7564	7805	7995	8084	8169	8244
dont pécule de vacances jeunes	8	8	7	7	7	7	8	8
dont allocations d'activation	310	290	365	489	439	348	359	370
. Plan activa	254	228	300	418	366	273	283	291
. Supplément de reprise du travail	15	20	24	28	30	31	32	33
- ONEM-Prépensions	1443	1502	1532	1595	1608	1652	1688	1747
- ONEM-Interruptions de carrière	700	750	756	793	835	876	915	955
2. Frais de fonctionnement	1037	1126	1157	1171	1209	1249	1291	1336
3. Transferts divers aux ménages	1303	1471	1763	1868	1954	2059	2169	2236
dont titres-services	899	1051	1150	1248	1340	1433	1528	1582
fin. pécules vacances chômeurs temporaires	21	24	63	51	33	33	34	32
bonus jeunes non-marchand	0	28	28	29	29	30	31	32
autres	384	369	522	540	551	563	576	590
4. Transf. aux entreprises: Maribel social	459	501	551	561	566	571	575	580
5. Transf. aux régions: Maribel social,...	53	65	59	59	60	61	62	63
6. Intérêts à payer	0	6	89	104	199	441	709	997
7. Transf. à l'INAMI - soins de santé	18575	20332	20946	21948	23375	24906	26517	28236
C. Capacité de financement	49	-3147	-2461	-1819	-4771	-5309	-5690	-6192
Remboursements de la dette	1	1	1	1	1	1	0	0
Cotisation objectif budgétaire	0	0	315	405	0	0	0	0
Prêt du gouvernement fédéral	0	0	1713	1066	-139	-139	-139	-139
D. Surplus (+) ou déficit (-)	48	-3149	-434	-348	-4911	-5448	-5829	-6331
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2009	0	-3149	-3583	-3931	-8842	-14290	-20119	-26450
Réserve de distribution et bâtiments	6079	6355	6625	6885	6885	6885	6885	6885
dont Fonds d'avenir	554	830	1099	1359	1359	1359	1359	1359
Emission d'emprunts	0	1047	0	0	0	0	0	0
Endettement	4	3152	3585	3933	8843	14290	20120	26450
Mise à disposition sans intérêt	1028	1028	2740	3807	3668	3529	3390	3251

(a) Inclus la partie du prix de la journée d'hospitalisation qui, avant 2004, était à charge du SPF Santé Publique.

Tableau 37 SECURITE SOCIALE DES INDEPENDANTS, SUIVANT DEFINITIONS DU BUDGET

(en millions d'euros)

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
A. Recettes	5337	5563	5923	6181	6032	6189	6366	6575
1. Cotisations	3066	3233	3286	3293	3284	3317	3368	3448
2. Financement alternatif	798	847	945	1093	1198	1298	1399	1500
3. Intervention de l'Etat	1248	1271	1466	1559	1314	1336	1359	1384
dont intervention spéciale	0	0	206	265	0	0	0	0
4. Autres transferts fiscaux	192	196	204	204	205	206	207	208
5. Intérêts à recevoir	25	14	17	22	22	22	23	25
6. Autres transferts à la Sécurité sociale	8	3	7	9	9	10	10	10
B. Dépenses	5218	5558	5839	6122	6372	6631	6924	7243
1. Prestations sociales, dont	3219	3399	3534	3671	3831	4000	4173	4359
- INASTI-Pensions	2547	2676	2771	2891	3023	3160	3302	3453
- AMI-Soins de santé (a)	0	0	0	0	0	0	0	0
dont partie du prix de la journée d'hospitalisation	0	0	0	0	0	0	0	0
- AMI-Indemnités et ass. faillite	286	309	347	352	367	384	401	420
- INASTI-Allocations familiales	387	413	416	428	442	455	470	485
2. Frais de fonctionnement	86	82	88	92	95	98	101	105
3. Transferts divers aux ménages	8	6	8	8	8	8	9	9
4. Intérêts à payer	0	0	0	0	2	13	36	65
5. Transf. à l'INAMI - soins de santé	1905	2071	2209	2351	2436	2512	2605	2706
C. Capacité de financement	119	5	85	59	-341	-442	-558	-668
Remboursement de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire	0	0	35	45	0	0	0	0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	119	5	120	104	-341	-442	-558	-668
Pour mémoire:								
Soldes cumulés à partir de 2009	0	5	125	229	-112	-554	-1112	-1781
Réserves de distribution et bâtiments	652	688	837	970	742	742	742	742
dont Fonds d'avenir	62	92	122	151	151	151	151	151
Emission d'emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0
Endettement	0	0	0	0	112	554	1112	1781

(a) Toutes les dépenses, y compris les dépenses diminuées des remboursements dans le cadre des conventions internationales, à l'exclusion des dépenses pour les prestations de soins aux résidents étrangers.

Tableau 38 REGIME SOINS DE SANTE SELON LES DEFINITIONS BUDGETAIRES*(en millions euros)*

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
A. Recettes	24911	27088	28013	29288	30971	32788	34755	36878
1. Cotisations propres	790	826	865	921	973	1029	1088	1152
2. Financement alternatif	2321	2413	2468	2501	2566	2619	2688	2761
a. Recettes TVA	1487	1580	1624	1643	1698	1741	1798	1863
b. Accises tabac	833	833	844	858	868	877	890	898
c. Autres	0	0	-0	-0	-0	-0	-0	-0
3. Autres transferts fiscaux	1011	1095	1097	1112	1129	1155	1190	1231
a. Taxes primes assurances	726	741	734	741	750	761	775	794
b. Taxes industrie pharmaceutique	241	260	258	265	275	289	306	324
c. Remb. bio clinique	40	-6	5	5	0	0	0	0
4. Revenus de propriété	5	24	55	66	97	165	257	375
5. Autres transferts (conv. intern.)	305	327	373	389	395	402	409	417
Total : recettes propres	4431	4685	4859	4990	5160	5370	5633	5937
6. Transferts des gestions globales	20480	22403	23154	24298	25811	27418	29123	30942
Montant de base	19580	20653	21086	21119	21778	22527	23458	24540
Montant complémentaire	621	1058	1949	3056	3907	4763	5535	6270
a. Transfert de l'ONSS-GFG	18575	20332	20946	21948	23375	24906	26517	28236
Montant de base	17791	18829	19174	19176	19831	20585	21496	22548
Montant complémentaire	565	964	1772	2772	3544	4321	5021	5688
Régularisation années précédentes	219	539	0	0	-0	0	0	0
b. Transfert de l'INASTI-GFG	1794	1955	2089	2227	2310	2384	2476	2574
Montant de base	1789	1824	1912	1943	1948	1942	1962	1992
Montant complémentaire	57	93	177	284	363	442	514	582
Régularisation années précédentes	-52	38	0	0	-0	0	0	0
c. Transfert INASTI Carrières mixtes	111	116	120	124	126	128	130	132
B. Dépenses	24298	25728	27050	28295	29693	31155	32727	34417
1. Prestations	22500	23923	25143	26407	27757	29169	30688	32321
a. Prestations soins de santé	21013	22266	23517	24764	26051	27396	28842	30398
dont petits risques indépendants	473	516	537	566	595	626	659	695
b. Prix journées hôpitaux	1487	1657	1626	1643	1706	1773	1846	1923
2. Frais de fonctionnement	922	955	984	1048	1082	1118	1155	1196
3. Transferts divers	875	850	923	840	854	868	884	900
4. Charges d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
C. Capacité de financement	613	1360	963	993	1278	1633	2028	2461
Transferts vers le Fonds d'avenir soins de santé	615	307	299	289	0	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire à la sécurité sociale	0	0	350	450	0	0	0	0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	-2	1054	314	254	1278	1633	2028	2461
Soldes cumulés à partir de 2009	0	1054	1367	1622	2900	4533	6561	9022
Réserves	151	1205	1519	1773	3051	4684	6712	9173

E. Résultats par branche d'activité

Tableau 39 VALEURS AJOUTEES BRUTES EN VOLUME

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985 //1980	1990 //1985	1995 //1990	2003 //1995	2009 //2003	2015 //2009
1. Agriculture	3.8	0.3	4.4	0.4	-0.1	1.6
2. Energie	-5.1	5.3	0.0	0.8	3.1	0.6
3. Industries manufacturières	3.5	3.6	0.1	2.0	-0.4	1.4
a. Biens intermédiaires	5.8	3.7	1.2	2.4	-0.9	1.4
b. Biens d'équipement	3.9	0.9	-2.2	2.7	-1.8	1.6
c. Biens de consommation	0.6	5.4	0.4	1.1	1.0	1.4
4. Construction	-6.4	5.9	0.4	1.2	2.5	2.2
5. Services marchands	1.5	3.9	2.3	2.5	1.7	2.5
a. Transports et communication	1.1	6.7	2.1	2.4	0.2	2.7
. Transports ferroviaires	-1.0	7.9	2.7	1.3	-10.3	4.5
. Transports urbains et routiers	-1.0	7.9	2.7	2.0	-0.9	3.3
. Transports par eau et aériens	3.7	4.4	3.6	4.7	1.5	2.3
. Services auxil. des transp. et communic.	2.0	6.4	1.8	3.0	1.1	2.5
b. Commerce et horeca	-1.0	0.9	0.5	0.6	0.2	1.9
c. Crédit et assurances	4.5	3.1	5.1	4.2	2.6	2.1
d. Santé et action sociale	1.0	5.2	1.3	3.4	2.1	3.1
e. Autres services marchands	2.7	5.1	3.0	3.0	2.8	2.7
6. Services non marchands	0.8	-0.7	1.0	1.0	0.8	1.1
Total	1.0	3.3	1.5	2.1	1.3	2.1

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 40 VALEURS AJOUTEES BRUTES A PRIX COURANTS

(pourcentages du total)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2008	2015
1. Agriculture	2.4	2.4	2.1	1.5	1.4	0.8	0.7	0.7
2. Energie	5.7	5.3	3.7	3.3	3.2	2.8	2.7	3.0
3. Industries manufacturières	22.6	22.3	22.5	20.0	18.9	16.5	15.2	13.7
a. Biens intermédiaires	8.9	9.2	8.9	8.1	7.6	7.0	6.7	5.9
b. Biens d'équipement	5.8	5.5	5.8	4.8	4.7	3.7	3.3	2.9
c. Biens de consommation	7.9	7.7	7.8	7.1	6.6	5.8	5.3	4.8
4. Construction	7.5	5.2	5.5	5.1	5.0	4.8	5.3	4.8
5. Services marchands	45.0	48.5	52.9	56.2	58.0	61.0	62.1	63.9
a. Transports et communication	6.8	6.7	7.9	8.2	8.0	8.4	8.3	7.6
. Transports ferroviaires	0.9	0.8	0.9	0.9	0.8	0.3	0.3	0.3
. Transports urbains et routiers	1.8	1.6	1.8	1.8	1.9	1.8	1.9	1.7
. Transports par eau et aériens	0.5	0.5	0.4	0.5	0.3	0.5	0.4	0.2
. Services auxil. des transp. et communic.	3.6	3.8	4.7	5.0	4.9	5.8	5.7	5.4
b. Commerce et horeca	13.1	12.9	14.5	13.9	13.3	14.8	14.5	14.0
c. Crédit et assurances	5.4	6.4	5.7	6.5	6.0	5.9	5.2	4.5
d. Santé et action sociale	5.1	5.5	5.7	6.1	6.5	6.9	7.4	8.5
e. Autres services marchands	14.6	17.0	19.1	21.5	24.2	25.0	26.7	29.3
6. Services non marchands	16.9	16.3	13.3	13.9	13.6	14.1	14.0	13.9
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Tableau 41 INVESTISSEMENTS EN VOLUME*(taux de croissance annuels moyens en pour cent)*

	1985 //1980	1990 //1985	1995 //1990	2003 //1995	2009 //2003	2015 //2009
1. Agriculture	-0.5	6.0	-11.9	-1.3	11.0	0.5
2. Energie	-0.2	2.5	-0.5	-4.9	11.8	1.6
3. Industries manufacturières	4.2	16.9	-5.9	0.7	-1.1	2.5
a. Biens intermédiaires	4.5	20.1	-3.6	0.7	1.2	1.9
b. Biens d'équipement	6.4	10.4	-6.0	1.0	-4.2	3.7
c. Biens de consommation	3.4	17.9	-7.3	0.5	-2.1	2.7
4. Construction	-2.6	18.4	-4.4	3.4	6.6	2.6
5. Services marchands	-1.4	7.0	2.3	4.4	5.1	2.5
a. Transports et communication	-5.3	1.5	3.5	1.8	4.4	2.1
. Transports ferroviaires	-12.6	-14.7	43.4	5.7	-20.1	2.8
. Transports urbains et routiers	5.9	11.5	10.1	2.5	2.6	3.5
. Transports par eau et aériens	-5.3	6.8	-23.6	-12.7	33.7	3.2
. Services auxil. des transp. et communic.	-5.1	-3.0	11.8	1.1	7.9	1.4
b. Commerce et horeca	3.5	14.8	-3.9	3.5	3.7	2.3
c. Crédit et assurances	3.3	6.1	-8.0	2.5	4.8	1.5
d. Santé et action sociale	-7.2	15.4	2.4	0.8	3.7	2.1
e. Autres services marchands (logements exclus)	-3.0	7.2	3.8	8.9	6.4	3.2
6. Logements	-9.8	11.6	5.0	-1.0	2.7	0.6
7. Services non marchands	-7.2	-6.7	3.1	1.7	3.5	0.3
Total	-3.6	8.9	-0.1	1.9	3.9	1.9

*(//) Taux de croissance moyens***Tableau 42 TAUX D'INVESTISSEMENT***(investissements en pour cent de la valeur ajoutée)*

	1985 ^1981	1990 ^1986	1995 ^1991	2003 ^1996	2009 ^2004	2015 ^2010
1. Agriculture	24.1	30.1	25.2	22.7	46.3	58.0
2. Energie	21.1	21.7	33.8	21.7	30.0	32.8
3. Industries manufacturières	11.9	18.1	19.5	19.8	18.1	18.9
a. Biens intermédiaires	9.3	14.8	18.5	20.5	18.2	19.5
b. Biens d'équipement	12.4	15.8	15.3	16.6	14.7	15.1
c. Biens de consommation	14.5	23.8	23.5	21.1	19.9	20.6
4. Construction	7.6	12.3	11.8	13.1	15.4	17.2
5. Services marchands	19.3	18.4	17.2	18.2	19.0	18.7
a. Transports et communication	55.6	38.6	33.1	35.7	36.7	38.0
. Transports ferroviaires	57.8	19.8	41.9	77.3	44.5	57.2
. Transports urbains et routiers	11.0	20.6	23.3	24.8	26.6	28.2
. Transports par eau et aériens	130.3	205.6	110.1	33.5	94.8	138.7
. Services auxil. des transp. et communic.	65.4	30.2	26.8	33.4	34.9	35.1
b. Commerce et horeca	11.3	16.4	16.4	16.2	16.0	16.4
c. Crédit et assurances	19.4	26.1	16.9	19.5	17.1	20.1
d. Santé et action sociale	8.9	13.0	15.3	14.2	13.2	12.4
e. Autres services marchands (logements exclus)	14.3	11.4	12.1	14.1	17.1	16.4
Total branches d'activité marchande	16.8	18.4	18.2	18.4	19.2	19.5
6. Services non marchands	14.5	9.7	8.9	8.4	7.8	8.5
Total (logements exclus)	16.4	17.2	17.0	17.1	17.6	17.9

(^) Moyennes de période

Tableau 43 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2008	2015
1. Salariés	3167.1	3000.3	3188.6	3168.9	3407.1	3563.4	3744.4	3878.3
a. Agriculture	16.6	16.8	18.6	21.0	23.7	26.5	27.6	30.1
b. Energie	63.8	57.9	39.9	34.4	32.4	30.0	32.2	33.4
c. Industries manufacturières	872.7	762.4	741.4	649.0	630.3	576.2	563.8	468.1
. Biens intermédiaires	297.5	248.6	241.6	215.3	211.4	202.2	204.5	171.6
. Biens d'équipement	217.0	188.8	185.9	161.7	160.6	139.1	134.5	105.8
. Biens de consommation	358.3	325.0	313.9	272.1	258.2	234.9	224.8	190.7
d. Construction	245.1	160.6	185.4	185.7	188.9	189.1	208.0	212.1
e. Transports et communication	283.5	268.1	265.1	261.7	280.7	278.7	285.0	286.5
. Transports ferroviaires	70.8	62.5	51.0	42.3	41.8	21.8	20.6	21.8
. Transports urbains et routiers	50.9	50.8	62.4	66.0	77.4	84.7	88.8	88.9
. Transports par eau et aériens	18.7	17.9	15.8	16.4	14.9	6.9	7.7	7.1
. Services auxil. des transp. et communic.	143.1	136.9	135.9	137.0	146.5	165.4	167.9	168.7
f. Commerce et horeca	441.3	428.8	486.3	496.5	530.1	585.3	617.2	637.7
g. Crédit et assurances	116.3	123.2	131.5	128.7	132.3	128.8	126.1	123.1
h. Santé et action sociale	180.0	206.1	251.6	281.9	331.7	391.6	423.7	528.6
i. Autres services marchands	197.8	225.6	314.9	364.7	489.4	532.7	630.2	713.7
j. Services non marchands	750.1	750.9	753.9	745.3	767.7	824.4	830.3	845.0
. Adm. publique et éducation	682.0	687.3	698.0	688.3	703.2	757.3	779.9	805.5
. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.4	67.1	50.4	39.5
2. Indépendants	604.8	631.5	671.8	698.2	701.8	694.5	716.5	726.0
a. Agriculture	100.7	94.6	85.7	74.9	64.7	57.6	52.1	44.1
b. Energie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Industries manufacturières	40.5	38.1	36.1	33.2	30.0	27.2	26.7	23.7
. Biens intermédiaires	6.9	6.4	6.2	5.9	5.6	5.2	5.2	4.2
. Biens d'équipement	2.9	3.2	3.2	3.1	2.7	2.4	2.6	2.0
. Biens de consommation	30.7	28.5	26.6	24.2	21.7	19.7	18.9	17.5
d. Construction	43.7	43.7	47.5	52.3	55.2	49.7	55.5	57.5
e. Transports et communication	17.1	15.1	13.4	13.0	13.4	12.2	13.0	15.3
. Transports ferroviaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
. Transports urbains et routiers	7.5	6.7	6.6	6.5	6.4	4.9	4.3	3.9
. Transports par eau et aériens	6.8	5.4	3.8	3.3	2.6	1.9	1.8	1.1
. Services auxil. des transp. et communic.	2.9	3.0	3.1	3.3	4.4	5.4	6.8	10.2
f. Commerce et horeca	238.3	242.4	244.1	224.3	194.2	160.3	144.7	127.4
g. Crédit et assurances	15.9	18.1	18.2	15.3	12.7	10.1	8.8	4.9
h. Santé et action sociale	30.2	40.5	53.3	64.2	71.5	72.6	73.8	75.8
i. Autres services marchands	118.1	138.5	173.0	220.3	258.9	303.2	340.0	375.0
j. Services non marchands (éducation)	0.3	0.4	0.6	0.8	1.1	1.5	1.9	2.4
3. Emploi intérieur (1+2)	3771.9	3631.9	3860.4	3867.1	4108.8	4257.9	4460.8	4604.4
a. Agriculture	117.3	111.4	104.3	95.8	88.4	84.1	79.7	74.2
b. Energie	63.8	57.9	39.9	34.4	32.4	30.0	32.2	33.4
c. Industries manufacturières	913.2	800.5	777.5	682.2	660.3	603.4	590.5	491.8
. Biens intermédiaires	304.4	255.0	247.8	221.2	217.0	207.4	209.7	175.8
. Biens d'équipement	219.8	192.0	189.1	164.8	163.3	141.5	137.0	107.8
. Biens de consommation	389.0	353.5	340.6	296.3	280.0	254.5	243.7	208.2
d. Construction	288.8	204.2	232.9	238.0	244.2	238.8	263.5	269.6
e. Transports et communication	300.7	283.2	278.5	274.7	294.0	290.9	298.0	301.8
. Transports ferroviaires	70.8	62.5	51.0	42.3	41.8	21.8	20.6	21.8
. Transports urbains et routiers	58.4	57.5	69.0	72.5	83.8	89.6	93.1	92.9
. Transports par eau et aériens	25.5	23.3	19.6	19.7	17.6	8.8	9.5	8.2
. Services auxil. des transp. et communic.	146.0	139.9	139.0	140.3	150.9	170.7	174.8	178.9
f. Commerce et horeca	679.6	671.2	730.4	720.8	724.3	745.6	762.0	765.1
g. Crédit et assurances	132.2	141.3	149.7	144.0	145.0	138.9	135.0	128.0
h. Santé et action sociale	210.2	246.6	304.9	346.1	403.2	464.2	497.5	604.4
i. Autres services marchands	315.8	364.1	487.8	585.0	748.3	835.9	970.2	1088.7
j. Services non marchands	750.4	751.3	754.5	746.1	768.7	825.9	832.3	847.4
. Adm. publique et éducation	682.3	687.7	698.6	689.1	704.3	758.8	781.8	807.9
. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.4	67.1	50.4	39.5
4. Travailleurs frontaliers (solde)	58.1	55.6	61.9	62.5	63.6	73.1	77.4	77.4
5. Chômage complet, définition BFP	359.4	572.4	455.1	649.1	599.5	710.1	600.7	698.0
6. Population active, définition BFP	4189.4	4259.9	4377.4	4578.7	4771.9	5041.1	5138.9	5379.7

Tableau 44 EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

(moyennes annuelles, différences en milliers d'unités)

	1985	1990	1995	2003	2009	2015
	-1980	-1985	-1990	-1995	-2003	-2009
1. Salariés	-166.7	188.2	-19.7	302.7	246.5	160.2
a. Agriculture	0.2	1.9	2.3	4.7	3.4	1.1
b. Energie	-5.9	-18.0	-5.5	-2.9	2.0	-0.1
c. Industries manufacturières	-110.3	-21.0	-92.4	-55.1	-55.7	-70.2
. Biens intermédiaires	-48.9	-7.1	-26.3	-10.1	-8.9	-24.6
. Biens d'équipement	-28.2	-2.9	-24.2	-16.1	-18.0	-21.8
. Biens de consommation	-33.3	-11.1	-41.9	-28.9	-28.7	-23.7
d. Construction	-84.5	24.9	0.3	1.4	19.0	6.1
e. Transports et communication	-15.4	-3.0	-3.4	19.4	-1.3	6.8
. Transports ferroviaires	-8.2	-11.5	-8.8	0.1	-21.9	1.3
. Transports urbains et routiers	-0.2	11.6	3.6	16.1	3.2	3.6
. Transports par eau et aériens	-0.8	-2.1	0.5	-9.4	0.8	-0.6
. Services auxil. des transp. et communic.	-6.2	-1.0	1.1	12.5	16.7	2.4
f. Commerce et horeca	-12.5	57.4	10.2	64.9	53.2	23.1
g. Crédit et assurances	6.9	8.3	-2.7	1.2	-6.1	-0.9
h. Santé et action sociale	26.1	45.5	30.3	90.9	64.0	91.9
i. Autres services marchands	27.8	89.3	49.8	127.9	134.6	86.4
j. Services non marchands	0.8	3.0	-8.6	50.2	33.5	16.0
. Adm. publique et éducation	5.3	10.7	-9.7	41.9	53.2	22.1
. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	8.2	-19.7	-6.1
2. Indépendants	26.7	40.3	26.4	-9.5	30.7	6.6
a. Agriculture	-6.0	-9.0	-10.8	-16.2	-8.1	-6.6
b. Energie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
c. Industries manufacturières	-2.4	-2.0	-2.9	-5.0	-2.0	-2.4
. Biens intermédiaires	-0.5	-0.2	-0.3	-0.6	-0.3	-0.8
. Biens d'équipement	0.3	0.0	-0.1	-0.4	-0.2	-0.5
. Biens de consommation	-2.2	-1.9	-2.4	-4.0	-1.5	-1.1
d. Construction	-0.0	3.8	4.8	-2.1	5.9	1.4
e. Transports et communication	-2.0	-1.7	-0.4	-0.7	0.9	2.1
. Transports ferroviaires	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
. Transports urbains et routiers	-0.7	-0.1	-0.1	-1.2	-1.0	-0.3
. Transports par eau et aériens	-1.4	-1.6	-0.5	-1.2	-0.4	-0.6
. Services auxil. des transp. et communic.	0.1	0.1	0.2	1.6	2.3	3.0
f. Commerce et horeca	4.1	1.7	-19.8	-53.1	-29.0	-14.8
g. Crédit et assurances	2.2	0.1	-2.9	-4.4	-2.6	-3.4
h. Santé et action sociale	10.3	12.8	10.9	7.4	4.0	0.2
i. Autres services marchands	20.5	34.4	47.3	64.2	60.9	29.7
j. Services non marchands (éducation)	0.1	0.2	0.2	0.4	0.8	0.4
3. Emploi intérieur (1+2)	-140.0	228.5	6.7	293.2	277.3	166.8
a. Agriculture	-5.9	-7.1	-8.5	-11.5	-4.7	-5.5
b. Energie	-5.9	-18.0	-5.5	-2.9	2.0	-0.1
c. Industries manufacturières	-112.7	-23.1	-95.3	-60.1	-57.7	-72.6
. Biens intermédiaires	-49.3	-7.2	-26.6	-10.7	-9.3	-25.4
. Biens d'équipement	-27.8	-2.9	-24.3	-16.4	-18.2	-22.3
. Biens de consommation	-35.5	-12.9	-44.3	-33.0	-30.2	-24.9
d. Construction	-84.5	28.7	5.1	-0.7	24.8	7.5
e. Transports et communication	-17.4	-4.7	-3.8	18.7	-0.4	8.9
. Transports ferroviaires	-8.2	-11.5	-8.8	0.1	-21.9	1.3
. Transports urbains et routiers	-0.9	11.5	3.5	14.9	2.2	3.3
. Transports par eau et aériens	-2.2	-3.7	0.1	-10.6	0.4	-1.2
. Services auxil. des transp. et communic.	-6.1	-0.9	1.4	14.2	19.0	5.4
f. Commerce et horeca	-8.4	59.1	-9.6	11.9	24.1	8.3
g. Crédit et assurances	9.1	8.4	-5.7	-3.1	-8.6	-4.3
h. Santé et action sociale	36.5	58.3	41.2	98.3	67.9	92.1
i. Autres services marchands	48.3	123.7	97.1	192.2	195.5	116.1
j. Services non marchands	0.9	3.2	-8.3	50.6	34.3	16.4
. Adm. publique et éducation	5.4	10.9	-9.5	42.3	54.0	22.5
. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	8.2	-19.7	-6.1
4. Travailleurs frontaliers (solde)	-2.5	6.3	0.7	6.9	8.0	-0.0
5. Chômage complet BFP	213.0	-117.3	194.0	35.5	-38.9	52.3
6. Population active BFP	70.5	117.5	201.4	335.6	246.4	219.1

Tableau 45 SITUATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL: DETAIL

(moyennes annuelles, en milliers d'unités)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
I. Population totale (II+III)	10778.6	10855.8	10934.2	11013.0	11091.3	11168.3	11242.6
I.bis Population d'âge actif	7113.2	7153.0	7184.7	7208.7	7232.1	7254.6	7277.2
II. Population inactive (concept BFP)	5617.9	5684.7	5721.5	5750.1	5782.8	5820.5	5862.9
dont avec allocation ONEM (1):	191.9	198.5	199.5	197.7	197.1	195.0	194.1
- dispenses pour raisons sociales et familiales	10.7	10.3	10.1	10.2	10.1	9.8	9.5
- dispenses pour reprise d'études	20.3	22.4	22.4	22.6	22.5	21.9	21.2
- interruptions complètes de carrière (2)	25.4	24.1	23.8	23.6	23.4	23.4	23.4
- prépensions conventionnelles à temps plein	117.5	121.6	123.1	121.0	121.0	120.3	120.9
- chômeurs complets en formation professionnelle	18.0	20.0	20.2	20.3	20.2	19.6	19.1
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	5160.6	5171.1	5212.6	5262.8	5308.6	5347.7	5379.7
IV. Emploi intérieur	4437.6	4404.8	4412.2	4457.3	4505.9	4557.2	4604.4
dont avec allocation ONEM (1)(3):	348.0	369.5	391.1	403.2	400.2	409.3	416.8
* temps partiel avec AGR (4) + invol. avec allocations	50.8	51.2	52.2	54.3	56.6	58.9	61.0
* total activation ONEM	69.1	75.4	89.1	91.0	79.0	80.1	80.8
** agences locales pour l'emploi	5.1	4.0	3.2	2.5	2.0	1.6	1.3
** programme de réinsertion	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
** plan 'activa'	49.2	54.7	67.8	69.7	57.8	59.2	60.1
** réintégration de chômeurs âgés	9.0	11.0	12.4	13.0	13.4	13.6	13.6
** programme de transition professionnelle	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7	5.7
** première expérience professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
* interruptions partielles de carrière (2)	227.1	241.9	248.8	257.0	263.7	269.4	274.0
* prépensions à temps partiel	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
* chômeurs complets en atelier protégé	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
V. Travailleurs frontaliers (solde)	77.4	77.4	77.4	77.4	77.4	77.4	77.4
VI. Chômage (concept BFP)	645.7	688.9	723.0	728.2	725.3	713.1	698.0
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (5)	550.9	600.6	636.2	643.1	641.0	628.8	614.0
(b) Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi	94.8	88.3	86.8	85.1	84.2	84.3	84.0
p.m. Temps partiels volontaires indemnisés (1)	27.9	29.0	29.1	29.3	29.1	28.3	27.5
p.m. Chômage temporaire (1) (unités budgétaires)	61.1	48.5	35.4	34.5	33.9	31.3	28.8

(1) Définitions Stat info (concept paiements).

(2) Y compris le crédit temps.

(3) Non compris le chômage temporaire.

(4) AGR : allocation garantie de revenu.

(5) Hors emploi ALE.

Tableau 46 EXPORTATIONS NETTES DE BIENS ET SERVICES

(en millions d'euros)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2008	2015
1. Agriculture	-1171	-2226	-1772	-2043	-1487	-1528	-2586	-3613
2. Energie	-3477	-6612	-3632	-3715	-8590	-14331	-23748	-22291
3. Industries manufacturières	3630	11913	10438	13642	15366	22271	20971	27129
a. Biens intermédiaires	3303	6051	6409	9769	12203	15346	21101	26235
b. Biens d'équipement	-62	1758	-160	60	-2538	491	-6049	-8755
c. Biens de consommation	389	4104	4189	3813	5700	6433	5919	9649
4. Construction	-383	-606	-827	-825	-1492	-1826	-2482	-2358
5. Services marchands	-883	-1280	-798	2483	5003	9267	12687	17456
a. Transports et communication	78	99	714	2339	3513	4906	6227	6803
. Transports ferroviaires	-24	-40	-45	-31	-51	-46	-68	-361
. Transports urbains et routiers	-282	-476	-533	-372	-615	-649	-1016	-1284
. Transports par eau et aériens	123	199	384	759	1160	1585	2033	1672
. Services auxil. des transp. et communic.	261	416	908	1984	3019	4015	5278	6776
b. Commerce et horeca	-431	-537	-35	857	2000	3541	4999	7222
c. Crédit et assurances	-139	-234	-158	-148	-219	-200	-249	-217
d. Autres services marchands	-391	-608	-1319	-566	-291	1020	1711	3647
Total	-2283	1190	3410	9542	8799	13853	4842	16323

Tableau 47 PRODUCTIVITE HORAIRE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985 //1980	1990 //1985	1995 //1990	2003 //1995	2009 //2003	2015 //2009
1. Agriculture	5.5	1.9	6.9	1.9	0.7	2.6
2. Energie	-2.3	13.3	2.8	1.9	1.9	0.6
3. Industries manufacturières	6.8	4.2	3.4	3.3	1.9	3.0
a. Biens intermédiaires	9.9	4.1	4.6	3.2	0.7	2.9
b. Biens d'équipement	6.7	1.3	1.1	4.2	1.5	3.5
c. Biens de consommation	3.5	6.1	3.7	2.7	3.4	2.9
4. Construction	2.3	0.9	1.9	1.3	1.3	1.5
5. Services marchands	1.4	1.7	1.2	0.7	0.1	1.1
a. Transports et communication	2.9	7.0	2.3	1.7	0.7	2.1
. Transports ferroviaires	1.9	11.9	6.4	1.0	1.5	3.4
. Transports urbains et routiers	-0.4	3.5	1.5	0.2	-0.8	2.6
. Transports par eau et aériens	5.4	9.0	4.4	15.8	1.7	4.7
. Services auxil. des transp. et communic.	3.7	6.6	1.5	1.6	-0.4	1.9
b. Commerce et horeca	0.2	-0.2	1.0	0.5	-0.1	1.6
c. Crédit et assurances	3.6	2.0	6.0	4.7	4.1	2.8
d. Santé et action sociale	-1.6	1.7	-1.1	0.5	0.1	0.5
e. Autres services marchands	0.4	-0.6	-0.8	-1.2	-0.8	0.6
Total	2.8	2.6	2.0	1.3	0.6	1.4

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 48 SALAIRE BRUT NOMINAL HORAIRE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985 //1980	1990 //1985	1995 //1990	2003 //1995	2009 //2003	2015 //2009
1. Agriculture	7.1	4.5	5.5	1.2	1.7	2.2
2. Energie	5.3	0.7	4.0	2.9	3.1	2.7
3. Industries manufacturières	7.9	5.3	5.2	2.6	2.9	2.6
a. Biens intermédiaires	9.8	4.3	5.6	2.5	3.0	2.5
b. Biens d'équipement	6.2	6.5	3.5	2.4	2.9	2.7
c. Biens de consommation	7.3	5.4	6.1	2.8	2.7	2.6
4. Construction	6.9	0.3	5.4	2.9	3.0	2.4
5. Services marchands	6.7	4.0	5.2	2.4	2.7	2.4
a. Transports et communication	6.0	4.2	8.0	3.1	2.6	2.5
. Transports ferroviaires	5.4	7.9	10.3	3.2	2.9	2.3
. Transports urbains et routiers	2.8	-0.8	5.2	2.6	2.0	2.6
. Transports par eau et aériens	7.7	-1.1	12.0	3.8	5.7	3.2
. Services auxil. des transp. et communic.	7.7	5.8	8.1	3.6	2.8	2.6
b. Commerce et horeca	6.6	5.6	3.8	2.5	3.0	2.5
c. Crédit et assurances	7.8	3.9	3.1	2.3	3.0	2.6
d. Santé et action sociale	5.3	2.6	5.2	2.4	3.2	2.7
e. Autres services marchands	7.0	1.9	6.5	2.0	2.4	2.3
Total	7.0	3.9	5.1	2.4	2.7	2.4

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 49 COUT SALARIAL NOMINAL PAR TETE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985 //1980	1990 //1985	1995 //1990	2003 //1995	2009 //2003	2015 //2009
1. Agriculture	6.8	3.9	3.2	2.6	3.5	3.0
2. Energie	5.2	4.3	5.6	3.3	3.1	2.6
3. Industries manufacturières	8.0	5.9	5.2	2.7	2.3	3.4
a. Biens intermédiaires	9.9	5.2	5.2	2.8	2.3	3.4
b. Biens d'équipement	7.1	6.7	4.0	2.6	1.6	4.0
c. Biens de consommation	7.0	6.0	6.0	2.7	2.6	3.2
4. Construction	7.0	3.0	3.7	2.4	2.6	2.8
5. Services marchands	6.1	3.7	4.5	2.6	2.3	2.5
a. Transports et communication	6.3	5.2	7.0	3.1	2.4	2.7
. Transports ferroviaires	5.5	9.1	9.7	3.4	2.3	2.4
. Transports urbains et routiers	3.0	0.5	4.4	2.1	2.0	3.1
. Transports par eau et aériens	8.8	-1.0	10.1	3.6	4.9	3.3
. Services auxil. des transp. et communic.	7.7	6.8	6.9	3.8	2.4	2.6
b. Commerce et horeca	5.9	4.9	3.6	2.5	3.0	2.8
c. Crédit et assurances	7.0	4.3	3.5	2.0	2.3	2.5
d. Santé et action sociale	4.6	1.9	4.2	2.3	2.5	2.5
e. Autres services marchands	6.1	1.6	5.5	3.3	2.1	2.6
Total	6.8	4.2	4.5	2.5	2.2	2.6

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 50 COUT SALARIAL REEL PAR TETE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985 //1980	1990 //1985	1995 //1990	2003 //1995	2009 //2003	2015 //2009
1. Agriculture	0.4	2.0	0.9	1.1	1.0	1.2
2. Energie	-1.1	2.4	3.3	1.8	0.6	0.8
3. Industries manufacturières	1.6	3.9	2.9	1.3	-0.1	1.7
a. Biens intermédiaires	3.4	3.2	2.9	1.3	-0.2	1.6
b. Biens d'équipement	0.7	4.7	1.7	1.1	-0.8	2.2
c. Biens de consommation	0.6	4.0	3.7	1.2	0.1	1.4
4. Construction	0.6	1.0	1.5	0.9	0.2	1.0
5. Services marchands	-0.2	1.7	2.3	1.1	-0.1	0.8
a. Transports et communication	-0.1	3.2	4.7	1.6	-0.1	1.0
. Transports ferroviaires	-0.8	7.0	7.3	1.9	-0.1	0.6
. Transports urbains et routiers	-3.1	-1.4	2.1	0.6	-0.4	1.3
. Transports par eau et aériens	2.3	-2.9	7.7	2.1	2.4	1.5
. Services auxil. des transp. et communic.	1.3	4.7	4.6	2.3	-0.0	0.9
b. Commerce et horeca	-0.4	2.9	1.4	1.1	0.5	1.1
c. Crédit et assurances	0.6	2.3	1.3	0.6	-0.1	0.7
d. Santé et action sociale	-1.7	-0.0	2.0	0.8	0.1	0.7
e. Autres services marchands	-0.2	-0.4	3.2	1.8	-0.3	0.9
Total	0.4	2.2	2.3	1.0	-0.2	0.8

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 51 CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE EN VOLUME*(taux de croissance annuels moyens)*

	1985	1990	1995	2003	2009	2015
	//1980	//1985	//1990	//1995	//2003	//2009
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	1.0	0.9	0.4	0.6	-0.8	0.7
a. Produits alimentaires	1.5	1.1	0.5	-0.1	-0.4	0.9
b. Boissons non alcoolisées	-0.2	9.6	2.3	3.4	-1.3	1.5
c. Boissons alcoolisées	-0.9	-1.2	-0.2	2.7	-0.1	0.3
d. Tabac	0.0	-3.8	-1.5	1.8	-3.3	-0.6
2. Habillement et chaussures	-0.3	2.0	-0.8	-0.9	2.2	1.1
3. Loyer	3.1	2.3	1.3	1.4	1.3	2.1
4. Chauffage	-2.5	-2.8	2.6	4.6	-2.0	-0.4
5. Electricité	3.5	3.5	3.3	2.3	-0.3	1.0
6. Services domestiques	-1.0	-1.7	0.4	2.5	4.1	1.9
7. Meubles, équipement ménager,...	0.5	2.1	0.9	0.5	0.7	1.5
8. Achats de véhicules	0.1	6.1	-3.5	2.7	2.3	3.6
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	-0.7	3.3	2.6	-0.1	-1.8	0.0
a. Essence	-2.2	0.1	2.0	-1.9	-5.5	-4.2
b. Diesel	16.9	13.9	8.0	4.7	3.7	3.1
10. Achats de services de transports	-1.3	-0.1	0.8	2.9	5.0	2.7
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	-1.1	-0.1	0.6	2.0	4.8	2.2
b. Transp. de voyageurs par route	-2.5	-2.9	-0.5	4.7	1.7	2.7
c. Autres services de transport	-0.2	3.7	2.0	1.1	9.6	3.4
11. Communications	3.1	5.1	3.7	12.0	1.4	2.4
12. Services médicaux, dépenses de santé	-0.3	2.9	-0.3	3.1	1.3	2.8
13. Loisirs, enseignement, culture	2.3	4.0	3.0	1.9	3.2	1.2
14. Autres biens et services	3.1	5.3	3.2	2.1	0.6	1.4
15. Consommation des ménages à l'étranger	-1.6	3.9	6.0	2.0	-0.4	3.9
Consommation totale des ménages	1.3	2.8	1.6	1.7	0.8	1.6

*(//) Taux de croissance moyens***Tableau 52 REPARTITION DE LA CONSOMMATION PRIVEE PAR CATEGORIE A PRIX COURANTS***(pourcentages de la consommation totale)*

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2008	2015
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	23.2	22.9	20.6	17.7	15.7	16.3	15.5	15.3
a. Produits alimentaires	18.0	18.0	15.9	13.3	11.2	11.5	11.1	11.2
b. Boissons non alcoolisées	0.9	0.9	1.2	1.2	1.1	1.2	1.1	1.1
c. Boissons alcoolisées	2.3	2.0	1.8	1.5	1.5	1.5	1.4	1.3
d. Tabac	1.9	2.0	1.7	1.7	1.9	2.1	1.9	1.7
2. Habillement et chaussures	7.8	6.8	7.3	6.2	4.9	4.8	4.7	4.3
3. Loyer	13.0	14.3	14.9	15.9	15.4	15.7	15.3	16.6
4. Chauffage	3.3	3.5	1.6	1.5	2.4	2.6	3.0	2.5
5. Electricité	2.1	2.5	2.2	2.3	2.1	1.9	2.2	2.1
6. Services domestiques	0.9	0.7	0.6	0.6	0.6	0.7	0.7	0.8
7. Meubles, équipement ménager,...	6.8	6.2	6.1	5.7	5.5	4.8	4.7	4.6
8. Achats de véhicules	3.1	3.0	3.9	3.0	3.4	3.1	3.3	3.4
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.4	3.4	2.7	2.8	3.2	3.3	3.1	2.9
a. Essence	3.0	2.7	1.9	1.8	2.0	1.6	1.4	0.9
b. Diesel	0.1	0.4	0.5	0.6	0.9	1.3	1.4	1.7
10. Achats de services de transports	1.6	1.4	1.1	1.0	1.0	1.0	1.0	1.1
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	0.8	0.7	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4
b. Transp. de voyageurs par route	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4
c. Autres services de transport	0.3	0.3	0.3	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3
11. Communications	1.3	1.4	1.5	1.6	2.3	2.9	2.5	2.5
12. Services médicaux, dépenses de santé	3.8	4.1	3.9	4.7	5.0	5.1	5.5	6.0
13. Loisirs, enseignement, culture	7.3	7.4	8.4	9.2	9.5	9.5	9.5	9.1
14. Autres biens et services	18.5	19.1	21.4	23.3	23.6	23.2	24.3	23.5
15. Consommation des ménages à l'étranger	3.8	3.3	3.8	4.5	5.2	5.1	4.5	5.3
Consommation totale des ménages	100.0							

Tableau 53 EVOLUTION DU PRIX DES DIFFERENTES CATEGORIES DE CONSOMMATION PRIVEE

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985 //1980	1990 //1985	1995 //1990	2003 //1995	2009 //2003	2015 //2009
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	6.4	1.8	0.5	2.0	3.2	1.9
a. Produits alimentaires	6.2	1.3	-0.2	2.0	3.1	1.9
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.1	1.6	0.4	1.9	1.6
c. Boissons alcoolisées	6.0	3.0	0.4	1.2	2.3	1.5
d. Tabac	8.7	5.1	6.2	4.2	4.7	2.2
2. Habillement et chaussures	5.2	4.1	1.4	0.9	0.6	1.1
3. Loyer	6.6	3.4	3.8	1.8	2.0	2.0
4. Chauffage	12.0	-7.7	-0.7	4.5	7.1	3.6
5. Electricité	7.7	-0.4	1.4	-0.3	3.6	1.9
6. Services domestiques	5.0	2.8	2.7	2.3	2.5	1.4
7. Meubles, équipement ménager,...	5.3	2.3	1.7	1.1	1.3	1.7
8. Achats de véhicules	7.6	3.9	1.8	1.3	1.0	1.4
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.3	-2.7	2.0	3.3	4.8	4.2
a. Essence	7.8	-2.1	0.9	3.3	4.5	2.8
b. Diesel	11.1	-2.7	1.8	2.9	4.9	5.4
10. Achats de services de transports	5.8	0.8	-0.4	0.1	-0.2	1.4
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	4.0	-0.6	-5.6	2.4	0.5	1.4
b. Transp. de voyageurs par route	8.3	2.2	3.9	-0.4	1.3	1.3
c. Autres services de transport	6.6	1.7	2.5	-1.1	-2.8	1.5
11. Communications	5.4	1.2	1.9	-0.5	-1.4	1.1
12. Services médicaux, dépenses de santé	9.5	1.2	8.2	1.4	3.2	1.7
13. Loisirs, enseignement, culture	5.8	3.2	2.8	1.3	0.5	1.5
14. Autres biens et services	5.2	1.9	2.5	1.0	3.5	1.4
15. Consommation des ménages à l'étranger	6.4	3.9	1.7	2.2	2.7	1.8
Consommation totale des ménages	6.4	2.0	2.2	1.5	2.5	1.8

(//) Taux de croissance moyens

Tableau 54 BILAN ENERGETIQUE, TOUS PRODUITS

(millions de TEP)

	1985 //1980	1990 //1985	1995 //1990	2003 //1995	2009 //2003	2015 //2009
Production de sources primaires et récupérations	10.8	-0.0	-0.4	2.3	0.8	0.8
Importations	-5.1	5.3	1.9	2.4	-0.9	-0.3
Exportations totales	-5.3	7.1	-1.1	4.0	0.3	-0.4
Soutes	-0.6	12.2	-0.9	7.3	2.9	1.6
Consommation intérieure brute	-1.1	2.3	2.5	1.4	-1.4	-0.2
Entrées en transformation	-5.1	5.6	-0.9	3.8	-2.7	-0.2
Centrales électriques thermiques	-11.8	5.5	1.7	0.7	0.3	-1.2
Centrales nucléaires	22.8	4.2	-0.7	2.1	0.2	0.2
Cokeries	-0.6	-1.6	-8.0	-3.4	-6.1	2.0
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-1.7	-4.2	2.4
Raffineries	-9.3	8.0	-0.5	5.6	-3.9	-0.4
Sorties de transformation	-6.7	5.6	-0.8	4.4	-3.2	-0.1
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.6	2.9	2.5	2.3	0.3
Centrales nucléaires	22.5	4.3	-0.6	1.7	0.2	0.2
Cokeries	-0.2	-2.0	-7.3	-3.2	-5.7	1.9
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-1.7	-4.2	2.4
Raffineries	-9.3	7.7	-0.3	5.7	-3.9	-0.4
Echanges et transferts	-	-	2.7	17.4	-0.6	0.0
Consommation de la branche énergie	-5.9	1.0	-0.3	1.6	-1.0	0.4
Pertes sur les réseaux	2.1	2.9	1.9	1.2	1.2	0.3
Disponible pour la cons. finale	-1.5	1.9	3.7	1.7	-1.8	-0.2
Consommation finale non énergétique	1.0	-1.4	15.6	2.6	-0.3	-1.5
Consommation finale énergétique	-1.7	2.3	2.4	1.2	-1.6	-0.0
Industrie	-3.4	4.0	1.5	0.9	-2.2	0.3
Transports	0.9	4.9	2.0	2.3	-1.3	-0.4
Foyers domestiques	-0.9	-1.3	2.6	0.8	-1.9	-0.2
Commerce, services, agriculture	-2.5	0.1	5.7	0.4	-0.3	0.4

(//) Taux de croissance moyens